



Affaire Méry : Pour M. Debré, Jacques Chirac ne doit ni témoigner ni s'expliquer

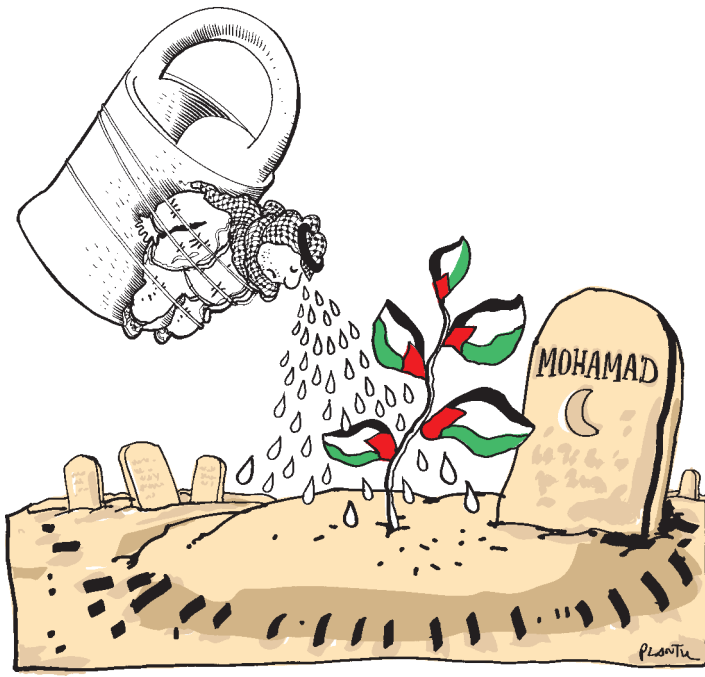
PAS D'AMNISTIE, pas d'« explication », pas de témoignage : la ligne de conduite des chiraquiens, exposée dans *Le Monde* par Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, consiste à dénier toute valeur à la confession posthume de Jean-Claude Méry, financier occulte du RPR dans les années 80 et au début des années 90. Ce document ne constitue donc en rien, selon M. Debré, un motif d'envisager une amnistie des délits liés aux financements politiques. « La loi doit s'appliquer », déclare-t-il. M. Debré rejette aussi l'idée d'une explication du président de la République et estime que si ce dernier était convoqué comme témoin par un juge, il n'y aurait aucun « intérêt » à ce qu'il accepte.

Lire page 6

Arafat-Barak : après le bain de sang, le dialogue

- Israéliens et Palestiniens ont conclu un cessez-le-feu ● Les renforts israéliens commencent à quitter les territoires ● Ehoud Barak et Yasser Arafat tenteront de renouer leur dialogue mercredi à Paris ● Quatre jours de combats ont fait 56 morts en Cisjordanie et à Gaza

LES AFFRONTEMENTS avaient nettement baissé d'intensité mardi 3 octobre en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, alors qu'Ehoud Barak et Yasser Arafat s'apprêtaient à se retrouver mercredi à Paris autour de la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright. L'armée israélienne refusait de confirmer l'existence d'un cessez-le-feu qui aurait été conclu à l'aube avec l'Autorité palestinienne. « Ce n'est pas une question de cessez-le-feu. Quand [les Palestiniens] arrêteront de nous attaquer, nous cesserons de nous défendre », a déclaré un porte-parole militaire. Mais, sur le terrain, à l'exception de petits accrochages à Jérusalem, la situation était calme ; les affrontements avaient quasiment cessé dans l'ensemble des territoires palestiniens. D'après la chaîne de télévision CNN, l'armée israélienne avait même commencé à replier certains des éléments déployés ces derniers jours, notamment des chars, autour des



grandes villes palestiniennes. Lundi, quatrième journée de fusillades entre Israéliens et Palestiniens, les mêmes scènes de mini-guerre s'étaient répétées : aux tirs à l'arme légère des Palestiniens, manifestants et policiers, répondait le feu nourri de l'armée israélienne, qui a utilisé des mitrailleuses et des lance-roquettes. Lundi soir, un bilan encore provisoire faisait état de 56 morts en quatre jours de combats.

De passage à Paris, à l'occasion d'un sommet entre les Etats-Unis et l'Union européenne, Madeleine Albright y recevra mercredi le premier ministre israélien et le chef de l'Autorité palestinienne. Il s'agira de sauvegarder ce qui peut être d'un processus de paix en passe de sombrer dans le sang.

Lire pages 2 et 3, notre éditorial p. 18 et la chronique de Luc Rosenzweig p. 38



CINÉMA La renaissance des « Cahiers »

Juste avant de fêter leurs cinquante ans, en avril 2001, les *Cahiers du cinéma*, devenus filiale du *Monde*, offrent un nouveau visage. Dans le premier numéro de cette nouvelle formule, Maurice Pialat, Chantal Akerman, Arnaud Desplechin, Tod Browning scandent cette renaissance. *Le Monde* célèbre aussi la naissance d'un hebdomadaire de ville, *tout Toulouse*, qu'il lance avec *Midi Libre*. p. 24 et nos pages cinéma p. 34 à 37

Napster, e.pirate du disque ?

LE SUSPENSE continue sur le sort de Napster, site d'échange de musique sur Internet mis en cause pour piratage par l'industrie du disque. La cour d'appel de San Francisco, chargée de se prononcer sur sa fermeture immédiate, a entendu lundi les arguments des deux parties. Les membres de la « communauté » Napster mettent à disposition les fichiers de musique numérisée qu'ils stockent sur leur ordinateur. Un internaute peut ainsi récupérer sur le PC d'un autre utilisateur les titres qui l'intéressent. Le succès de Napster, qui a conquis près de 25 millions de personnes à travers le monde, a provoqué une bataille juridique sur la protection des droits d'auteurs et un débat de fond sur la liberté d'utiliser Internet.

Lire page 22

Et Philippe Séguin fit « un geste » en faveur des gays et des lesbiennes

IL NE S'ÉTAIT PAS mêlé, en juin, à la foule colorée de la Lesbian and Gay Pride, mais il est dans *Illico*. Après le chef de file des socialistes parisiens, Bertrand Delanoë, en mai, et celui des Verts, Yves Contassot, en août, le candidat de la droite parisienne aux municipales, Philippe Séguin, répond aux questions de ce magazine homosexuel dans son numéro de septembre. Tiré à 40 000 exemplaires, *Illico* est distribué dans les associations, bars et boutiques gays de la capitale. « C'est la première fois qu'un responsable politique majeur de droite s'exprime publiquement dans un magazine gay et lesbien », souligne la rédaction du bimensuel. Comme M. Delanoë, l'ancien président du RPR a les honneurs de la « une » sur laquelle il pose, en costume-cravate, sur un fond d'immeubles parisiens. Le candidat des Verts avait dû, lui, céder sa place à la chanteuse Madonna sur la couverture du numéro d'août... « J'ai le sentiment, rien qu'en vous donnant cette interview, de faire un geste », souligne M. Séguin, qui annonce qu'« il y en aura d'autres », avant de centrer son propos sur la prévention et le traitement du sida. Il promet « la création d'un centre de dépis-

tage anonyme et gratuit, fonctionnant vingt-quatre heures sur vingt-quatre », ainsi que, à l'instar de M. Delanoë, une augmentation du parc des appartements thérapeutiques. Le député des Vosges est, aussi, longuement interrogé sur sa position sur le pacs, qui vient de fêter sa première année d'existence et auquel, selon un sondage récent (*Le Monde* du 29 septembre), 70 % des Français se déclarent désormais favorables. Lors du vote en première lecture au Parlement, M. Séguin, alors président du RPR, avait voté contre, ce que lui rappelle avec insistance la rédaction du magazine. Redevenu simple député lors de l'adoption du texte, en octobre 1999, il s'était abstenu. « Quand vous êtes président de parti, vous êtes tenu de porter du mieux que vous le pouvez son opinion majoritaire, quitte à l'infléchir du mieux que vous pouvez », se défend l'ancien président du RPR. M. Séguin estime néanmoins que le pacs, « si succès il y a », pose « des problèmes juridiques non négligeables ». Et les dérapages verbaux de certains députés RPR ?, interroge *Illico*. « Ce furent des propos d'après-boire », tranche le député des Vosges. Serait-

il prêt à voter un texte de loi réprimant l'homophobie ? Bien sûr, « sous réserve d'une application intelligente ». Et, qu'on se rassure, il y aura, « selon toute vraisemblance », des gays sur les listes de la droite parisienne, même si M. Séguin n'en fait « pas forcément un critère de recrutement ». « Dans nos rangs, ajoute-t-il, la proportion de gays et de lesbiennes est à peu près conforme à la moyenne générale, évidemment. » « [M. Séguin] n'a pas voté le pacs, tandis que moi, je l'ai voté et je me suis battu pour », déclarait M. Delanoë dans le numéro de mai. Si, pour des considérations électorales et parce qu'il est un peu moins conservateur que les autres, il adopte une attitude un peu différente, tant mieux ! » M. Delanoë était donc prêt à prendre acte de l'évolution de son rival sur le pacs. Quatre mois plus tard, M. Séguin lui rend la politesse en commentant sobrement le coming out du candidat socialiste, qui avait parlé de son homosexualité lors d'une émission télévisée, au printemps 1999 : « C'était digne. Digne et probablement méritoire. Il prenait, tout de même, un risque politique. »

Christine Garin



MANIFESTATION GÉANTE Rendez-vous à Belgrade

L'opposition yougoslave, qui exige de Slobodan Milosevic qu'il admette sa défaite à l'élection présidentielle, appelle les grévistes et tous les contestataires de Serbie à converger, jeudi 5 octobre, vers Belgrade, pour une manifestation géante. M. Milosevic est intervenu, lundi, à la télévision, pour fustiger les Occidentaux « qui s'apprêtent à acheter le pays ». p. 4

Canal+ assiégée



PIERRE LESCURE

LES RELATIONS se tendent entre Jean-Marie Messier, PDG de Vivendi, et Pierre Lescure, PDG de Canal+. La maison mère de la chaîne de télévision cryptée, qui réalise sa mutation en groupe mondial de communication avec, notamment, le rachat en cours du canadien Seagram-Universal, entend mettre au pas sa filiale.

Lire page 23

Repli nationaliste en Côte d'Ivoire

EN DÉCEMBRE 1999, le général Robert Guéï, « Père Noël en treillis », mettait fin, avec l'aide de jeunes soldats révoltés par leurs conditions de vie, au mandat du président Henri Konan Bédié et promettait de remettre le pouvoir aux civils avant la fin du mois d'octobre 2000. Le coup d'Etat, applaudi par la population, n'avait suscité qu'une réprobation de principe de la communauté internationale, qui s'inquiétait des dérives autocratiques du régime prébendier de M. Bédié. Dix mois plus tard, alors que le premier tour de la présidentielle doit se tenir dans trois semaines, la Côte d'Ivoire n'a jamais autant préoccupé cette même communauté internationale, qui dénonce les risques d'implosion et les conséquences de cette déflagration sur toute l'Afrique de l'Ouest. Une nouvelle fois, l'« affaire Alassane Ouattara » est au centre de la crise. Elle défraie la chronique politique depuis la mort, il y a sept ans, de Félix Houphouët-Boigny. Son successeur, Henri Konan Bédié, a mené contre l'ancien premier ministre une longue guerre politico-juridique, avec pour principal objectif de démontrer que les origines ivoiriennes de M. Ouattara étaient douteuses et qu'il ne

pouvait donc prétendre à la magistrature suprême. Après le lancement d'un mandat d'arrêt contre lui, Alassane Ouattara, alors en France, n'osait plus rentrer en Côte d'Ivoire, où il était poursuivi pour avoir fourni un « faux certificat de nationalité » ; et les principaux cadres de son parti étaient sous les verrous. Immédiatement après le putsch, il revenait à Abidjan, triomphal, ses lieutenants étaient libérés et deux de ses proches, les généraux Lassana Palenfo et Abdoulaye Coulibaly, numéro deux et trois de la junte, encadraient le général Guéï. Son parti, le Rassemblement des Républicains (RDR), entrait au gouvernement. Le répit n'aura duré que quelques mois. En mai, les ministres RDR étaient remerciés et une nouvelle offensive contre M. Ouattara débutait, menée par le général Guéï lui-même et par ses alliés de circonstance du Front populaire ivoirien (FPI, socialiste), le parti de Laurent Gbagbo. Aujourd'hui, M. Ouattara ne sort quasiment plus de sa villa.

Fabienne Pompey

Lire la suite page 18



OTAGES La vie à Jolo

Alors que le groupe Abu Sayyaf, qui détient encore cinq personnes, a libéré lundi douze Philippins évangélistes, notre reporter a rencontré l'ancien otage finlandais Risto Vahanan (à gauche sur la photo). Il raconte les marches de nuit, les gestes déplacés des ravisseurs, le quotidien difficile de cette communauté, l'entraide mais aussi les disputes quand, avec l'arrivée des colis, les otages ont « cessé d'être pauvres ». Et puis, l'inévitable introspection : « On a tous regardé la mort en face. Quand on l'accepte, ça se calme. » p. 5 et 16

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 Dirhams ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 Fl. ; Portugal COV., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$



PROCHE-ORIENT Israéliens et Palestiniens ont conclu un cessez-le-feu, mardi 3 octobre à l'aube, au terme d'affrontements qui ont fait cinquante-six morts et plus d'un millier

de blessés en quelques jours. ● **MADELEINE ALBRIGHT**, secrétaire d'Etat américaine, a annoncé qu'elle rencontrerait, mercredi à Paris, le président palestinien, Yasser Arafat, et le

premier ministre israélien, Ehoud Barak, pour contribuer à l'apaisement. ● **L'UNION EUROPÉENNE** approuve la formation d'une commission d'enquête internationale, réclamée par les

Palestiniens, pour déterminer les responsabilités, et se dit prête à y participer. ● **LA SYRIE** et **l'Égypte** ont réclamé la tenue d'un sommet arabe. ● **NABIL CHAATH**, ministre palestinien

de la coopération internationale, en visite à Paris, a demandé qu'une protection internationale soit assurée pour le peuple palestinien. (*Lire aussi notre éditorial page 18.*)

Cessez-le-feu israélo-palestinien et relance de la diplomatie américaine

Yasser Arafat et Ehoud Barak doivent rencontrer, mercredi 4 octobre à Paris, la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright. Tandis que les deux parties se renvoient la responsabilité de la violence, l'Union européenne et les Etats-Unis sont favorables à une commission

COUP DE THÉÂTRE dans la nuit du lundi 2 au mardi 3 octobre : la diplomatie a commencé à reprendre des droits au terme d'une nouvelle journée de violences israélo-palestiniennes. En visite à Paris, la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, a annoncé qu'elle réunirait mercredi, dans la capitale française, le président palestinien, Yasser Arafat, et le premier ministre israélien, Ehoud Barak, pour tenter de trouver une issue à la crise.

« Le président Bill Clinton m'a demandé, au regard de la grave escalade de violence en Israël, en Cisjordanie et à Gaza, d'inviter le premier ministre Barak et le président Arafat à me reconstruire mercredi », a indiqué M^{me} Albright dans un communiqué. « Les deux dirigeants ont dit qu'ils étaient d'accord » et « la France a accepté d'accueillir ces conversations à Paris », a-t-elle ajouté.

A Washington, un haut responsable du département d'Etat a dit, sous couvert d'anonymat, que la secrétaire d'Etat avait également joint le chef de la diplomatie égyptienne, Amr Moussa, « pour qu'il vienne en aide ». « Nous allons commencer avec des réunions bilatérales entre les Etats-Unis et chacun d'entre eux (M. Arafat et M. Barak) et ensuite on verra », a-t-il précisé.

« EMBRASEMENT PRÉVISIBLE »

Le projet de réunion avait été évoqué lors d'une conversation téléphonique, en fin de journée, entre le président Jacques Chirac et M. Clinton, indique-t-on à l'Elysée. Les deux chefs d'Etat avaient également discuté des différents aspects de la crise israélo-palestinienne. Ils avaient tous deux estimé qu'une commission d'enquête sur les violences « serait utile ».

M. Chirac avait successivement reçu dans la journée M^{me} Albright et le ministre palestinien du plan et de la coopération internationale, Nabil Chaath.

Dans une déclaration à l'issue de son entretien avec M^{me} Albright, M. Chirac, faisant allusion à la visite, jeudi, sur l'esplanade des Mosquées d'Ariel Sharon, le chef du parti israélien de droite Likoud, avait dénoncé « une provocation irresponsable » qui a déclenché « un embrasement prévisible ». « Je souhaite que chacun comprenne qu'on ne lutte pas contre l'émotion d'un peuple avec des blindés et qu'il faut engager un processus où la raison retrouve toute sa place », avait-il ajouté.

Regrettant « les dizaines de morts et centaines de blessés et la remise en cause d'un processus de paix qui était probablement engagé pour la première fois, de façon

presque irréversible », M. Chirac avait affirmé que « la France et moi-même, participerons avec tout notre cœur au retour à ce processus de paix, de dignité, de droits de l'homme, de respect des autres qui doit finalement s'imposer dans cette région, et dans toutes les régions du monde. » M. Chaath a remercié M. Chirac pour la vigueur de cette position qui contraste avec la tiédeur, selon lui, des premiers commentaires de l'Union européenne.

« CONTRIBUTION »

En soirée, la présidence française de l'Union européenne faisait précéder savoir que l'UE approuvait la constitution d'une commission d'enquête internationale, « qui serait chargée d'établir objectivement les faits sur les événements des derniers jours. Elle est disposée à apporter sa contribution aux travaux d'une telle commis-

sion », indiquait la déclaration de la présidence française. L'UE en a, par ailleurs, appelé « de nouveau à la raison pour que cesse la violence » et estime que « le recours disproportionné à la force ne peut qu'aggraver encore la situation, alourdir un bilan déjà particulièrement meurtrier et éloigner la perspective de la paix à un moment où celle-ci paraissait se concrétiser à brève échéance ».

A New York, le Conseil de sécurité des Nations unies a tenu une réunion urgente dans la nuit de lundi à mardi, signale notre correspondante, Afsan Bassir Pour. S'adressant aux journalistes avant la séance, le représentant palestinien, Nasser Al Kidwa, a réitéré la demande palestinienne de mise sur pied d'une « commission d'enquête impartiale » sur l'origine de l'explosion de violences. Il a, par ailleurs, réclamé

une résolution du Conseil exigeant « l'arrêt immédiat des actions israéliennes et le retrait de leurs forces » de l'esplanade des Mosquées à Jérusalem et des abords des villes palestiniennes.

S'opposant à toute ingérence du Conseil de sécurité, l'ambassadeur d'Israël, Yehouda Lancry a « encouragé » les Palestiniens à mettre fin aux violences et « à revenir à la table de négociations ».

Un premier projet de déclaration condamnant les violences et « l'usage excessif de la force en violation de la 4^e convention de Genève » et demandant aux deux parties de « prendre des mesures immédiates pour restaurer le calme et s'abstenir d'actions ou de paroles enflammant la situation » a été rejeté par Washington. Les pays membres du Conseil ont néanmoins décidé de tenir une réunion publique mardi.

Vieilles méfiances réciproques et théories croisées du complot ont ressurgi

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Peut-être parce que nombre d'entre eux proviennent de l'armée ou des services de sécurité, les responsables israéliens ont parfois tendance à voir la vie comme une caserne où le chef décide et la troupe exécute. C'est aujourd'hui la grille d'explication que les dirigeants politiques israéliens donnent des « troubles » - en fait une quasi-guerre - qui agitent la région depuis maintenant quatre jours. Répété à l'envi aux journalistes et aux diplomates par les responsables politiques, les généraux,

les experts et les porte-paroles qui n'ont jamais été autant mis à contribution, le message assure que Yasser Arafat, acculé à la décision historique, qu'il n'ose prendre, de signer un accord de paix, s'est servi de la visite-provocation d'Ariel Sharon sur l'esplanade des Mosquées, jeudi 28 septembre, comme d'un prétexte pour lancer une vague de violences déjà planifiées. Cette théorie est illustrée d'inverifiables confidences des services de renseignements sur les réunions secrètes qu'auraient tenues les uns et les autres pour préparer l'explosion.

Ces théories opposées ne seraient que débats académiques si elles n'exprimaient la profonde méfiance que les dirigeants palestiniens et israéliens éprouvent aujourd'hui les uns vis-à-vis des autres. Les contacts noués depuis plusieurs années n'ont pas suffi, ces derniers jours, à faire revenir une confiance brutalement évanouie, rendant encore plus difficile toute tentative de faire cesser les

israéliennes lors de leur départ. Il reste à vérifier sur le terrain ce que vaudra cette nouvelle tentative. Lundi, en tout cas, les combats et les manifestations n'ont pas faibli dans toute la Cisjordanie et dans la bande de Gaza, pas plus que dans les villes et villages arabes d'Israël. Pour la première fois, une roquette anti-tank de type RPG a été tirée par les Palestiniens, laissant entrevoir une possible escalade dans un

niennes font état de trente-cinq blessés. Lundi, en fin de journée, le bilan des affrontements depuis vendredi, quand la police israélienne a tiré sur l'esplanade des Mosquées, à Jérusalem, s'établissait à cinquante-six morts et plus de mille blessés.

Au-delà de ce lourd bilan, les trois jours d'affrontements ont mis en pleine lumière certains des problèmes que les Israéliens évitent jusque'ici de soigneusement regarder.

REVENDEICATIONS D'ÉGALITÉ

Le plus lourd de conséquences concerne le sort des Arabes d'Israël qui ont manifesté en masse contre la tuerie du mont du Temple. Forte d'un million d'âmes, discriminée et travaillée par l'islamisme, la population arabe d'Israël paraît avoir moins réagi par solidarité nationaliste palestinienne que par revendication sociale et religieuse. Chroniquement sourds à leurs revendications d'égalité sociale et civile, les dirigeants d'Israël doivent aujourd'hui faire face à une véritable révolte, alors que la population juive se met à craindre l'existence confuse d'une cinquième colonne.

Lundi, cinq Arabes israéliens sont morts dans la ville d'Oum El Fahem lors d'affrontements avec la police. Des heurts similaires, d'ampleur inégale, ont eu lieu dans les villes israéliennes à forte population arabe de Nazareth, Jaffa, Haïfa, Saint-Jean-d'Acre, ainsi que dans les villages arabes de Galilée. Ehoud Barak devait recevoir, mardi, les dirigeants de la communauté arabe d'Israël qui, souvent sceptiques, se demandent de quelle promesse non tenue ils vont encore être payés.

Tout aussi préoccupante pour les autorités israéliennes est la situation des colonies juives en Cisjordanie. Le soulèvement palestinien a montré combien certaines de ces implantations, isolées en pleine Cisjordanie occupée, pouvaient être fragiles dès lors que le calme disparaissait. Durant toute la nuit de lundi à mardi, les colons juifs de Psagot, implantation enclavée entre Ramallah et El Bireh, ont échangé des coups de feu avec des assaillants palestiniens, peu impressionnés par la présence d'un hélicoptère. Des coups de feu similaires, quoique moins intenses, ont été tirés contre plusieurs colonies autour de Jérusalem.

Alors que des voyageurs circulant sur des routes des territoires ont esquivé des coups de feu - deux Israéliens, un civil et un militaire qui accompagnait un conducteur de camion en sont morts -, l'armée a ordonné aux colons de ne pas quitter leurs implantations sans une bonne escorte militaire, mais il n'est pas certain que, débordée, elle puisse toujours la fournir.

La diplomatie internationale s'agit pour tenter de calmer le jeu. A l'invitation de la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, Ehoud Barak et Yasser Arafat se rendront, mercredi, à Paris pour en discuter. De son côté, Miguel Moratinos, ambassadeur de l'Union européenne pour le processus de paix, est arrivé dans la région pour proposer les bons offices des Européens. Au ministère israélien des affaires étrangères, on ne cachait pas que l'appréciation européenne des événements, critique à l'égard de l'Etat juif, avait été reçue avec « froideur et étonnement ».

Georges Marion

(Publicité)
Recherche suisse en pharmacie

Cheveux clairsemés? Il arrive Crescina

BÂLE. Depuis 1986 les chercheurs de la Société Labo Cosprophar (Bâle, Suisse) se sont consacrés à l'étude du fonctionnement des bulbes pileux et des causes de l'éclaircissement de la chevelure; leur but a été de trouver une réponse au problème des cheveux clairsemés, en aidant à leur croissance. Cet objectif a abouti à la mise au point d'un produit dénommé Crescina.

Il s'agit d'une préparation sous forme d'ampoules, associant deux acides aminés et une glycoprotéine qui agissent sur les cellules des bulbes pileux qui ne sont pas complètement atrophiés. Crescina est un produit cosmétique à usage externe sans effets secondaires qui aide à la croissance des cheveux dans les zones du cuir chevelu frappées par l'éclaircissement. L'importance des cheveux clairsemés peut être définie d'après une classification scientifique qui, pour les hommes, est fournie par l'échelle de Hamilton et pour les femmes par l'échelle de Ludwig. Le pharmacien, en fonction de l'importance de l'éclaircissement, pourra conseiller le dosage adéquat de Crescina: 100 pour cheveux légèrement clairsemés, 200 pour cheveux clairsemés, 300 pour cheveux très clairsemés. La formulation de Crescina est spécifique selon que l'usage est destiné à l'homme ou à la femme.

ROQUETTE ANTI-TANK

L'explication est un peu courte, mais, tombant sur un terreau réceptif, elle prospère. Dans l'épreuve et l'incertitude, les vieilles méfiances ressurgissent, les mêmes clichés reviennent à la surface et la société israélienne se raidit, comme si des années de processus de paix et d'avancées n'avaient pas suffi à modifier en profondeur les mentalités. « De toute façon Arafat se serait servi de n'importe quel prétexte pour déclencher les troubles » estimait, lundi, une universitaire qui est loin d'être une extrémiste.

Dans la version palestinienne des événements, la théorie du complot n'est pas moins présente. Dans le même rôle, mais avec un objectif inverse, Ariel Sharon aurait été sciemment utilisé, voire lancé, par Ehoud Barak, chef d'un gouvernement minoritaire, politiquement affaibli par ses échecs. « Barak a décidé de faire la guerre car il ne sait pas comment s'en sortir, assurait, dès dimanche soir, un responsable de l'OLP. L'accord qu'il veut, il ne l'aura pas, et l'accord qu'il peut avoir, il ne le veut pas. »

Un aveu implicite sur la mort de Mohamad El Dirah

Le chef d'état-major adjoint de l'armée israélienne, le général Moshe Yaalon, a reconnu, lundi 2 octobre, que ses hommes pouvaient être responsables de la mort de Mohamad Al Dirah, l'enfant tué à Netzarim, alors qu'il s'était réfugié derrière un fût en compagnie de son père pour se protéger des balles. Invoquant l'angle de tir, les militaires israéliens, dans un premier temps, avaient exclu que l'enfant ait été tué par leurs propres balles, blâmant des tireurs palestiniens. Le cameraman qui avait filmé les événements était, lui, formel : les tirs venaient bien du côté israélien. Tout en regrettant la mort de l'enfant, le général Yaalon lui a implicitement donné raison. « Il se peut qu'un soldat, essayant des coups de feu et ne disposant que d'un angle de tir restreint, ait vu un homme se cacher et qu'il ait tiré sur lui sans savoir qu'il avait un enfant à ses côtés », a-t-il déclaré. « L'armée israélienne ne tire pas [sciemment] sur des enfants, mais je ne peux garantir que de telles choses ne se reproduiront pas dans l'avenir », a poursuivi le général.

combats. Mardi 3 octobre à l'aube, après deux précédents échecs, les Palestiniens ont pourtant annoncé qu'ils avaient conclu un accord de « cessez-le-feu total » avec leurs adversaires israéliens. Selon les termes de cet accord diffusés par l'Agence France-Presse, l'armée israélienne se retirera avec tous ses armements, tandis que les Palestiniens « auront la charge des problèmes de sécurité que pourra provoquer le retrait », formulation qui semble indiquer que la police palestinienne se serait engagée à empêcher les attaques contre les forces

conflit où, pour l'instant, les armes palestiniennes demeurent des pierres, des bouteilles incendiaires et des kalachnikovs.

L'armée israélienne a, pour sa part, et comme la veille, déployé en plusieurs points tanks et hélicoptères de combat de type Apache. A Netzarim, dans la bande de Gaza, où les affrontements sont les plus meurtriers, plusieurs missiles ont été tirés sur une maison, une usine et dans les vergers où, affirment les Israéliens, des tireurs étaient embusqués. Pour ce seul engagement, les sources médicales palesti-

La Syrie et l'Égypte demandent la tenue d'un sommet arabe

LE CAIRE

de notre correspondant

D'une petite phrase presque anodine, le président syrien, Bachar El Assad, a pris ses distances, lundi 2 octobre, à l'égard de la ligne tracée par son père en ce qui concerne les Palestiniens. Lors d'une conférence de presse commune tenue avec le président égyptien Hosni Moubarak au terme d'une visite de deux jours en Égypte, M. El Assad a estimé qu'il ne fallait pas attendre le règlement des différends inter-arabes pour convoquer un sommet.

« L'objectif d'un sommet est justement de régler les différends », a-t-il déclaré, dans ce qui ressemble fort à une main tendue au président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat. Ce dernier était la bête noire de l'ancien président syrien, Hafez El Assad, notamment depuis qu'il avait signé les accords israélo-palestiniens dits d'Oslo, en 1993. Pour le président syrien dé-

funt, c'était là une « atteinte impardonnable à la solidarité arabe ». En conséquence, Hafez El Assad opposait systématiquement son veto à la convocation d'un sommet arabe sur la question palestinienne. Les Palestiniens, eux, ont constamment réclamé un tel forum.

HOMMAGE À M. CLINTON

La répression sanglante dont sont victimes les Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza, ainsi qu'à Jérusalem, a servi de catalyseur au dégel syrien, dont les signes avant-coureurs commençaient à émaner de Damas peu après l'accession du président Bachar El Assad au pouvoir, en août. Elle s'est imposée avec force à l'ordre du jour de sa visite en Égypte, prévue de longue date.

En donnant son aval à l'appel du président Moubarak pour la tenue d'un sommet arabe dont « l'urgence » est dictée par l'explosion

de violences dans les territoires palestiniens, le nouveau chef de l'Etat syrien a levé un des principaux obstacles à une telle réunion. Depuis 1996, les nombreuses tentatives arabes pour la convocation d'un tel forum avaient échoué. Les Emirats arabes unis, la Jordanie et le Liban ont déjà donné leur accord. Même le Koweït, qui n'a toujours pas « pardonné » à l'OLP de n'avoir pas dénoncé l'invasion de son territoire par l'Irak, a fait savoir qu'il approuvait une telle rencontre. L'Arabie saoudite, dont la position est capitale, n'avait toujours pas fait connaître sa position mardi matin.

En donnant son aval à un sommet, le jeune président syrien n'a pas pour autant renié les grandes lignes de la politique de son père. Il a saisi l'occasion fournie par la crise qui menace le volet palestinien du processus de paix pour promouvoir le volet syrien de ce processus, gelé depuis janvier. A

ce sujet, il a tenu à rappeler à l'Etat hébreu, et surtout aux Etats-Unis, que des progrès demeurent possibles dans les pourparlers syro-israéliens.

La Syrie, a affirmé M. El Assad, est « disposée à faire la paix », mais il faut pour cela qu'Israël prenne une « décision audacieuse » qui permette de relancer les pourparlers. Au passage, il n'a pas manqué de rendre hommage « au sérieux et à la sincérité » du président américain, Bill Clinton, et de la secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, pour leurs efforts visant à instaurer « une paix juste et globale ». Jamais éloges aussi nets n'avaient été entendus dans la bouche de son père.

M. El Assad a paru quelque peu tendu devant les caméras. C'était, il est vrai, son premier déplacement hors de son pays en sa qualité de chef de l'Etat. Une sorte d'examen de passage.

Alexandre Buccianti

L'escalade : 56 morts

● **Jeudi 28 septembre** : plusieurs dizaines de blessés lors de heurts entre Palestiniens et forces de sécurité israéliennes provoqués par la venue d'Ariel Sharon sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem.

● **Vendredi 29 septembre** : sept morts et plus de deux cents blessés palestiniens dans des affrontements à Jérusalem. Dans les territoires occupés, deux membres des forces de l'ordre israéliennes tués.

● **Samedi 30 septembre** : les violences gagnent la Cisjordanie et Gaza. seize morts, plus de cinq cents blessés palestiniens.

● **Dimanche 1^{er} octobre** : affrontements israélo-palestiniens et entre manifestants arabes israéliens et policiers. Douze morts, plus de trois cents blessés.

● **Lundi 2 octobre** : dix-neuf morts : dix Palestiniens, huit Arabes israéliens, un juif israélien en Cisjordanie. - (AFP)



« Il faut assurer la protection du peuple palestinien »

Dans un entretien au « Monde », Nabil Chaath, ministre palestinien, déplore le profil bas des Quinze

NABIL CHAATH, le ministre palestinien du plan et de la coopération internationale, est excédé : « Qu'on ne nous parle plus de "souveraineté partagée" sur le Noble Sanctuaire » (l'esplanade des Mosquées), ni de souveraineté israélienne à Jérusalem-Est. Nous ne voulons plus entendre ce genre de propos ; nous ne voulons aucune ingérence, aucune médiation de la part de quiconque, ni d'"idées créatives", a-t-il déclaré, lundi 2 octobre, au Monde, quelques heures avant des entretiens avec le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, et le président Jacques Chirac. « Depuis le sommet de Camp David on nous dit, laissez tomber la résolution 242 du Conseil de sécurité (qui prévoit un échange de territoires contre la paix) et les frontières de 1967, attendez de voir ce que concédera Barak et nous l'éduquerons d'"idées créatives". Nous ne voulons pas d'une paix qui nous soit imposée. » Pour autant, les Palestiniens n'ont pas renoncé au processus de paix, mais ce dernier est « en grande difficulté ».

L'usage « excessif, totalement disproportionné » de la force par Israël pour réprimer les protestataires palestiniens a laissé des séquelles très profondes auprès de l'Autorité palestinienne. M. Chaath est venu à Paris le dire à la présidence française de l'Union européenne (UE). Il sait gré au président Chirac de sa réaction face à l'explosion de violence dont la Palestine est le théâtre, mais il reproche à l'UE sa tiédeur.

« Puisque, dit-il aux Européens, vous continuez de parler de tirs croisés et de responsabilité partagée (des Israéliens et des Palestiniens), nous réclamons une commission d'enquête internationale. Pourquoi laisser les Etats-Unis tout empocher ? Il a suffi que le président Yasser Arafat lui en parle pour que Bill Clinton donne son accord à une commission d'enquête américano-israélo-palestinienne, note-t-il. Mais où est l'Europe ? Il n'y a pas eu une seule déclaration européenne pour dire que l'UE est concernée. »

M. Chaath, qui semble avoir été finalement entendu puisque les Quinze ont déclaré, lundi en soirée, qu'ils étaient disposés à « apporter leur contribution » à une telle commission, ne cache pas son amertume de constater que l'Europe a été anesthésiée par l'entreprise de « séduction » lancée dans sa direction par le premier ministre israélien, Ehoud Barak. Ce dernier, regrette M. Chaath, a réussi son opération de « relations publiques » par le biais de « contacts personnels suivis avec les dirigeants » européens. L'objectif était de leur faire croire, en les tenant régulièrement au courant de la situation – alors que ses prédécesseurs « méprisaient » l'Europe – qu'il les intégrait dans le processus de paix. Mais cette intégration est tributaire de leur « impartialité », c'est-à-dire de leur silence, dit le ministre palestinien. L'Europe s'est ainsi retrouvée hors jeu et son rôle dans la définition « des conditions de la paix », c'est-à-dire de ce qui est au cœur même du problème, a été réduit à néant.

M. Chaath déplore également qu'il ne se soit pas trouvé « un seul dirigeant européen qui ait pris la peine de présenter ses condoléances aux Palestiniens » lorsque sont tombées les premières victimes palestiniennes, alors que le président Clinton et Madeleine Albright, eux, l'ont fait. Pour les Palestiniens, « il est dé-

sormais évident que le processus de paix ne peut continuer sans que soit assurée une protection pour le peuple palestinien », qui, « faute de forces internationales, pourrait se faire sous la forme d'un déploiement d'observateurs dans les points sensibles qui séparent Israéliens et Palestiniens ».

« Comment, interroge M. Chaath, peut-on nous demander de renoncer à notre option non violente, qui est la proclamation d'un Etat ? Comment comprendre que toute protestation palestinienne, fût-elle sous la forme de manifestations de rue, soit réprimée par des tueries sinon parce que le but est de forcer les Palestiniens à accepter ce qu'on leur impose ? Veut-on qu'ils n'aient plus d'autres moyens de s'exprimer que par des opérations-suicides qui feront vraiment mal à Israël et que nous avons tout fait pour arrêter ? »

Pour M. Chaath, il ne fait aucun doute que les violences israéliennes

« Comment peut-on nous demander de renoncer à notre option non violente, qui est la proclamation d'un Etat ? »

étaient préméditées. Le premier ministre israélien vise, dit-il, trois objectifs : après avoir revendiqué, au sommet de Camp David, la souveraineté sur l'esplanade des Mosquées où, « depuis le 17 juin 1967, les Israéliens n'ont aucune présence militaire – Moshe Dayan (ancien ministre de la défense) ayant refusé de défier le monde musulman – ni religieuse, pour des raisons précisément religieuses », M. Barak a cherché à « créer un litige à propos du Noble Sanctuaire. Il a voulu dire : nous sommes là et c'est nous qui décidons qui peut s'y rendre et qui ne le peut pas, par la force militaire s'il le faut. C'est pour cela qu'il a assuré à Ariel Sharon (le chef du parti de droite Likoud) une protection de mille soldats », lors de sa visite, jeudi 28 septembre, sur l'esplanade dont l'accès a été interdit aux fidèles hormis une poignée.

Le deuxième objectif, toujours d'après M. Chaath, était de « frapper si fort et de faire si mal que les Palestiniens renonceraient à toute résistance (...). Les Israéliens pensent que cet usage démesuré de la force ôtera à tout jamais de l'esprit des Palestiniens l'idée de s'opposer » à leurs exigences, ajoute-t-il. « Pour eux, la vie d'un Palestinien ne compte pas (...), et ils ont par ailleurs constamment à l'esprit l'idée qu'il existe un complot de la direction palestinienne qui exploiterait toute forme de protestation ; comme si, si c'était le cas, il s'agirait d'un crime qui doit être sévèrement puni et le plus rapidement possible. »

La violence de la répression israélienne tenait en troisième lieu, toujours selon M. Chaath, à des considérations de politique intérieure, M. Barak cherchant à se concilier la droite laïque dans la perspective d'une éventuelle nouvelle coalition gouvernementale.

Mouna Naïm

Le dixième anniversaire de la réunification allemande s'est déroulé sans Helmut Kohl

Malgré des plaies mal fermées, le pays redécouvre son unité

Les cérémonies du dixième anniversaire de l'Allemagne réunifiée, qui se sont déroulées mardi 3 octobre à Dresde en présence du chancelier

Schröder et du président Chirac, ont été entachées par une polémique déclenchée par l'ancien chancelier Helmut Kohl sur les mérites de la

réunification. Mais une page est tournée. Les grands acteurs d'alors cèdent la place et le pays commence à s'habituer à son unité retrouvée.

BERLIN

de notre correspondant

Helmut Kohl était le grand absent des cérémonies officielles du dixième anniversaire de la réunification, qui avaient lieu mardi 3 octobre à Dresde, sous la présidence du ministre-président de Saxe, Kurt Biedenkopf, président en exercice du Bundesrat, la chambre représentant les Länder.

Décrédibilisé par le scandale de ses caisses noires, le père de l'unité allemande s'était vu refuser de prendre la parole. Il s'en est vengé en suscitant une vaste polémique nationale frisant le ridicule sur les mérites des uns et des autres dans le processus de réunification, qui a occupé ces derniers jours le devant de la scène politique, lui permettant d'être, même absent, au cœur des cérémonies de commémoration.

Une page est pourtant tournée. Dans une Allemagne encore hésitant à se réjouir d'une réunification dont elle ne voyait que les côtés sombres, la célébration l'année dernière de la chute du mur de Berlin, ouvert le 9 novembre 1989, avait donné lieu à un défilé des vétérans,

Helmut Kohl s'autocongratulant avec l'ancien président américain George Bush et l'ex-numéro soviétique Mikhaïl Gorbatchev. Cette année, les regards étaient tournés vers l'avenir, l'Allemagne ne fêtait plus sa réunification, mais son unité retrouvée au sein d'une Europe dont elle est devenue une des pièces maîtresses.

Lothar de Maizière, le premier et dernier chef de gouvernement démocratiquement élu de l'ex-RDA, était prévu parmi les orateurs. Mais l'invité d'honneur était le président français Jacques Chirac, président en exercice de l'Union européenne, dont le discours du 27 juin, au Reichstag de Berlin, sur l'avenir de l'Europe, a été apprécié. Le chancelier social-démocrate Gerhard Schröder devait prendre lui-même la parole dans l'après-midi. Aux prises à un début de mandat difficile, il s'était tenu l'année dernière en retrait.

Ce 3 octobre, jour de fête nationale, marque un peu la fin de l'ère de la reconstruction. La génération des années 90 passant la main : Helmut Kohl est disqualifié ; le mandat

du pasteur Joachim Gauck à la tête des archives de la Stasi est arrivé à son terme ; c'est l'ancienne militante des droits civiques, la Verte Marianne Birkler, qui prend la direction d'une administration tellement identifiée à son ancien patron qu'on ne l'appelait plus qu'« autorité Gauck » ; l'avocat Gregor Gysi, chef de file du Parti communiste réformé, le PDS, depuis l'effondrement du régime Honecker, a annoncé son retrait de la direction de son groupe parlementaire, alors que son parti, inscrit dans le paysage politique allemand, n'est désormais plus diabolisé. Enfin, la plupart des crimes commis par la dictature sont prescrits ou jugés.

« PAYSAGES FLORISSANTS »

Le retrait progressif des acteurs de la réunification permet d'avoir un jugement plus serein sur la décennie écoulée. Les « paysages florissants », imprudemment promis en 1990 par Helmut Kohl et qui lui ont coûté si cher électoralement, sont bel et bien là aujourd'hui dans des régions méconnaissables. Le chancelier Gerhard Schröder, qui a découvert pen-

dant l'été les Länder de l'Est, a d'ailleurs reconnu l'ampleur de la tâche accomplie. Bien sûr, l'ex-RDA n'est pas au bout du tunnel, en dépit de 1 200 milliards de marks de transferts financiers de l'Ouest vers l'Est, avec un chômage qui frappe près d'une personne sur cinq et un PIB par habitant qui se situe aux deux tiers seulement de celui de l'Ouest. Mais le pays essaie de trouver un moyen d'aller de l'avant.

Le « mur dans les têtes » s'atténue. Se lamentant moins d'être des citoyens de deuxième classe, les Ossis reconnaissent les mérites de la réunification. L'enjeu pour eux est désormais de (se) convaincre que les années passées sous la RDA n'ont pas été des années de vie gâchées, de revendiquer la partie positive de leur héritage. En un an, l'atmosphère a changé. « Le temps des plaintes et des gémissements est révolu », a résumé le ministre-président social-démocrate du Brandebourg, Mandred Stolpe, l'un des anciens dirigeants de l'Eglise protestante de la RDA.

Arnaud Leparmentier

Certaines personnes ne se préoccupent pas de savoir si elles ont accès aux salons. **En faites-vous partie?**



Grâce à votre statut privilégié, vous bénéficiez d'avantages supplémentaires, quelle que

soit votre destination. Notre alliance reconnaît les privilèges des grands voyageurs sur

huit des plus grandes compagnies aériennes mondiales, avec un accès à plus de

340 salons. Bienvenue sur **oneworld**™

Vous êtes au cœur de

BRITISH AIRWAYS

Aer Lingus

Airlines

CATHAY PACIFIC

LANCÔLE

LANCÔLE

LANCÔLE

QANTAS

Ces avantages sont réservés aux passagers détenteurs de billets haute contribution et aux voyageurs fréquents disposant d'un statut privilégié. Certains avantages peuvent varier d'une compagnie à l'autre. Chaque compagnie aérienne de l'alliance oneworld se réserve le droit de modifier les conditions, le règlement, les primes de voyage et les offres spéciales de son programme de fidélisation ainsi que d'y mettre un terme conformément au règlement de son propre programme. Tous les avantages oneworld sont réservés aux passagers des vols réguliers opérés et commercialisés par une compagnie aérienne membre de oneworld. (Commercialisé signifié ou un numéro de vol d'une compagnie aérienne membre de oneworld doit figurer sur votre billet.) Aer Lingus, American Airlines, British Airways, Cathay Pacific, Finnair, Iberia, LAN Chile, Qantas sont toutes des marques déposées de ces compagnies respectives.

www.oneworldalliance.com

Epreuve de vérité, jeudi à Belgrade, pour l'opposition yougoslave

Les manifestants de tout le pays sont appelés à converger sur Belgrade. Face à cette mobilisation, Slobodan Milosevic est intervenu à la télévision pour la première fois depuis les bombardements de l'OTAN

De très nombreuses manifestations de protestation ont eu lieu, lundi 2 octobre, dans toute la Serbie pour réclamer le départ de Slobodan Milosevic de la présidence yougoslave et la reconnaissance de la victoire de

Vojislav Kostunica au premier tour. L'opposition démocratique (DOS), qui soutient M. Kostunica, a appelé manifestants et grévistes à converger vers la capitale, jeudi 5 octobre. Slobodan Milosevic, dans sa première

intervention télévisée depuis un an, a invité les Serbes à participer au second tour de la présidentielle qu'il entend organiser dimanche. Il a présenté les chefs de l'opposition comme les valets de l'Occident. A Mos-

cou, le président Vladimir Poutine a proposé de recevoir le président sortant et son adversaire, afin de trouver une solution à la crise. Slobodan Milosevic n'a pas répondu à cette proposition.

BELGRADE

de notre envoyé spécial

Il y a dans le sous-sol du théâtre 212 de Belgrade une ambiance d'assemblée générale au premier jour de la grève, lundi. Haut lieu de rendez-vous des acteurs serbes situé à deux pas de la place de la République où se rassemble quotidiennement une foule d'opposants, ils se disputent joyeusement sur la stratégie à adopter. Ils ont appris que tel acteur a décidé de monter sur la scène d'un théâtre dirigé par un proche du régime. Faut-il l'exclure ou non de l'association des acteurs dramatiques ? En ont-ils seulement le droit ? Le débat pourrait sembler futile. Il résume en fait les hésitations, les improvisations de ce mouvement national de contestation anti-Milosevic qui prend comme une traînée de poudre, d'avantage en province qu'à Belgrade. Les acteurs comme les autres professions s'étonnent de la rapidité du phénomène et tentent de s'adapter aux circonstances.

Le foyer du théâtre 212 vit d'ailleurs au rythme des informations colportées par les nouveaux arrivants. « Des journalistes de Radio Belgrade sont entrés en grève. Des dizaines de radios locales refusent de retransmettre les bulletins d'information venant de la radio d'Etat », lance l'un d'entre eux. La nouvelle est saluée par des hurrahs suivis d'imitations des principaux leaders yougoslaves, brocardés par les acteurs. On commente les informations, invérifiables à ce jour, publiées par le journal d'opposition *Danas*, annonçant le limogeage de Rade Markovic, le chef de la sécurité intérieure ou la mutation d'autres chefs de la police sous prétexte qu'ils rechigneraient à mater les manifestations. Bref, l'ambiance est à l'optimisme.

Il faut dire que les nouvelles sont plutôt bonnes. « Cette première journée de grève générale et de mobilisation est une bonne surprise », nous déclare Vladeta Jankovic, vice-président du Parti démocratique de Serbie, la formation présidée par Vojislav Kostunica. Dans la capitale, les collégiens et les étudiants ont, en fin de matinée, lancé la journée de protestation, bientôt rejoints par des milliers d'habitants de la ville. La circulation sur les principaux ponts enjambant la Save et le Danube a été bloquée pendant plusieurs heures. Nombre de magasins avaient collé sur leur devanture l'affiche imprimée par les étudiants d'Otpor : « Fermé pour cause de vol », en référence aux fraudes électorales qui ont privé Vojislav Kostunica d'une victoire au premier tour. Des dizaines de milliers de personnes ont fait le siège, durant l'après-midi, de l'Institut de statistiques, accusé, en tant qu'organisme comptabilisateur, d'avoir participé au détournement de voix au profit du pouvoir. Enfin, ils étaient encore des milliers, le soir, à écouter sous la pluie les discours des dirigeants de l'opposition sur la

scène dressée en permanence sur la place de la République.

« En province, la mobilisation est encore plus importante », indique M. Jankovic, avant d'énumérer les villes bloquées par les manifestants qui demandent au président yougoslave de reconnaître sa défaite. « Nis, Cacak, Novi Sad, Pozarevac, Kragujevac, Krajevo, etc., toutes ces villes sont bloquées. Des policiers fraternisant avec les manifestants refusent de lever les barricades dressées sur les autoroutes », affirme-t-il. Il cite aussi le cas de la mine de Kostolac, au sud de Belgrade, paralysée par la grève depuis le début du week-end et où Vojislav Kostunica a effectué, lundi 2 octobre, une visite surprise. « Le cordon de policiers établi autour de la mine pour lui en interdire l'accès s'est subitement ouvert à son arrivée », raconte M. Jankovic. « On aurait dit Moïse ouvrant la Mer rouge », lâche-t-il, euphorique.

FEU D'ARTIFICE

Le leader de l'opposition a décidé de battre le fer en province. Dans la petite ville de Cacak (sud, proche du Monténégro), vingt mille personnes s'étaient ainsi réunies lundi, saluant l'arrivée de leur champion par un feu d'artifice. Un peu auparavant, à Gornje Nilanovac,

TROIS QUESTIONS À...

MILJENKO DERETA

1 Vous êtes sociologue, et président de l'association « Initiatives citoyennes » à Belgrade, pensez-vous que Slobodan Milosevic organisera le second tour de l'élection présidentielle ?

J'espère le contraire, mais je ne vois pas Milosevic céder très rapidement. J'ai peur qu'il ne convoque le second tour, proclame sa victoire et tente de faire sortir la police pour faire appliquer les résultats. Mais plus il se battra, plus la situation empirera. Jusqu'au moment où l'opposition ira le chercher dans son « château ». Donc, soit il aura recours à la force, soit il choisira la solution la plus simple : quitter le pays. Mais de toute façon, il est fini. Il faut espérer qu'il comprendra rapidement la situation.

2 Sur quelles forces repose encore son pouvoir ?

Des informations nous incitent à penser qu'il ne peut plus vraiment compter sur l'armée et

M. Kostunica avait appelé Milosevic à « ouvrir les yeux pour voir la lumière ». « Vous êtes fini », lui avait-il lancé devant plusieurs milliers de manifestants, « mais nous devons aussi faire preuve de patience », avait-il ajouté.

Slobodan Milosevic met en garde ses concitoyens : les Occidentaux « vous terroriseront »

Slobodan Milosevic s'est adressé à la nation, lundi 2 octobre, dans une intervention télévisée, la première depuis les bombardements de l'OTAN. Il a mis en garde ses concitoyens contre le risque que représenterait une victoire du leader de l'opposition, Vojislav Kostunica, « un représentant de l'Occupant ». « Vous seriez réduits en esclavage par l'Occident qui s'apprête à acheter le pays. L'appauvrissement serait rapide comme c'est le cas dans les pays d'Europe de l'Est. (...) L'OTAN et l'Occident ne veulent pas de la paix dans les Balkans. Ils vous terroriseront et vous perdrez votre liberté et votre identité. Il ne restera de la Serbie que des recettes de cuisine et des chansons », a-t-il déclaré, en ajoutant : « Les événements qui se sont déroulés lors des élections [du 24 septembre] font partie de la chasse organisée contre notre pays et notre peuple car notre pays résiste à l'établissement d'une domination complète de l'Occident sur les Balkans ». — (AFP)

L'opposition tente en effet de gérer ce mouvement populaire « spontané », selon elle, avant le deuxième tour de l'élection présidentielle que Slobodan Milosevic entend toujours organiser dimanche 8 octobre. Le jeudi précé-

dant ce scrutin pourrait être décisif. L'ODS vient en effet d'appeler les grévistes de tout le pays — cheminots, mineurs ou sidérurgistes — à se joindre aux manifestants de Belgrade. Histoire sans doute de donner un peu de nerf aux défilés quo-

ter, le Parlement et deux autres bâtiments de la ville étaient pleins de policiers des forces spéciales prêts à intervenir. Ce qui est bon signe c'est qu'ils sont restés discrètement cachés.

3 Quelle stratégie l'opposition peut-elle adopter ?

Tout d'abord, il ne faut évidemment pas aller voter dimanche. Ce serait donner l'occasion au régime de nouvelles fraudes ou de provocation. Il faut aussi multiplier les contacts, qui existent déjà en coulisses, avec la police et l'armée. Il faut faire comprendre à la police qu'en cas de problème, c'est elle que Milosevic enverra en première ligne contre les Serbes. Mais la clé de la crise est entre les mains de l'armée. Si elle bascule ouvertement dans le camp de l'opposition, la police ne pourra rien faire. Avec un peu de chance et la pression conjointe des forces de l'intérieur et de la communauté internationale, tout peut aller très vite.

Propos recueillis par **Christophe Châtelot**

très peu sur la police. Il n'a plus que quelques fidèles au sommet de ses institutions. En revanche, toute la population est contre lui. Ce ne sont pas quelques centaines, ou milliers, de paramilitaires qui lui permettront de reprendre le contrôle des dizaines de villes d'un pays en révolte. Il est maintenant totalement isolé. Il reste seul avec quelques personnes qui veulent défendre leurs postes et leurs richesses. Le problème est que Milosevic s'accroche avant tout à son fauteuil et à son pouvoir.

L'autre question est de savoir s'il se rend vraiment compte que toute la population est contre lui. Mais s'il se décide tout de même de passer à la répression, il court au-devant d'une grande déception. Il ne pourra pas tenir longtemps car très peu de gens le suivront. Alors que l'opposition, elle, est prête à aller jusqu'au sacrifice pour obtenir une victoire définitive. Mais il faut être conscient que des provocations sont toujours possibles. Il y a tellement d'énergie dans les rues qu'une simple étincelle peut provoquer une explosion. Nous savons que lors des grandes manifestations d'opposition de la semaine der-

Milosevic est au point de rupture. Il ne faut pas lui laisser le temps de reprendre sa respiration. Il doit tout simplement reconnaître sa défaite et partir », estime M. Jankovic. Il reste moins d'une semaine avant le second tour mais, vu le rythme auquel les événements se succèdent depuis quelques jours, ce dimanche paraît bien loin. « Pour l'instant, nous y réfléchissons mais s'il le faut, nous bloquerons physiquement les bureaux de vote. Au risque de provoquer des affrontements », concède-t-on à l'état-major de l'ODS.

Face à cette détermination, le pouvoir bafouille. Dans une adresse à la nation diffusée lundi après-midi sur les ondes des médias d'Etat, Slobodan Milosevic a ressassé le même discours alarmiste en vogue depuis les bombardements de 1999. Raide derrière un pupitre, il a rabâché les mêmes arguments sur la menace de l'Occident et enjoint la population à bien réfléchir plutôt que rejeter le second tour des élections parce qu'après « [je] ne pourrais plus rien faire pour [mon] peuple » a-t-il déclaré. A la même heure, le pays était quasiment paralysé par « son » peuple, qui demande son départ.

C. Ct

Vladimir Poutine invite le président yougoslave et le chef de l'opposition à Moscou

LE PRÉSIDENT RUSSE s'est déclaré prêt, lundi 2 octobre, à recevoir à Moscou le président yougoslave Slobodan Milosevic et le candidat de l'opposition Vojislav Kostunica pour trouver une issue à la crise, mais Belgrade semblait réticente à accepter cette médiation.

« Je suis prêt en tant que président de la Russie à recevoir à Moscou dans les prochains jours les deux candidats arrivés au deuxième tour, le président Slobodan Milosevic et le

leader de l'opposition démocratique de Serbie, Vojislav Kostunica, pour discuter des moyens de sortir de la situation actuelle », a déclaré M. Poutine dans un communiqué publié par le Kremlin. Le président russe a fait cette déclaration avant de quitter Moscou pour une visite officielle en Inde qui doit s'achever jeudi soir.

Selon l'opposition yougoslave, M. Kostunica a été élu au premier tour avec 52 % des voix. La Commission électorale fédérale a en revanche conclu au ballottage et convoqué un deuxième tour.

Mais les offres de médiation russe ne semblent pas intéresser les autorités yougoslaves. Il n'y a « pas de nécessité » d'une médiation russe en Yougoslavie, avait estimé lundi à Moscou Borislav Milosevic, ambassadeur de Yougoslavie en Russie et frère du président yougoslave, avant que ne soit connue la proposition du Kremlin. Slobodan Milosevic n'a pas réagi officiellement à l'éventualité d'une rencontre avec le président russe. Un

représentant de l'opposition serbe, Zoran Djindjic, a en revanche qualifié l'initiative du président russe d'« excellente idée ».

Les autorités yougoslaves évitent les contacts avec la Russie, a déclaré lundi sous le couvert de l'anonymat un haut responsable du ministère russe des affaires étrangères, cité par l'agence Interfax. Les contacts entre Moscou et Belgrade pour un règlement de la crise sont actuellement « inexistant parce que Belgrade semble ne pas en ressentir la nécessité », a-t-il indiqué.

L'émissaire russe pour les Balkans, Vladimir Tchijov, ainsi qu'un autre diplomate russe de haut rang, Alexandre Tolatch, se trouvent actuellement à Belgrade, mais rien n'a filtré sur le résultat de leur mission. Les Russes ont, à plusieurs reprises, marqué publiquement leur différence avec les Européens et les Américains, estimant que le scrutin du 24 septembre s'était déroulé sans irrégularités majeures. Ils ont cependant maintenu une certaine ambiguïté. — (AFP.)

Pas d'accord à Luxembourg sur le temps de travail des routiers

LUXEMBOURG

de notre bureau européen

Les chauffeurs routiers salariés de l'Union européenne (UE) qui avaient bloqué les accès à Luxembourg, dimanche soir 1^{er} octobre, à la veille de la réunion des ministres des Quinze, pour dénoncer leurs conditions de travail n'ont pas été entendus par le Conseil. Le projet de directive sur le temps de travail, sur la table depuis presque deux ans, reste bloqué, car l'Union est profondément divisée en la matière.

La proposition de la Commission, qui est acceptée par les syndicats, prévoit 48 heures de travail par semaine en moyenne sur six mois, et au maximum 60 heures sur une semaine, soit une amélioration sensible par rapport au règlement sur les temps de conduite existant, qui date de 1985. La principale divergence porte sur la nécessité d'imposer ces seuils aux chauffeurs routiers indépendants. Plusieurs pays y sont fermement opposés, à savoir l'Espagne, la Finlande, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et le Portugal. Pour contourner l'obstacle, la commissaire Loyola de Palacio a proposé d'exclure les chauffeurs artisans à titre provisoire pour deux ans. L'idée n'a pas permis de vraiment avancer.

La sécurité maritime figurerait également à l'ordre du jour du Conseil. Les Quinze entendent supprimer le risque que comporte la navigation de pétroliers à simple coque. Moins d'un an après le naufrage de l'*Erika*, ils se sont mis d'accord à Luxembourg sur un programme visant à accélérer leur abandon progressif d'ici au 1^{er} janvier 2015 au plus tard. Cette approche sera défendue par les Quinze à la réunion que l'OMI (Organisation maritime internationale) consacre cette semaine, à Londres, à ce dossier. Au stade actuel, les règles de l'OMI ne prévoient l'élimination complète des pétroliers à coque qu'en 2026. Plusieurs Etats membres considèrent essentiel de régler le problème à ce niveau international.

Philippe Lemaître

PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc
92984 LA DEFENSE Cedex
Tel : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9^{ème} Chambre (section A) de la Cour d'Appel de PARIS du 26 janvier 2000, **PIOL Patrice**, né le 16 juin 1959 à St Mandé (94) de Michel PIOL et de SUDRE Jacqueline demeurant 30, Rue des Roses Beauséjour Casablanca MAROC, a été condamné à un an d'emprisonnement avec sursis, paiement solidaire des impôts fraudés pour :

- avoir, à PARIS, depuis 1994 et jusqu'en 1995, soustrait la société DEKO FRANCE à l'établissement ou au paiement total ou partiel de la T.V.A afférente à la période de mai 1993, août à décembre 1993, janvier à décembre 1994, en ayant volontairement omis de faire une déclaration dans les délais prescrits ;
- avoir, à PARIS, depuis 1994 et jusqu'en 1995, soustrait la société DEKO FRANCE à l'établissement ou au paiement total ou partiel de la T.V.A afférente à la période de juillet 1993, en ayant volontairement dissimulé une part des sommes sujettes à l'impôt, ces dissimulations excédant le dixième de la somme imposable ou le chiffre de 1.000 francs ;
- Infraction prévue par l'article 1741 AL.1, AL.2 du code général des impôts et réprimée par les articles 1741 AL.1, AL.3, AL.4, 1750 AL.1 du code général des impôts. La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné 1°) La publication de cet arrêt, par extrait, dans le Journal Officiel de la République Française, le Monde, le Quotidien du Médicin. 2°) L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune où le condamné a son domicile. Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition. Pour le GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9^{ème} Chambre (section A) de la Cour d'Appel de PARIS du 9 février 2000, **GUITTIENNE Marc** né le 19 novembre 1945 à NANCY (54) de Marc GUITTIENNE et de MARCINIAK Anne, demeurant 12, avenue du Général Leclerc 60000 MOUYS a été condamné à 15 mois d'emprisonnement avec sursis et à 200.000 francs d'amende. Pour : s'être frauduleusement soustrait à l'établissement de l'impôt en omettant sciemment de déposer les déclarations de ses bénéfices non commerciaux réalisés en 1990, 1991 et 1992 et de l'ensemble de ses revenus en 1990 et 1991. La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné : 1°) La publication de cet arrêt, par extrait, dans : Le Journal Officiel de la République Française, le Monde, le Quotidien du Médicin. 2°) L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune où le condamné a son domicile. Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition. Pour le GREFFIER EN CHEF.

ANYWAY.com

VOLS ALLER/RETOUR*
Taxes aéroport comprises

DUBLIN	@ 790F	TENERIFE	@ 1790F
LONDRES	@ 885F	POINTE A PITRE	@ 2290F
TUNIS	@ 1390F	SAN FRANCISCO	@ 2710F
ATHENES	@ 1590F	ATLANTA	@ 2410F
LISBONNE	@ 1390F	BOSTON	@ 2210F
MARRAKECH	@ 1490F	MADRID	@ 860F

www.anyway.com
0 803 008 008 - 3615 ANYWAY*****

* Prix en francs à la parité de change sans taxes. Pour la validité, nous consulter. ** 0,99F/min. *** 2,25F/min.

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés

Concours 2^{ème} cycle

- HEC / ESCP : 2^{ème} année
- Sciences Po : 2^{ème} année

- Sessions semestrielles
- Stages : Noël, février, Pâques

Tél. : 01 42 24 10 72
www.isth-es.com

Faire une carte statistique avec vos données ou plus encore...

www.MakeYourMap.com

Service gratuit

www.artique.com
Tél. : (33) 02 47 49 90 49

Romano Prodi livre sa pensée sur l'avenir de l'Europe

BRUXELLES. L'avenir de l'Europe ne passe pas par la « méthode intergouvernementale », a souligné Romano Prodi devant le Parlement européen, mardi 3 octobre à Strasbourg. Le président de la Commission européenne, resté longtemps silencieux dans le débat sur les finalités de la construction européenne, prend le contre-pied de la position de plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement, à commencer par celle de Jacques Chirac. Le président français avait prôné, dans son discours de Berlin prononcé le 27 juin, l'émergence au sein des Quinze d'un « groupe pionnier » flanqué d'un « secrétariat ». M. Prodi estime que la « méthode intergouvernementale » ne peut conduire qu'à deux résultats aussi négatifs l'un que l'autre : soit l'Union européenne se transformera en une sorte de forum incapable de favoriser l'affirmation d'une souveraineté autour de l'intérêt commun ; soit on « trompera les gens en créant constamment de nouveaux organes affranchis de toute forme de responsabilité démocratique : un gouvernement de fonctionnaires ». – (Corresp.)

L'ONU réclame des fonds pour les réfugiés

GENÈVE. Venu rendre hommage lundi 2 octobre au haut-commissaire pour les réfugiés (HCR), M^{me} Sadako Ogata, qui achève son mandat fin décembre, le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan a souligné l'urgence de trouver de nouvelles sources de financement et battu le rappel des bailleurs de fonds. Un appel particulier a été lancé aux Européens, invités à accroître leurs contributions qui sont passées de 16,3 % de l'ensemble du budget en 1997 à seulement 10 % pour l'an 2000. Un déficit d'au moins 150 millions de dollars est prévu cette année pour un budget de 965 millions de dollars. Les considérations financières ne manqueront pas de peser sur le choix du futur haut-commissaire, dont le nom devrait être connu à la fin du mois. – (Corresp.)

Bill Clinton s'engage en faveur des pays pauvres très endettés

WASHINGTON. Le président Bill Clinton a reçu lundi 2 octobre l'appui d'une coalition de personnalités pour exhorter le Congrès à ne pas amputer la quote-part américaine dans les mesures financières d'allègement de la dette des pays pauvres les plus endettés. M. Clinton était entouré de personnalités aussi diverses que le chanteur Bono, le révérend Pat Robertson, l'un des chefs de file de la droite chrétienne ultraconservatrice, mais aussi de responsables des Eglises et de parlementaires démocrates et républicains. Le président américain a fait valoir que l'initiative en faveur des pays les plus endettés (coordonnée par le FMI et la Banque mondiale) risquait de sombrer si les Etats-Unis ne remplissaient pas leurs obligations. L'an dernier, le Congrès s'était contenté de débloquer 110 millions de dollars alors que M. Clinton avait demandé aux parlementaires de débloquer 920 millions de dollars. Cette année, la Chambre des représentants a fait un pas en direction de la Maison Blanche en acceptant de débloquer 225 millions de dollars. Le Sénat ne s'est pas encore prononcé. – (AFP)

DÉPÊCHES

■ **IRAN** : Ataollah Mohadjerani, quarante-six ans, principale « bête noire » des conservateurs au gouvernement, aurait remis sa démission, selon plusieurs journaux iraniens qui ont publié cette information lundi 2 octobre. M. Mohadjerani était jusqu'à présent ministre de la culture et de l'orientation islamique. Le ministère de la culture et de l'orientation, interrogé par l'AFP, s'est refusé à tout commentaire sur cette information. – (AFP)

■ **ONU/TIBET** : invité à s'expliquer sur le Tibet lors d'une conférence de presse à Genève, lundi 2 octobre, le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan a admis les carences de la communauté internationale à ce propos, sans exclure de recevoir le dalaï-lama si la demande lui en était faite. Sous la pression de la Chine, le chef spirituel des Tibétains avait été le grand absent du sommet religieux le 28 août à New York, ce qui avait valu de vives critiques à l'ONU. – (Corresp.)

■ **CÔTE D'IVOIRE** : les généraux Palenfo et Coulibaly, ex-numéros deux et trois de la junte, se sont réfugiés à l'ambassade du Nigeria à Abidjan après avoir été accusés de « tentative d'assassinat » contre le leader du régime, le général Gueï. Ce dernier a expliqué lundi 2 octobre au cours d'une conférence de presse que « des démarches sont en cours » pour obtenir leur extradition, mais le président nigérian Olusegun Obasanjo a rejeté quelques heures plus tard la demande formulée par la junte au pouvoir en Côte d'Ivoire. – (AFP)

■ **SRI LANKA** : dix-neuf personnes, dont un candidat musulman aux élections législatives du 10 octobre, ont été tuées lundi 2 octobre à Muttur, sur la côte est du Sri Lanka, dans un attentat suicide attribué aux Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE). La bombe a explosé à la fin d'un meeting d'un candidat du Congrès musulman sri lankais (SLMC). Une quarantaine de personnes ont été blessées, dont trois grièvement. Depuis le début de la campagne électorale, dix-sept personnes, dont deux candidats, ont été tuées au cours de 1 062 incidents de violence, a indiqué le Centre de contrôle de la violence électorale, une organisation indépendante à Colombo. – (Corresp.)

■ **UKRAÏNE** : le président ukrainien Léonid Koutchma a signé, lundi 2 octobre, un décret nommant officiellement Anatoly Zlenko, ambassadeur d'Ukraine en France, au poste de ministre des affaires étrangères en remplacement de Boris Tarassiouk, âgé de cinquante et un ans. M. Zlenko, soixante-deux ans, avait dirigé la diplomatie ukrainienne entre 1990 et 1994, puis il avait représenté jusqu'en 1997 son pays auprès des Nations unies. – (AFP)

■ **ALLEMAGNE** : un Sénégalais de vingt-neuf ans a été passé à tabac dans la nuit de dimanche à lundi dans un quartier de l'est de Berlin par quatre hommes que la police a interpellés peu de temps après. Les agresseurs, âgés de vingt-deux à vingt-sept ans, ont dans un premier temps insulté l'Africain, puis l'ont battu à coups de pied et de poing, avant qu'il ne parvienne à s'enfuir. – (AFP)

Le pape tente de désamorcer la polémique avec Pékin

CITÉ DU VATICAN. Jean Paul II a demandé pardon, lundi 2 octobre, pour d'éventuelles « erreurs » ayant pu être commises par les 120 martyrs de Chine qu'il a canonisés dimanche malgré les protestations véhémentes de Pékin : « s'il y en a eu - l'homme est-il toujours à l'abri des erreurs ? -, nous demandons pardon », a dit Jean Paul II. Le régime chinois, de son côté, a relancé ses accusations contre certains de ces 120 martyrs. Pékin reproche aux missionnaires français, italiens et espagnols de s'être livrés entre les XVII^e et XIX^e siècles à toutes sortes de méfaits à l'encontre des Chinois qu'ils cherchaient à convertir au catholicisme. Dans un éditorial, le *Quotidien du peuple* a estimé que le Vatican veut inciter les chrétiens de Chine à « s'opposer au gouvernement et à la loi et au système socialiste ». – (AFP)

Douze otages philippins prisonniers du groupe Abu Sayyaf ont été libérés à Jolo

Le quart de la population de l'île a été déplacée par les combats

Le président philippin Joseph Estrada a annoncé, lundi 2 octobre, la libération de douze évangélistes de Manille prisonniers du groupe Abu

Sayyaf dans l'île de Jolo, au cours des opérations militaires lancées voici deux semaines contre les rebelles musulmans. L'armée a re-

connu avoir sous-estimé les difficultés à mater ces bandits se réclamant de l'islam dans un Sud rétif à l'autorité de Manille. (Lire aussi page 16.)

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Plus de deux semaines après le lancement d'une opération impliquant quelque 5 000 soldats, douze évangélistes philippins ont été libérés, lundi 2 octobre à Jolo, la petite île du sud des Philippines où des bandes de ravisseurs connus sous le nom d'Abu Sayyaf détiennent encore un Américain, trois Malaisiens et un Philippin.

Les indications fournies par l'un des évangélistes, qui s'était échappé la veille, ont permis aux militaires de récupérer les onze autres. Annonçant ces libérations, les premières depuis que deux journalistes français avaient faussé compagnie à leurs géoliers le 19 septembre, le président Joseph Estrada a réclamé « une semaine » supplémentaire pour « résoudre le problème » posé par les enlèvements d'otages par différents clans d'Abu Sayyaf depuis mars.

Les rares informations sur les opérations amorcées le 16 septembre laissent penser que la population a souffert des combats, no-

tamment des bombardements. Selon des sources militaires citées par l'agence AP, plus de 88 000 civils auraient été déplacés, soit près d'un habitant sur quatre. Le chef d'état-major général des forces armées, le général Angelo Reyes, a indiqué lundi que 117 rebelles avaient été tués. Les militaires n'ont pas confirmé les informations selon lesquelles un chef d'Abu Sayyaf avait été tué et deux autres blessés la semaine dernière.

Les rebelles

« ne veulent pas se battre » et bénéficient d'un « fort soutien local »

L'armée a reconnu avoir, au départ, sous-estimé la difficulté. Pour expliquer la lenteur des opérations, qui ne devaient durer que quelques jours, le général Narciso Abaya,

commandant opérationnel, a avancé que les rebelles d'Abu Sayyaf se déplacent constamment, « ne veulent pas se battre » et bénéficient d'un « fort soutien local ». Jolo est habitée, pour l'essentiel, par une ethnologie islamisée de longue main, celle des Tausuk. Mais, même si cette île est couverte de forêts, elle ne couvre que 897 km² – le dixième de la superficie de la Corse – et ce terrain devrait être familier aux forces armées qui y tiennent garnison ou y ont opéré à plusieurs reprises depuis 1972.

L'opération combinée air-terremer a eu pour objet d'isoler Jolo. Même l'accès à Jolo-ville, une bourgade de 30 000 habitants, est contrôlé par l'armée. Le résultat a, toutefois, été l'étranglement du ravitaillement local et du commerce, qui transite par Jolo, entre la Malaisie orientale et Zamboanga, port le plus proche sur la grande île de Mindanao. Le transport maritime commercial n'a été rétabli que le week-end dernier.

L'armée philippine manque d'unités d'élite : scouts formés à la contre-guerrilla, commandos,

agents de renseignements pour repérer les fuyards et diriger les bombardements. Des témoignages font état de bombardements imprécis et de troupes qui occupent le terrain et se déplacent sur les routes. Le soldat philippin, souvent chrétien et venu de loin, n'a guère envie de se battre. Des éléments d'Abu Sayyaf seraient parvenus à quitter Jolo pour gagner l'île voisine de Basilan ou l'archipel proche de Tawi-Tawi.

Les agissements d'Abu Sayyaf – des rançonneurs qui se réclament de l'islamisme – ne doivent pas faire oublier que les quelque sept millions de musulmans du Sud philippin sont le plus souvent traités comme des citoyens de seconde zone, ce qui explique cinq siècles de luttes contre le conquérant espagnol, le colonisateur américain et le pouvoir central philippin. Enfin, cette opération, comme celles menées en mai-juin à Mindanao contre une insurrection indépendantiste musulmane, contribue à saper les finances déjà mal en point de l'Etat.

Jean-Claude Pomonti



COHABITATION Président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, proche de Jacques Chirac, Jean-Louis Debré expose, dans un entretien au *Monde*, l'attitude offensive que le

chef de l'Etat entend maintenir face à ce qu'il appelle l'« affaire Méry-Strauss-Kahn » : pas d'annistie, pas d'« explication » de M. Chirac, ni de témoignage s'il était convoqué par un

juge d'instruction. ● **LES TEXTES** constitutionnels interdisent la mise en examen du président de la République, sauf cas de « haute trahison », et la possibilité, pour un juge, de l'en-

tendre comme témoin est pour le moment bloquée. L'extension de la procédure de « témoin assisté », le 1^{er} janvier 2001, pourrait ouvrir une faille. ● **LES DÉPUTÉS** de tous bords

paraissent décidés, mardi 3 octobre dans la matinée, à ne pas poser de questions, l'après-midi, sur les « affaires », l'actualité internationale ayant à leurs yeux la priorité (*lire page 7*).

Jean-Louis Debré rejette amnistie, « repentance » et témoignage

Pour le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, la confession posthume de Jean-Claude Méry relève de la « manipulation ». Jacques Chirac et le RPR n'ont pas à « reconnaître quoi que ce soit » au sujet du financement de ce parti. « Appliquons la loi », résume-t-il

« Vous avez vivement réagi à l'hypothèse d'une amnistie, avancée par plusieurs de vos « compagnons ». Pourquoi, selon vous, cette voie n'est-elle pas envisageable ?

« J'ai toujours été hostile au principe même de l'amnistie. S'agissant des problèmes liés au financement des partis politiques, l'amnistie n'a jamais été évoquée par nous. Les députés et les sénateurs du RPR ont clairement montré, en approuvant mes propos, lors de nos journées parlementaires, qu'ils étaient opposés eux aussi au principe de l'amnistie. Je peux même vous dire que cette éventualité n'a jamais été évoquée par le président de la République. Il y est résolument opposé.

« Certains de vos amis, comme Philippe Séguin, proposent pourtant de faire une distinction entre les délits, en condamnant l'enrichissement personnel, mais en amnistiant l'abus de biens sociaux ou les emplois fictifs...

« Le respect de la loi est la règle générale, et celle-ci ne doit souffrir aucune exception. Le juge est là pour l'ap-



JEAN-LOUIS DEBRÉ

pliquer. La distinction concernant l'enrichissement personnel a déjà été introduite dans notre droit par la loi du 15 janvier 1990. Pour le reste, c'est aux procureurs de la République de suggérer dans leurs réquisitions cette distinction ; c'est aux juges d'en tenir compte, s'ils le souhaitent, dans leurs jugements ou leurs arrêts. Les juridictions de jugement se doivent de rendre avec célérité leurs décisions, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Enfin, certains magistrats seraient bien inspirés d'éviter la médiatisation de leurs actes.

« Peut-on considérer que les déclarations successives de

Patrick Devedjian, d'Alain Juppé et de Philippe Séguin ont été autant de « ballons d'essai » pour tester l'opinion publique au sujet de l'amnistie ?

« Trois députés ont lancé l'idée de l'amnistie. Cela n'engage qu'eux. Il n'y a pas eu de ballons d'essai, et je vous redis que ni au niveau du groupe parlementaire ni au niveau du président de la République cette question n'a été envisagée.

« Pourquoi ne pas reconnaître que les partis politiques se sont financés par les biais de commissions sur les marchés ?

« Je ne fais pas de distinction entre l'amnistie et la repentance. La loi doit s'appliquer. Si, à l'occasion du financement des partis politiques, il y a eu des faits répréhensibles, ils doivent être sanctionnés.

« Le président de la République doit-il s'expliquer ?

« Il s'est déjà expliqué clairement à la télévision ; je ne vois pas pourquoi il recommencerait. Il est totalement étranger à cette affaire Méry-Strauss-Kahn. Il faut dénoncer toutes les manipulations et ceux qui en pro-

font. Les déclarations – aussi invérifiables qu'inverifiables – de Méry, contradictoires avec celles qu'il avait faites devant le juge, ne doivent pas troubler notre sé-

« Allons-nous continuer à laisser n'importe qui, a fortiori un personnage au passé douteux, mettre en cause les plus hautes autorités de l'Etat ? »

« Ce promoteur met en cause toute la classe politique. Tout cela est grotesque et scandaleux.

« Néanmoins, nous ne pouvons pas ne pas être troublés par certains points de cette sordide affaire. Cette vidéo n'est révélée qu'après la mort de M. Méry ; ses dires sont

donc invérifiables. Elle est confiée au ministre des finances de M. Jospin : étrange ! M. Strauss-Kahn n'en aurait pas parlé à M. Jospin, alors qu'il savait qu'elle mettait en cause le président de la République et le Parti socialiste ? Pourquoi l'original de la cassette disparaît-il ? J'entends dire, aujourd'hui, que, si cet original a disparu, c'est que, peut-être, le Parti socialiste et son premier secrétaire pourraient y être plus impliqués qu'on ne le dit. Au surplus, il y aurait eu un arrangement fiscal, dans des conditions contestables, en contrepartie de la remise de la cassette.

« Vos accusations montrent que la guerre avec la gauche n'est pas terminée...

« Ce qui est en cause, c'est l'Etat, sa crédibilité, l'image de la France à l'étranger. Ne déstabilisons pas l'Etat en donnant prise à des manipulations !

« Le témoignage de Jean-Claude Méry corrobore en grande partie les instructions menées, depuis plusieurs années, par les juges. Et plusieurs de vos amis assurent

qu'il est temps de reconnaître que le RPR, comme les autres partis, a eu recours à des modes de financement occultes. Pourquoi ne pas le dire ?

« Il n'y a pas à reconnaître quoi que ce soit. Je le redis, appliquons la loi. Si des faits sont répréhensibles, ils doivent être prouvés, et leurs auteurs condamnés.

« Si le président était appelé par un juge à témoigner, devrait-il se rendre à cette convocation ?

« Je n'en vois pas l'intérêt. Il a déjà dit qu'il était étranger à toute cette affaire. Il s'agit de porter tort au président de la République et aussi, d'ailleurs, au premier ministre. Il s'agit de faire vaciller la démocratie. Allons-nous continuer à laisser n'importe qui, a fortiori un personnage au passé douteux, mettre en cause les plus hautes autorités de l'Etat ?

« Permettez-moi aussi de vous dire que je m'étonne de la diffusion d'un texte mettant en cause le président de la République, le premier secrétaire du PS – qui était M. Jospin –, le Parti communiste, sans qu'aucune garantie ait été prise sur l'origine de cette pseudo-confession et sur les conditions dans lesquelles elle a été réalisée. Cela me semble relever, pour certains, de la manipulation ; pour d'autres, de la légèreté.

« Souhaitez-vous une initiative commune à la droite et à la gauche pour sortir du climat actuel ?

« Je suis tout à fait prêt à participer à une réflexion sur la façon de permettre à la démocratie de s'épanouir. Les campagnes électorales coûtent de l'argent, la propagande électorale est une nécessité. Nous devons en tenir compte, regarder ce qui se fait à l'étranger. Mais aujourd'hui c'est la loi qui s'applique. Elle n'est pas rétroactive.

« Vous dites qu'il faut appliquer la loi, mais les instructions judiciaires butent aujourd'hui sur l'immunité du président...

« Les responsables de l'Etat doivent ne pas pouvoir être mis en cause par n'importe qui, dans n'importe quelles conditions. Je m'en tiens à ces réponses. »

Propos recueillis par
Raphaëlle Bacqué
et Jean-Louis Saux

Hervé Gattegno

Le chef de l'Etat pourrait-il être entendu en qualité de « témoin assisté » ?

LA CASSETTE du « testament » de Jean-Claude Méry peut-elle fonder la convocation du président de la République par un juge d'instruction ? La question agite les milieux judiciaires et politiques depuis que *Le Canard enchaîné* l'a évoquée, dans son édition du 27 septembre, en suggérant que le juge Eric Halphen envisageait d'y apporter une réponse positive. Chargé d'une enquête sur les marchés de l'office HLM de Paris, dans laquelle M. Méry avait été mis en examen en 1994, le juge d'instruction de Créteil (Val-de-Marne) a versé à son dossier un exemplaire de la bande vidéo enregistrée par le promoteur en 1996 – soit trois ans avant sa mort. Il a, à cette occasion, ouvert une instruction dont il a notifié l'achèvement le 28 octobre 1999, sans avoir pu aller au-delà de fortes suspicions quant à l'existence d'un réseau de financement occulte du RPR (*Le Monde* du 30 octobre 1999).

Or, les déclarations de M. Méry, telles qu'elles figurent dans la fameuse cassette, contiennent plusieurs phrases nettement accusatoires à l'égard du chef de l'Etat. « C'est uniquement aux ordres de M. Chirac que nous travaillions », assurait ainsi le promoteur, en se présentant comme l'organisateur d'un réseau de financement occulte au profit du parti gaulliste et de son chef. Si la scène d'une remise d'argent liquide, en 1986, à l'hôtel Matignon,

« en présence de M. Chirac », alors premier ministre, paraît manifestement couverte par la prescription (qui est de trois ans pour un délit), la mise en cause de l'ancien maire de Paris dans l'organisation d'un financement politique occulte pourrait, dans l'absolu, justifier des poursuites à son encontre.

Cependant, le chef de l'Etat dispose, aux termes de la Constitution et d'une décision du Conseil constitutionnel du 22 janvier 1999, d'une immunité qui interdit *a priori* à une juridiction ordinaire de se saisir de faits qui viseraient directement, même s'ils étaient antérieurs à son entrée à l'Élysée. En l'état, la responsabilité pénale du président semble ressortir de la seule Haute Cour de justice, mais, faute de jurisprudence, les textes restent muets sur l'instruction d'éventuelles infractions commises par lui hors l'exercice de ses fonctions.

L'hypothèse d'une audition en qualité de témoin ne paraît pas davantage plausible. Le juge Halphen avait conclu son enquête, en 1999, sans éprouver le besoin de questionner, sous quelque forme que ce fût, l'actuel président de la République. La question lui a même, par la suite, été explicitement posée, sans qu'il décide d'y donner suite. Dans une note adressée au magistrat, M^e Jean-Marc Fedida, défenseur de l'ancien directeur général

adjoint de l'office HLM de Paris, François Ciolina, avait sollicité l'audition de « l'ancien maire de Paris », s'abstenant pudiquement d'en préciser l'identité. Dès lors, une initiative du juge dans cette direction, aujourd'hui, ne pourrait être justifiée que par le contenu de la cassette de M. Méry. Or les propos de ce dernier constituent, d'évidence, des « indices graves et concordants » qui imposent, selon le code de procédure pénale, la mise en examen de la personne suspectée. Et l'on sait qu'un tel acte est impossible s'agissant du président en exercice...

RESTE UN SCÉNARIO INÉDIT

Confronté à la même quadrature du cercle, le juge d'instruction de Nanterre (Hauts-de-Seine) Patrick Desmure, chargé de l'enquête sur le financement parallèle du RPR par la Ville de Paris et certaines entreprises privées, avait estimé impossible l'audition de M. Chirac en qualité de témoin et s'était déclaré « incompétent » pour le mettre en examen (*Le Monde* daté 18-19 avril 1999). La cour d'appel de Versailles (Yvelines) avait toutefois, par la suite, invalidé cette décision, entraînant un blocage de la procédure dont le juge n'est toujours pas complètement sorti, le procureur général près la Cour de cassation et le ministre de la justice, Elisabeth Guigou, ayant refusé de saisir la Cour de cassation de cette délicate

question (*Le Monde* du 15 septembre 2000).

Reste toutefois un scénario inédit, et pour cause : la récente réforme de la procédure pénale, adoptée le 15 juin 2000, en modifiant les conditions de la mise en examen et en élargissant le statut de « témoin assisté », pourrait avoir ouvert une brèche dans l'immunité présidentielle. Si la loi nouvelle continue d'imposer l'existence d'« indices précis ou concordants » pour fonder la mise en examen d'un suspect, elle rend désormais obligatoire l'audition préalable de la personne visée en qualité de témoin assisté, c'est-à-dire en présence d'un avocat.

Cette réforme pourrait-elle s'appliquer à la personne du chef de l'Etat ? Le texte adopté prévoit expressément que l'autorisation du conseil des ministres, jusqu'alors requise, n'est plus nécessaire pour qu'un juge interroge un ministre en qualité de témoin assisté ; mais il reste muet sur le cas du président. Et il ne sera, de toute façon, applicable qu'à compter du 1^{er} janvier 2001. Dans l'attente, une hypothèque préalable aura été levée : la chambre d'accusation de Paris doit statuer, le 10 octobre, sur la régularité de la procédure du juge Halphen, contestée par plusieurs des personnes poursuivies.

Le Mouvement des citoyens veut inverser le calendrier électoral

Une proposition que le Parti communiste et les Verts n'approuvent pas

LE SOMMET de la gauche « plurielle », fin octobre, promet d'être animé. Alors qu'une première réunion préparatoire des alliés de la majorité était organisée, mardi 3 octobre, au siège du Parti communiste, le Parti radical de gauche (PRG) et le Mouvement des citoyens (MDC) ont l'intention de mettre sur la table deux projets contradictoires se rapportant au calendrier électoral.

Rejoignant la position de François Bayrou, président de l'UDF, le MDC dépose une proposition de loi organique visant à inverser l'élection présidentielle et les élections législatives. Elle comporte un article unique prolongeant le mandat des députés, afin que leur élection intervienne après celle du président de la République. Jean-Pierre Chevènement avait déjà exprimé sa préférence pour cet ordre, le 24 septembre, au soir du référendum sur le quinquennat.

Décidée, dans son principe, le 27 septembre, la proposition de loi a été aussitôt rédigée. Les chevènementistes ont choisi de présenter leur texte dès l'ouverture de la session parlementaire, manière de dire que, s'ils ne sont plus, pour

l'heure, au gouvernement, il faudra compter avec eux à l'Assemblée, où l'ancien ministre de l'intérieur doit les rejoindre bientôt. Georges Sarre, toutefois, s'en défend. « Nous ne pensons qu'à l'intérêt général. Cette inversion est conforme à l'esprit de la V^e République et à la logique du système présidentiel majoritaire », assure le président délégué du MDC. Admettons que Lionel Jospin ne souhaite pas cette modification... C'est pourtant l'intérêt de tout candidat, quel qu'il soit, à la présidentielle ! »

CRAINTE D'UN SCORE MARGINAL

Pour les Verts, « ni l'inversion ni la concomitance », proposée par le PRG, ne conviennent. « Vouloir renforcer encore le président, c'est archaïque. Le calendrier de 2002 tombe très bien », explique Yves Cochet, député du Val-d'Oise. Pas question de laisser la « présidentielle cannibaliser les législatives », ce qui arriverait, selon lui, si l'ordre était inversé ou si ces deux élections avaient lieu en même temps. Comme le PCF, les Verts redoutent des législatives suivant une présidentielle où leur candidat aurait atteint un score marginal.

Aussi la question du calendrier n'est-elle pas non plus à l'ordre du jour au Parti communiste. Sa réponse est connue d'avance : « partisan du statu quo », il est hostile « à tout renforcement du pouvoir présidentiel ». Pour ces deux raisons, le PCF récuse toute modification du calendrier. Avec un groupe de trente-cinq députés, le PCF dispose encore d'un ancrage sur le territoire national. Un bon score de ses députés peut rejaillir sur celui du candidat communiste au premier tour de l'élection présidentielle. A ce jour, en effet, la position de Robert Hue, dans une élection présidentielle, n'est pas évaluée très haut dans les sondages, qui le placent même, parfois, derrière M. Chevènement et Arlette Laguiller.

« La proposition du MDC est purement tactique ! », juge Jean-Michel Baylet, président du PRG. Le quinquennat voté, il faut, selon lui, « passer à la V^e République », le PRG ayant, pour ce faire, déposé avant l'été une proposition de loi constitutionnelle en soixante-dix articles, rappelle M. Baylet. « C'est une démarche plus cohérente que de faire voter les Français deux fois

en trois semaines », ajoute-t-il. Au sein du groupe RCV (Radical, Citoyen et Vert), pas plus qu'au PCF, personne n'est donc d'accord sur la tactique. Même si l'intention de tous est de diminuer les risques de cohabitation.

Alain Beuve-Méry
et Béatrice Gurrey

PROJET

263
automne 2000
le n° 78 F

Demandes de santé et choix politiques

avec la collaboration de...

C. Evin, M-F. Fortin, A. Granier, M-E. Joël, T. Lebrun
G. de Pourville, J-L. Prél, H. Tanguy, A-M. Tockert

EN VENTE DANS LES GRANDES LIBRAIRIES
PROJET - 14, rue d'Assas - 75006 PARIS - Tél. : 01 44 39 48 48

VENTES PAR ADJUDICATION
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.33.33.51.36

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE GRASSE
LE JEUDI 26 OCTOBRE 2000 À 9 H
Sur la Côte d'Azur dans un village pittoresque à moins de 30 minutes de l'aéroport

UNE TRÈS BELLE PROPRIÉTÉ de 19 240 m² environ, comprenant :

MAISON DE MAÎTRE de caractère de 300 m² environ sur 3 niveaux composée de 10 pièces principales, 3 salles de bains, 2 salles d'eau lingerie, cave et dépendances. MAISON DE GARDIEN
BÂTIMENTS ANNEXES avec 3 GARAGES et 2 ABRIS VÉHICULES.
PISCINE avec pool house, jardin d'agrément paysagé
à LE ROURET (A.-M.) 6, chemin du Billadou

MISE À PRIX : 2 000 000 de F (DEUX MILLIONS DE FRANCS)
Consignation obligatoire pour enchérir
Visites : Vendredi 13/10/2000 et mardi 17/10/2000 de 15 h à 16 h 30
Renseignements : SCP HANNEQUIN - KIEFFER - MONASSE & Associés
Société d'Avocats au Barreau de GRASSE
1/3, avenue des Frères-Olivier, ANTIBES
Tél : 04 93 34 88 40 - 04 93 34 40 90 - Fax : 04 93 34 08 80

O I S E

Stages d'anglais
à la Toussaint

Classes de 6ème aux Prépas
Oxford, Newbury, Bristol, Cambridge

Stages intensifs d'anglais
Un enseignement personnalisé
Un accueil convivial en famille

Bordeaux 05 56 00 99 99 • Lille 03 20 40 28 38
Lyon 04 78 24 60 74 • Strasbourg 03 88 45 38 00
Rennes 02 99 79 78 44 • Paris 01 53 59 44 44



Les députés n'envisageaient pas de questions sur « l'affaire »

TOUTES les questions potentielles, tous les angles d'attaque de la droite, toutes les hypothèses ont été envisagées. Sous toutes les coutures. En cette rentrée marquée par les « affaires », la première séance de questions à l'Assemblée nationale, mardi 3 octobre, a été réglée comme une horloge. « Toutes les réponses sont prêtes ! », se félicitait Pierre Guelman, conseiller parlementaire du premier ministre, lundi 2 octobre, lors du « pot » de rentrée du nouveau ministre des relations avec le Parlement, Jean-Jack Queyranne. Lionel Jospin pouvait descendre dans l'arène tranquille.

Personne ne pouvait être certain

Selon M. Ayrault (PS), M. Chirac « c'est le degré zéro de la politique »

Le premier secrétaire du PS, François Hollande, a longtemps été le critique patenté du chef de l'Etat. Jean-Marc Ayrault prend le relais. Dans un entretien à *France Soir* (daté 3 octobre), le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale assure que le « premier opposant au gouvernement siège à l'Elysée ». Revendiquant sur l'attitude du président de la République à propos du référendum, M. Ayrault s'exclame : « C'est le degré zéro de la politique. L'ambition de Jacques Chirac se résume à engranger les mécontentements, même s'ils sont contradictoires, et à glisser des peaux de bananes au gouvernement. »

Quant à la mise en cause de M. Chirac dans les affaires de financement du RPR, M. Ayrault note que les « Français souhaitent » qu'il soit entendu par la justice, avant d'ajouter : « Est-il possible qu'il s'en explique ? C'est à la justice d'interpréter la décision du Conseil constitutionnel » mettant le chef de l'Etat à l'abri de poursuites judiciaires pendant la durée de son mandat.

que l'affaire Méry, appelée par le RPR l'« affaire Méry-Strauss-Kahn », serait au menu. M. Jospin pourrait être interpellé sur l'immunité du président, du côté gauche de l'hémicycle, ou sur l'affaire « DSK » du côté droit. Cependant, la confession posthume du financier occulte du RPR était éclipsée par l'actualité internationale. La mort d'un enfant palestinien à Jérusalem ou les manifestations anti-Milosevic en Yougoslavie incitaient les dirigeants des partis à se détourner des querelles intérieures. La cohabitation pouvait toutefois être mise en cause par une question de l'UDF sur l'inversion du calendrier des élections législatives et présidentielle, réclamée par son président, François Bayrou, et par le Mouvement des citoyens (lire page 6). Cependant, d'autres sujets nationaux pouvaient être abordés par les députés : la réforme de l'assurance-chômage, le prix des carburants, la tarification des chèques, les baisses d'impôts, entre autres.

Le groupe socialiste ne devait pas poser de question qui fâche. La déclaration tonitruante d'Arnaud Montebourg (Saône-et-Loire), sur France-Inter, lundi, qualifiant d'« un peu frelatée » la déclaration du Conseil constitutionnel, en janvier 1999, sur l'immunité du président de la République, « n'engage que lui », s'em-

pressa de souligner Jean-Marc Ayrault. « Pas de nouveaux coups bas ! », plaide le président du groupe socialiste, qui continue, pourtant, de fustiger le chef de l'Etat (lire ci-contre). En fait, les socialistes sont confrontés à un dilemme. « On ne peut pas utiliser les affaires de manière politicienne et, en même temps, on ne doit pas donner l'impression d'une omerta », résume Christophe Caresche (Paris). En outre, une question sur « l'immunité du président » lui paraît prématurée. « Si on retrouvait des documents évoqués par Jean-Claude Méry, pourquoi pas ? Mais on manque encore d'éléments objectifs », estime le député, directeur de la campagne municipale parisienne de Bertrand Delanoë.

Les communistes ? Au lendemain de l'ouverture du procès du numéro un du PCF, Robert Hue, pour « recel de trafic d'influence » dans l'affaire de financement du Parti communiste, le groupe envisageait plutôt d'intervenir sur l'épargne salariale ou sur l'actualité internationale. De même, on pouvait être quasiment certain que le MDC n'évoquerait pas les « affaires », assurait-on, mardi matin, au groupe Radical, Citoyen et Vert (RCV).

A droite, seuls quelques élus de Démocratie libérale voulaient utiliser l'arme « DSK » contre M. Jospin. « Il y en a assez des "questions-litotes" et des "réponses-esquives". Un peu de tonus ! », réclamait Claude Goasguen, porte-parole de DL. Son collègue François Goulard (Morbihan) acquiesçait : « Il faut, dit-il, interroger le premier ministre sur le comportement de celui qui a été son ministre des finances. En se taisant, on laisse croire que l'on a plus de choses à se reprocher que la gauche. » Comme à l'automne 1999, au moment où « DSK » avait dû quitter le gouvernement après sa mise en cause dans l'affaire de la MNEF, le parti d'Alain Madelin entend être le fer de lance de l'opposition.

Président du groupe UDF de l'Assemblée, Philippe Douste-Blazy disait souhaiter « que le débat démocratique redevienne digne ». « La séance des questions d'actualité ne doit pas tourner autour de fausses rumeurs. Les problèmes du pays méritent mieux que cette attitude politicienne », ajoutait-il. Même retenue au RPR, où le président du groupe, Jean-Louis Debret, voulait calmer le jeu dans l'hémicycle, sans cesser de donner de la voix dans les médias (lire page 6). « Sortons de ce climat délétère et travaillons ! », proposait Bernard Accoyer (Haute-Savoie). « Si j'avais des questions à poser, ce serait sur la hausse des prélèvements obligatoires, le problème non traité des retraites, les dépenses publiques qui ne sont pas maîtrisées, le financement des 35 heures », ajoutait-il.

D'autres redoutaient d'être éclaboussés. « Poser une question sur les affaires, c'est le meilleur moyen de jouer l'arroseur arrosé. Dans l'hémicycle, tout le monde a des cadavres dans le placard, sauf les Verts. Il n'y a qu'eux qui peuvent en parler », estimait Thierry Mariani (RPR, Vaucluse). On n'est plus au printemps, quand Noël Mamère (Verts, Gironde) mettait en cause Jacques Chirac, dans l'hémicycle, sur l'affaire des faux électeurs de Paris. « Le facteur n'a pas toujours besoin de sonner deux fois. On ne va pas jouer les M. Propre », assure le porte-parole des députés Verts. Du moins au jour de la rentrée.

Jean-Michel Bezat
et Clarisse Fabre

Le projet de loi sur l'épargne salariale ne fait pas l'unanimité à gauche

L'Assemblée nationale commence l'examen de ce texte controversé

Evocué depuis plus d'un an et objet de nombreuses controverses dans la majorité « plurielle », le projet de loi sur l'épargne salariale est examiné

à partir du mardi 3 octobre par les députés. La gauche semble d'accord pour régler en douceur le problème de la sortie en rente des nouveaux

fonds de placement salariaux à long terme. Elle bute toujours, cependant, sur la question des cotisations sociales appliquées à ces fonds.

DOMINIQUE Strauss-Kahn, Christian Sautter, Laurent Fabius : trois ministres de l'économie et des finances auront travaillé sur le projet de loi sur l'épargne salariale, dont l'examen commence à l'Assemblée nationale, mardi 3 octobre. Avec un style et des objectifs parfois différents. « DSK » voulait en faire un véritable projet de société. « Keynes a fait davantage que Rosa Luxemburg pour la classe ouvrière », lançait-il, devant les députés, le 22 octobre 1999, avant d'ajouter que les salariés doivent profiter davantage des résultats des entreprises. C'est un moyen « d'infléchir l'évolution du capitalisme. (...) L'épargne salariale est donc au cœur de notre projet », ajoutait-il. Et les socialistes de rêver d'une France d'actionnaires. Le caractère polémique des sujets – au premier rang desquels les stock-options et la création d'un plan d'épargne à long terme qui pourrait être considéré comme la préfiguration de la retraite par capitalisation – les a rapidement refroidis.

Le passage de M. Sautter à Bercy symbolise ce repli : Lionel Jospin

décide que l'épargne salariale ne constituera pas, comme prévu, l'un des volets du projet de loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE). Et il demande au ministère des finances d'engager une nouvelle phase de concertation avec les syndicats et les partis politiques avant de se lancer dans l'aventure. C'est à M. Fabius que revient cette tâche. Le cas des stock-options est finalement réglé à l'occasion de la première lecture à l'Assemblée nationale du projet de loi sur les NRE, en mai.

DEUX SUJETS DE CONTROVERSE

Restent alors deux sujets de controverse. Le premier – la sortie sous forme de rente du nouveau plan d'épargne à long terme – est désormais réglé. Dans la version initiale du texte, le gouvernement prévoyait la création d'un plan paritaire d'épargne salariale volontaire (PPESV), sur dix ans, dont les salariés pourraient sortir sous forme de rente ou de capital, les partenaires sociaux étant chargés de trancher sur ce point. Afin d'éviter tout débat sur la mise en place

cachée de fonds de pension en France, deux amendements adoptés le 27 septembre en commission des finances – et soutenus par Bercy – posent le principe suivant : la sortie en capital sera la règle commune mais les salariés qui le souhaitent pourront demander à sortir en rente. Dans les faits, le nouveau dispositif ne change rien si ce n'est qu'il déresponsabilise les syndicats.

Le deuxième sujet de controverse concerne l'exonération de cotisations sociales, à l'exception de la CSG et de la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale), dont bénéficie, dans le texte gouvernemental, l'abondement que pourra verser l'entreprise en complément des versements des salariés sur leur PPESV (30 000 francs par an). Les syndicats contestent ce point. Tout comme les députés communistes. Deux élus de Seine-Saint-Denis, Jean-Pierre Brard (app. PCF) et Daniel Feurtet (PCF), ont présenté en commission des finances un amendement qui instaure un prélèvement fiscal spécifique de 16 % au-delà de

15 000 francs d'abondement qui serait affecté au fonds de réserve des retraites. A Bercy, on considère qu'un taux de prélèvement de 5 % serait le maximum acceptable. La commission des finances n'a donc pas adopté l'amendement, reportant sa décision à l'examen du texte en séance publique.

Le reste du projet de loi sur l'épargne salariale n'est pas sujet à polémique. Il vise notamment à simplifier les dispositifs existants et à élargir leur portée. Les salariés des PME, notamment, dont 97 % n'ont aujourd'hui accès à aucun plan d'épargne entreprise, pourront profiter de la création du plan d'épargne interentreprises : celui-ci accueillera la participation et l'intéressement produits par un tissu de PME, qui pourront ainsi mutualiser leurs risques. Enfin, le projet de loi veut renforcer le pouvoir des salariés, en créant notamment une obligation d'ouvrir une négociation annuelle sur l'épargne salariale, comme cela existe aujourd'hui pour les salaires ou le temps de travail.

Virginie Malingre

Complètement bloqué depuis plus d'une heure... il garde le sourire... il a l'Internet mobile.



Vous êtes en retard ?

Pas de souci. Vous continuez à travailler sans perdre de temps. Effleurez une touche.

Avec l'Internet mobile de Lucent, vous disposez partout du plein potentiel de l'Internet. Leader mondial de la technologie de l'Internet mobile, Lucent permet aux fournisseurs de services de créer et de mettre en place rapidement des services différenciateurs et des centaines de nouvelles applications. Changez la façon de communiquer et vous changez la façon de travailler. Lucent Technologies. Nous rendons l'Internet mobile.

Attendez-vous à de grandes choses.

Lucent Technologies
Bell Labs Innovations
www.lucent.fr

M^{me} Aubry organise une ultime concertation sur l'Unedic

Le gouvernement souhaite éviter de se voir reprocher la responsabilité d'une éventuelle rupture. La ministre de l'emploi et de la solidarité se prépare à la publication par décret d'une convention sur l'assurance-chômage

La ministre de l'emploi et de la solidarité a confirmé officiellement, lundi 2 octobre, le refus du gouvernement d'agréer la nouvelle convention remaniée de l'Unedic. Elle a invité l'ensemble des partenaires sociaux à venir

rediscuter avec elle de la réforme de l'assurance-chômage. La CGT et FO, qui n'ont pas signé le projet, devaient ouvrir, mardi, la série d'entretiens « de la dernière chance » avec Martine Aubry. La CFDT, la CFTC et le

Medef ont réservé leur réponse. Le gouvernement espère isoler l'organisation patronale et imposer rapidement, par décret, son projet de convention. M^{me} Aubry continue de considérer que le système de sanctions envi-

sagé pour les chômeurs constitue « un problème majeur ». Elle souhaite redéfinir des principes du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) plus conformes à la « logique » de l'assurance-chômage.

LES EXPLICATIONS de texte, sur l'assurance-chômage, se répondent l'une à l'autre. Et c'est désormais l'opinion qui est prise à partie. Lundi 2 octobre, Martine Aubry, a argumenté point par point devant la presse pour justifier son refus - cette fois confirmé officiellement - d'agréer la nouvelle convention remaniée de l'Unedic, dont la demande d'agrément a été transmise, dans la soirée, par ses signataires. « Si cet accord était réellement ce "PARE sans fard" décrit par Nicole Notat [dans *Le Monde* du 30 septembre], je n'aurais aucune difficulté à l'agréer. Or ce n'est pas le cas », a-t-elle souligné à plusieurs reprises.

Cet exercice, la ministre de l'emploi et de la solidarité le répètera de nouveau devant les partenaires sociaux, qu'elle a conviés à venir la voir, chacun à leur tour, d'ici à la fin de la semaine. Fait nouveau, elle a également prévu de rencontrer quelques-unes des « personnalités qualifiées », juristes,

économistes ou sociologues qui se sont exprimées, au cours de ces dernières semaines, sur le plan d'aide au retour à l'emploi (PARE), le dispositif central proposé par le patronat, la CFDT, la CFTC et la CGC. Le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, de son côté, défendra, sur TF 1 mardi 3 octobre, la dernière version du projet de convention élaborée le 23 septembre. Quant à Marc Blondel, secrétaire général de FO, il s'est dit, dans un communiqué, « prêt à discuter publiquement avec M^{me} Notat des problèmes que pose le PARE dans sa version actuelle ». De part et d'autre, chacun cherche donc à convaincre l'opinion de son bon droit.

Mardi matin, les deux responsables des organisations non signataires, Bernard Thibault pour la CGT et M. Blondel pour FO, ont ouvert la série d'entretiens avec la ministre. Parmi les signataires, la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGMPE)

comme l'UPA (patronat de l'artisanat) et la CGC ont déjà donné leur accord de principe aux rendez-vous proposés. La CFTC, plus hésitante, souhaitait se concerter avec la CFDT et le Medef, lesquels, lundi soir, avaient réservé leur réponse. Aux yeux de M^{me} Aubry, le projet de convention n'apporte pas suffisamment de garanties quant au « respect du droit des chômeurs ». Le système de sanctions reste « un problème majeur », car le PARE pourrait obliger les demandeurs d'emploi « à accepter tous les métiers qu'ils sont capables d'exercer et non pas ceux qu'ils sont en droit d'attendre ». Une disposition en contradiction, selon la ministre, avec la « logique » qui préside à l'Unedic depuis sa création, en 1958, et aux normes du Bureau international du travail (BIT). « Le risque est grand de sortir d'un système d'assurance-chômage avec contrôle habituel des abus pour un système où l'on fait pression sur le chômeur afin qu'il accepte n'im-

porte quel type d'emploi », insiste la ministre.

Tactiquement, l'essentiel du message de M^{me} Aubry est clairement destiné à la centrale cédétiste. « Je pense que M^{me} Notat est de bonne foi dans ses intentions mais qu'elle n'a pas pu convaincre [le Medef] de faire évoluer un certain nombre de points dans l'accord », estime-t-elle, tout en ajoutant : « On ne peut pas tenir un discours et faire son contraire. Sinon, on fait ce qu'on reproche aux politiques. » Pour le gouvernement, l'important est de justifier son intervention et de ne pas apparaître comme le responsable de la rupture.

« ACCORD ENCORE POSSIBLE »

À plusieurs reprises, M^{me} Aubry a ainsi rappelé que « l'Etat et les partenaires sociaux sont coresponsables de l'indemnisation des chômeurs ». Officiellement, la ministre affirme qu'« un accord est encore possible », même s'il semble très difficile. Le nouveau tour de piste en-

gagé avec les organisations syndicales et patronales vise à rendre le gouvernement irréprochable sur le plan de la concertation et surtout à préparer la publication d'une convention par décret qui s'appuierait sur les principes du PARE tels qu'ils ont été exposés par la secrétaire générale de la CFDT. Dès lors, il sera délicat pour les syndicats signataires d'en contester le contenu, escompte le gouvernement, qui n'entretient, en revanche, aucun espoir quant à une évolution possible du Medef... « J'aurai tout fait » pour trouver un accord, plaide M^{me} Aubry. « Tout », avant un départ dont la ministre assure qu'il ne sera pas anticipé par rapport à la date initialement envisagée, autour du 20 octobre. « Lionel Jospin ne m'a pas demandé » de hâter les choses, a-t-elle expliqué, lundi. Il faut bien recevoir les partenaires sociaux...

Isabelle Mandraud
et Caroline Monnot

M^{me} Voynet précise les modalités d'application de la TGAP

DOMINIQUE VOYNET, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a annoncé, mardi 3 octobre, lors d'un colloque à l'Assemblée nationale, que le gouvernement a défini les modalités d'application de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) aux consommations d'énergie des entreprises. Les industries fortement consommatrices d'énergie protestent contre cette taxe, dont la ministre s'était fait l'avocate face aux réserves exprimées par le ministère de l'économie et des finances. Ces compagnies seront « traitées dans le cadre d'un dispositif spécifique », a indiqué M^{me} Voynet. Elles prendront des engagements volontaires de réduction des consommations d'énergie, la taxe ne portant, à partir de 2002, que sur les consommations dépassant le niveau des engagements. Le dispositif sera présenté au Parlement par le gouvernement dans le cadre du collectif budgétaire de fin d'année.

Dix-huit mouvements indépendantistes et autonomistes engagent une démarche commune

DES REPRÉSENTANTS de dix-huit mouvements indépendantistes et autonomistes des DOM-TOM et de métropole se sont réunis à Paris, du 29 septembre au 2 octobre, au siège du Centre d'études et d'initiatives pour la solidarité internationale (Cedetim), dans le but de faire valoir leurs revendications à l'autodétermination (*Le Monde* du 30 septembre). Le principe de cette rencontre avait été envisagé aux journées internationales de Corte (Haute-Corse), les 4, 5 et 6 août, par la Cuncolta independentista, Corsica Nazione ainsi que par le Mouvement de décolonisation et d'émancipation sociale (MDES) guyanais.

A l'issue de cette rencontre, à laquelle assistaient notamment Paul Quastana, chef du groupe Corsica Nazione de l'Assemblée de Corse, et Patrice Murati, de la Cuncolta, une déclaration commune a été lue par Maurice Pindard, secrétaire général du MDES. Le texte passe en revue les situations des différentes « colonies françaises ». Concernant les départements français d'Amérique, il note que « le statut départemental cache mal une authentique situation coloniale

(...) ». La loi d'orientation du gouvernement socialiste [en cours de discussion au Parlement] ne vise qu'à pérenniser la domination française ». Selon notre correspondant en Guyane, Stéphane Urbajtel, M. Pindard a agité, au cours de la réunion, la menace de la violence : « On veut discuter, ça peut se passer par le dialogue. Notre réponse sera à la hauteur de la violence exercée contre nous. S'ils veulent la guerre, il y aura la guerre. »

« FRANCE JACOBINE »

Au sujet de la Polynésie, les signataires affirment que « la politique d'invasion de la patrie maorie s'est accentuée à tous les niveaux ». Le constat est également sévère pour la « Kanaky » (Nouvelle-Calédonie) : « L'Etat français poursuit des manœuvres visant à diviser le peuple kanak et à sauvegarder ses intérêts en Kanaky dans le but d'empêcher l'accession du pays à l'indépendance kanak socialiste », note le texte, qui a été paraphé par Roch Wamytan, président du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS). Concernant la Bretagne, la Catalogne, la Corse et le Pays basque, les signataires affirment que, « malgré

l'évolution du processus en Corse, la France jacobine continue à nier [leur] réalité nationale ».

Proclamant le « droit imprescriptible de [leurs] différents peuples à l'autodétermination », les signataires exigent notamment la « reconnaissance officielle des peuples kanak, maori, basque, catalan, corse, breton, guadeloupéen, guyanais et martiniquais ». Ils réclament pour ces mêmes « peuples » le « droit de décider librement de leur avenir, de faire partie de l'Union européenne en tant que sujets de droit », soutiennent l'« aspiration des peuples basque et catalan à la réunification nationale au sein de l'Europe unie », ainsi que la démarche des peuples maori, guadeloupéen, guyanais et martiniquais auprès de l'ONU pour se faire réinscrire sur la liste des pays à décoloniser, au même titre que la « Kanaky ».

Les signataires réclament, en outre, la « libération de tous les prisonniers politiques ». Les participants envisagent la rédaction d'un ouvrage commun, ainsi que la création d'un site internet.

Ariane Chemin et
Jean-Baptiste de Montvalon

La Ligue savoisonne compte affirmer sa présence dans les élections locales

CHAMBÉRY

de notre correspondant

La Ligue savoisonne a clairement choisi la voie des urnes lors de son 5^e congrès, qui s'est tenu samedi 30 septembre et dimanche 1^{er} octobre, à Sévrier, en Haute-Savoie, en présence d'environ cinq cents délégués. Le mouvement indépendantiste, qui, lors de sa création, en 1995, prétendait que les scrutins organisés par l'Etat français ne le concernaient pas, a progressivement changé d'avis après l'élection surprise de son secrétaire général, Patrice Abeille, au conseil régional Rhône-Alpes, en 1998. « Nous nous sommes aperçus que c'était une tribune formidable pour faire avancer nos idées », explique un militant. M. Abeille estime que son mouvement, qui revendique quatre mille sept cents adhérents, pèse aujourd'hui entre 6 % et 10 % des voix en Savoie.

La Ligue savoisonne présentera donc, en 2001, des candidats dans la trentaine de cantons renouvelables des départements de la Savoie et de Haute-Savoie. M. Abeille sera présent dans celui d'Annecy nord-est. Pour les municipales, le mouvement indépendantiste laissera ses sections

locales libres de présenter des listes ou de conclure des alliances au cas par cas. Auparavant, l'élection partielle organisée, les 19 et 26 novembre, dans le canton d'Annecy servira de premier test. La Ligue opposera un jeune notaire, Thierry Tissot-Dupont, à l'UDF Jean-Luc Rigaut et à l'avocat Vert Thierry Billet, candidat unique de la gauche « plurielle », défenseur, à l'occasion, des militants savoisiens.

« En participant à des élections organisées par un Etat dont nous contestons la présence, nous ne sommes pas d'une originalité folle. C'est ce que les Basques ou les Catalans font quand ils vont siéger à Madrid », précise M. Abeille. La tactique électorale de la Ligue s'inscrit dans une stratégie européenne. Le mouvement, qui vient d'adhérer au Parti démocratique des peuples d'Europe-Alliance libre européenne (PDPE-ALE), comptant une dizaine de députés à Strasbourg, accueillait ainsi à son congrès de nombreuses délégations de partis autonomistes et fédéralistes bretons, alsaciens, basques, catalans ou corses, mais aussi valdotains ou piémontais.

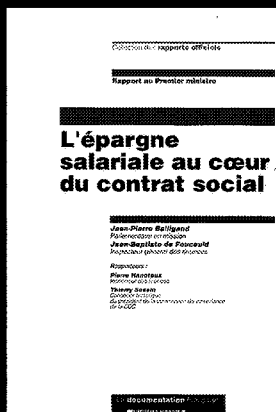
Philippe Révil

DÉPÊCHES

■ **GUERRE DU GOLFE** : la commission de la défense de l'Assemblée nationale a créé, lundi 2 octobre, une mission d'information sur les « conditions d'engagement des militaires français ayant pu les exposer, au cours de la guerre du Golfe, à des risques spécifiques ». Présidée par Bernard Cazeneuve (PS, Manche), cette mission a comme rapporteurs Michèle Rivasi (app. PS, Drôme) et Pierre-Claude Lanfranca (PS, Haute-Vienne). Par ailleurs, le professeur Roger Salomon, directeur de l'unité Inserm au CHU de Bordeaux, a été nommé, le 22 septembre, président d'une commission scientifique chargée d'« analyser les données sanitaires relatives aux anciens combattants français de la guerre du Golfe ».

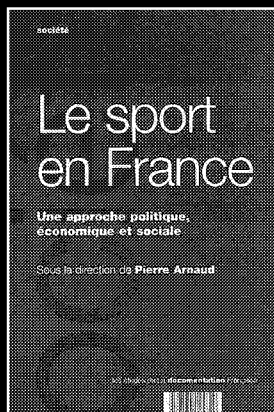
■ **CORSE** : Jean-Guy Talamoni, chef de file de Corsica Nazione, considère comme un « reniement » le refus catégorique opposé par la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, d'un regroupement des nationalistes corses en prison, et estime que « ce revirement fragilise le processus qui menace aujourd'hui de s'écrouler ». Interrogé par l'AFP, M. Talamoni, qui a adressé un courrier en ce sens à Alain Christnacht, conseiller de Lionel Jospin pour les affaires intérieures (*Le Monde* du 3 octobre), estime que la tenue d'une réunion consacrée à ce sujet, le 27 juin, valait « prise en compte des prisonniers politiques au plus haut niveau ».

Le réflexe pour s'informer



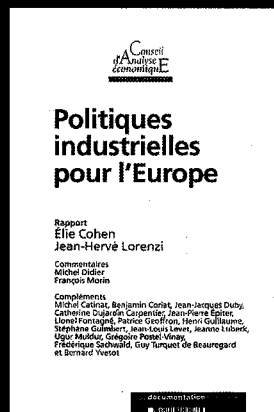
L'épargne salariale au cœur du contrat social

Rapport au Premier ministre
Jean-Pierre Balligand,
Jean-Baptiste de Foucauld
Collection des Rapports officiels
376 pages, 17,53 € - 115 F



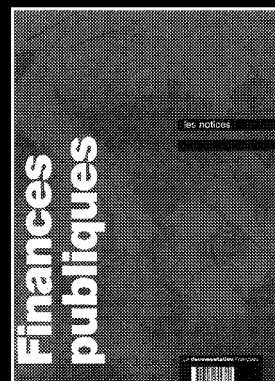
Le sport en France

Une approche politique,
économique et sociale
Sous la direction
de Pierre Arnaud
Collection
Les études de
La Documentation française
176 pages, 12,50 € - 81,99 F



Politiques industrielles pour l'Europe

Rapport : **Elie Cohen**
et Jean-Hervé Lorenzi
Collection
Les rapports du Conseil
d'Analyse Economique N° 26
504 pages, 6,86 € - 45 F



Finances publiques

Coordonné
par **Armand Laferrère**
Collection Les Notices
192 pages, 15 € - 98,39 F

MÉDECINE Le Comité français d'éducation pour la santé (CFES) a rendu publics, mardi 3 octobre, les résultats de son cinquième baromètre sur la santé des Français qui a permis

de recueillir les déclarations de plus de 13 000 personnes. Les craintes principales des Français : les accidents de circulation et le cancer, loin devant les maladies cardiaques et celles dues

au tabac. ● LE SONDAGE souligne l'ampleur des phénomènes de violences dont se plaignent les sondés. 4,4 % des hommes et 2,6 % des femmes déclarent avoir été frappés

ou blessés au cours des douze derniers mois. ● LES VIOLENCES sexuelles apparaissent en progression. 4,6 % des femmes – dont 15,9 % avant dix ans – et 0,6 % des hommes

interrogés ont subi des rapports sexuels forcés. ● CETTE AUGMENTATION paraît relever autant d'un essor du nombre de viols que d'un nombre croissant de déclarations.

Un sondage souligne la montée des violences sexuelles envers les femmes

Selon le Baromètre santé 2000, 4,4 % des hommes et 2,6 % des femmes déclarent avoir été frappés ou blessés au cours des douze derniers mois. 4,6 % des femmes auraient subi des rapports sexuels forcés, dont près de 40 % auraient été imposés avant seize ans

LES VIOLENCES PHYSIQUES entre personnes seraient légèrement en diminution, mais les violences sexuelles envers les femmes auraient tendance à augmenter dans le temps, selon le Baromètre santé 2000, rendu public, mardi 3 octobre, par le Comité français d'éducation pour la santé (CFES). Cette vaste enquête multithématique, recueillant les déclarations de plus de 13 000 personnes, ne porte pas, à la différence des précédentes sur une population particulière (les 18-75 ans, les 12-19 ans, les médecins généralistes, les pharmaciens), mais s'intéresse aussi bien aux jeunes qu'aux adultes, entre 12 et 75 ans. Globalement, 4,4 % des hommes et 2,6 % des femmes déclarent avoir été frappés ou blessés au cours des douze derniers mois. Dans 70 % des cas, il s'agissait d'un acte de violence de la part d'une seule personne.

Comme l'explique Hugues Lagrange (Observatoire sociologique des changements, CNRS), chargé de présenter les résultats concernant les adolescents et les jeunes adultes, « les échanges de coups sont spécifiquement une conduite adolescente et essentiellement une conduite masculine : 12 % des garçons et 7 % des filles ont été frappés physiquement en 1999-2000 ; par ailleurs, 11,2 % des garçons et 5,9 % des filles revendiquent avoir porté des coups ». Les deux types de violence, exercée ou subie, décroissent rapidement avec l'âge. La plupart du temps (70 % des cas dans l'ensemble de l'échantillon et 80 % chez les jeunes), des coups ont été portés avec les mains. Cependant, 2,4 % des victimes (4,3 % dans le cas des femmes et 1,1 % pour les hommes) signalent l'usage d'une arme blanche. La différence entre les deux sexes reflète, selon Hugues Lagrange, deux types distincts de situations. Un cycle de violence symétrique pour les garçons, la bagarre, « tandis que les jeunes

femmes, qui se battent moins, sont victimes de violences qui dérivent d'enjeux sexuels ».

En fait, estiment les analystes de l'enquête, la comparaison de la fréquence des coups donnés par les garçons (13,2 %) et par les filles (4,2 %) avec l'étude publiée en 1997 par le CFES montre « un léger tassement et surtout une moindre asymétrie » : les coups donnés seraient plus souvent liés à des coups reçus. Pour Hugues Lagrange, les violences physiques mettent le plus fréquemment aux prises, au sein des quartiers défavorisés et des écoles, des garçons qui se connaissent. Les jeunes femmes seraient plus souvent dans une situation d'agression.

Le Baromètre santé 2000 s'est également intéressé, et c'est une nouveauté, aux violences sexuelles. Selon les déclarations recueillies, des rapports sexuels forcés ont été



subis par 4,6 % des femmes — pour 15,9 % des cas avant l'âge de dix ans —, et par 0,6 % des hommes interrogés. 5,4 % des femmes de 20-25 ans et de 5 à 6 % des femmes jusqu'à 44 ans déclarent avoir subi de telles violences. Près de 40 % des rapports forcés ont lieu avant seize ans et 15,5 % avant l'âge de 10 ans. Dans plus de la moitié des cas, ces violences sexuelles ont été subies à plusieurs reprises. Le chiffre global de 4,6 % de femmes victimes de rapports sexuels forcés, nettement inférieur à celui de 11 % obtenu lors d'une enquête de 1994 conduite en milieu scolaire, pourrait laisser croire que ce phénomène est en régression.

PRISES DE RISQUES

Il n'en est rien, explique Hugues Lagrange : « La constance d'une classe d'âge à l'autre des proportions de femmes qui disent avoir subi des

rapports forcés implique une croissance dans le temps des violences sexuelles envers les femmes. » En effet, si le phénomène était constant dans le temps, on verrait une augmentation de la proportion avec l'âge : les cas de rapports sexuels forcés se cumuleraient. Ce n'est pas le cas, ce qui accrédite l'idée d'une élévation récente des violences sexuelles chez les jeunes filles. Rapprochée des données judiciaires qui indiquent que le nombre de viols a été multiplié par quatre entre 1985 et 1998 (passant d'environ 2500 à 10 000 par an), cette élévation considérable paraît relever à la fois d'une augmentation effective des viols commis et subis, mais aussi d'une déclaration plus importante de ces viols. Les résultats de l'enquête sur la violence envers les femmes, attendus vers la fin de cette année, devraient permettre de vérifier la pertinence de cette interprétation.

Parallèlement aux violences physiques, le baromètre a également étudié les prises de risques. Un homme sur dix (10,2 %, exactement) et 4,1 % des femmes disent avoir pris au moins un risque par défi ou par plaisir au cours des trente derniers jours. Cette attitude est surtout le fait des jeunes de 15 à 25 ans. Les domaines privilégiés : le sport et la route. Les sports et les loisirs se taillent la part du lion avec plus de 45 % de citations, chez les hommes comme chez les femmes. Ces prises de risques peuvent être révélatrices d'un mal-être. Les personnes frappées ou blessées au cours des douze derniers mois sont plus nombreuses à déclarer avoir pris des risques durant les trente derniers jours : plus de 20 %, face aux 6,5 % chez celles qui n'ont pas été frappées ou blessées. Des résultats qui vont dans le sens des liens possibles entre violence subie et violence exercée.

P. Be.

Paul Benkimoun

Les Français ont peur des accidents de la route et de la pollution

DE QUOI ONT PEUR LES FRANÇAIS ?

Avant tout des accidents de la circulation et des cancers, pour ce qui touche directement à leur santé, et de la pollution de l'air et des aliments transformés ou pollués, pour les risques plus généraux. Ces réponses sont fournies par le Baromètre publié le 3 octobre par le Comité français d'éducation pour la santé (CFES), réalisé en partenariat avec la Caisse nationale d'assurance-maladie, le ministère de l'emploi et de la solidarité, le Haut Comité de la santé publique et la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie.

Globalement, les risques de santé les plus craints par les Français sont les accidents de la circulation (62,9 %) et le cancer (56 %), loin devant les maladies cardiaques (34,4 %, alors que celles-ci occupent le premier rang des causes de mortalité, devant les tumeurs), les maladies respiratoires (29,1 %), celles dues au tabac (28,2 %) et le sida (24,8 %). Cette première place des accidents de la circulation, loin devant les accidents de la vie courante, peut surprendre quand on sait que la route faisait

7 600 morts en 1997 et les seconds 19 500 décès.

Les craintes concernant les risques pour la santé varient selon un « effet d'âge » : 42,1 % des 12-25 ans craignent le sida pour eux-mêmes et 34 % redoutent les autres maladies sexuellement transmissibles, alors que ces proportions sont respectivement de 18,5 % et 11,7 % chez les 26-75 ans. A l'inverse, les personnes âgées s'inquiètent, davantage que les jeunes, des maladies cardiaques : 37,4 % des 26-75 ans contre 26,2 % des 12-25 ans.

THÈMES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

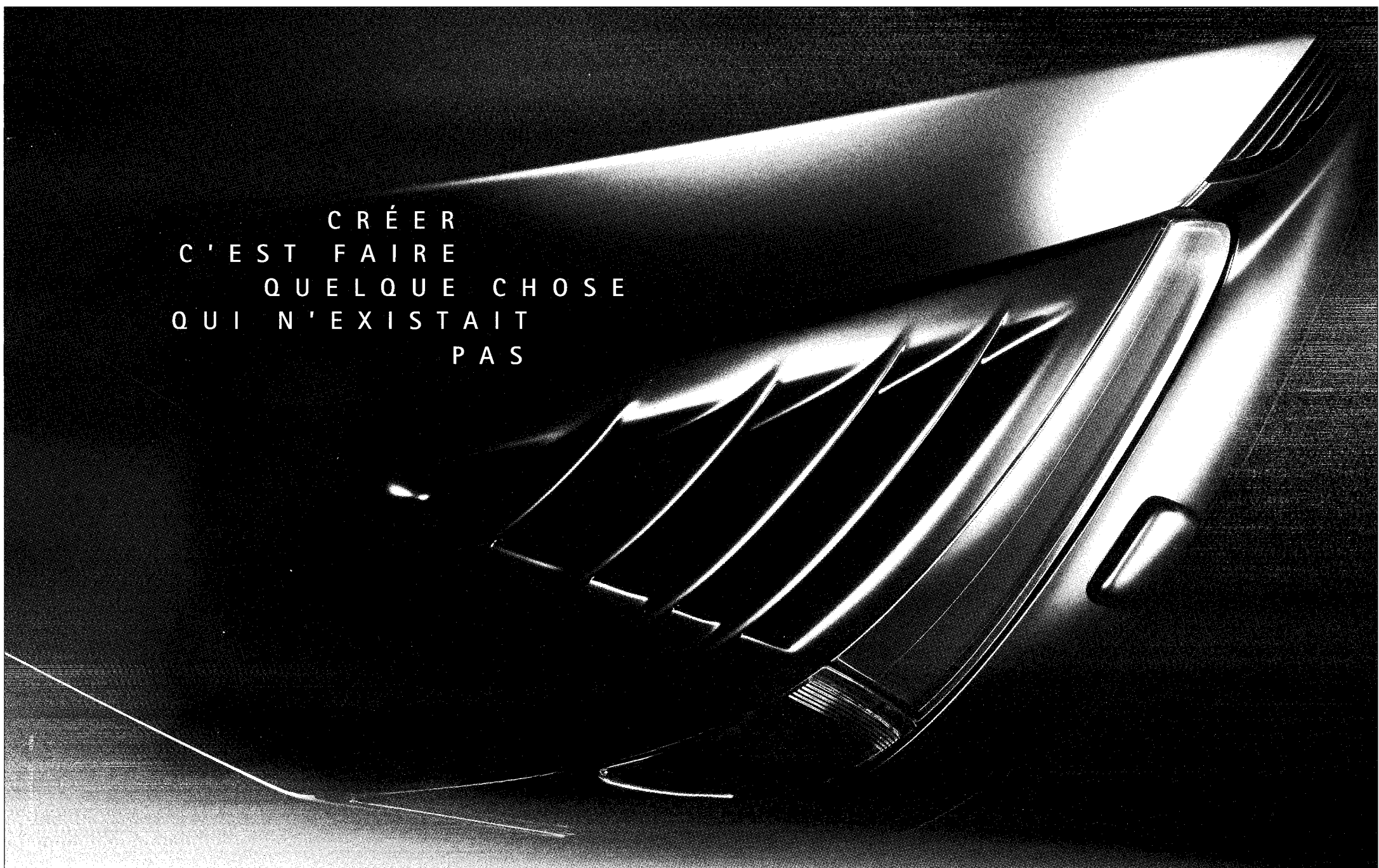
Cet effet joue également pour le suicide : 9,3 % de l'ensemble des Français le craignent ; ce pourcentage atteint 20,9 % chez les 12-14 ans. S'y combine un effet de sexe, puisque les femmes le redoutent davantage que les hommes (11,6 % contre 6,6 %). De même, les femmes ont plus peur de la dépression que les hommes (28,1 % contre 16,1 %).

Parmi les autres risques qui font peur aux Français, la pollution de l'air (63,5 %) et les aliments transformés ou pollués (60,2 %) de-

vancent le chômage (58,5 %), l'insécurité (57,3 %), la pollution de l'eau (56 %) ou le risque nucléaire (54,8 %). Les trois thèmes liés à l'environnement figurent donc parmi les cinq plus grandes craintes. Un résultat qu'il faut rapprocher de la mauvaise information dont se plaignent les Français : plus de la moitié d'entre eux (53,2 %) se disent mal informés sur la pollution de l'air et les deux tiers affirment la même chose à propos de la pollution de l'eau.

Enfin, lorsqu'on leur demande de citer les produits qu'ils considèrent comme étant une drogue, le plus souvent nommé est le tabac (42,1 %, avec une fréquence légèrement plus élevée chez les fumeurs que chez les non-fumeurs), puis l'alcool (21,8 % des premiers choix). Les personnes interrogées situent le seuil de dangerosité pour le tabac à huit cigarettes par jour. En ce qui concerne l'alcool, ils estiment qu'une femme met sa santé en danger à partir de trois verres par jour et un homme à environ quatre verres quotidiens.

CRÉER
C'EST FAIRE
QUELQUE CHOSE
QUI N'EXISTAIT
PAS



Cinq ans après le drame de la grotte de Montérolier, des recherches en surface sont ordonnées

Neuf personnes, dont trois enfants, étaient mortes asphyxiées pour des raisons restées inconnues

Demandée par la préfecture de Seine-Maritime, l'expertise technique des terrains voisins de la grotte de Montérolier, où neuf personnes ont

trouvé la mort en 1995, a commencé, lundi 2 octobre. La découverte par une association écologiste d'indices laissant supposer la présence

d'une ancienne fosse contenant des déchets chimiques fragilise l'hypothèse, jusqu'ici retenue, d'une asphyxie provoquée par un feu de camp.

ROUEN

de notre correspondant

Des équipes du service aménagement et risques naturels du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ont commencé, lundi 2 octobre, des études de reconnaissance à l'aplomb de la grotte de Clairfeuille, à Montérolier, près de Rouen, là où, le 21 juin 1995, neuf personnes, dont trois enfants, des parents et des sapeurs-pompiers, avaient trouvé la mort. L'enquête judiciaire avait alors conclu à une asphyxie au monoxyde de carbone répandu par un feu allumé au fond de la grotte par les trois petites victimes. Cette version du drame n'a jamais été acceptée par les familles, qui se sont heurtées sur ce point à la justice et à l'administration.

Terrain de jeu favori des enfants depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la grotte de Clairfeuille a toujours gardé, dans l'imaginaire local, une place à part. Elle avait été creusée par des prisonniers des armées allemandes pour le stockage d'armements, notamment des pièces destinées aux V1,

bombes volantes lancées par les Allemands vers Londres depuis cette zone voisine de la Manche. Les nombreuses forêts servaient à camoufler les rampes de lancement de ces engins. L'hypothèse de charges chimiques oubliées malgré le nettoyage des lieux et les multiples allées et venues depuis cinquante ans a même été avancée.

UNE ODEUR INCONNUE

L'incrédulité des familles est d'autant plus forte que l'organisation des secours a elle-même été contestée. L'alerte ayant été donnée vers 21 heures le 21 juin, après que les parents des trois enfants se furent inquiétés de leur absence, les services de secours successifs avaient été pris au piège, malgré leur entraînement et leurs équipements. Selon plusieurs témoins, une odeur inconnue flottait dans la grotte.

Pour éviter d'alourdir le bilan, le préfet de région, Jean-Paul Proust, avait exigé une ventilation avant d'autoriser l'accès de la grotte aux secours. Ce n'est que le lendemain vers 10 heures que les

corps des trois enfants avaient été retrouvés, autour de ce qui avait pu être un feu.

Après cinq années d'enquête, d'expertises, d'analyses, un document produit par l'association écologiste Robin des Bois a réussi à écorner les certitudes officielles de l'administration. Une photo aérienne prise en 1952 par l'Institut géographique national (IGN) met en évidence une anomalie au milieu d'une prairie : un rectangle de 150 m sur 50 m plus clair que les surfaces alentour, mais plus sombre en son centre. Cette anomalie avait disparu sur une prise de vue de 1961. Or elle se situe exactement à l'aplomb de l'endroit où les enfants ont été retrouvés. C'est aujourd'hui un herbage paisible. Pour Jacky Bonnemaïn, animateur de l'association Robin des Bois, ce rectangle marque une fosse à déchets. Aujourd'hui encore, on distingue une légère surélévation et une herbe un peu moins verte. Il envisage donc une infiltration lente de produits chimiques à travers les couches karstiques jusque dans les galeries de la grotte.

A défaut de rouvrir la procédure judiciaire, cette révélation a conduit le préfet de région à ordonner une expertise technique pour « déterminer l'existence d'une possible fosse à faible profondeur et détecter la présence éventuelle d'objets métalliques enterrés (fûts susceptibles de contenir des déchets ?) ». L'étude sera menée en surface à l'aide d'un radar géologique. « Sans a priori, par souci de transparence, selon une démarche totalement scientifique », assure la préfecture. Les travaux devraient durer une quinzaine de jours, et les résultats seront rendus publics d'ici à un mois, précise-t-on.

Deux autres volets de l'enquête sont en cours : une recherche de documents aux archives départementales de la Seine-Maritime, et une demande d'informations auprès du ministère de la défense. Lancée il y a deux mois, cette dernière initiative reste sans réponse, regrette-t-on à la préfecture de Seine-Maritime.

Etienne Banzet

Risques de dépendance à deux somnifères, selon la revue « Prescrire »

Le Stilnox et l'Imovane sont très consommés

CONTRAIREMENT aux informations officielles, deux des médicaments somnifères présents sur le marché français, remboursés par la Sécurité sociale et aujourd'hui parmi les plus consommés, peuvent induire d'inquiétants phénomènes de pharmacodépendance et un douloureux syndrome de sevrage. Le Stilnox (laboratoires Synthelabo) et l'Imovane (laboratoires Rhône-Poulenc Rorer) ne devraient être prescrits qu'avec la plus grande précaution, selon la conclusion d'une enquête publiée par le mensuel *Prescrire* dans son prochain numéro, daté d'octobre. Mis sur le marché au milieu des années 80, le Stilnox (ou zolpidem) et l'Imovane (ou zopiclone) ont d'emblée été présentés comme des médicaments de nature à aider sans danger tous ceux qui souffrent d'une quelconque forme d'insomnie.

A la différence des molécules de la famille des benzodiazépines dites « hypnotiques », ces deux substances très voisines ne semblaient pas capables d'induire des phénomènes de dépendance. « Une certaine perte d'efficacité peut survenir au cours de l'utilisation répétée durant plusieurs semaines de benzodiazépines et apparentés, bien qu'aucun cas d'accoutumance notable n'ait été rapporté avec la zopiclone », peut-on lire au chapitre de l'Imovane dans le dictionnaire Vidal des médicaments. Et à celui du Stilnox : « L'utilisation de benzodiazépines et apparentés peut entraîner le développement d'une dépendance physique ou psychique. Cependant cela n'a pas été observé avec le zolpidem à des doses thérapeutiques. » Telle n'est pas la point de vue des responsables de *Prescrire*, revue totalement indépendante de l'industrie pharmaceutique, qui expliquent que l'expérience est venue contredire les assertions des fabricants.

« Au fil des années, dans divers pays européens, aux Etats-Unis et en Nouvelle-Zélande, des observations de mésusage de zolpidem et de zopiclone ont été publiées en détail », explique la revue. En pratique, il s'agit de personnes qui ont commencé à consommer l'un ou l'autre de ces médicaments aux doses recommandées et qui, après quelques semaines de traitement, ont, du fait d'une inefficacité croissante, augmenté les doses quotidiennes. A la perte de l'effet hyp-

notique s'est, de surcroît, ajoutée une anxiété diurne qui a induit une consommation dans la journée. Chez certains patients, on a ainsi observé des consommations journalières de dix fois supérieures à celles recommandées. « Après plusieurs mois de prise quotidienne de ces doses élevées, les patients ont souffert de syndrome de sevrage à l'arrêt du médicament en cause, souligne *Prescrire*. Les symptômes les plus fréquents ont été une anxiété sévère accompagnée de tachycardie, de tremblements et de transpiration. On a aussi observé des rebonds d'insomnie et plusieurs cas de crises convulsives. »

SYNDROME DE SEVRAGE

L'an dernier, le centre collaborateur de pharmacovigilance de l'Organisation mondiale de la santé avait reçu près de 150 dossiers relatifs à ces deux produits et établissant l'existence d'une dépendance ou d'un syndrome de sevrage. Ces données viennent rappeler la tendance beaucoup trop marquée des prescripteurs – en France particulièrement – à répondre aux troubles du sommeil par une molécule médicamenteuse, alors que des conseils, des méthodes comportementales et le recours à l'effet placebo peuvent être d'une grande utilité et d'une nocivité bien moindre. En France, où ils sont indiqués dans toutes les formes d'insomnie (« occasionnelle », « transitoire » ou « chronique »), le Stilnox et l'Imovane ont, selon les chiffres officiels du régime général d'assurance-maladie, correspondu en 1999 à un marché de 540 millions de francs. Prescrites pour l'essentiel par des médecins libéraux, ces deux molécules se situent respectivement au 50^e et au 63^e rang des produits médicamenteux les plus prescrits et les plus remboursés.

Sans remettre en question le bon rapport bénéfices/risques de ces deux molécules « de première ligne », *Prescrire* rappelle la nécessité de mettre en place un traitement bref et discontinu. Les personnes concernées doivent aussi être informées de la possibilité d'une perte d'efficacité du médicament et des symptômes de sevrage qui peuvent survenir. La diminution de l'efficacité ne doit, en aucun cas, conduire à une augmentation des doses.

Jean-Yves Nau

Pour votre voiture, on s'occupe de tout, sauf des extras.

CLÉ DE CONTACT

0 810 09 3000*

Conduisez, nous nous occupons du reste.

Clé de contact, nouvelle offre automobile de location avec services de la Société Générale.

- **Un budget connu d'avance :** toutes vos dépenses automobiles dans une mensualité, sauf l'essence et les PV !
- **Une offre complète :** entretien et réparation, assurance, assistance 24h/24, pneumatiques, véhicule de remplacement.

Pour plus d'information sur cette nouvelle formule et obtenir une simulation sur la voiture de votre choix, contactez dès maintenant nos spécialistes au 0 810 09 3000*.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Si on en parlait ?

* Prix d'un appel local.

www.societegenerale.fr

Une fillette disparue retrouvée morte à Nantua

LE CORPS de la petite Marine, une fillette de douze ans disparue dimanche 24 septembre à Nantua (Ain), a été découvert lundi 2 octobre par les gendarmes dans un fourré, dissimulé sous des arbustes, derrière une usine à 200 mètres du domicile de son père. Le procureur adjoint du tribunal de Bourg-en-Bresse, Brice Robin, a indiqué qu'un réquisitoire supplémentaire avait été délivré « pour homicide volontaire et viol », après la découverte du corps à demi dévêtu et sans chaussures. La mort remonterait à une huitaine de jours et il y a « présomption de viol », a indiqué le magistrat, qui attend les résultats de l'autopsie pratiquée mardi 3 octobre pour recueillir d'éventuelles « preuves majeures » du crime.

DÉPÊCHES

■ **SANG CONTAMINÉ :** la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a décidé, lundi 2 octobre, de rouvrir ses débats, les 13 et 14 novembre, sur le volet non ministériel de l'affaire du sang contaminé. La chambre d'accusation devrait entendre les arguments des parties sur l'application de la loi du 10 juillet sur la responsabilité pénale en cas de délits involontaires. Ce texte pourrait entraîner un allègement des poursuites contre certaines des trente personnes mises en examen dans ce dossier (*Le Monde* du 19 septembre).

■ **IMMIGRATION :** une Sierra-Léonaise a porté plainte contre X pour « coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner » après avoir perdu son enfant alors qu'elle était enceinte de huit mois. Retenue en zone d'attente à l'aéroport de Roissy pendant deux jours fin juillet, elle accuse la police aux frontières de l'avoir privée de soins.

■ **JUSTICE :** le député RPR et adjoint au maire de Lyon Henry Chabert a été renvoyé en correctionnelle pour recel d'abus de biens sociaux. Il lui est reproché d'avoir payé 400 000 francs des travaux, estimés à 1,1 million de francs, dans sa maison de campagne. Il devra également s'expliquer sur les sommes versées entre 1991 et 1993 par des entreprises au Forum européen, une association qu'il présidait.

2000 en France
solidarité est solidaire
préservatifs Soft et Khondomz
FSTI

En achetant les préservatifs Soft et Khondomz, vous améliorerez les soins donnés aux malades du sida dans le monde entier.
«2000enfrance.com»

animafac le français étudiant

La Générale des eaux ouvre le ban au procès du financement du PCF

Le secrétaire national, Robert Hue, s'expliquera ultérieurement

Ancien dirigeant de la Compagnie générale des eaux, Jean-Dominique Deschamps n'a pas apporté de nouveaux éléments sur ses relations avec les bureaux

d'études proches du Parti communiste français. Il est notamment poursuivi pour avoir versé 19 millions de francs au Gifco et tenté d'influencer des élus.

ROBERT HUE aurait bien rajouté un petit quelque chose. Histoire de montrer qu'il n'est pas « *tétanisé* » comme le disent ses proches, mais parfaitement « *serein* ». Serein comme un secrétaire national jugé en correctionnelle pour le financement occulte de son parti. « *C'est avec la plus grande sérénité que je ferai la démonstration que le PCF a toujours résisté à la main-mise des grands groupes financiers* », a expliqué Robert Hue, jovial, dans un couloir, au premier jour de l'audience, lundi 2 octobre à Paris. Pour le reste, il a surtout eu le droit de se taire.

La présidente Sophie Portier lui a demandé, comme aux dix-neuf autres prévenus, ses nom, adresse, profession et revenus. Le député-maire de Montigny-lès-Cormeilles (Val-d'Oise) a répondu avec le plus grand calme. Il gagne 50 000 F, mais en reverse la majorité au parti et n'en garde que 16 000 F. C'est, pour les prévenus, dans la petite moyenne. Jean-Dominique Deschamps, aujourd'hui conseiller du président de la société Vivendi Environnement, perçoit 80 000 F net ; un retraité du Gifco, la pompe à finances supposée du parti, 9 500 F.

Sur le fond, le procès du financement du PCF est parti du pied gauche. M^e Richard Valeanu a noté que l'un des chefs d'accusation de son client « *n'avait aucun sens* » et qu'il manquait des phrases dans l'ordonnance de renvoi, ce dont la présidente a dû convenir. M^e Olivier Metzner a fait observer que, sur une page, l'un de ses clients était accusé de trafic d'influence de 1991 à 1994, et qu'à la page précédente, il avait bénéficié d'un non-lieu pour 1991.

La présidente a renvoyé les incidents au fond au moment du jugement et attaqué le cœur de l'affaire (*Le Monde* du 3 octobre), en s'intéressant à Jean-Dominique Des-

champs. C'est un homme du sérail. Soixante-deux ans, directeur général adjoint de la Compagnie générale des eaux (CGE) au tournant des années 90, prévenu d'abus de biens sociaux pour avoir payé 19 millions au groupe Gifco et à ses filiales, de faux et usage pour avoir signé avec lui des conventions, et de trafic d'influence pour avoir tenté par ce biais d'influencer des élus. Le jeune ingénieur est entré à la Compagnie en 1964, en a gravi les échelons et a disposé, de 1984 à 1994, « *d'une grande latitude* ».

L'homme est d'un calme olympien et répond raisonnablement aux questions que la présidente ne lui pose pas : Sophie Portier, qui a un calendrier à tenir, lui lit ses déclarations à l'instruction, résume ses réponses possibles et passe au point suivant, sans qu'il ait eu le temps de s'expliquer sérieusement.

A Toulouse, quand la CGT manifeste contre l'abandon du service public des eaux, Sicopar se fait fort d'arranger les choses

Il en ressort cependant que la CGE a traité avec Sicopar, la société d'ingénierie commerciale pour l'aménagement des régions, une filiale du Gifco, pour « *expliquer la CGE aux forces de gauche* » dans les municipalités, et montrer que la compagnie « *n'était pas l'ogre présente à l'époque* ». La CGE avait du personnel en région, mais « *il était parfois extrêmement difficile de voir même ces gens* », agents communaux ou élus. Jean-Dominique Deschamps avait chargé Sicopar de « *trois missions* ». Il s'agissait d'abord de lui faire, une fois par mois, un vaste tour d'horizon des

municipalités qui seraient susceptibles de déléguer leur gestion de l'eau. Malheureusement il ne reste pas de trace écrite de ces magistrales synthèses.

Obtenir, ensuite, des renseignements assez peu confidentiels pour devancer les concurrents avant les appels d'offre. « *Il n'était pas possible de visiter une usine ou d'obtenir un budget primitif sans éveiller l'attention*, a expliqué le directeur, *alors que Sicopar pouvait facilement se renseigner auprès d'un élu.* » Enfin « *vaincre les difficultés locales, vraies ou fausses, je n'en sais rien* ». Mais si le bureau d'études est intervenu dans 66 municipalités, un seul élu se souvient du passage des lobbyistes. De ce point de vue, l'affaire de Toulouse est exemplaire : le maire Dominique Baudis lance un appel d'offres pour privatiser la gestion de l'eau et la CGE emporte le marché en 1989. Mais quand un petit bataillon de la CGT manifeste contre cet abandon du service public, Sicopar se fait fort d'arranger les choses. Elles s'arrangent, en effet.

La CGT range ses banderoles, Toulouse signe le marché, même si les élus communistes ont voté contre. « *Ca prouve bien que c'était du lobbying et pas de l'achat de vote* », souligne le cadre de la CGE. Lorsque Sicopar envoie une facture de 1 million de francs, Jean-Dominique Deschamps la juge excessive. Il ne consent à verser que 250 000 F, d'autant que le maire de Toulouse ne s'inquiétait guère d'une mobilisation militante qui s'est, semble-t-il, résorbée toute seule. « *Est-ce qu'ils m'ont fait le coup du pompier incendiaire*, s'interroge M. Deschamps. *Je me suis posé la question.* » Il reconnaît du bout des lèvres qu'il y a pu y avoir « *racket* » de Sicopar, mais le mot lui a été suggéré en garde à vue. L'homme est prudent, en sait long, et en dit peu. Il n'a pas expliqué franchement si Sicopar avait ou non permis à la CGE d'emporter des marchés. Il est vrai qu'il n'en a pas eu vraiment l'occasion.

Franck Johannès

L'abbé Bissey jugé pour pédophilie devant la cour d'assises du Calvados

La justice examine des faits dont onze jeunes garçons ont été victimes entre 1989 et 1996. L'évêque de Bayeux-Lisieux comparait pour non-dénonciation de crimes et d'atteintes sexuelles

CAEN (Calvados)
de notre envoyé spécial

Un vieux pull en acrylique, un pantalon de tergal marron clair, un visage gris et amaigri, un regard vide et fixe, une diction affaiblie par la prise d'antidépresseurs. L'homme qui s'est présenté, lundi 2 octobre, devant la cour d'assises du Calvados n'a sans doute rien à voir avec le prêtre qui, quelques années plus tôt, officiait dans des paroisses de Caen pour la plus grande satisfaction de parents catholiques pratiquants, heureux de confier à ce serviteur de Dieu la formation morale et spirituelle de leurs rejetons. On disait alors de l'abbé René Bissey, âgé aujourd'hui de cinquante-six ans, qu'il était affable, convivial, gentil, patient avec les jeunes adolescents dont il avait la charge. Soucieux de bien faire, l'abbé ne se contentait pas d'assurer la catéchèse mais s'impliquait complètement dans son travail auprès des jeunes, passant de longs moments avec eux sur un terrain de basket ou dans la piscine de l'université. Un homme apprécié, donc, et en qui les parents avaient une confiance aveugle.

L'image du curé modèle a vécu et l'abbé Bissey lui-même se qualifie aujourd'hui de « *pédophile* ». Devant les jurés de Caen, il doit répondre d'un viol, de plusieurs agressions sexuelles et de corruption de mineurs à l'encontre de onze enfants dont il avait la charge. Les faits retenus par la justice se sont passés entre 1989 et 1996.

Les victimes de l'abbé, tous de jeunes garçons, étaient alors âgées de douze à dix-sept ans. Des faits antérieurs, établis par l'enquête, sont couverts par la prescription. L'affaire Bissey a éclaté en 1998 quand l'une de ses victimes a eu le courage de porter plainte, plusieurs années après les faits. Entendu, le prêtre a immédiatement reconnu les agissements qui lui étaient reprochés. En janvier dernier, l'affaire a connu un rebondissement spectaculaire avec la mise en examen de Mgr Pierre Pican, évêque de Bayeux-Lisieux, pour « *non-dénonciation de crimes et d'atteintes*

sexuelles ». La justice lui reproche d'avoir eu connaissance du comportement répréhensible de l'abbé et de n'en avoir pas informé les autorités.

Avant d'entendre, à huis clos, le témoignage des victimes, la cour, présidée par François Le Hénaff, a consacré sa première journée d'audience à l'examen de la personnalité de l'accusé et de sa dérive sexuelle.

« MANQUE DE DIALOGUE »

De son enfance l'abbé Bissey parle peu. Tout juste consent-il à reconnaître qu'il manquait « *un peu d'affection* » de la part de ses parents, « *trop pris par leur travail* ». « *Ils accordaient beaucoup d'importance à ma réussite à l'école*, dit-il. *J'avais tout matériellement, mais je manquais de dialogue avec eux.* » De fait, on parlait peu chez les Bissey, et certainement pas de sexe, sujet ô combien tabou.

René Bissey était alors un enfant « *renfermé* », qui n'avait pas vraiment d'amis et « *qu'on ne voyait jamais sourire* », à en croire le témoignage de l'un des ses camarades de classe entendu par les enquêteurs. « *Je me défoulais à Cœurs vaillants*, rectifie l'accusé. C'est au sein de cette association catholique que le jeune garçon allait trouver une échappatoire, participant à des camps ou aux sorties du jeudi après-midi, avant de découvrir, à douze ans, sa vocation : devenir prêtre.

L'abbé n'a pas souvenir d'avoir connu dans sa jeunesse de problèmes liés à sa sexualité. Au séminaire, pourtant, il a avoué ses penchants à son directeur de conscience. « *Il m'a dit que les choses allaient s'arranger petit à petit* », assure-t-il. Ordonné prêtre en 1967, il a pris véritablement conscience de son attirance pour les jeunes garçons trois ans plus tard. Il a alors vingt-six ans.

Malgré cela, le prêtre s'est impliqué, dès sa première nomination, dans des activités en relation avec de jeunes adolescents. Puis, peu à peu, il a dérapé. Dans la maison familiale qu'il possède à Honfleur, il a construit une cabane où il a emme-

né régulièrement de jeunes garçons en vacances. Des scènes de masturbation collective y ont eu lieu. « *Vous étiez présent ?* », interroge le président. « *Non, c'était chacun pour soi, moi je sortais* », répond l'accusé.

A certains de ses élèves, il a montré des livres à caractère scientifique concernant la sexualité de l'homme et de la femme. « *C'était pour les instruire, les initier* », explique-t-il. Quand il a été nommé vicaire coopérateur au diocèse du Chemin-Vert, à Caen, le prêtre s'est toujours occupé de l'action auprès des jeunes. Il est allé avec eux à la piscine, a joué au baby-foot et au billard. « *J'en avais besoin pour me détendre et avoir de bons copains* », justifie-t-il. Parfois, certains sont restés dormir au presbytère, « *quand il y avait des réunions tardives où on parlait de la drogue, de la vie* ».

Plus tard, l'abbé Bissey a fait l'acquisition d'un magnétoscope et s'est abonné à Canal+. « *J'avais fait un héritage, je voulais enregistrer les matches de basket américains parce que j'aimais bien ça.* » En fait de basket, le prêtre a enregistré surtout le film pornographique mensuel, qu'il a diffusé ensuite à ses jeunes ouailles au cours de nouvelles séances de masturbation collective. Avec certains, la relation sera plus poussée et durera plusieurs années, jusqu'à ce que, devenus jeunes adultes, l'abbé Bissey se désintéresse d'eux.

« *Comment avez-vous pu faire coexister ces comportements avec votre vie de prêtre ?* », s'étonne le président Le Hénaff. « *Mon confesseur m'avait pardonné, et c'était plus fort que moi* », insiste l'accusé. « *Le pardon n'est pas une autorisation à continuer* », s'insurge l'avocat général Eric Enquebecq. « *Evidemment, reconnaît l'abbé. Pendant le carême, je ne pratiquais pas ces actes-là. Mais j'étais incapable de résister à mes pulsions et je n'avais pas conscience de créer des traumatismes, les garçons avaient l'air heureux et en pleine forme.* »

Acacio Pereira

CRÉER
C'EST FAIRE
QUELQUE CHOSE
QUI N'EXISTAIT
PAS

Les chantiers de l'« Erika » reprennent sur le littoral

Malgré la fin du pompage des cuves, la côte atlantique n'en a pas fini avec le fioul du pétrolier naufragé : les grandes marées de la fin septembre ont remonté des plaques immergées. Après la pause d'un été en demi-teinte, les travaux de nettoyage vont recommencer pour plusieurs mois

BATZ-SUR-MER (Loire-Atlantique)

de notre correspondante régionale

Les maudites boulettes noires ont fait leur réapparition dans les derniers jours de septembre. Les gens du Morbihan et de Loire-Atlantique les attendaient avec fatalisme, sans surprise en tout cas. Comme prévu, les grandes marées ont remonté des plaques de mazout immergées, récuré des failles, brassé les galets. Paradoxalement, cette nouvelle offensive du fioul de l'Erika pourrait donner quelques assurances aux élus locaux qui craignaient d'avoir été oubliés par l'Etat une fois la saison touristique terminée, comme si leurs problèmes avaient cessé avec l'achèvement du pompage des cuves de l'épave.

Or voilà que, vendredi 29 septembre, Paul Roncière, secrétaire général à la mer, se rendait à Belle-Ile. Lundi, c'est TotalElfina qui faisait descendre une équipe d'une vingtaine de personnes de l'entreprise spécialisée Le Floch au pied des falaises du Pouliguen. C'est sans doute un des endroits les plus meurtris par la catastrophe de l'Erika : la marée noire est tapie

dans ces grottes. Entre la pointe de Penchâteau et celle du Croisic, en Loire-Atlantique, d'épaisses couches de « nougat », autrement dit de mazout et de galets mêlés, stagnent encore dans les petites criques qui jalonnent ces 12 kilomètres de côtes escarpées.

Là, sur le sentier littoral où flottent encore par endroits des odeurs de mazout, le maire de Batz-sur-Mer, Pierre Le Berche (PCF), soupire devant des murs de soutènement maculés pour longtemps, comme si l'Erika avait signé son passage à l'encre de Chine : « On ne peut quand même pas prétendre que la mer va enlever tout ça naturellement en un hiver ! Affirmer que nous ne devrions pas nous plaindre parce que la plupart des plages étaient nettes cet été relève de la pure logique économique, se fâche-t-il. Et l'esthétique ? Et l'environnement, alors ? » Le maire s'indigne que, cet été, des propriétaires de résidences secondaires soient venus demander pourquoi « on » n'avait pas astiqué le petit promontoire juste devant chez eux ! Pour les véritables endeuillés de l'Erika, ceux qui vivent ici toute l'année, la question est plutôt de

savoir quand ils verront le bout du tunnel : l'été 2001 ? 2002 ?

« Il reste 5 000 tonnes de fioul au fond de l'eau, 10 000 tonnes sur les rochers... A moins que ce ne soit l'inverse », avance Thierry Vachet. Depuis le 1^{er} septembre, il est sous contrat pour coordonner les différentes initiatives de dépollution avec les communes de la presqu'île guérandaise. Il commande aux conducteurs d'engins de la direction départementale de l'équipement et tente d'obtenir des chefs de chantier en renfort. Il s'applique à rassurer les élus au sujet des appels d'offres lancés en direction d'entreprises privées spécialisées. Enfin, il arrête les priorités, en collaboration avec les experts du Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (Cedre) ou de la direction régionale de l'environnement.

Tout le monde vient de s'installer dans les locaux d'une ancienne grande surface de Guérande. Chacun sait que le dispositif est appelé à durer. La Mission littoral atlantique de TotalElfina a elle-même décidé de quitter Brest pour venir

ouvrir un bureau à Nantes. L'équipe se rapproche ainsi de Donges, où sont stockés plus de 200 000 tonnes de déchets collectés. Il faudra bien deux ans pour venir à bout de leur traitement. En outre, le groupe pétrolier, qui a encore financé tout l'été une poignée de chantiers de nettoyage dans des sites difficiles d'accès, indique qu'il est prêt à en mener d'autres.

« Il reste
5 000 tonnes de fioul
au fond de l'eau,
10 000 tonnes
sur les rochers...
A moins que
ce ne soit l'inverse »

Malgré tout, René Leroux (PS), maire de La Turballe et député de Loire-Atlantique, temporise : « Je ramasserai tranquillement cet hiver

tout ce qui va continuer à arriver. On verra bien avec quels renforts. » Le parlementaire n'a plus envie de parler de « ça » : « Nous nous remettons juste d'une saison dont nous nous sommes plutôt bien tirés puisque nous n'avons déçu personne. Revenez donc à Pâques », esquive-t-il.

Mais le ton monte, depuis Groix et Belle-Ile jusqu'au sud de la Loire. L'armée et la sécurité civile ont déserté le littoral cet été, laissant derrière elles la plupart des plages provisoirement propres, tandis que les bruyants chantiers mécanisés étaient arrêtés pour le repos des touristes. Les élus locaux réclament leur retour et l'accélération de la reprise des travaux. A Batz-sur-Mer, M. Le Berche ne se fait guère d'illusions. A son avis, la moitié des 6,5 kilomètres du littoral de la commune sont encore souillés. Alors, plutôt que d'attendre une armée qui ne viendra probablement plus, mieux vaut obtenir le feu vert à l'embauche de nouveaux contrats à durée déterminée (CDD) dans le cadre du plan Polmar. La commune en emploie vingt-deux actuellement.

Ce jour-là, la moitié d'entre eux passent au crible le sable de la baie des Bonnes-Sœurs, les autres manient les produits détergents dans les rochers. Le grondement des machines couvre les querelles des mouettes. Depuis des mois que dure leur labeur de fourmis, les travailleurs en combinaison blanche parlent de « routine ». Certains rochers noircis ne sont accessibles qu'à marée basse. « C'est un travail long et fastidieux ; il nous faudra environ un mois et demi pour venir à bout de ce site », commente Franck avec flegme. Le jeune homme venait juste de s'installer comme paludier lorsque la catastrophe est arrivée. Faute de pouvoir travailler dans les marais salants, il passe son temps sur le rivage, « comme bénévole depuis décembre 1999, en CDD depuis mars ». En 2000, les Guérandais ont renoncé à récolter le sel pour ne pas risquer d'entacher tout à la fois leurs marais et leur réputation. Mais qu'en sera-t-il l'année prochaine ? « Tant qu'on n'aura pas fini de briquer, on aura toujours des doutes », prévient le paludier.

Martine Valo

NOUVELLE FORMULE EN VENTE LE 4 OCTOBRE.

OCTOBRE 2000

N° 550

CAHIERS
DU
CINEMA

FREAKS

Tod Browning ou le meilleur des monstres

NANTES

Un «petit» dans la bataille des cartes



LA CAPTIVE
Vertige d'Akerman

Le tourisme et l'industrie à l'heure des comptes

RENNES

de notre correspondante régionale

Sur le littoral atlantique, l'heure est au bilan. Campings et créperies, mais aussi musées et festivals, tout le monde compte ceux qui ne sont pas venus cet été, mesure les budgets vacances qui n'ont pas été dépensés sur les plages de l'Ouest. La contre-offensive des victimes de l'Erika se prépare. En janvier, au lendemain de l'arrivée des premières plaques de mazout gluant sur leurs côtes, les régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et les départements touchés avaient créé l'association Ouest littoral solidarité. Cette dernière vient de choisir un cabinet d'experts chargé d'évaluer l'impact « économique, écologique et social », ainsi que les « préjudices directs et indirects ».

En attendant, il est déjà clair que la saison n'a pas été bonne. L'Observatoire régional du tourisme de Bretagne (ORTB) estime que la région a perdu 13 % à 16 % de visiteurs par rapport aux années précédentes (entre avril et septembre). L'absence des clients allemands, britanniques, suisses et du Benelux est manifeste. Mais il serait malhonnête d'aborder le sujet sans rappeler les conditions météo décevantes de juillet. Les campings ont, par exemple, été « touchés de plein fouet », notent les auteurs du rapport. Mais l'hôtellerie, à l'inverse, a été portée par la reprise économique. De même l'ORTB a revu ses prévisions pour les locations de meublés : la baisse devrait finalement atteindre 15 %, et non 20 %.

PAS DE CATASTROPHISME

Enfin, les gîtes ruraux, villages de vacances et autres résidences de tourisme ont comblé leur déficit avec des réservations de dernière minute, bénéficiant de la « saturation de l'offre des autres régions françaises ». Autrement dit, faute de place dans le Sud, l'Ouest a retrouvé quelque attrait aux yeux des aoténiens. Compte tenu, en outre et en vrac, de l'achèvement du pompage de l'Erika, de la réouverture des plages, des promotions offertes et du « silence des médias sur le sujet », les premiers bilans ne semblent pas catastrophiques. La saison apparaît « quasi équivalente » à celle de 1999 dans le nord de la Bretagne, épargné par la marée noire, alors que le sud souffre davantage. « La forte fidélisation des visiteurs, [qui] tient en partie aux racines bretonnes de la clientèle, aura servi de rempart aux effets de la marée noire », selon l'ORTB. Ce dernier remarque néanmoins que ce ne sont pas forcément ces touristes acquis à la cause qui dépensent le plus...

Par ailleurs, dans ses « Ten-

dances régionales » de septembre, la Banque de France observe peu de difficultés dans les PME de Loire-Atlantique au deuxième trimestre. « On ne note pas pour l'instant d'aggravation liée aux conséquences de la catastrophe de l'Erika », écrit-elle. Mais l'été pèse plus de la moitié du chiffre d'affaires, pour nombre de commerces. Il faut donc rester prudent.

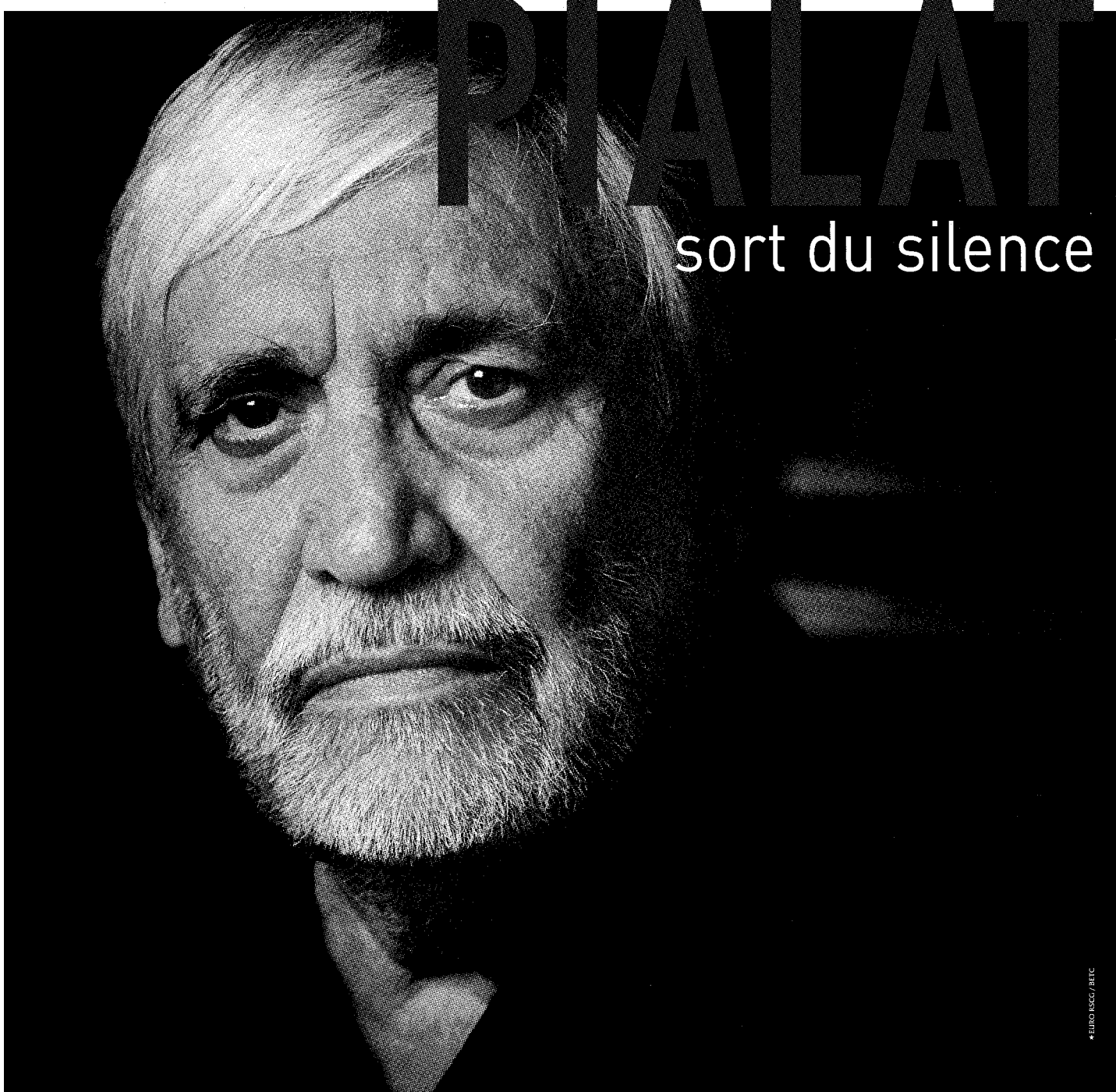
La cellule « Erika entreprises 56 », ouverte le 15 septembre près de Lorient, a pour mission d'aider tous ceux qui, dans le Morbihan, réclament une indemnisation. Qu'il s'agisse de préparer un

Lourd déficit pour Brest 2000

12 millions de francs : le déficit de Brest 2000 est lourd. Pierre Maille (PS), maire de la ville et président de l'association organisatrice de l'événement, vient d'annoncer que la municipalité le prendrait, seule, à sa charge. Le rassemblement de vieux gréements a pourtant connu un beau succès populaire, en attirant environ un million de personnes en juillet. Le budget initial de cette manifestation, qui a lieu tous les quatre ans, devait être de 60 millions de francs. La fête a pâti du nombre trop élevé de forfaits (trois jours à prix réduit), de la célébration de l'an 2000, qui a fait grimper les tarifs d'affrètement des voiliers, d'une tempête lors des premiers jours et de l'« effet Erika », avancent ses promoteurs. Même si elle n'a pas touché le port de Brest, la marée noire aurait dissuadé les étrangers – les plus gros budgets donc – de se rendre dans le Finistère. – (Corresp. rég.)

dossier correspondant aux normes du Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fipol) ou à celles du Trésor public, afin d'obtenir des avances de trésorerie. « Nous sommes là pour aider tous les demandeurs, tout en mâchant le travail du Fipol », résume le responsable, Didier Delville. Ce service gratuit est proposé par les chambres de commerce, d'industrie, des métiers, de l'agriculture et l'ordre des experts-comptables ; il est financé par le conseil général et l'Etat. En une semaine, l'équipe a enregistré cent cinquante demandes de dossiers – dont beaucoup émanant de campings. Elle s'attend à en recevoir un bon millier.

M. V.





????????????????

INTERNATIONAL

LE MONDE / MERCREDI 4 OCTOBRE 2000

LA première fois que Risto Vahanan a regagné son bureau, il a pensé à ce qui n'allait pas. Des petites choses à réformer. Une « dynamique de groupe », comme il dit, à mettre mieux au point dans cette entreprise d'ingénieurs conseils en bâtiment qu'il dirige à Helsinki. Faire en sorte, par exemple, que les clans se forment et se déforment, au lieu de les laisser s'installer. Il réfléchit encore, regarde au plafond d'un air amusé.

C'est qu'il en a pris, des notes, pendant ces 139 jours de détention qu'il vient de passer avec les autres otages, sur l'île philippine de Jolo. Près de cinq mois dans la jungle. Ils étaient vingt-deux amateurs de plongée sous-marine, le 23 avril, à entamer des vacances idylliques sur l'île de Sipadan, station internationalement réputée pour ce genre de sport, en Malaisie orientale. Deux Finlandais, deux Français, une Franco-Libanaise, trois Allemands, deux Sud-Africains, deux Américains, deux Philippins, huit Malaisiens. Le soir, alors qu'ils terminaient tranquillement leur dîner sur la terrasse de l'hôtel, devant la mer, des terroristes ont surgi pour les embarquer. Et puis ce fut l'enfer.

Risto Vahanan, ancien otage finlandais, n'a rien d'un ancien otage finlandais. Fraîchement rasé, costume cravate, voix assurée, il a la mine paisible et même légèrement goguenarde. Seul indice de sa récente libération, le 9 septembre, son bureau encore encombré de bouquets de fleurs, de lettres, de cadeaux restés emballés. Comment peut-il paraître si serein, Risto Vahanan ? « Dans le camp, on a tous regardé la mort en face. Quand on l'accepte, ça calme. »

C'est aussi qu'il a déjà l'œil d'un savant examinant à la loupe, dans un bocal, un échantillon d'humanité. Vingt personnes mises à nu, rendues à l'état de nature, un collectif de Robinson Crusoe bien obligés d'établir quelque chose comme un contrat social. L'échantillon se réduit, en fait, à dix personnes. Car, dès l'arrivée au premier camp de l'île de Jolo, les ravisseurs ont séparé les otages en deux huttes. Dans l'une, les Occidentaux, dans l'autre les Asiatiques. Très vite, ils reconstituent une société où chacun a son rôle. Mais où, note malicieusement Risto Vahanan, le passage de l'état de nature à l'état social ne se fait pas sans heurts : « La solidarité a toujours prévalu, mais les disputes ont commencé. Et à quel moment ? Lorsque nous avons cessé d'être pauvres. En recevant de l'argent, des colis. »

Dans cette petite collectivité enfermée dans la jungle, constamment menacée par les rebelles comme par les attaques surprises de l'armée philippine, soumise à l'attente et à l'angoisse, à l'horreur quotidienne, il y a donc les deux Finlandais, Risto Vahanan et Seppo Fränti. Les deux Français, Sonia Wendling et Stéphane Loisy. Les trois Allemands, Renate et Werner Wallert, avec leur fils, Mark Wallert. Les deux Sud-Africains, Monique et Carel Strydom. Une Libanaise en instance de naturalisation et qui deviendra française pendant sa captivité, Marie Moarbes. Il y aura plus tard, mais dans un campement séparé, les trois journalistes de France 2, Maryse Burgot, Jean-Jacques Le Garrec et Roland Madura, ces deux derniers s'étant par la suite héroïquement échappés. Les prénoms et les visages sont devenus des rengaines : Sonia, Stéphane, Marie, et puis Renate, toujours malade, et puis cette femme enceinte... Mais au fait, qu'est devenue la femme enceinte, dont le sort paraissait particulièrement éprouvant, vu de la télévision ?

Ils ne se connaissent pas encore, ce dimanche 23 avril, c'est leur premier dîner en commun. Ils s'apprêtent à sortir de table quand surgit un groupe d'hommes armés de fusils-mitrailleurs et de bazookas. On saura plus tard qu'ils se réclament du mouvement séparatiste musulman Abu Sayyaf, lequel lutte prétendument pour un Etat islamique indépendant dans le sud des Philippines majoritairement catholique. Les terroristes s'emparent des montres et des bijoux de chacun et embarquent tout le monde sur deux bateaux de pêche. Le couple d'Américains se débat, s'enfuit.

Jusqu'à l'île de Jolo, la traversée dure près de vingt heures. Vingt heures sur un pont plein d'essence et d'urine. Il n'y a pas de toilettes à bord, pas une goutte d'eau à boire. « Ils provoquaient les femmes, nous barbotions dans nos excréments.



Les otages occidentaux sur l'île de Jolo, le 6 mai. De gauche à droite, debout : Stéphane Loisy, Risto Vahanan, Seppo Fränti ; assis : Sonia Wendling, Marc Wallert, Monique Strydom, Carel Strydom et Marie Moarbes.

Otages à Jolo

Dans la jungle de Jolo, il y avait des scorpions, des mille-pattes géants et des serpents. Il y avait le regard des ravisseurs, leurs gestes humiliants et déplacés. Et des otages amateurs de plongée sous-marine qui ont exploré leur propre fond, un mélange de solidarité et d'hostilité, d'entraide et de chacun pour soi

C'était humiliant. » Pour tenter de dissuader les rebelles musulmans d'éventuelles tentatives d'agression à leur endroit, les femmes élaborent des scénarios, s'inventent des maris, des enfants, une grossesse. La fausse femme enceinte, c'est Monique Strydom. Elle persiste un certain temps devant les caméras de télévision, clamant qu'elle aurait besoin d'une échographie, et puis, discrètement, renonce. Sans que l'on s'en rende compte, on ne parle plus de femme enceinte sur l'île de Jolo.

Au petit matin, les deux bateaux accostent au milieu de nulle part et des Jeep amènent les otages à ce qui sera leur premier camp. « Au début, poursuit Risto, le plus dur était d'accepter la situation. Ce que nous vivions n'était pas de cette planète. » Le 1^{er} mai, un médecin et des journalistes philippins sont autorisés à les rencontrer. Le lendemain, l'armée philippine lance une offensive contre les rebelles. Pour les otages, c'est la terreur. Ils commencent à craquer. Les rebelles les entraînent dans la forêt, vers un deuxième camp. Puis déménagent encore, sous le coup d'une nouvelle attaque, le 7 mai. Ils marchent alors deux jours et deux nuits. Renate est transportée sur un brancard. « Les marches étaient terribles, celle-ci surtout. On était à bout de forces, on manquait d'eau, on glissait sur la boue, on tombait, il faisait noir. »

Entre les attaques et les déplacements, c'est une autre vie qui s'installe. Un drôle de huis clos, vingt personnes non seulement encerclées par la jungle, les bestioles diverses et des centaines de bandits surarmés, mais qui doivent se résoudre à vivre ensemble et à se supporter

dans les six camps successifs où ils se trouvent parqués. Instinctivement, une esquisse de structure sociale se met en place. Très vite, un chef se dessine. D'abord à la demande de Robot, le commandant des rebelles, qui souhaite un porte-parole. Werner Wallert, le plus âgé, est naturellement désigné. Au fur et à mesure, semble-t-il, il cède la place à Risto Vahanan, lui-même ancien chef scout et officier de réserve, qui se distingue par son calme.

DANS cette microsociété en constitution, chacun se met naturellement à jouer un rôle. Stéphane Loisy bricole, conspuite, fabrique des gouttières pour récolter l'eau de pluie, travaille l'inclinatoire du toit en métal, bref, « rénove l'habitat de Jolo ». Sonia Wendling, que tout le monde aime bien, est un peu la grande sœur, elle remonte le moral. Seppo Fränti est l'artiste du groupe, il fait des dessins de la vie qui passe. Monique Strydom, ancienne actrice, « exagère toujours, dit Risto, l'enthousiasme comme le désespoir, la joie comme la peur ». Elle contribue à apporter la bonne humeur. Son mari, Carel Strydom, « est très pragmatique. Son rôle consiste essentiellement à tenir la tête de Monique hors de l'eau ». Il y a aussi le rôle de la plus faible, tenu par Renate Wallert, qui souffre d'hypertension, délire souvent, perd connaissance. Puisqu'il y a une malade, il faut une nurse. Ce sera Marie Moarbes, qui a des notions de secourisme. Et comme Marie est l'unique femme seule du groupe, Mark Wallert se trouve un rôle auprès d'elle en inventant un couple pour la protéger des ravisseurs.

Il faut faire face aux araignées énormes qui tombent du plafond, aux mille-pattes géants, aux scorpions, aux serpents. C'est par miracle qu'ils échappent à des piqûres mortelles. La diarrhée, en revanche, n'épargne personne. Les premiers jours, c'est le dénuement total. A peine de quoi boire et manger, rien pour lire ni écrire, ils n'ont que leurs tee-shirts et ce qui reste des sandales. Il faut faire face aussi à l'humiliation quotidienne, soutenir le regard incessant des ravisseurs et, pour les

camp où ils sont transférés, la vie devient plus confortable. Comme s'ils s'installaient. L'idée n'est pas franchement réconfortante.

L'instinct de solidarité connaît des hauts et des bas. Selon Risto, les incidents surgissent lorsque les otages se trouvent dans le quatrième camp, surnommé d'un commun accord « sea view lodge » (auberge avec vue sur mer). Les journalistes autorisés à venir les rencontrer laissent peu à peu de l'argent aux otages, de quoi leur permettre d'acheter des vivres aux rebelles et aux habitants de l'île que la situation rend soudain prospères. Envoyés par les familles ou les ambassades, des colis de vêtements, de couvertures ou de nourriture sont acheminés dans le camp. Les rebelles, évidemment, se servent au passage. « L'ambassade faisait attention, explique-t-on au Quai d'Orsay, à ne pas destiner les envois aux trois Français seulement, mais à l'ensemble du groupe, étendu aux ravisseurs. » Les colis envoyés par les familles, en revanche, sont plus flous sur les destinataires. Certains partagent aussitôt, d'autres non. Pareil pour l'argent. « Comme nous n'avions pas les mêmes sommes d'ar-

sais pas trop », dit-elle avec la moue de celle qui n'en pense pas moins. Risto Vahanan n'est pas épargné par les critiques. Alors qu'il n'écarte pas l'hypothèse d'entrer en politique, on l'a soupçonné d'avoir pris des notes et des photos pour se fabriquer une célébrité à son retour en Finlande. Il a aussi fait grincer des dents en évoquant, dès sa libération, les « viols » qui auraient eu lieu. Les autres démentent. Lui-même, depuis, assure qu'il s'agit d'un quiproquo. « En tout cas pas dans notre hutte », ajoute-t-il. A son père qui l'interrogeait sur cette question, Sonia Wendling a répondu : « Je ne sais rien. Tu ne sais rien. »

A tour de rôle, les otages s'effondrent. Les coups de feu, tirés en guise de riposte ou d'amusement infantile, achèvent de les mettre à bout. On soumet au vote l'idée d'une grève de la faim. Stéphane Loisy réagit plus violemment que les autres, par la colère et la dépression. Les ravisseurs le surnomment « Oh ! la la ! ». Mais les passages à vide donnent son élan à la solidarité du groupe. Ils s'aident à tenir le coup, fêtent les anniversaires, cuisinent à la fin des plats de leurs pays, s'organisent avec certains ravisseurs plus conciliants. S'adaptent autant que possible à cette situation d'incarcération bizarre où ils peuvent sortir et se promener, où les caméras de télévision sont autorisées, où l'on peut acheter des vivres et échanger du courrier avec l'extérieur. « C'est une situation inédite, dit-on au Quai d'Orsay. Jamais des ravisseurs n'avaient ainsi utilisé les médias comme arme stratégique. » Les otages trouvent un réconfort dans la présence des journalistes. Ils ne sont pas dupes pour autant : « La venue des journalistes excitait les habitants de l'île, analyse Risto. Ils apportaient à la fois l'argent et le divertissement. Pour les rebelles, c'était une chance unique de vivre un feuilleton télévisé américain. Ils s'attribuaient des surnoms comme Rambo ou Van Damme. Ça n'accélérait pas les négociations. »

Dans son bureau de Helsinki, Risto Vahanan parle, parle, ne s'arrête pas de parler, il parle pendant près de six heures, en oubliant de déjeuner. Il s'excuse : « Depuis que je suis là, je n'ai plus la notion des choses. »

Marion Van Renterghem

« Werner, par exemple, avait une forte envie de haricots. Moi, je me disais : s'il mange des haricots, peut-être qu'il mangera moins de nouilles, et du coup j'aurai plus de nouilles »

Risto Vahanan, ancien otage finlandais à Jolo

femmes, leurs mains baladeuses à travers les bambous des parois. Pas un geste, pas une ébauche de toilette, sans ces yeux qui vous regardent. « On était pour eux comme les animaux du zoo », dit Risto. Certains urinent sur les piliers de la cabane, rient de les voir pleurer. Il faut affronter la panique lors des attaques de l'armée, les longues marches, pieds nus, en ayant faim et soif, avec les balles qui sifflent. Et puis les interminables promesses de libération imminente. A partir du 10 juin, dans le sixième et dernier

gent, c'était embêtant, raconte Risto. Werner, par exemple, avait une forte envie de haricots, ce qui énervait ceux qui auraient préféré qu'il achète du chocolat. Moi, je me disais : s'il mange des haricots, peut-être qu'il mangera moins de nouilles, et du coup j'aurai plus de nouilles. »

L'hostilité se concentre sur le couple d'Allemands, souvent accusés de « garder tout pour eux ». Devant la caméra de TF 1, Sonia Wendling va jusqu'à se poser des questions sur la réalité de la maladie de Renate. « L'Allemande, je ne dirai rien, je ne

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Sanglant gâchis

Il ne faut pas se tromper d'époque. Ce qui se passe depuis cinq jours entre Israéliens et Palestiniens n'est pas une deuxième « intifada ». Ce n'est pas la révolte d'une population occupée contre un occupant qu'il faudrait chasser par une protestation de masse. Ponctuellement, on sait quelle a été l'étincelle qui a provoqué l'incendie : la visite, jeudi dernier, sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem, du chef de la droite nationaliste Ariel Sharon, l'homme qui laissa commettre par ses alliés libanais le massacre des Palestiniens de Sabra et Chatila. On sait encore que, le lendemain, les Israéliens réagirent avec une irresponsable et invraisemblable démesure contre des manifestants palestiniens qui, alors, n'étaient armés que de pierres. On sait, enfin, le terrible engrenage qui s'en est ensuivi et est toujours en cours : aux tirs à l'arme légère des uns, les Palestiniens, répondent les mitrailleuses, les hélicoptères, les lance-roquettes des autres, les Israéliens. Qui, là encore, répliquent avec le feu nourri d'une force qui paraît totalement disproportionnée.

Mais cette explosion de violence intervient dans un contexte politique bien particulier, qui ne la rend pas moins dramatique. Elle se produit au terme d'un été qui vit les négociateurs israéliens et palestiniens accomplir d'incontestables progrès sur le chemin de la paix. Les Palestiniens contestent que le marathon de Camp David ait approché d'aussi près un accord définitif. C'est, peut-être, une bonne tactique de négociation. Il reste que, ces derniers mois, les Israé-

liens ont fait tomber nombre de tabous, au moins sémantiques, qui, hier encore, empêchaient la négociation : sur Jérusalem, sur le découpage territorial, donc sur les frontières futures de l'Etat palestinien, la discussion est allée - et s'est malheureusement arrêtée - au cœur des choses.

D'où les frustrations d'une population palestinienne, épuisée d'attendre et qui considère avoir déjà fait preuve d'une infinie patience ; d'où le dépit de l'équipe d'Ehoud Barak, qui juge être allée au bout des risques qu'elle peut courir sur la scène politique intérieure israélienne. C'est de ces situations éminemment dangereuses - négociations suspendues ou de faible intensité, mais espoirs et craintes aiguisés chez les protagonistes - que se nourrissent les saboteurs de paix. Qu'il s'agisse des dirigeants du Hamas palestinien, qui somment Yasser Arafat d'arrêter les pourparlers avec l'Etat hébreu, ou, côté israélien, d'Ariel Sharon et Benyamin Nétanyahou, l'objectif est le même : tout faire pour empêcher la conclusion d'un accord avant des élections israéliennes, sans doute toutes proches, et à l'aube d'une nouvelle administration américaine.

Jacques Chirac et Hubert Védrine ont eu les mots justes sur cette affaire. Les hasards du calendrier diplomatique font qu'ils accueillent mercredi un sommet tripartite à Paris. La secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, s'efforcera de rétablir un minimum de confiance entre Ehoud Barak et Yasser Arafat. Pour empêcher que des mois de pourparlers entre eux ne soient dilapidés dans un sanglant gâchis.

Les lois de la mécanique

par Bertrand Poirot-Delpech de l'Académie française

L'AUTOMNE 2000 a des rougeoiements de crépuscule. Les Cassandre abondent et font assaut d'apocalypses : « Gare à la crise majeure ! »... Tant d'alarmes pour une cassette n'apprenant pas grand-chose sur l'argent électoral, ou des augmentations de carburant somme toute coutumières, alors que les indicateurs économiques, c'est leur nom, parlent plutôt d'embellie ! Pourquoi diable cet accès de ça-vapétisme ?

D'abord, nous subissons un effet de cycle et d'entraînement. Chaque rentrée fait renaître de sombres augures, et chaque antenne redoute d'être en reste. Annoncer le pire rend intéressant (dès l'école, on sait que les scoops glanés dans la rue aident à faire passer les mauvais bulletins, ce n'est pas tous les jours la mort du pape !). Les manuels scolaires nous ont habitués à récapituler les signes avant-coureurs de soubresauts, façon de réintroduire du rationnel dans une Histoire qui en a toujours manqué - et qui en manque d'autant plus depuis qu'ont périéclité les explications globales du genre *lutte des classes*, et, avec elles, les écarts de projets politiques.

Deuxième source de catastrophisme, en par-

ticulier quant à la moralité publique : cette fin des chocs d'idées, justement. Faute de systèmes à combattre et de diables à conjurer, tels les périls rouge et noir - ces aubaines -, les *leaders* s'en prennent aux personnes d'en face - rarement innocentes, il se trouve. La dialectique a fait place à des chaînes simplifiées de causes et d'effets. Moins on rêve d'utopies, plus on parle d'affaires.

Un autre axiome favorise ces soupçons : plus le profit est devenu la mesure de tout, plus les dirigeants cèdent à la tentation de se servir au lieu de servir. Plus ils multiplient abus de biens sociaux et évasions fiscales, plus les citoyens se posent la question-clé de toute corruption : « Pourquoi serais-je le dernier à ne pas en faire autant ? » Plus la croissance dégage des bénéfices et encourage la spéculation, plus se manifeste chez les salariés l'exigence de partage.

Une sorte de raison mécanique tend à remplacer les formes cartésienne, kantienne, et marxiste du mot. Certains événements récents ont mis en évidence des règles simples. Leçon du référendum sur le quinquennat : plus affluent les sondages, plus les scrutins paraissent se vider de sens. Enseignement de Jolo :

plus on médiatise les prises d'otages, plus s'élève le prix de leur libération.

Il serait paradoxal que les problèmes de l'automobile obéissent moins que d'autres aux lois de la mécanique. Comment s'étonner encore de nos records de tués sur la route, et comment croire encore aux appels volontaristes, alors que tous les modèles exposés au Mondial, sans exception, se vantent de dépasser les vitesses autorisées, et qu'un comptage sur autoroute - chacun peut le vérifier - donne deux véhicules sur trois en infraction caractérisée (sans souci du surcoût à la pompe) !

L'inconscient tient de la machine. Si plusieurs porte-parole de partis ont collectionné récemment les aveux en forme de lapsus, n'est-ce pas par abus de la langue de bois censée les en préserver ? A force de rabâcher des aeries automatiques telles que : « C'est une vraie question appelant un grand débat » ou « faire en sorte de répondre par un certain nombre de mesures fortes à l'attente concrète sur le terrain », cela doit soulager de s'abandonner aux vraies choses, aux vrais mots. Pour un peu, l'opinion leur saurait gré de ces sincérités échappées, de ces cris du cœur, de ces cadeaux.

Corne d'abondance

par Ronald Searle



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynet
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef : Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ; Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ; Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction) ; Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Au pied des derricks du Béarn

C'EST PAR l'odeur que Lacq, la jeune cité française du pétrole, se signale d'abord au visiteur. Les nauséabonds effluves qui traînent sur la voie ferrée à quelque vingt kilomètres à l'ouest de Pau se distinguent vite des classiques fumées du terroir. Ce gaz, très peu bucolique, mais fort insidieux, qui sort de terre avec l'huile brute, ne sert à rien aujourd'hui. On le brûle sur place pour s'en débarrasser. Des langues de feu trouent la forêt jour et nuit.

Lacq, ce n'est pas encore Oklahoma-City. Il coulera de l'eau dans les gaves avant que le Béarn devienne - si la nature le veut - le Texas français. Tout de même les promesses sont considérables. Les puits se multiplient.

Depuis le premier pompage (décembre 1949) la production est passée de 30 mètres cubes par jour à 300 mètres cubes. Débit au reste

sagement limité, afin de ne pas compromettre l'avenir du gisement. Jusqu'où ira-t-on ? C'est encore la grande inconnue.

La plupart des paysans ne regimberont pas très énergiquement contre les installations de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine (SNPA). Ils comprennent fort bien qu'il n'y a pas de commune mesurant le rendement de leurs parcelles et celui de leur sous-sol.

Il y avait même une pointe de fierté dans le ton de son exploitant, qui me confiait que le puits numéro 2, le plus riche, était dans son champ. Seulement voilà, il s'agit de tirer le meilleur parti de la situation et des terres louées. Puisqu'un trésor est caché dedans, le paysan voudrait bien en recueillir quelques éclaboussures.

Pierre Drouin
(4 octobre 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Repli nationaliste en Côte d'Ivoire

Suite de la première page

Les généraux Palenfo et Coulibaly, accusés d'être les commanditaires de la « tentative d'assassinat du général Gueï » dans la nuit du 17 au 18 septembre, sont réfugiés à l'ambassade du Nigeria. Les soldats de la garde présidentielle réputés proches de M. Ouattara sont victimes d'une épuratoire méthodique qui s'est traduite par des arrestations et des cas de disparitions. Sur les campus, les étudiants se livrent à une véritable vendetta, qui oppose « pro » et « anti-allasanistes ».

Par deux fois, des chefs d'Etats africains se sont rendus en Côte d'Ivoire pour tenter une conciliation. La première, en août, n'a abouti qu'à la promesse par toutes les parties, junte et formations politiques, de la mise en place d'un gouvernement d'ouverture après la présidentielle. La seconde, les 24 et 25 septembre, a soulevé un tollé quasi général. Sept chefs d'Etats, dont le président de l'Organisation de l'unité africaine, le Togolais Gnassingbé Eyadéma, l'Algérien Abdelaziz Bouteflika, le Sud-Africain Thabo Mbeki et le Nigérien Olusegun Obasanjo, ont devant le refus du général d'aller les rencontrer à Lomé, décidé de venir, sans y être invités, jusqu'à Abidjan proposer un plan pour sortir le pays de la crise. La médiation fut un fiasco et comme le notait un membre de la junte, elle a eu « pour remarquable effet de rallier les Ivoiriens autour des idées du général Gueï » qui se résumait en deux points : l'application stricte de la constitution adop-

tée en juillet par référendum et la dénonciation de toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures.

Appliquer la constitution signifie avant tout respecter les conditions d'éligibilité à la présidence qui réservent aux seuls Ivoiriens « de souche » l'accès à la magistrature suprême. Elles stipulent que le candidat doit être « Ivoirien de père et de mère » et qu'il « ne doit pas s'être prévalu d'une autre nationalité ». Officiellement ces deux clauses doivent prémunir la Côte d'Ivoire contre l'arrivée au pouvoir d'un de ces quelques millions d'étrangers qui vivent dans le pays. En fait, elles ont été taillées sur mesure pour évincer Alassane Ouattara de la course à la présidence. Fonctionnaire international, ancien directeur général adjoint du FMI, M. Ouattara a fait une grande partie de ses études et de sa carrière à l'étranger. Il a notamment représenté le Burkina Faso (ex-Haute Volta) au sein de la Banque centrale ouest-africaine. Sur plusieurs documents administratifs, il a mentionné « nationalité voltaïque ». Pour ses adversaires, il s'est donc « prévalu d'une autre nationalité ». Il rétorque qu'il s'était servi alors d'un passeport diplomatique qui ne confère pas la nationalité et maintient qu'il est « parfaitement éligible ». La chambre constitutionnelle tranchera à la fin de cette semaine.

Pour apaiser la tension qui précède cette échéance et pourrait aboutir à un conflit violent, l'OUA avait suggéré que tous les candidats puissent se présenter. Cette proposition a été perçue comme une insulte à la maturité politique des Ivoiriens, comme une ingérence intolérable dans leurs affaires intérieures. Les autorités militaires, soutenues par une coalition hétéro-

clite surnommée le « TSO », « Tout sauf Ouattara », qui va du FPI socialiste aux petits partis nationalistes, en passant par une kyrielle d'associations, s'appuient sur le résultat du référendum constitutionnel pour justifier le refus de toute concession. La Constitution, dont tout le monde savait qu'elle préparait l'invalidation de M. Ouattara, a en effet été adoptée avec plus de 86 % des suffrages et un fort taux de participation. Les interventions extérieures, que ce soient celles de l'OUA, de la France ou des Etats Unis, sont d'autant plus mal accueillies que la lutte anti-Ouattara se double de l'émergence en Côte d'Ivoire d'un fort sentiment nationaliste.

FRACTURE NORD-SUD

Slogan inconnu sous le règne d'Houphouët Boigny, « la Côte d'Ivoire aux Ivoiriens » est devenu un thème fédérateur, martelé par la télévision nationale, scandé lors des rares manifestations autorisées et repris par une grande partie de la classe politique. Pendant des années, ce pays fut une terre d'accueil, le « pays de l'hospitalité ». Le recensement de 1993 établissait à 25 % le nombre des étrangers. Dans les discours politiques, on parle de 35 voire de 40 %. En 1998, le conseil économique et social estimait que la proportion d'étrangers avait « largement dépassé le seuil du tolérable ». Dans le même

temps, le thème de « l'ivoirité », développé par le président Bédié, qui inclut la défense de l'identité ivoirienne et l'instauration d'une « préférence nationale » s'est peu à peu diffusé. La crise économique, la pression de plus en plus forte sur les terres cultivables, ont largement contribué à la diffusion de ce message. Le général Gueï a lui aussi estimé que les Ivoiriens se sentaient « spoliés de leur patrimoine » et a prévenu que si les étrangers se mêlaient de politique, les nationaux laisseraient éclater leur colère. Une menace que les communautés étrangères ont pris très au sérieux.

Mais « l'ivoirité » a également créé un clivage entre les Ivoiriens eux-mêmes, ceux qui revendiquent leurs « souches multiséculaires » et les autres, les métis, les naturalisés, les conjoints de nationaux. Elle a aussi creusé un fossé entre ceux qui portent des noms à consonances étrangères, essentiellement les ressortissants du nord, comme M. Ouattara, et qui sont en majorité musulmans. Une fracture entre le nord et le sud, entre musulmans et chrétiens s'est ouverte. Même si, comme le prédit la junte, la bataille politique actuelle ne débouche pas sur une flambée de violence, elle laissera des cicatrices qui ne sont pas prêtes de se refermer.

Fabienne Pompey

RECTIFICATIF

RÉFÉRENDUM

C'est par erreur que nous avons publié, au lieu de la carte du « non », celle du « oui » au référendum de 1992 sur le traité de Maastricht, dans la page 7 du Monde du 26 septembre.

PRÉCISION

ALAIN ETCHEGOYEN

L'auteur du point de vue « Le courage de l'amnistie » (Le Monde du 3 octobre), Alain Etchegoyen, est professeur de philosophie, administrateur de sociétés et consultant.

Etats-Unis : cet argent qui plombe la politique *par Anne Deysine*

EN cette année électorale aux Etats-Unis, la traditionnelle question de la démocratie tuée par le poids de l'argent privé et des *lobbies* revient sur le devant de la scène... qu'elle n'a jamais vraiment quitté. Au moment où une cassette posthume remet, en France aussi, l'argent de la politique au premier plan, on peut s'interroger sur la possibilité (ou non) de réglementer sur les différences entre les deux pays et la notion de transparence et de droit à l'information comme moyens d'assainir le processus.

Cette année, pour la première fois, un candidat à l'investiture républicaine, John Mc Cain, champion de cette cause ingrate, s'est présenté et a fait campagne principalement sur le thème de la réforme des financements électoraux. Maintenant que la « vraie » campagne a été lancée, tout est oublié et les millions de dollars coulent à flots, dépensés à hauteur de plus de 50 % en spots télévisés de trente secondes.

Plusieurs facteurs expliquent les sommes énormes dépensées. Mise à part l'élection à la présidence, qui bénéficie d'un financement public (depuis 1974), les élections américaines sont financées sur fonds privés, que seuls en théorie les individus et les comités d'action politique (PAC) peuvent verser, puisque entreprises (depuis 1907) et syndicats (depuis 1947) se voient interdire

de verser directement de l'argent aux campagnes des candidats au Congrès des Etats-Unis et à la présidence. Ils ont trouvé des échappatoires très efficaces : les PAC, puis le regroupement de contributions individuelles en « paquets », de façon à donner à ces donateurs davantage de poids sur le bénéficiaire et, plus récemment (1992 avec envol en 1996), l'utilisation de *soft money* (en théorie exclusivement utilisé, à la différence du *hard money*, pour sensibiliser les électeurs ou les inciter à s'inscrire sur les listes électorales ou à voter). Ce sont des sommes gigantesques, car non limitées par la loi et généralement versées aux partis politiques (et non aux candidats). Le Comité national démocrate (NDC) a collecté 118,6 millions de dollars et son homologue républicain (NRC) 137 millions de dollars entre le début de 1999 et le 30 juin 2000.

Ce mode de financement essentiellement privé a tendance à favoriser les riches (qui peuvent contribuer davantage), les intérêts particuliers (qui peuvent s'acheter l'accès au législateur ou à l'exécutif, l'inaction ou les réformes dont ils ont besoin) ainsi que les élus déjà en place (ils sont réélus à 90 % et 75 % des sommes versées par les PAC vont aux élus en place). L'égalité prônée par la Constitution – 5^e et 14^e amendements – est donc bafouée. Pour les candidats (les challengers et

les non-riches ayant peu de chances de se faire élire face aux sortants et aux avantages dont ceux-ci bénéficient) et pour les citoyens dont le vote ne pèse pas du même poids selon qu'il est accompagné ou non d'une substantielle contribution.

Pour certains, le poids de l'argent, qui n'a pas une connotation aussi négative qu'en France, n'est pas un mal en soi. Si les électeurs sont informés, entend-on dire, ils décideront en connaissance de cause : c'est la culture – pour ne pas dire le culte – de la

sociale en obtenant la condamnation de grandes entreprises à de considérables dommages et intérêts sur lesquels ils se rémunèrent grassement. Dick Cheney s'est fait beaucoup critiquer lorsqu'il a quitté l'entreprise Halliburton (secteur de l'énergie) au titre d'une retraite anticipée qui lui a permis de conserver les dix millions d'actions et d'options qu'il aurait perdues en cas de départ simple.

Ces informations sont connues grâce aux recoupements des informations qui sont exigées des

secteurs peu appréciés des Verts. Toutes les informations disponibles permettent de déceler le poids croissant du *soft money*, les corrélations entre contributions électorales et prises de position et votes des membres du Congrès sur une question donnée (tabac, armes à feu) et d'évaluer les sommes gigantesques versées par les lobbies lors des conventions officielles des deux grands partis.

En coulisse se déroule toujours la « 2^e convention ». C'est là que se passent les choses sérieuses. Il s'agit d'une succession de cocktails, de croisières luxueuses et d'événements très chics pour invités triés sur le volet, ceux qui ont apporté un demi-million ou un million de dollars. Ils ont droit à une loge avec petits fours et champagne dans le hall même de la convention ordinaire s'ils décident de passer quelques instants avec « la base ».

Les républicains sont dans leur grande majorité hostiles à la réforme qui rendrait illégale l'utilisation de *soft money*. Pour le moment, ils ont la majorité. Et même en cas de victoire démocrate, les difficultés sont nombreuses. La procédure législative est une véritable course d'obstacles. De plus, la Cour suprême, en l'état actuel de la jurisprudence, risquerait de déclarer une telle réforme inconstitutionnelle, car contraire au 1^{er} amendement à la Constitution qui garantit la liber-

té d'expression. Dans l'affaire Buckley contre Valeo (1976) et des arrêts ultérieurs, la juridiction suprême a confirmé que « *money is speech* » et donc que limiter les sommes sur un candidat peut dépenser sur sa fortune personnelle ou qu'un groupe peut dépenser au titre des « dépenses indépendantes » revient à limiter la liberté d'expression.

Mais si la Cour suprême est en grande partie responsable de la situation actuelle, d'autres facteurs contribuent à fausser le jeu électoral : bipartisme, système du collège électoral (qui ne reflète pas les votes populaires), élections primaires et calendrier très resserré et accéléré cette année pour la première fois, rendant le rôle de l'argent au début de la campagne primordial.

Un financement public total, prôné par les démocrates et honni par les républicains, permettrait-il d'améliorer la situation ? Ce n'est pas la panacée. La hiérarchie des facteurs de succès énoncée par le directeur du *marketing* et de la communication des républicains à la Chambre, James R. Wilkinson – « *message, money and organisation* » –, peut-elle au moins être respectée ? On voudrait pouvoir le croire.

Anne Deysine est professeur d'études américaines à l'université Paris-X - Nanterre.

Pour la Cour suprême, limiter les sommes qu'un candidat peut dépenser revient à limiter la liberté d'expression

transparence, fondée sur le « *droit de savoir des citoyens et des électeurs* », pivot de la vie politique et économique. C'est ainsi que l'on sait que pratiquement tous les candidats cette année doivent une partie de leur fortune à l'industrie du pétrole ou au tabac, même Al Gore, qui doit beaucoup à Occidental Petroleum mais aussi à Hollywood (comment lutter contre la violence dans les films ?) et aux avocats de victimes qui contribuent à faire avancer la cause de la justice

candidats et celles qui le sont des entreprises cotées en Bourse. Deux candidats – Mc Cain et Ralph Nader – auraient dû être blancs comme neige. Le premier a été mêlé au scandale Keating Five (mais il a restitué les 112 000 dollars) ; il est très lié aux télécommunications et à l'industrie minière, qui relèvent toutes deux, au moins en partie, de la commission sur le commerce qui il préside au Sénat. Ralph Nader, millionnaire même s'il vit frugalement, tient sa fortune de

Assainir le cloaque ?

par Jean-Jacques Salomon

LE moyen de purger l'incroyable cloaque dans lequel pataugent désormais nos élites politiques ? On est tout simplement abasourdi quand on entend les uns parler d'amnistie, les autres de repentance générale au lendemain d'un référendum qui a souligné, par le taux sans précédent des abstentions et des bulletins blancs, le peu de crédibilité que la très grande majorité des Français accorde au personnel politique, pour des raisons certes différentes, mais dont la conjonction revient, de toute évidence, à un désaveu collectif.

Amnistier « pour tourner la page » et reconnaître l'impunité à des pratiques où l'argent liquide, remis de la main à la main – et quelles sommes ! –, ne peut plus distinguer l'enrichissement personnel du soutien des partis ? Tirer un trait, blanchir, oublier du Crédit lyonnais aux affaires d'Elf, comme si, une fois de plus, hauts fonctionnaires, députés et sénateurs, ministres et président de la République étaient des citoyens d'exception ne relevant jamais de la loi commune ? Une « *repentance générale* », comme si la politique était un engagement religieux où l'on aurait pour vocation de ne viser que son propre salut en rattrapant au dernier moment ses « péchés » grâce à l'extrême onction du Parlement ? On efface tout et on recommence serait donc le mode opératoire de la démocratie à la française à l'heure où elle prétend s'offrir en modèle à l'Europe et lui proposer la Constitution de son avenir ?

« *Non decet* » était un précepte romain dont se réclamaient les sénateurs pour préserver leur légitimité auprès de leurs collègues et du bas peuple. Faut-il se contenter de dire que ces pratiques datent d'il y a dix ou quinze ans pour les juger finalement « convenables » ? Mais comment croire que le financement actuel des partis se plie aux seuils exclusifs définis par la loi ? Ou faut-il, « pour en finir avec les affaires » (Pierre Botton dans votre page Débats du 29 septembre), accorder aux repentis-repentants, s'ils « lâchent le morceau », une diminution de peine ? Jamais, quelles que soient leurs opinions ou leurs appartenances politiques, le divorce entre la nomenclature à la française et les électeurs n'aura été aussi patent, et les exhortations (pathétiques) des uns et des autres pour s'administrer un grand pardon collectif ne peuvent qu'accroître la démobilisation, le mépris, le rejet – et, pire, précipiter au bout de cette descente aux enfers de la démocratie, la montée de nouvelles formes de poujadisme et le renouveau d'un fascisme aux couleurs du XXI^e siècle.

Il est pourtant simple de purger l'abcès et le spectacle dégradant

que nous donnons à l'Europe et au monde, alors que la France préside l'Union européenne. Puisque le chef de l'Etat nous dit sa défection pour la consultation fréquente des Français par référendum, rien ne devrait le retenir de proposer, avec le soutien du premier ministre, une ou plusieurs consultations sur les points suivants – « *secs* » bien entendu :

– Aucun, absolument aucun, cumul des emplois, quel qu'il soit, n'est admis pour un député et un sénateur.

– Les sénateurs sont élus pour cinq ans suivant des modalités nouvelles à préciser dans le cadre du référendum.

– Les fonctionnaires qui se présentent aux élections législatives ou sénatoriales, quels qu'ils soient (de tout rang, énarques ou professeurs) sont tenus, au bout de deux législatures, s'ils se représentent, de renoncer à leur statut de fonctionnaires et n'ont donc plus à cotiser pour leur retraite dans ce cadre.

– L'avis du Conseil constitutionnel permettant au président de la République d'échapper à toute poursuite pour des délits commis avant son élection à l'Elysée est annulé, et il est admis que cette fonction n'échappe pas ni avant ni pendant le mandat à la loi commune.

– L'Etat accorde un pourcentage important du budget (ou du PIB) au soutien de tous les partis. Les contributions extérieures, venant d'entreprises ou de particuliers, sont autorisées jusqu'à un certain montant et publiquement déclarées dans les journaux. Toute contribution occulte dont la justice fait la preuve conduit immédiatement à la déchéance du mandat de l'élu et à l'interdiction définitive de se représenter à quelque autre mandat politique.

Ces quatre points suffiraient, me semble-t-il, sans pardon ni repentance frisant l'indécence, à assainir la situation en renouvelant rapidement le personnel politique, à le rajeunir et à le féminiser, parité aidant : c'en serait fini des « barons » d'un autre âge et de la pérennité des hauts fonctionnaires qui font carrière dans les assemblées et les ministères et ne courent aucun risque quand ils sont battus aux élections. Le financement des partis serait organisé dans des conditions telles que les pratiques de corruption, d'abus de biens sociaux et d'emplois fictifs ne seraient tout simplement plus institutionnalisées. Et la France n'apparaîtrait plus, parmi les démocraties, comme une République monarchique et bananière dans laquelle l'aristocratie du mérite donne lieu à tous les passe-droits.

Jean-Jacques Salomon est professeur honoraire au Conservatoire national des arts et métiers.



« Je ne peux pas te laisser dire ça, le nouveau marché et le NASDAQ nous réservent encore de bonnes surprises. »

squarefinance.com
L'ARGENT BIEN CONSEILLÉ

LA VIE FINANCIÈRE, L'EXPANSION et MIEUX VIVRE VOTRE ARGENT
créent un site web, www.squarefinance.com. Chaque jour des analyses et des conseils pour faire progresser votre capital.

INTERNET Napster, un site Internet fondé par Shawn Fanning, étudiant américain de dix-neuf ans, comparait lundi 2 octobre devant une cour d'appel de San Francisco.

● LE LOGICIEL de téléchargement permet à des particuliers d'échanger gratuitement des titres de leurs disques respectives par Internet. ● ATTAQUÉ pour piratage par l'indus-

trie musicale et certains artistes, Napster est menacé de fermeture. Mais d'autres sites, comme Gnutella, ont déjà pris le relais. ● LES ÉDITEURS de livres et de disques devraient accuser

un manque à gagner de l'ordre de 4,6 milliards de dollars d'ici à 2005, en raison du piratage sur Internet et de la mise en ligne directe de leurs œuvres par les artistes et auteurs. ● LA QUES-

TION DES DROITS D'AUTEUR est posée, ainsi que celle des modes de distribution et de commercialisation des biens culturels, la musique mais aussi la littérature et le cinéma.

L'industrie musicale américaine veut réduire Napster au silence

Une cour d'appel de San Francisco doit se prononcer dans les prochains jours sur une demande de fermeture immédiate du site. Ce dernier a conquis près de 25 millions d'utilisateurs à travers le monde et permet l'échange d'œuvres numérisées

LE VENT serait-il en train de tourner en faveur de Napster? Le site d'échange de musique sur Internet, fondé par Shawn Fanning, un étudiant américain de dix-neuf ans, comparait lundi 2 octobre devant une cour d'appel de San Francisco. Elle devait se prononcer sur la fermeture provisoire du site décrétée en juillet par un juge de première instance. Ce jugement a été obtenu à la suite des plaintes déposées par les représentants de

trois semaines, mais traduit l'évolution du débat de fond qui est en train de se développer outre-Atlantique autour d'Internet. Pour l'Association américaine de l'industrie de l'enregistrement (Recording Industry Association of America, RIAA), l'activité de Napster s'apparente à un vol de droits d'auteur (lire ci-dessous). « Nous ne pensons pas que ce soit du piratage », a plaidé lundi M^e Boies, en arguant du caractère non-commercial du site.

foi, mais qui fait mouche auprès d'un nombre croissant d'internautes et d'observateurs, y compris dans l'industrie musicale. Selon le cabinet Media Metrix, le nombre de foyers utilisateurs du site aux Etats-Unis est passé de 1,1 million en février à 4,9 millions en juillet. Des artistes comme le rapper Dr Dre ou le groupe de hard rock Metallica ont beau être montés au créneau aux côtés de la RIAA, rien n'a empêché la « communauté » Napster de croître – ni, d'ailleurs, le dernier disque de Metallica de se vendre... Au dernier pointage, 25 millions de personnes dans le monde utiliseraient Napster.

D'autres artistes, comme Prince ou Courtney Love, ont pris fait et cause pour Napster. « Pourquoi les compagnies de disques ne saisissent pas cette grande opportunité? Pourquoi n'essayent-elles pas de parler aux jeunes, de comprendre ce qu'ils aiment? », a déclaré l'actrice et rockeuse, soulignant que les maisons de disques captent de toute façon l'essentiel des droits des artistes. Un groupe de hackers (pirates) américains a appelé au boycottage d'une compétition, organisée à l'initiative des principales maisons de disques américaines le 7 octobre, qui les met au défi de « craquer » six fichiers moyennant une prime de 10 000 dollars (lire ci-dessous). « Je ne ferai pas le sale boulot pour vous », a lancé un hacker.

Tandis qu'une vingtaine d'universités américaines ont interdit à leurs étudiants d'utiliser Napster, à la demande d'avocats de l'industrie

musicale, d'autres, comme Stanford ou le Massachusetts Institute of Technology (MIT), ont pris le parti inverse. « En tant qu'institution éducative fournissant un accès à sa communauté d'utilisateurs, nous ne pouvons surveiller ou bloquer l'accès à Internet », a déclaré James D. Bruce, vice-président des systèmes informatiques au MIT. Stanford, de son côté, a rejeté « une exigence qui demande de s'immiscer dans la vie privée et de surveiller l'usage spécifique du corps enseignant, des étudiants et du personnel, tels que les services en ligne ».

PUBLICATION DIRECTE

Toutes les industries culturelles, cinéma et littérature compris, sont concernées à terme. Selon une étude de Forrester Research, les éditeurs de livres et de disques de-

vraient accuser un manque à gagner de l'ordre de 4,6 milliards de dollars (dont 3,1 milliards de dollars pour la seule musique) d'ici 2005, en raison du piratage sur Internet mais aussi de la publication directe sur le Web de leurs œuvres par les auteurs et artistes, à l'instar de ce qu'a fait Stephen King pour son dernier roman. Un projet de loi sur les « droits des possesseurs de musique » est en préparation au Congrès. Quelle que soit l'issue des procès en cours, les grands éditeurs vont devoir composer avec les nouveaux venus.

Déjà, MP3.com, attaqué comme Napster, a passé des accords avec quatre des cinq majors du disque. Seule Universal Music, la filiale de Vivendi-Seagram, a continué ses poursuites judiciaires, qui ont débouché sur une amende record de

25 000 dollars par disque reproduit par le site. Conscients qu'une amende du même type entraînerait la mort de leur start-up, les responsables de Napster ont proposé de rendre l'accès à leur site payant. « En prélevant un abonnement de 4,95 dollars par mois, Napster pourrait reverser 500 millions de dollars aux maisons de disques en 2001 », estime le PDG de Napster, Hank Barry. L'édition musicale n'a pas donné suite, démontrant « qu'elle ne cherchait pas une compensation financière appropriée mais qu'elle voulait plutôt tuer ou contrôler une technologie qu'elle voit comme concurrente », a commenté l'avocat du site M^e Boies, qui s'est déjà illustré avec succès dans le procès antitrust contre Microsoft.

Pascal Galinier

Microsoft cherche à gagner du temps

Microsoft a déposé, lundi 2 octobre, une requête auprès de la cour d'appel, demandant soixante jours pour l'envoi de son argumentaire dans le cadre du dossier antitrust instruit contre le numéro un mondial des logiciels. Le groupe, condamné en première instance à être scindé en deux sociétés, a également demandé que chaque partie puisse développer ses arguments en 56 000 mots au maximum, au lieu des 14 000 accordés habituellement, et que les réponses puissent être développées en 14 000 mots, contre 7 000.

Le ministère de la justice doit transmettre avant jeudi 5 octobre ses propositions sur le calendrier. Microsoft aura ensuite jusqu'au 10 octobre pour y répondre. Le gouvernement souhaitait que la Cour suprême des Etats-Unis se saisisse du dossier dans le cadre d'une procédure accélérée.

l'industrie du disque et de quelques artistes, qui accusent Napster de piratage. Surprise : au cours de l'audience, qui n'a pas duré une heure, les trois juges d'appel ont été plus agressifs avec l'avocat des plaignants, Russell J. Frackman, qu'avec celui de Napster, David Boies.

Cette attitude ne préjuge rien le verdict qui sera rendu d'ici une à

De fait, si 12 000 titres sont en ligne sur napster.com, celui-ci se contente de mettre en relation, gratuitement, des particuliers entre eux, ce qui lui permet de réfuter toute demande de rémunération des artistes et producteurs pour diffusion publique de leurs œuvres...

Une argumentation qui n'est pas dénuée d'une certaine mauvaise

La tentation de la gratuité

COMMENT RÉMUNÉRER la diffusion des œuvres d'art sur le Net? Tel est le problème posé par le procès intenté par l'industrie du disque à Napster. Inventé en 1998 par un internaute amateur de musique de dix-huit ans, Napster est un logiciel dit de partage, permettant à des internautes de mettre gratuitement à la disposition de leurs amis virtuels les trésors de leur discothèque. Très populaire sur les campus, Napster est aussi un site de messagerie directe, né dans la droite ligne de la philosophie échangiste du Net des origines.

Cet échange « de particulier à particulier » de fichiers musicaux, via le format de compression numérique MP3, a semé la panique chez les producteurs de disques et dans les sociétés gestionnaires des droits d'auteur et d'édition. Il a ouvert une brèche dans le système de copyright qui protège les propriétaires des œuvres dans les pays anglo-saxons, et dans la souveraineté du droit d'auteur en usage dans le reste du monde. Qui pourrait empêcher M. X de prêter gracieusement l'intégrale des Doors à M^{lle} Y, qui a téléchargé en toute légalité le dernier Metallica sur son PC et peut ainsi renvoyer la pareille? De là à se bâtir un CD sur mesure, et éventuellement à en faire des copies, il n'y a qu'un pas... déjà franchi par les millions d'utilisateurs de Napster.

ÉLABORATION D'UNE DIRECTIVE EUROPÉENNE

Lors de l'apparition des formats de compression tels que le MP3, la filière musicale a réagi, d'abord mollement, puis a établi des règles, certes encore fragiles mais que la technique, notamment les systèmes de repérage et de sécurisation numérique des œuvres, vient peu à peu renforcer. Sur un plan législatif, artistes et industriels, la main dans la main, ont exigé que leur soit conservé le droit d'interdire ou d'autoriser la diffusion d'une œuvre sur le Net, notamment au nom du caractère inaliénable de la propriété intellectuelle, ou en se basant sur d'autres (tristes) expériences, telles que l'existence de sites nazis ou pédophiles.

Ils n'ont cependant pas encore tout à fait gagné. A Bruxelles, notamment, les discussions autour de la directive européenne sur les droits d'auteur dans la

société de l'information, en cours d'élaboration, sont toujours vives. Aux Etats-Unis, la Recording Industry Association of America (RIAA, Association américaine de l'industrie de l'enregistrement) a intenté un procès, outre à Napster, à la société MP3.com, promotrice sur la Toile du célèbre logiciel de compression de musique du même nom. Hillary Rosen, présidente de la RIAA, rappelle que ni les auteurs ni les producteurs ne sont opposés à la mise en ligne des œuvres musicales, mais qu'ils désirent en garder le contrôle (et la fixation du prix). Il s'agit d'endiguer la prolifération des fichiers pirates – enregistrements illégaux de concert, titres encore non publiés – et de rémunérer les créateurs et les investisseurs à leur juste prix. En France, la Sacem et son pendant multimédia, le Sesam, ont signé des contrats d'exploitation de leur répertoire avec des sites pourvoyeurs de fichiers MP3.

Ainsi, ce n'est pas tant la circulation des œuvres sur la Toile qui effarouche leurs propriétaires – certains, tels AOL/Time Warner ou Universal/Vivendi, sont en passe de maîtriser à la fois le contenu et le contenant – que la progression mathématique du nombre des offres gratuites de musique. Il y a Napster, donc, mais aussi CuteMx, iMesh 02 Beta (qui joue aussi avec les images), et, pire encore, Gnutella, inventé en mars par les petits génies de Nullsoft, et ainsi dénommé en référence à la célèbre crème à tartiner.

Gnutella pousse plus loin la logique du partage : il organise les échanges directement entre internautes, sans passer par un site ou un serveur, ce qui est encore le cas du « vieux » Napster, créé deux ans plus tôt... AOL, dont Nullsoft est une filiale, avait, dès sa sortie, fait retirer Gnutella du circuit, afin de ne pas gêner son nouveau partenaire, Time Warner. Las! Gnutella avait déjà été cent fois copié. Insaississable, multiforme, Gnutella est gratuit, n'appartient à personne. On ne peut ainsi pas l'accuser de stocker de la musique sur un serveur sans en avoir négocié le droit, ce qui est l'un des arguments des avocats de la RIAA contre Napster.

Véronique Mortaigne

Comment verrouiller la musique numérique?

LES ÉDITEURS de musique doivent aujourd'hui relever un double défi : contenir le phénomène MP3 et maîtriser la distribution de leurs productions sur Internet. En marge du procès Napster qui ne concerne qu'une méthode parmi d'autres de circulation de la musique sur la Toile, l'enjeu touche à la protection des droits d'auteur de l'ensemble des créations audiovisuelles sous leur forme numérique. Cette dernière facilite en effet le piratage. Elle provoque même la disparition de la notion d'original puisque la copie peut être aussi parfaite que son modèle.

Pour la première fois de son histoire, l'industrie du disque se considère en danger. Sa réaction s'est concrétisée en 1999 par la création du consortium SDMI (Secure Digital Music Initiative) qui rassemble plus de 200 compagnies autour d'un objectif technique : mettre au point un système de protection des productions musicales numériques. La difficulté de l'entreprise est illustrée par le concours lancé le 15 septembre par le consortium. Ce dernier fait appel aux pirates de la Toile en les mettant au défi de contourner six

méthodes de protection, dont quatre filigranes numériques. Un site Internet permet de télécharger des fichiers types et les candidats doivent, en retour, faire la preuve de l'effacement des protections. Ils ont jusqu'au 7 octobre pour bénéficier de la « compensation » de 10 000 dollars (11 300 euros) que se partageront ceux qui « soumettront une attaque réussie ».

CRÉER DE NOUVEAUX STANDARDS

Le SDMI adapte ainsi aux systèmes de protection une technique courante dans le monde du logiciel. Les éditeurs s'appuient souvent sur leurs clients pour détecter les erreurs (bogues) présents dans leurs programmes. Le SDMI franchit tout de même une étape. En demandant aux pirates de révéler les éventuelles failles de leurs systèmes, il tente de les mettre objectivement dans son camp. Tout se passe comme si une firme spécialisée dans les verrous demandait aux cambrioleurs de les tester et de leur faire un rapport...

Une telle pratique révèle le malaise de l'industrie du disque. De nombreux codages de protection ont déjà péri. Celui du DVD audio a même été violé avant même

d'avoir été révélé officiellement. C'est dire si le piratage semble difficile à contrecarrer par des mesures frontales. Les éditeurs disposent néanmoins de deux autres moyens de réaction. Le premier consiste à créer de nouveaux standards numériques dont les fabricants de matériel possèdent les clés, tel l'Atrac utilisé par Sony sur ses MiniDiscs. Le danger de la prolifération des standards propriétaires est bien connu. L'absence de compatibilité entre eux risque d'engendrer un rejet de la part des utilisateurs.

La seconde issue réside dans une contre-attaque sur le terrain de la qualité ou du confort. Sony, de nouveau, a pris les devants avec son Super audio CD (SACD) dont les fichiers très volumineux ne risquent pas de voyager sur la Toile (Le Monde du 21 septembre). Reste la facilité d'utilisation à laquelle la grande masse des consommateurs de musique reste sensible. Se constituer une discothèque avec Napster réclame un investissement considérable en temps. Rien de commun avec le confort de l'achat d'un CD dans un magasin.

Michel Alberganti

DÉPASSEMENT DE ROUTINE.

JOURNÉES ESSAIS DÉCOUVERTES JUSQU'AU 15 OCTOBRE : Quand vous êtes au volant d'une Volvo S40, idéalement il faudrait qu'à côté de vous quelqu'un vous répète sans cesse : « Si, si, c'est un diesel ». En effet, la motorisation à injection directe « common rail » a tendance à vous le faire oublier. Ses 115 ch rendent les dépassements plus faciles et donc plus sûrs. Venez donc l'essayer, cela risque de changer l'idée que vous vous faites du diesel. 115 ch = 85 kW CEE - consommations en l/100 km (normes EC 93/116), cycles routier : 4,2 ; urbain : 7,5 ; Euro mix : 5,4 - CO2 rejeté (g/km) : 142 - "Common rail" : rampe commune. *Vivez - Construisez votre Volvo sur www.volvocars.fr - Informations et essais : **NOUVELLE VOLVO S40 TECHNOLOGIE « COMMON RAIL » 115 CH.** **N° Vert 0 801 40 40 80** (prix d'appel local sauf d'un téléphone mobile).

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

Vivendi cherche à mettre au pas Canal+ en vue de sa fusion avec Universal

Le PDG de la chaîne cryptée, Pierre Lescure, est déstabilisé

Les relations se tendent entre Jean-Marie Messier, le PDG de Vivendi, et Pierre Lescure, celui de Canal+. La querelle s'est ouverte à propos du

développement Internet de la chaîne. La question de l'autonomie de Canal+ face à sa maison mère est publiquement posée. Dans le cadre de

la fusion avec les studios américains Universal, les contours de la chaîne cryptée et le rôle de son patron paraissent très rognés.

LA BELLE ENTENTE entre Jean-Marie Messier et Pierre Lescure est-elle en train de s'effiloquer ? Selon l'édition du 29 septembre de *La lettre A*, les relations entre le PDG de Vivendi et celui de Canal+ tournaient à l'aigre et Jean-Marie Cavada, actuel président de Radio France, aurait été contacté pour remplacer Pierre Lescure à la tête de la chaîne payante. « Vous m'imaginez renoncer à la présidence du conseil de surveillance [qui doit être créé au moment de la fusion avec Vivendi] de Canal+, comme l'affirme cet article ? » a expliqué M. Messier, en guise de démenti, lors de la présentation des résultats semestriels de Vivendi, lundi 2 octobre.

De son côté, Pierre Lescure dément en bloc les informations parues dans *La Lettre A*, selon lesquelles sa démission serait imminente. Il juge également totalement improbable l'hypothèse d'une arrivée de Jean-Marie Cavada au sein de Canal+. Pourtant, ces derniers temps, les portes claquent quand MM. Messier et Lescure se rencontrent. « Manifestement, les relations entre Lescure et Messier sont tendues, mais leur différend n'est pas encore public. Au cours du dernier conseil d'administration, jeudi 28 septembre, il n'y a pas eu d'éclats de voix », précise un administrateur de Canal+. « Les tensions ont été fortes entre les deux. Canal+ a du mal à accepter de perdre son indépendance », note un autre observateur.

Entre un groupe tout puissant, désireux de contrôler au plus près sa mutation dans la communication, et une chaîne de télévision qui cultive une indépendance ombrageuse, les relations s'annonçaient d'emblée difficiles. Dès le départ, il y a eu des frictions. Le conflit ouvert a été engagé « sur la stratégie Internet que Canal+ compte développer ».

La question n'est pas anecdotique. Pour Pierre Lescure, c'est une partie du futur statut de Canal+ dans Vivendi Universal qui se joue dans ce développement. « Pour Canal+, toute la difficulté consiste à ne

Canal+ pourra créer seule ses sites Internet.

« Jean-Marie Messier a accepté la stratégie Internet de Canal Plus parce qu'il veut que la fusion se passe sans heurt. Mais après ?... » s'interroge

« Depuis la décision de fusion avec Universal, le PDG de Canal+ sait qu'il va s'occuper d'un groupe réduit », souligne un administrateur de la chaîne. Canal+ va apporter tous ses actifs internationaux à Vivendi Universal, et devenir une simple société de distribution de programmes en France.

Lors de l'annonce de la fusion avec Universal, Pierre Lescure était présenté comme un des acteurs essentiels, chargé de toute l'activité cinéma, tandis qu'Eric Licoys aurait la responsabilité des activités d'édition. Aujourd'hui, Pierre Lescure paraît un peu marginalisé, de l'aveu même de Jean-Marie Messier.

« Soit moi, soit Eric Licoys, nous allons deux jours et demi par semaine à New York pour étudier la fusion », a expliqué le PDG de Vivendi. Le président de Canal Plus n'est pas mentionné. Il ne semble pas être associé aux discussions au sommet, avant la naissance de Vivendi Universal prévue vers la fin du mois de novembre.

Martine Orange et Nicole Vulser

9 milliards de francs de bénéfices

Sans Vinci (ex-SGE) représentant le BTP, sans Nexity (ex-CGIS), regroupant l'immobilier, sans Sithe qui portait les activités énergie, mais avec Canal+ et avec de nouvelles normes comptables – les quatrièmes en cinq ans –, les comptes de Vivendi traduisent la mutation du groupe, mais interdisent les comparaisons.

Pour le premier semestre, Vivendi affiche un résultat net de 1,4 milliard d'euros (9,18 milliards de francs) pour un chiffre d'affaires de 19,4 milliards d'euros. L'activité communication, nouveau cœur du groupe, a réalisé un chiffre d'affaires de 6,1 milliards d'euros et un résultat d'exploitation de 327 millions, grâce notamment aux performances de Cegetel (téléphone). A la suite de ses nombreuses cessions, le groupe a aussi enregistré 1 milliard d'euros de plus-values exceptionnelles.

pas être totalement englobée dans une société américaine bien plus grosse qu'elle », remarque un proche du dossier. Dans ce contexte, le PDG de la chaîne entend que la télévision développe seule ses sites Internet, afin de continuer à affirmer son image et son esprit. Pour Jean-Marie Messier, Canal+ est une des pièces maîtresses du groupe à naître de la fusion avec Seagram. La chaîne payante ne peut donc continuer à cultiver son autonomie et doit s'intégrer totalement dans le groupe, notamment pour une activité aussi essentielle qu'Internet.

Il a fallu le talent diplomatique de plusieurs personnes, dont Denis Olivennes, secrétaire général de Canal+ depuis deux ans, et Eric Licoys, PDG d'Havas et directeur général de Vivendi, pour calmer la querelle entre Jean-Marie Messier et Pierre Lescure. Finalement, Jean-Marie Messier a accepté le compromis.

un observateur qui constate que le PDG de Vivendi pratique un exercice du pouvoir très centralisé, peu dans les habitudes de Canal+. De son côté, Pierre Lescure peut-il se contenter d'un pouvoir rogné ?

Deux salariés de la COB placés en garde à vue

L'ANCIEN RESPONSABLE de la surveillance des opérations financières à la Commission des opérations de Bourse (COB) a été placé en garde à vue, lundi 2 octobre, dans les locaux de la brigade financière. Les policiers, agissant sur commission rogatoire des juges Valérie Salmeron et Isabelle Prévost-Desprez, du pôle financier parisien, ont également placé en garde à vue une ancienne secrétaire de la COB, Nathalie Law-Yé, ainsi que son frère, François Law-Yé. Tous trois devaient être mis en examen dans la journée du 3 octobre par les juges, en charge depuis le 9 juin d'une information ouverte contre X pour « délit d'initié, manipulations de cours, complicité et recel ». Les magistrats s'interrogent sur les conditions dans lesquelles ces trois personnes ont réalisé une série d'achats de titres lors d'une offre publique d'échange (OPE).

L'affaire, révélée par *Le Parisien* (Le Monde du 5 juin), démarre au mois de mars, lorsque la direction de la COB est informée, par un courtier en ligne, CPR-e Trade, d'opérations suspectes en provenance d'un ordinateur de la COB, celui de M^{me} Law-Yé en l'occurrence. Les services d'inspection du courtier ont mis en lumière des transferts importants entre les comptes détenus par des personnes d'origine mauritanienne et celui de la secrétaire. En enquêtant sur ces mouvements jugés suspects, CPR-e Trade s'était aperçu que les fonds débloqués avaient servi à des achats massifs de titres Hachette Filipacchi.

Très rapidement, la direction de la COB soupçonne un délit d'initié. Le 17 mars, le groupe Lagardère avait fait savoir, dans un courrier confidentiel adressé au service d'inspection de la COB, son intention de lancer une OPE sur les actions de sa filiale Hachette Filipacchi Médias. Or, quelques jours plus tard, les 21, 22 et 23 mars précisément, des ordres d'achat, pour un montant total de 12 millions de francs (1,83 million d'euros),

étaient passés sur le titre Hachette Filipacchi par quatre personnes : Nathalie Law-Yé, secrétaire à la COB depuis 1998 ; son frère François ; une amie de la famille Law-Yé – qui travaille au Quai d'Orsay ; et une résidente mauritanienne. Ce n'est que le 25 avril que l'OPE fut annoncée publiquement.

MISE À PIED

Le 12 mai, le responsable du contrôle général et de la déontologie chez CPR alertait « le gendarme de la Bourse », qui ouvrait une enquête en urgence. Les soupçons de la direction générale se portaient rapidement sur le chef adjoint du service de l'inspection de la COB, Ould Amar Yahya, chargé de la surveillance des marchés. Ami de longue date de François Law-Yé, c'est lui qui avait recommandé l'embauche de Nathalie Law-Yé. Convoqué le 18 mai par Gérard Rameix, directeur général de la COB, M. Yahya se voyait signifier sa mise à pied. Il a été licencié sans préavis ni indemnité le 26 juillet. Dans le courrier qu'elle a fait parvenir au parquet de Paris, début juin, la direction de la COB explique que, selon elle, les achats massifs de titres Hachette Filipacchi ne pouvaient « trouver d'autre explication que la diffusion par M. Yahya de l'information privilégiée et l'exploitation de celle-ci par les acheteurs ».

Selon l'avocat de M. Yahya, interrogé par *Le Monde* lundi après-midi, « ces accusations ne sont absolument pas étayées ». M^e Daniel Richard observe que son client « dispose d'informations confidentielles depuis dix ans et n'en a jamais fait usage. Pourquoi l'aurait-il fait dans cette affaire ? ». M^e Richard affirme par ailleurs que « d'autres personnes que M. Yahya, à la COB ou dans de grandes banques d'affaires, ont eu accès à l'information confidentielle visée par l'enquête ».

Fabrice Lhomme



e.creditlyonnais.fr

La nouvelle banque sur Internet avec des conseillers personnels dedans.

Le Crédit Lyonnais lance e.creditlyonnais et vous disposez enfin sur Internet d'une grande banque intégralement en ligne. En ouvrant votre compte sur e.creditlyonnais.fr, vous bénéficiez de tous les services bancaires du Crédit Lyonnais et surtout, vous dialoguez par e-mail ou par téléphone avec un conseiller personnel attiré qui apporte des solutions à vos questions d'argent. e.creditlyonnais.fr, votre nouvelle banque sur Internet.



CREDIT LYONNAIS S.A. au capital de 1 110 022 158 F. SIREN 954.509.741. RCS LYON - Siège Central 19, bd des Italiens 75002 Paris.

Les hebdomadaires locaux attaquent les quotidiens dans les villes

Face à l'érosion des ventes de la presse régionale, notamment dans les zones de monopole, ces journaux tentent d'attirer, vers l'écrit, des publics plus jeunes et plus urbains. Sept titres ont récemment été créés dans les agglomérations, à Marseille, Toulouse, Grenoble, Valenciennes...

LA PRESSE hebdomadaire locale a le vent en poupe. A l'heure d'Internet, l'écrit relève la tête dans un secteur où il n'était pas attendu. Tour à tour, depuis septembre, sept hebdomadaires « de ville » et de pays ont été créés à Marseille, Grenoble, Saint-Etienne, Valenciennes, Toulouse et à la frontière de Genève. En dix-huit mois, seize nouveaux titres ont été lancés à travers le territoire, renforçant un réseau de 250 journaux représentant 6,6 millions de lecteurs.

Essentiellement implantés dans les zones rurales, les moyennes et petites villes, les hebdomadaires tentent une percée dans les grandes agglomérations sur le terrain des quotidiens. Confrontés à l'érosion de leur lectorat, ces derniers n'hésitent plus à se diversifier pour tenter d'attirer, vers l'écrit, un public de plus en plus sollicité par d'autres médias comme la télévision locale et Internet, via les city-guides, pour l'information de service et de proximité.

« Il existe une forte demande d'informations de proximité, racontant la vie des gens, pour un public qui considère que le quotidien n'est pas un produit de première nécessité », explique Jean-Pierre de Kerroul, président de Sogemedia, un groupe de dix hebdomadaires, qui vient de lancer *L'Observateur du Valenciennois*. Selon lui, « la difficulté réside dans la capacité à concevoir un projet adapté, ville par ville, et à le faire vivre selon des approches diverses, dont la seule exigence est la qualité éditoriale, de ton et de service rendu ».

L'engouement actuel pour cette forme de presse pourrait laisser penser que la recette est assurée, quelle qu'en soit la formule. Il n'en est rien, et certains groupes en ont fait l'amère expérience. A chaque

ville semble correspondre un modèle différent, qui varie entre le magazine au format tabloïd et le journal du 7^e jour, résumé de l'actualité de la semaine. Leur seul point commun est de s'engouffrer dans la brèche ouverte par les pertes de lecteurs des quotidiens régionaux, pour la plupart en situation de monopole, et dont la formule, avec le temps, s'est considérablement érodée.

PAS DE YALTA À NANTES

Lorsque, voilà un an, le groupe du *Télégramme de Brest* lance *L'Hebdo de Nantes*, hors de ses frontières naturelles, ses dirigeants espèrent profiter d'un « Yalta » entre *Presse-Océan* (Socpresse) et *Ouest-France* en Loire-Atlantique ; mais l'accord ne sera pas conclu. Sur un marché

saturé, le journal est loin d'avoir satisfait ses ambitions, avec à peine plus de 5 000 exemplaires. Conçu selon un « modèle trop proche de la presse quotidienne régionale », reconnaît Hubert Coudurier, son directeur, *L'Hebdo* envisage une refonte éditoriale en adoptant « un ton plus vif et plus mordant, avec une formule rajeunie ».

L'expérience tentée à Marseille par *La Provence* (Hachette), avec le lancement de *L'Hebdo de Marseille*, « généraliste de ville », est suivie avec curiosité. Alors que la fusion du *Provençal* et du *Méridional* s'est traduite par une baisse relative des ventes, l'objectif n'est pas de relancer la concurrence interne, mais d'attiser la curiosité « d'urbains actifs en train de s'installer dans leurs baskets de citadins et de non-lecteurs

moins accrochés que les autres au quotidien local », souligne Marie-José Lembo, rédactrice en chef. Avec douze journalistes, ce journal de 48 pages vendu 6 francs vise l'équilibre aux alentours de 15 000 exemplaires.

A Lyon, le groupe Progrès (Socpresse) a, lui, pris une participation majoritaire dans un jeune « concurrent », *Lyon capitale*, qui s'est taillé une réputation de « poil à gratter de l'agglomération ». Affichant son indépendance, cet hebdomadaire, vendu 9 francs, ne dépasse guère pourtant 10 000 exemplaires face aux 15 000 à 16 000 de *Métro Lyon*, vendu 3 francs et centré, lui, sur l'information service...

En Rhône-Alpes, le monopole de la PQR a suscité deux créations to-

talement dissemblables. A Saint-Etienne (Loire), le quotidien *L'Eveil de la Haute-Loire*, propriété de Pierre Fabre, qui possède trois autres hebdomadaires, à Brioude (Haute-Loire) et dans le Tarn, a lancé *La Gazette de la Loire*, en adoptant toutefois un ton « résolument modeste ». « Produit de proximité, pas cher (5 francs avec les programmes TV) », selon son rédacteur en chef Henri Merle. Le journal, dont l'équilibre est fixé autour de 6 000 à 7 000 exemplaires, veut faire parler « un maximum de gens », en privilégiant le sport et la vie associative.

CONCURRENCE FRONTALE

A Grenoble, *L'Essentiel de Grenoble et de l'Isère*, avec une équipe dissidente du journal de la chambre de commerce, tente de réussir dans une ville qui a connu de nombreux échecs antérieurs. Cet hebdomadaire de 56 pages, sur papier glacé (10 francs), se veut résolument « indépendant et généraliste local » et compte sur les annonces légales pour passer le cap de l'équilibre, fixé autour de 7 000 à 8 000 exemplaires.

La rivalité est bien réelle entre *Midi libre*, racheté récemment par *Le Monde*, et *La Dépêche du Midi*. A Montpellier, *La Gazette*, propriété du groupe de Jean-Michel Baylet, a trouvé sa place en profitant d'un long conflit social dans le quotidien. A Nîmes, les deux titres sont en concurrence frontale via des hebdomadaires dont les tirages n'excèdent pas 2 000 exemplaires. Le projet de création de *tout Toulouse*, filiale du *Monde* et du *Midi libre* (lire ci-dessous), a réveillé, dans cette ville, un groupe en situation de monopole. Début septembre, *La Dépêche* a répliqué par le lancement de *Ô Toulouse*, né de la transformation de l'hebdomadaire d'annonces légales *La Gazette*. Dans le même temps, ses dirigeants ont mis en chantier une rénovation du quotidien, qui a paru le 3 octobre à l'occasion du 130^e anniversaire du journal.

Michel Delberghe
avec Nicole Cabret à
Grenoble, Vincent
Charbonnier à Saint-Etienne
et Michel Samson à Marseille

« Le Monde » et « Midi libre » lancent « tout Toulouse »

LE PREMIER NUMÉRO de l'hebdomadaire *tout Toulouse* devait paraître mercredi 4 octobre dans l'agglomération toulousaine. Il sera diffusé à 40 000 exemplaires sur l'ensemble de l'aire urbaine toulousaine, qui compte 900 000 habitants et connaît la plus forte progression de population des métropoles françaises. Sur un format berlinois (celui du *Monde*) et avec une pagination d'une quarantaine de pages en moyenne, il sera vendu 6,50 francs (1 euro). Ce nouveau journal est édité par la Société de presse du Midi, filiale du *Monde* et de *Midi libre*, et dirigé par Jean-Paul Besset, correspondant régional du *Monde*.

L'objectif rédactionnel de cet hebdomadaire, qui se veut résolument de culture urbaine, est de fournir à la population du Grand Toulouse l'ensemble des informations qui la concerne. Il s'attachera donc à observer les enjeux du tissu urbain et les nouveaux comportements qu'il implique. *tout Toulouse* veut décrypter les manifestations de la société française telles qu'elles se traduisent dans l'agglomération toulousaine. Sa formule rédactionnelle décline les rubriques traditionnelles de la presse nationale, appliquées à un terrain local : la politique, l'économique, le social et l'environnement, les modes de vie, le sport et la culture. On y trouvera aussi un grand portrait de l'homme ou de la femme de la semaine, ainsi qu'une double page d'enquête sur un phénomène urbain. Près d'un tiers du magazine sera consacré à des informations de service concernant la vie quotidienne dans la cité, les sorties et les programmations culturelles. Un cahier central sera dédié aux plaisirs de la ville (consommation, flâneries, boutiques, bars, restaurants, week-ends, etc.) et à un agenda exhaustif des spectacles.

OBJECTIF : PLUS DE 10 000 EXEMPLAIRES

L'ambition du journal est de parvenir à des ventes supérieures à 10 000 exemplaires dans une ville où la presse écrite appartient, pour l'essentiel, au groupe *La Dépêche du Midi*, qui publie lui-même un hebdomadaire de ville sur Toulouse depuis le mois de septembre.

Une équipe d'une vingtaine de personnes (dont une dizaine de journalistes) a été recrutée localement pour créer ce nouveau titre. La campagne de lancement a été dessinée par l'artiste Ben sur le thème « tout Toulouse, c'est tout vous ».

Jusqu'au 15 octobre 2000

- 1000^{FHT} sur un Dell, le rêve.

Quand le 2^{ème} constructeur micro informatique mondial vous offre 1000^{FHT} de réduction sur tous ses PC Dimension et tous ses portables Inspiron en processeur Intel® Pentium® III, le rêve devient réalité.

PC DIMENSION 4100

Processeur Intel® Pentium® III à 733 MHz

- Chipset Intel® 815E
- 256 Ko de mémoire cache de second niveau "full speed"
- 64 Mo de mémoire SDRAM PC 133 MHz
- Disque dur 7.5 Go
- Carte vidéo ATI AGP 4x, 16 Mo de SDRAM
- Moniteur 17" Couleur
- Lecteur de CD ROM 20/48x
- Carte son PCI Sound Blaster 64V
- MS® Windows 98 ou Windows Millennium Edition au choix
- MS® Works Suite 2000
- Garantie 3 ans unité centrale et moniteur (1 an sur site J+1 et 2 ans enlèvement, réparation et retour sur site)

5 990^{FHT}

6 990^{FHT} 5 990^{FHT} (7 164,04^{FHT})

Financement sur 36 mois 191,84 FHT/mois*

Code E-Value 170-D1011

PORTABLE INSPIRON 3800 600GT

Processeur Intel® Pentium® III 600/500 MHz avec technologie® Intel® SpeedStep™

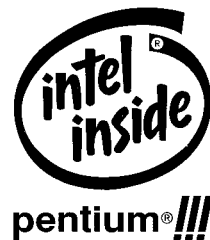
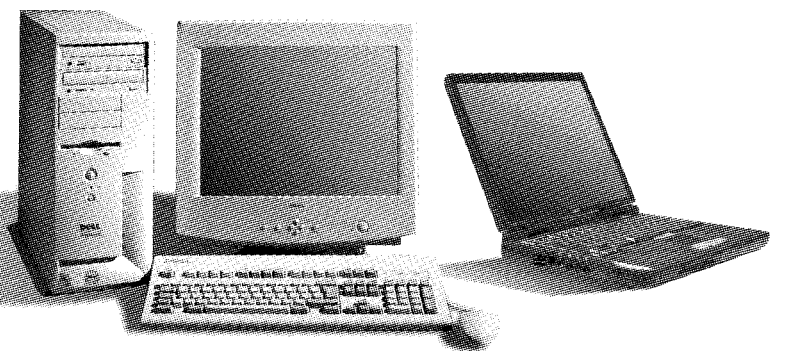
- AGPSet Intel® 440BX pour mobile
- 256 Ko de mémoire cache full speed
- 32 Mo de mémoire SDRAM extensible à 512 Mo
- Disque dur 5 Go
- Ecran couleur à matrice active 14,1" XGA (résolution 1024x768)
- Contrôleur vidéo ATI Rage Mobility M1 AGP 2x avec 8 Mo de mémoire SGRAM
- Lecteur CD ROM 24x interchangeable avec le lecteur de disquettes
- Contrôleur audio ESS Maestro 3i son 3D. Compatible SoundBlaster® Pro
- Enceintes stéréo intégrées
- Batterie Lithium Ion 53 WHr
- MS® Windows 98 / MS® WorksSuite 2000
- 1 an de garantie aller et retour atelier

11 990^{FHT}

12 990^{FHT} 11 990^{FHT} (14 340,04^{FHT})

Financement sur 36 mois 378,86 FHT/mois*

Code E-Value 170-I1002



Connectez-vous vite sur www.dell.fr ou téléphonez au 0 825 387 226

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **PECHINEY** : le groupe d'aluminium a annoncé, mardi 3 octobre, un accord en vue d'acquiescer 15,5 % de l'usine d'aluminium de Tomago (Australie) pour 220 millions de dollars (255 millions d'euros). Ce rachat permet à Pechiney de prendre le contrôle (51 %) d'une des usines d'électrolyse les plus rentables du monde.

● **EDF/EnBW** : la Commission européenne a décidé, lundi, d'ouvrir une enquête approfondie sur le projet de prise de contrôle commun de l'allemand Energie Baden-Württemberg (EnBW) par EDF et Zweckverband Oberschwabische Elektrizitätswerke (OEW). Selon Bruxelles, l'opération soulève de sérieux doutes sur le plan de la concurrence, dans la mesure où elle éliminerait un concurrent potentiel sur le marché français de l'électricité.

● **GULF CANADA/CRESTAR ENERGY** : la société pétrolière Gulf Canada Resources a offert lundi 2,3 milliards de dollars canadiens (1,7 milliard d'euros) pour acquiescer sa compatriote Crestar Energy. En cas de succès, le groupe deviendrait l'un des dix plus importants producteurs gaziers et pétroliers d'Amérique du Nord.

● **PFIZER** : le numéro un mondial de l'industrie pharmaceutique a annoncé lundi la vente de ses activités d'additifs pour l'alimentation animale à Phibro Animal Health, une filiale de l'américain Philipp Brothers Chemicals. Les termes de l'accord n'ont pas été dévoilés.

● **BOEING** : le groupe aéronautique américain a signé un contrat à option pluriannuel de 2,3 milliards de dollars (2,6 milliards d'euros) avec l'armée de terre américaine portant sur la modernisation de 269 hélicoptères d'attaque Apache AH-64A, a-t-il annoncé lundi.

● **BIÈRE** : la Commission européenne soupçonne différents brasseurs d'ententes illicites sur les marchés belge et luxembourgeois de la bière, a-t-elle annoncé lundi. La Commission a notamment adressé des notifications à Interbrew et à Danone. Elle enquête parallèlement sur des soupçons de pratiques similaires en France, aux Pays-Bas, en Italie et au Danemark.

SERVICES

● **CARREFOUR** : le groupe de distribution français a annoncé lundi qu'il avait lancé un plan d'actionnariat mondial à destination de ses 340 000 collaborateurs leur permettant d'investir personnellement en actions Carrefour sur cinq ans. Pour chaque action Carrefour achetée, chaque salarié en obtient dix.

● **GENESYS** : la société française, leader mondial de la téléconférence, a conclu un accord en vue du rachat de son concurrent américain Vialog, pour un montant d'environ 241 millions de dollars (275 millions d'euros), ont annoncé mardi les deux sociétés.

● **COSTA CROCIERE** : la filiale de Carnival, premier croisiériste en Europe, a annoncé lundi avoir signé un accord avec les chantiers navals italiens Fincantieri pour la construction de deux nouveaux paquebots capables d'accueillir chacun 2 720 vacanciers.

FINANCE

● **FLEETBOSTON** : la banque américaine a annoncé lundi l'acquisition de Summit Bancorp, une des principales banques régionales du New Jersey (Etats-Unis), pour 7 milliards de dollars (8 milliards d'euros).

● **ROYAL LONDON** : l'assureur mutualiste britannique a annoncé lundi l'acquisition de Scottish Life, l'un des derniers assureurs mutualistes outre-Manche.

● **OM Gruppen** : l'opérateur de la Bourse suédoise a prolongé son offre sur le London Stock Exchange (LSE) jusqu'au 23 octobre. Au 2 octobre, OM détenait ou contrôlait 200 000 actions LSE, soit environ 0,67% du capital.

● **BANQUES** : des dissidents de la fédération CFDT-banques, en opposition avec la direction confédérale mais également en désaccord avec leur fédération, pourtant elle-même dans l'opposition interne à la ligne confédérale, ont annoncé lundi leur départ de la CFDT et la création d'un syndicat SUD-banques.

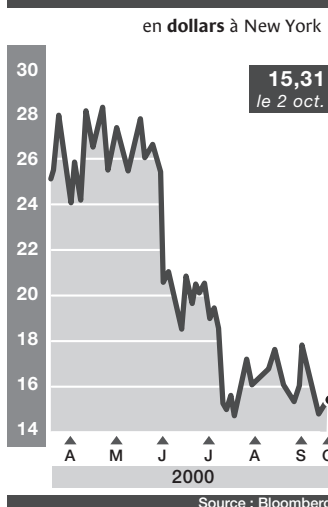
VALEUR DU JOUR

Xerox prévoit une perte au troisième trimestre

XEROX a annoncé, lundi 2 octobre, après la clôture de la Bourse, qu'il ne tiendrait pas ses engagements de résultats, venant ainsi rejoindre la liste, qui s'allonge de jour en jour, des sociétés plus pessimistes sur leur activité. Après avoir terminé, lundi, en hausse de 0,25 dollar, à 15,31 dollars, l'action du fabricant américain de photocopieurs chutait de 18 % sur le marché des transactions hors séance.

Le groupe prévoit d'afficher une perte au troisième trimestre de 15 à 20 cents par action, alors que les analystes s'attendaient à un bénéfice de 12 cents, selon les données du consensus de la société First Call/Thomson Financial. « Le chiffre d'affaires a été beaucoup plus faible que prévu en Amérique du Nord et en Europe, en particulier en septembre », a expliqué le groupe dans un communiqué. « L'amélioration escomptée des ventes sur les produits haut de gamme n'est pas non plus intervenue », poursuit-il. L'intensification de la concurrence sur l'ensemble des domaines d'activité de Xerox et la dépréciation de l'euro face au dollar devraient aussi avoir un impact négatif sur les marges de l'entreprise. Son PDG, Paul Allaire, a estimé que « ces résultats sont de toute évidence décevants et complètement inacceptables ». « Il nous faut clairement prendre des me-

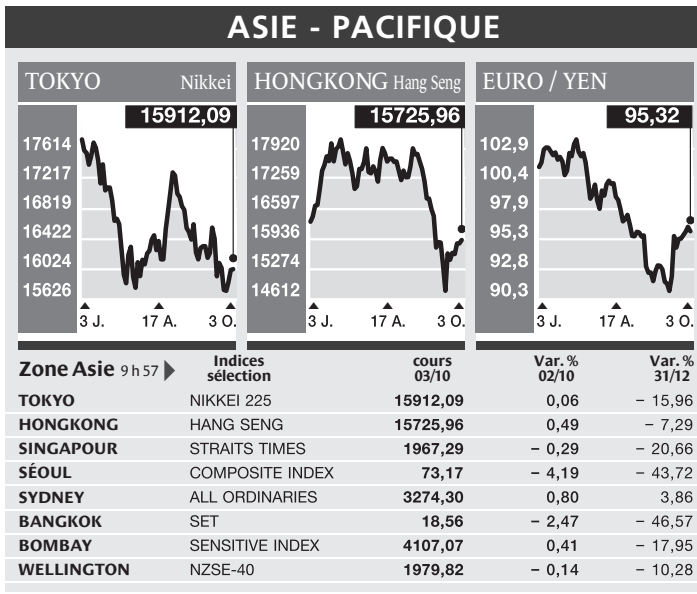
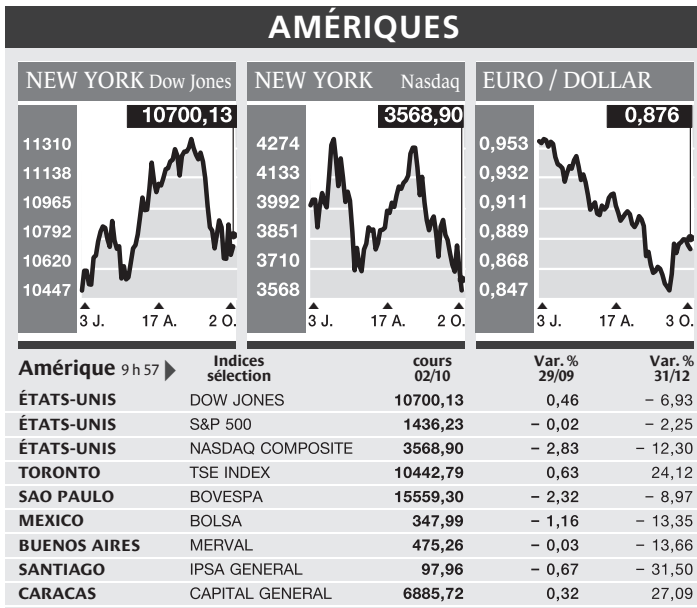
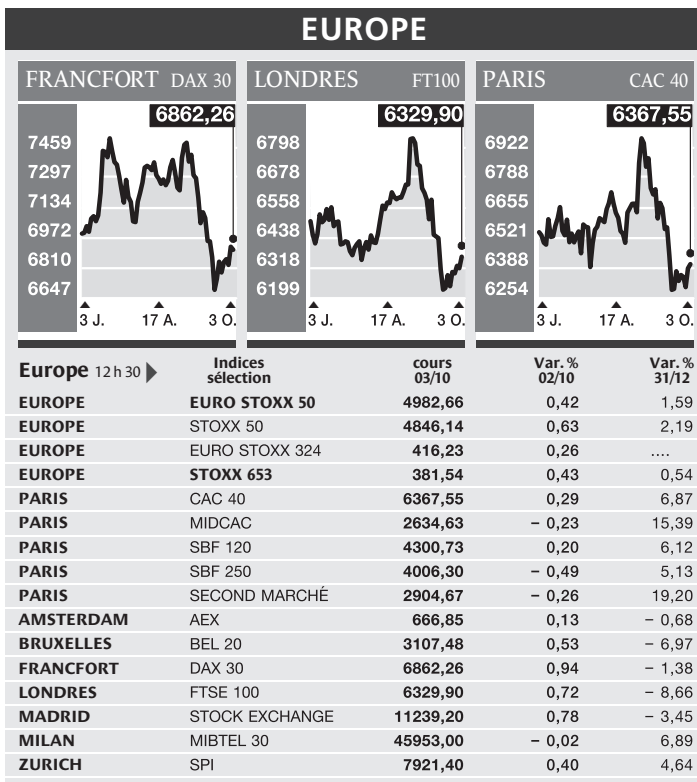
Action Xerox



sure au-delà des questions opérationnelles, y compris des réductions majeures de coûts, la cession d'actifs et une révision du niveau du dividende », a-t-il souligné. « Des actions énergiques sont mises en œuvre pour améliorer la rentabilité en 2001 », a annoncé M. Allaire.

Un plan de redressement de l'activité est d'autant plus nécessaire que le fabricant de photocopieurs en est à son quatrième avertissement sur les bénéfices sur les cinq derniers trimestres. Au mois de septembre, les deux plus grandes agences d'évaluation financière Standard and Poor's et Moody's avaient abaissé leur notation des emprunts à long terme de Xerox, rendant l'accès aux capitaux encore plus coûteux pour le groupe.

Cécile Prudhomme



SUR LES MARCHÉS

PARIS

MARDI 3 octobre, l'indice CAC 40 repassait dans le vert à la mi-séance, gagnant 0,23 %, à 6 363,89 points. La Bourse de Paris avait rebondi, la veille, dans un marché sans réelle tendance ; l'indice CAC 40 avait clôturé en hausse de 1,32 %, à 6 349,24 points. Le volume global des échanges s'était élevé à 3,4 milliards d'euros, dont 2,9 milliards sur l'indice.

FRANCFORT

LA BOURSE de Francfort était fermée, mardi, les Allemands célébrant le dixième anniversaire de la réunification. L'indice DAX des trente valeurs vedettes avait, lundi, terminé en hausse de 0,94 %, clôturant à 6 862,26 points.

LONDRES

L'INDICE FOOTsie de la Bourse de Londres progressait de 0,64 %, à 6 324,80 points, mardi à la mi-séance. La Bourse de Londres avait fini en léger repli, lundi, cédant ses modestes gains accumulés en début de séance. L'indice Footsie avait abandonné 0,15 %, à 6 284,5 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a clôturé en très légère hausse de 0,06 %, mardi, le marché se redressant vers la fin de la séance grâce à des achats d'investisseurs à la recherche de bonnes affaires. L'indice de la Bourse nipponne, le Nikkei, a gagné 9,58 points, à 15 912,09 points.

NEW YORK

LE RECUL des valeurs technologiques a pesé sur la séance à Wall Street lundi 2 octobre. L'indice Dow Jones est parvenu à afficher un gain de 0,46 % pour atteindre 10 700,13 points. Mais l'indice Nasdaq, où se traitent bon nombre d'actions de sociétés informatiques, a chuté de 2,93 %, à 3 568,90 points, toujours entraîné par la dégringolade du titre Apple. L'indice Standard and Poor's est resté quasi inchangé à 1 436,23 points.

TAUX

LE RENDEMENT de l'obligation assimilable du Trésor français émise à 10 ans s'établissait à 5,36 %, mardi 2 octobre, en début de matinée. Celui du Bund allemand de même échéance s'inscrivait à 5,21 %. Lundi, outre-Atlantique, le rendement moyen sur les bons du Trésor à 10 ans s'était tendu à 5,82 %, contre 5,77 % vendredi soir, et le taux de l'obligation à 30 ans était remonté à 5,92 %, contre 5,86 %. La hausse du rendement d'une obligation se traduit par une baisse de son prix.

MONNAIES

L'EURO perdait du terrain contre le dollar mardi matin. Il cotait 0,8776 dollars et s'échangeait à 95,51 yens. Le billet vert se traitait à 108,83 yens. La devise japonaise profitait de la publication de l'enquête de conjoncture *Tankan*, qui montre une amélioration du moral des entrepreneurs.

ÉCONOMIE

Le moral des industriels japonais s'améliore

LE MORAL des entrepreneurs de l'industrie manufacturière s'est de nouveau amélioré au cours des trois derniers mois au Japon, mais la situation est beaucoup moins favorable pour les petites et moyennes entreprises, en particulier du secteur non manufacturier.

L'indice de confiance des grandes entreprises manufacturières a progressé à +10 en septembre, a annoncé la Banque du Japon (BoJ), mardi 3 octobre, dans son étude de conjoncture appelée *Tankan*.

■ **PÉTROLE** : les cours du pétrole ont fortement progressé, lundi 2 octobre, sur le marché à terme de New York. Le contrat de référence - *light sweet crude* -, pour livraison la plus rapprochée en novembre, a gagné 1,34 dollar, à 32,18 dollars. Il avait progressé de 50 cents, à 30,84 dollars, vendredi 29 septembre.

■ **Le ministre irakien du pétrole, Amer Mohamed Rachid, a estimé, lundi, « injustifiable »** le recours aux réserves stratégiques américaines, soulignant que cette décision n'aura aucun effet sur le marché pétrolier.

■ **OMC** : la Lituanie a achevé ses négociations en vue de son accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et pourrait devenir membre à part entière à la mi-2001, a-t-on appris lundi de sources proches de l'OMC.

■ **Le secrétaire d'Etat français au commerce extérieur, François Huwart, a déclaré, lundi** à Genève, que l'objectif français et européen était de « lancer en 2001 un cycle commercial » de négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

■ **ÉTATS-UNIS** : l'indice composite d'activité établi par le groupement national des directeurs d'achat des principaux groupes manufacturiers américains (NAPM) a progressé de 0,4 point, à 49,9 points, en septembre, comparativement à août, a annoncé lundi l'association professionnelle.

■ **Les dépenses de construction aux Etats-Unis ont augmenté de 1,4 % en août** par rapport au mois précédent, a annoncé lundi le département du commerce. C'est la première hausse de ces dépenses après quatre mois de suite de baisse.

■ **SUÈDE** : l'opposition en Suède à l'entrée dans la zone euro a atteint un niveau record après que les Danois ont voté contre l'adoption de la monnaie unique européenne jeudi 28 septembre, selon un sondage publié lundi par le quotidien *Dagens Industri*. 42 % des Suédois sont contre l'adoption de l'euro, 31 % sont pour et 27 % restent indécis, selon un sondage Gallup réalisé au lendemain du référendum danois.

■ **ROYAUME-UNI** : la masse molaire britannique dans sa définition la plus étroite, MO, a augmenté de 1,8 % en septembre par rapport à août en données corrigées des variations saisonnières et de 8,6 % en glissement annuel, selon les données prévisionnelles publiées lundi par la Banque d'Angleterre.

■ **ALLEMAGNE** : le nombre de chômeurs en Allemagne devrait reculer de 20 000 en septembre comparé à août en données corrigées des variations saisonnières (CVS) et se situer autour de 3,7 millions, ont estimé lundi des analystes. « Nous sommes prudents dans nos estimations et tablons sur une réduction du nombre de demandeurs d'emploi de 20 000 en septembre », a indiqué à l'AFP Rainer Veit, analyste à Deutsche Bank Research.

■ **ITALIE** : l'indice des prix à la production en Italie a progressé de manière plus limitée que prévu en août, avec une hausse de 0,1 % sur le mois et de 6,5 % sur douze mois, selon les chiffres diffusés lundi par l'Institut national italien des statistiques (Istat). Après avoir atteint un pic en juin, avec +6,9 % sur douze mois, le plus haut niveau depuis novembre 1995, les prix à la production italiens se sont assagis, malgré la flambée des prix pétroliers et la faiblesse de l'euro qui renchérit une partie des importations de l'industrie italienne.

■ **Le déficit des comptes publics italiens s'est établi à environ 24,27 milliards d'euros** (47 000 milliards de lires) sur les neuf premiers mois de l'année 2000, contre un déficit de 23,46 milliards d'euros (45 428 milliards de lires) au cours des neuf premiers mois de 1999, a annoncé lundi le ministère du Trésor.

■ **POLOGNE** : le déficit de la balance des transactions courantes polonaise a bondi de 41,4 % en août, à 991 millions de dollars, a annoncé lundi la Banque centrale de Pologne (NBP). Le déficit cumulé sur les douze derniers mois a augmenté fin août à 7,7 % du PIB, contre 7,5 % fin juillet et 7,6 % en décembre 1999.

Taux de change fixe zone Euro			Hors zone Euro		
Euro contre	Taux	contre franc	Taux	Euro contre	02/10
FRANC	6,55957	EURO	0,15245	COURONNE DANOISE
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385	COUR. NORVÉGIENNE
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774	COUR. SUÉDOISE
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238	COURONNE TCHÈQUE
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703	DOLLAR CANADIEN
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894	DOLLAR NÉO-ZÉLAND
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97860	DACHME GRECQUE
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607	FLORINT HONGROIS
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324	ZLOTY POLONAIS

Cours de change croisés						
03/10 12h 30	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	0,91996	0,87645	0,13366	1,46265	0,57735
YEN	108,70000	95,32000	14,52500	159,01000	62,74500
EURO	1,14097	1,04910	1,15245	1,66855	0,65840
FRANC	7,48170	6,88320	6,55957	10,94425	4,31960
LIVRE	0,68369	0,62890	0,59935	0,09135	0,39460
FRANC SUISSE	1,73205	1,59380	1,51905	0,23150	2,53405

Taux d'intérêt (%)					Matif			
Taux 02/10	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Cours 12h 30	Volume 03/10	dernier prix	premier prix
FRANCE	4,91	4,70	5,38	5,72	Notionnel 5,5			
ALLEMAGNE	4,67	4,94	5,24	5,60	DÉCEMBRE 2000	32009	86,34	86,33
GDE-BRETAG.	5,69	5,94	5,19	6,09	Euribor 3 mois		NC	NC
ITALIE	4,67	4,89	5,61	6,61	DÉCEMBRE 2000		NC	NC
JAPON	0,31	0,32	1,84	2,72				
ÉTATS-UNIS	6,66	6,21	5,83	5,92				
SUISSE	2,70	3,45	3,92	4,32				
PAYS-BAS	4,64	4,89	5,38	5,67				

Matières premières			
En dollars	Cours 02/10	Var.% 29/09	
MÉTALUX (LONDRES)			\$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1941	- 0,82	
ALUMINIUM 3 MOIS	1539	- 1,22	
PLOMB 3 MOIS	502,50	- 0,10	
ETAIN 3 MOIS	5355	- 0,83	
ZINC 3 MOIS	1148	- 0,52	
NICKEL 3 MOIS	7880		

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action Volkswagen, qui va investir 762,2 millions d'euros entre 1999 et 2004 pour tripler la capacité de production de sa filiale Bentley et la porter à 10 000 voitures par an, a grimpé lundi 2 octobre de 3,81 % à 54,50 d'euros. L'ensemble des constructeurs automobiles était en progression.

● L'action du groupe espagnol de télécommunications Telefonica, principale capitalisation boursière de la Bourse de Madrid, a terminé, lundi, sur un bond de 4,05 % à 23,36 euros. Des opérateurs ont attribué cette embellie à la présentation aux analystes de l'introduction en Bourse de sa filiale de téléphonie mobile, Telefonica Mobiles, prévue pour novembre

et qualifiée de « positive ». ● L'action du fabricant italien de câbles et pneus Pirelli continue de grimper, finissant, lundi à Milan, en hausse de 5,85 %, à 3,49 euros. Le titre profite toujours de l'annonce la semaine dernière de la cession d'une filiale aux Etats-Unis pour un montant record.

● L'action de la banque Crédit suisse s'est appréciée de 4,02 %, prenant 13 francs suisses, à 336 francs suisses, après avoir été, vendredi, sous pression et s'être effondrée de 6,24 %. Le titre avait notamment souffert de commentaires faisant état d'une révision à la baisse des futurs résultats semestriels, à la suite d'un rapport d'un institut anglo-saxon.

03/10 12h37

Code pays	Cours en euros	% Var. 02/10
AUTOMOBILE		
AUTOLIV SDR	SE	23,16 + 1,28
BASF AG	BE	40,70
BMW	DE	39,50
CONTINENTAL AG	DE	20,15
DAIMLERCHRYSLER	DE	51,20
FIAT	IT	26,76 + 0,19
FIAT PRIV.	IT	17,55 + 1,09
MICHELIN	FR	31,57 - 1,03
PEUGEOT	FR	213 + 1,38
PIRELLI SPA	IT	3,57 + 2,29
DR ING PORSCHE	DE	4065
RENAULT	FR	50,70 - 0,39
VALEO	FR	51 + 2,20
VOLKSWAGEN	DE	54,20
▶ DJ E STOXX AUTO P		

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	14,87 + 0,11
ABN AMRO HOLDIN	NL	26,95 + 1,32
ALL & LEICS	GB	9,56 + 0,17
ALLIED IRISH BA	GB	19,53
ALPHA BANK	GR	44,25 - 1,54
B PINTO MAYOR R	PT	26,90
BANK AUSTRIA AG	AT	62,75 + 0,22
BANK OF IRELAND	GB	13,85 - 0,36
BANK OF PIRAEUS	GR	19,35 - 0,53
BK OF SCOTLAND	GB	9,85 - 0,34
BANKINTER R	ES	45,12 + 0,16
BARCLAYS PLC	GB	31,10 + 0,81
BAYR.HYPO-LUVER	DE	63,80
BCA AG.MANTOVAN	IT	9,82 - 0,81
BCA FIDEURAM	IT	18,90 + 0,48
BCA INTESA	IT	4,46 - 0,67
BCA LOMBARDIA	IT	9,98 - 0,20
MONTE PASCHI SI	IT	4,75 - 2,46
BCA P.BERG.-CV	IT	20,03 + 0,45
BCA P.MILANO	IT	7,25 + 0,83
B.P.VERONA E S.	IT	13,20 - 1,12
BCA ROMA	IT	1,20 - 0,83
BBVA R	ES	17,43 - 0,11
ESPIRITO SANTO	PT	18 - 0,55
BCO POPULAR ESP	ES	34,99 + 0,09
BCP R	PT	5,95
BIPOP CARIRE	IT	9,90 - 1,30
BNL	IT	3,98 + 1,79
BNP PARIBAS	FR	101,20 - 0,88
BSCH R	ES	12,40 - 0,08
CHRISTIANA BK	NO	5,98 - 0,41
COMIT	IT	5,79 - 0,69
COMM.BANK OF GR	GR	57,32 - 0,69
COMMERZBANK	DE	33,40
CREDIT LYONNAIS	FR	42,45 + 0,83
DANSKE BANK	DK	156,27 + 3,10
DNB HOLDING -A-	NO	4,96 + 0,50
DEUTSCHE BANK N	DE	94,20
DEXIA	BE	169,50 + 0,06
DRESNER BANK N	DE	49,80
EFG EUROBK ERGA	GR	32,47 - 1,34
ERSTE BANK	AT	48,20 - 0,62
FOERENINGSSB A	SE	16,07 + 0,74
HALIFAX GROUP	GB	9,65 + 0,35
HSBC HLDG	GB	16,42 + 2,50
IKB	DE	15,85
KBC BANCASSURAN	BE	48,86 + 1,26
LLOYDS TSB	GB	10,83 + 1,88
NAT BANK GREECE	GR	45,44 - 2,41
NATEXIS BQ POP.	FR	88,50 + 0,28
NORDIC BALTIC H	SE	8,03
NORDIC BALTIC H	DK	9,19
ROLO BANCA 1473	IT	20,42 - 0,34
ROYAL BK SCOTL	GB	23,90 + 0,35
S-E-BANKEN -A-	SE	13,90 - 1,25
SAN PAOLO IMI	IT	18,65 + 0,14
STANDARD CHART	GB	16,27 + 1,16
SV GENERAL-A-	FR	64,85 - 0,61
STX HANDBK -A-	SE	18,59 + 1,60
SWEDISH MATCH	SE	3,52 - 1,32
UBS N	CH	156,53
UNICREDITO ITAL	IT	5,85 - 0,85
UNIDANMARK -A-	DK	85,85
XIOSBANK	GR	20,04
▶ DJ E STOXX BANK P		

CONGLOMERATS

D'IETTEREN SA	BE	269,50 + 1,47
AZEO	FR	71 + 3,20
GBL	BE	273,70 + 0,26
GEVAERT	BE	46
INCHCAPE	GB	4,46 - 2,20
MYTILINEOS	GR	15,32 - 1,89
UNAXIS HLDG N	CH	328,80 + 0,40
ORKLA	NO	22,01 + 0,28
SONAE SGPS	PT	1,62 - 1,22
TOMKINS	GB	2,87 + 0,58
▶ DJ E STOXX CONG P		

TÉLÉCOMMUNICATIONS

ATLANTIC TELECO	GB	4,29 + 0,39
EIRCOM	IR	2,50 + 0,40
BRITISH TELECOM	GB	12,05 - 0,69
CABLE & WIRELES	GB	16,22 + 0,21
DEUTSCHE TELEKO	DE	39,90
E.BISCOM	IT	165,80 + 0,03
EIRCOM	IE	2,50 + 0,40
EUSA COMMUNICA	IE	40,11 - 0,22
ENERGIS	GB	7,88 - 1,87
EQUANT NV	DE	41,20
EUROPOLITAN HLD	SE	10,79
FRANCE TELECOM	FR	121,70 - 1,06
HELLENIC TELE (GR	21,51 - 1,22
HELSTELEPH E	FI	102,60
KINGSTON COM	GB	6,63 - 3,17
KONINKLIJKE KPN	NL	25,20 + 1,25
LIBERTEL NV	BE	14
MANNESMANN N	DE	163
MOBILCOM	DE	76,49
PANAFON HELLENI	GR	10,73 - 1,49
PORTUGAL TELECO	PT	11,79 + 0,43
SONERA	FI	28,90 - 1,03
SWISSCOM N	CH	294,35 + 2,99
TELE DANMARK -B	DK	63,58 - 0,63
TELECEL	PT	14,07 - 0,57
TELECOM ITALIA	IT	12,33 - 0,56
TELECOM ITALIA	IT	6,28 - 0,16
TELIA	SE	7,27 - 0,80
T.I.M.	IT	9,35 - 0,53
TISCALI	IT	37,75 - 3,94
VERSATEL TELECO	NL	25,75 + 0,19
VODAFONE GROUP	GB	4,17 - 0,40
▶ DJ E STOXX TCOM P		

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES	37,58 + 0,35
AKTOR SA	GR	8,50 - 1,87
UPONOR -A-	FI	19 + 1,55
AUMAR R	ES	17,50 - 0,17
ACESA R	ES	9,07 + 0,11
BLUE CIRCLE IND	GB	6,81 + 0,99
BOUYGUES	FR	57 + 0,18
BBP	GB	4,07 + 2,09
BRISA AUTO-ESTR	PT	9,46 - 0,32
BUZZI UNICEM	IT	8,90 - 1,11
CRH PLC	GB	29,79 - 0,11
CIMPOR R	PT	25,55
COLAS	FR	56,10 - 1,58
GRUPO DRAGADOS	ES	9,34 + 0,97
FCC	ES	18,89 + 2,11
GROUPE GTM	FR	138 + 2,99
GRUPO FERROVIAL	ES	14,54 + 1,96
HANSON PLC	GB	6,21 - 3,38
HEIDELBERGER ZE	DE	56,20
HELLTECHNODOR	GR	20,36 - 3,76
HERACLES GENL R	GR	18,42 - 1,26
HOCHTIEF ESSEN	DE	22,70
HOLDERBANK FINA	CH	1198,40 + 0,50
IMERYS	FR	112 - 2,18
ITALCEMENTI	IT	9,42 - 0,32
LAFARGE	FR	79,45 - 1,12
MICHANIKI REG.	GR	6,69 - 1,30
PILKINGTON PLC	GB	1,40
RMC GROUP PLC	GB	9,76 + 0,86
SAINT GOBAIN	FR	144,20 - 0,28
SKANSKA -B-	SE	38,82 + 0,61
TAYLOR WOODROW	GB	2,49 + 0,68
TECHNIP	FR	161,70 + 1,06
TITAN CEMENT RE	GR	43,17 - 0,68
WIENERBAUSTOF	AT	24,10 - 0,29
WILLIAMS	GB	5,27 - 2,77
▶ DJ E STOXX CNST P		

PRODUITS DE BASE

ACERIALIA	ES	9,41 - 1,57
ACERINOX R	ES	29,99 + 0,98
ALUMINIUM GREEK	GR	46,71 - 0,31
ANGLO AMERICAN	GB	61,29 + 0,47
ASSIDOMAEN AB	SE	18,12 - 0,96
BEKAERT	BE	48,95 + 1,79
BILLITON	GB	4,24 + 2,42
BOUNZEL-UDDEHOL	AT	36 + 0,42
BUNHL PLC	GB	6,34 + 0,53
CORUS GROUP	GB	0,87
ELVAL	GR	4,58 - 4,31
ISPAT INTERNATI	NL	6
JOHNSON MATTHEY	GB	15,22 - 1,41
MAYR-MELNHOF KA	AT	47,55 - 0,31
METSER-SERLA -B	FI	7,19 - 0,14
HOLMEN -B-	SE	26,62 + 0,44
OUTOKUMPU	FI	8,30 - 1,78
PECHINEY-A-	FR	45,20 + 0,44
RAUTARUUKKI K	FI	3,80 - 3,80
RIO TINTO	GB	16,69 + 1,01
SIDENOR	GR	4,94 - 3,74
SILVER & BARYTE	GR	34,42 - 0,72
SMURFIT JEFFERS	GB	1,95
STORA ENSO -A-	FI	9,85 - 1,01
STORA ENSO -R-	FI	9,90 + 0,30
SVENSKA CELLULO	SE	20,35 + 0,29
THYSSENKRUPP	DE	15,50
UNION MINIERE	BE	40,20 + 0,37
UPM-KYMMENE COR	FI	28,80 + 0,35
USINOR	FR	10,39
VOHSTALCO	GR	15,06 - 3,77
WALCO-ALPINE ST	AT	27,99 + 0,47
▶ DJ E STOXX BASI P		

CHIMIE

AIR LIQUIDE	FR	132
AKZO NOBEL NV	NL	49,26 + 0,72
BASF AG	DE	40,70
BAYER AG	DE	43,06

BOC GROUP PLC GB 14,42 + 0,23

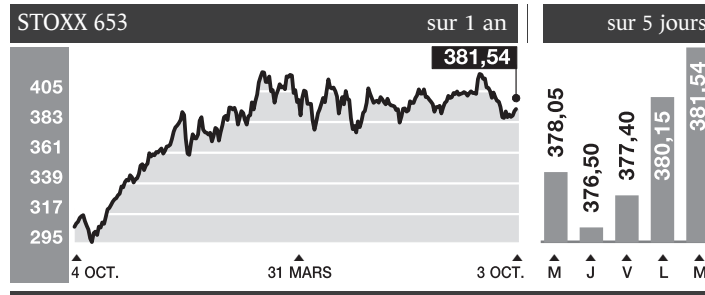
CELANESE N	DE	19,45
CIBA SPEC CHEM	CH	62,87 + 0,10
CLARIANT N	CH	339,31 + 1,17
DEGUSSA-HUELS	DE	31
DSM	NL	33,19 + 0,73
EMS-CHEM HOLD A	CH	4745,03 + 0,42
ICI	GB	6,19 + 1,64
KEMIRA	FI	5,92 - 0,34
LAPORTE	GB	8,46
LONZA GRP N	CH	548,66 + 0,60
NORSK HYDRO	NO	48,37 + 1,97
RHODIA	FR	12,62 + 0,56
SOLVAY	BE	69,45 + 0,65
TESSENDERLO CHE	BE	37 - 1,33
▶ DJ E STOXX CHEM P		

PHARMACIE

ALTANA AG	DE	132
ASTRAZENECA	GB	57,42 + 0,44
AVENTIS	FR	88,45 + 1,67
BB BIOTECH	CH	1303,41 - 2,55
CELLTECH GROUP	GB	22,83 - 0,65
ELAN CORP	IE	38,96 + 0,59
ESSILOR INTL	FR	279,80 - 0,07
FRESENIUS MED C	DE	101
GAMBRO -A-	SE	8,44
GLAXO WELLCOME	GB	33,73 - 0,05
NOVARTIS N	CH	1758,22 - 0,33
NOVO NORDISK B	DK	253,52 - 0,26
NYCOMED AMERSHA	GB	11,15 + 2,14
ORION B	FI	20,30
QIAGEN NV	NL	54
ROCHE HOLDING	CH	11321,13 + 0,29
ROCHE HOLDING G	CH	10106,98 + 0,16
SANOFI SYNTHELA	FR	61,55 + 0,24
SCHERING AG	DE	74
SHIRE PHARMA GR	GB	20,33 - 0,16
SERONO -B-	CH	1319,16 - 2,43
SMITH & NEPHEW	GB	4,74 - 1,05
SMITHKLINE BEEC	GB	15,36 + 3,03
SULZER FRAT.SA1	CH	707,49 + 2,57
UCB	BE	41,22 + 1,78
▶ DJ E STOXX PHARM P		

BIENS D'EQUIPEMENT

ABB N	CH	113,87 + 0,87
ADECCO N	CH	760,65 + 1,05
AEROPORTI DI RO	IT	9,07
ALSTOM	FR	26,93 - 0,55
ALTRAN TECHNO	FR	235,50 - 1,26
ALUSUISSE GRP N	CH	694,36 + 1,15
ASSA ABLOY-B-	SE	20,52 + 0,57
ASSOC BR PORTS	GB	5,16 + 0,32
ATLAS COPCO -A-	SE	19,82 + 0,90
ATLAS COPCO -B-	SE	19,06 + 0,93
ATTICA ENTR SA	GR	9,86 - 1,33
▶ DJ E STOXX F & BV P		



KLM	NL	21,10 - 1,63
HILTON GROUP	GB	3,24
LMVH	FR	85,80 + 0,29
MEDION	DE	122
MOULINEX	FR	4,46 + 0,22
PERSIMMON PLC	GB	3,36 + 0,50
ROY.PHILIPS ELE	NL	48,02 - 1,50
PREUSSAG AG	DE	34,70
RANK GROUP	GB	2,77 - 1,78
RYANAIR HLDGS	IE	8,85
SAIRGROUP N	CH	163,91 + 0,30
SAS DANMARK A/S	DK	9,12 + 3,82
SEB	FR	63,95 + 0,24
SODEXHO ALLIANC	FR	187,10 - 1,01
TELE PIZZA	ES	5,39 - 4,60
THE SWATCH GRP	CH	1672,90 - 4,00
THE SWATCH GRP	CH	337,99 - 0,58
THOMSON MULTIME	PA	59,40 -

VALEURS FRANCE

L'action Aventis reculait mardi 3 octobre de 1,21% à 86 euros à l'ouverture. Le gouvernement américain a incité le groupe à racheter la totalité de la récolte de maïs issue d'une variété transgénique produite. L'opération pourrait coûter 100 millions de dollars au groupe pharmaceutique. Le titre Bourse Direct était suspendu mardi matin. Le courtier en ligne devait annoncer aujourd'hui l'acquisition par échange de titres de son concurrent Etna Finance. Le nouvel ensemble aura 11 000 comptes en ligne. L'action Sagem s'appréciait de 0,08% à 244 euros mardi matin. Le fabricant de matériel de télécommunication a annoncé mardi avoir réalisé, après neuf mois de son exercice 2000, un chiffre d'affaires de 2,943 milliards d'euros, en hausse de 30,4% par rapport à la même période de 1999. Le titre Vivendi bondissait de 2,44% à 88 euros, mardi lors des premières transactions. Le groupe présidé par Jean-Marie Messier a annoncé une hausse de 67% de son bénéfice net après Goodwill. Le groupe a dit tabler sur une accélération de la croissance de son résultat d'exploitation au deuxième semestre. Il a aussi présenté de nouveaux statuts plus conformes aux exigences des tenants du gouvernement d'entreprise (lire aussi page 23).

Table of stock values for various companies including Alcatel, Alstom, Altran Techn, Atos Ca, Arbel, Aventis, Azco, Bail Invest, Bazar Hot, Bis, Bnp Paribas, Bolloré, Bolloré Inv, Bongrain, Bouygues, Bouygues Off, Bull, Business Ob, Btp, Burelle Ly, Canal, Cap Gemini, Carbone-Lorr, Carrefour, Casino Guich, Casorama Du, Ccf, Cea Industri, Cegid Ly, Cgip, Chargeurs, Christian Da, Christian Di, Cic-Actions, Ciments Fran, Clarins, Club Mediter, Cnp Assuranc, Coface, Coflexip, Colas, Continentre, Cpr, Cred Fon Fra, Cff Recyclin, Credit Lyonn, Cs Com Et Sy, Damart, Danone, Dassault Av, Dassault Sys, De Dietrich, Develaux Ly, Dev R N P Ca, Dmc Dollfus, Dynaction, Eiffage, Elior, Elec Madagas, Elf Aquitain, Entenalex, Eramet Ca, Eridania Bec, Essilor Intl, Eso.

Table of international stock values including Adecco, American Exp, Amvescap Exp, Anglogold Lt, Barrick Gold, Colgate Pal, Crown Cork O, De Beers, Diago Plc, Dbc Chemical, Du Pont Nemo, Echo Bay Min, Electrolux, Elf Gabon, Ericsson, Ford Motor, General Elec, General Moto, Gold Fields, Harmony Gold, Hitachi, Hsb Holding, Ibm, Icl, Ito Yakado, Ito Indus, Kingfisher P, Matsushita, Mc Donalds, Merck And Co, Mitsubishi C, Nests Sa, Norsk Hydro, Pfizer Inc, Philip Morris, Procter Gamb, Rti Tinto Pl, Schullmberger, Sega Enterpr, Sema Group, Shell Transp, Snc Corp, Tdk, Toshiba, United Techno, Zambita Coppe.

PREMIER MARCHÉ

MARDI 3 OCTOBRE Cours à 12 h 30 Dernier jour de négociation des OSRD : 25 octobre

Table of French stock market indices: ACCOR (44,53), AGF (292,10), AFFINE (37,80), AIR FRANCE (20,06), AIR LIQUIDE (132,50).

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 3 OCTOBRE Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

Table of new market stock values including A Novo, Ab Soft, Abel Guillem, Access Comm, Adl Partner, Aldelta, Algolier, Alpha Mos, Alphamedia, Altamir Bc, Altamir 9, Alt, Arprice Com, Astra, Aufeminin Co, Automa Tech, Avenir Telec, Bac Majestic, Barbara Bui, Bci Navigati, Belvedere, Bourse Direc, Brime Techn, Brime Techno, Business Int, Bvpr Act Div, Bvpr Nouv Ju, Cac Systemes, Cast, Cerep, Chemunex, Cion Et Sys, Cmt Medical.

SECONDE MARCHÉ

MARDI 3 OCTOBRE Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

Table of second market stock values including Ab Groupe, Actelec Reg, Actelec, Altedia, Alten (Svn), April Sa, Arkopharma, Assystem, Aubay, Beneteau Ca, Boiron Ly, Bouquellie, Bouqe Tarneau, Bricorama, Bricopas, Buffalo Grill, C.A. Oise C, C.A. Paris S, C.A. Peps Cal, C.A. Cie Des, Cegedim, Cefin St-H, Cnim Caf, Coltec-Mof, Dane-Felic Me, Entrellec Cb, Etam Develop, Europeenne C, Expand Sa, Exploit Parc, Finacor, Finatis Ex, Finifino, Fleury Micho.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 2 octobre

Table of SICAV and FCP values including AGIPI, BNP Paribas, CDC Asset Management, Caisse d'Epargne.

Table of various financial instruments and funds including ÉC. Monét, Écur Oblig, Écur Trimestriel, Éparcourt-Sicav, Époptim C, Époptim D, Époptim E, Époptim F, Époptim G, Époptim H, Époptim I, Époptim J, Époptim K, Époptim L, Époptim M, Époptim N, Époptim O, Époptim P, Époptim Q, Époptim R, Époptim S, Époptim T, Époptim U, Époptim V, Époptim W, Époptim X, Époptim Y, Époptim Z.

Table of various financial instruments and funds including Legal & General, La Poste, Amplitude, Actelec, Altedia, Alten, April, Arkopharma, Assystem, Aubay, Beneteau, Boiron, Bouquellie, Bouqe Tarneau, Bricorama, Bricopas, Buffalo Grill, C.A. Oise, C.A. Paris, C.A. Peps, C.A. Cie, Cegedim, Cefin, Cnim, Coltec, Dane-Felic, Entrellec, Etam, Europeenne, Expand, Exploit, Finacor, Finatis, Finifino, Fleury Micho.

DISPARITIONS

Roosevelt Douglas

Premier ministre de la Dominique

CHEF DU GOUVERNEMENT de la petite île de la Dominique, située entre la Guadeloupe et la Martinique, au sud-est de l'arc caraïbe, Roosevelt Douglas est mort brutalement, dimanche 1^{er} octobre, d'une crise cardiaque, à l'âge de cinquante-huit ans. Connu sous le surnom de « Rosie », cet ancien marxiste qui se flat-tait d'être l'ami de Fidel Castro, de Nelson Mandela et de Mouammar Kadhafi n'aura dirigé les 74 000 habitants de la Dominique qu'un peu plus de six mois. Il a prêté serment le 3 février 2000, après la courte victoire remportée par son Parti travailliste de la Dominique (Dominica Labour Party) aux élections législatives convoquées le 31 janvier. Roosevelt Douglas s'était engagé à lutter contre la corruption et à maîtriser le développement du tourisme, principal secteur d'activité de l'île avec les plantations de bananes. La gestion de son prédécesseur, Edison James, avait été ternie par un scandale de trafic de passeports permettant à des ressortissants de Chine populaire d'émigrer au Canada tandis que les exportations de bananes étaient durement touchées par la guerre commerciale opposant l'Europe aux Etats-Unis.

Né dans une famille bourgeoise, Roosevelt Douglas s'était radicalisé lors de la lutte pour l'indépendance de la Dominique, une colonie britannique jusqu'en 1978. Militant actif du mouvement du « Pouvoir noir », il prit la tête d'une manifestation contre le racisme en 1973 à l'université Sir George Williams de Montréal, où il étudiait les sciences politiques. Après l'intervention de la police et la destruction d'un ordinateur, il fut emprisonné durant dix-huit mois puis déporté du Canada sous prétexte qu'il représentait « *un danger pour la sécurité nationale* ».

Lors du sommet franco-caraïbe qui s'est tenu en mars 2000 à la Guadeloupe, Rosie Douglas a surpris ses pairs de la Communauté des Caraïbes (Caricom) en sollicitant du président Chirac la négociation d'un accord bilatéral entre la Dominique et la France. Il justifiait sa demande d'une relation spéciale avec la France par le fait que « *la Dominique est un pays francophone* », qui entretient des liens humains et commerciaux étroits avec la Guadeloupe. Il rappelait aussi que « *le peuple de la Dominique avait soutenu la lutte de la France libre contre le nazisme* » en rompant ses liens avec la Guadeloupe lorsque celle-ci était tombée sous le contrôle des autorités de Vichy.

Jean-Michel Caroit

■ **ROGER LAGRANGE**, ancien sénateur socialiste, puis député de Saône-et-Loire, ancien maire de Chalon-sur-Saône, est mort vendredi 29 septembre. Né le 4 mai 1913 à Vaux-en-Pré, Roger Lagrange était instituteur à Essertenne depuis 1939, lorsqu'il est devenu maire de cette commune, en mars 1959. Un mois plus tard, il fut élu sénateur (SFIO) de Saône-et-Loire. Maire d'Essertenne de 1959 à 1965, il a ensuite été maire de Chalon-sur-Saône de 1965 à 1983. Sénateur jusqu'en 1967, il a été député (FGDS) de la 5^e circonscription de Saône-et-Loire de mars 1967 à mai 1968. Roger Lagrange a aussi été conseiller général du canton de Chalon-sur-Saône Centre de 1966 à 1982, puis maire d'Écuisses de 1989 à 1995.

JOURNAL OFFICIEL

Au *JO* du dimanche 1^{er} octobre est publié :

● **Agriculture** : un décret relatif à la mise en œuvre d'une aide à la transmission de l'exploitation agricole.

Au *JO* daté lundi 2-mardi 3 octobre sont publiés :

● **Quinquennat** : une loi constitutionnelle relative à la durée du mandat du président de la République.

● **Environnement** : un décret classant la chaîne des Puys, sur le territoire des communes d'Aurières, Aydat, Ceysstas, Chanat-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennes, Mazaye, Nébouzat, Orcines, Pulvérières, Saint-Génès-Champanelle, Saint-Ours-les-Roches et Volvic, parmi les sites du département du Puy-de-Dôme.

 AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de mariage

– Paris, 1977.

Deux étudiants s'émerveillent l'un de l'autre. Passion pas simple.

4 octobre 1980. Mariage face à Belledonne. Bonheur d'avoir un fils. Amour de la vie, heurts et surtout bonheurs.

Joie du retour d'un marin en 1996. Vingt ans de mariage. Merci la vie !

Hervé, Marie-Claude.

Nominations

– Il faut bien *Le Monde* pour te dire,

François,

Bonne fête et mille bravos pour cette belle nomination au « pays des vaches » !

Je suis très fière de toi…

Maman - Amphissa.

Décès

– Yvonne Béhar, son épouse, Monique et Jean-Pierre Edelstein, Jean-Claude et Caroline Béhar, Muriel et Philippe Chabret, ses enfants, Eric, Sophie et David, ses petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de

Maurice BÉHAR, ingénieur,

survenu le 1^{er} octobre 2000, à l'âge de soixante-quinze ans.

L'inhumation aura lieu le mercredi 4 octobre, à 10 heures, au cimetière du Montparnasse, à Paris-14^e.

– M^{me} Georges Bertier, née Jacqueline Rossignaux, son épouse, Bénédicte et Pascal Savalle, Eric et Sophie Bertier, Christophe et Nathalie Bertier, Claire et Michel Mangion, Jean-Baptiste et Laurence Bertier, Guillaume Bertier, ses enfants, Et ses vingt petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Georges BERTIER,

survenu le 29 septembre 2000.

Ils vous prient d'assister ou de vous unir d'intention, par la prière ou par la pensée, à la messe qui sera célébrée le jeudi 5 octobre, à 10 h 30, en l'église Saint-Léon, Paris-15^e.

– Le docteur Joseph Biot, Ses enfants et petits-enfants font part du décès de

M^{me} Nicole BIOT.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 4 octobre 2000, à 9 h 30, en l'église Saint-Jacques, Lyon-8^e.

– La famille de

M. Alain Arved BLANCY,

a le chagrin de faire part de son décès, survenu à Farges, le 30 septembre 2000, dans sa soixante-quatorzième année.

Le culte sera célébré le mercredi 4 octobre, en l'église de Thoiry (Ain), où l'on se réunira à 11 heures, suivi de l'inhumation au cimetière de Farges (Ain), vers 12 h 30.

« *Nous ne perdons jamais courage…* » II Corinthiens, IV, v. 16.

Plutôt que des fleurs, merci d'adresser vos dons à la Cimade, CCP Paris 4088.87.Y.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M^{me} Simone Bigot, née Bonnerot, M. et M^{me} Olivier Henri Bonnerot, M^{me} Claire Bonnerot, Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, M. et M^{me} Roger Dagault, M^{me} René Dagault, leurs enfants et petits-enfants, Marie-Claire Hatier, sa gouvernante, ont la douleur d'annoncer le décès de

M^{me} Denise BONNEROT, née DAGAULT, épouse du docteur **Pierre Henri BONNEROT** (†),

survenu le 28 septembre 2000, en son domicile asniérois, entourée des siens, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Famille Bonnerot, 9, rue Auguste-Mayet, 92600 Asnières-sur-Seine.

– Ses amis ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Laurent COURTET, journaliste au *Berry républicain*,

survenu le 30 septembre 2000, à l'âge de quarante-quatre ans.

Journaliste exigeant, Laurent Courtet était un militant de l'environnement, un naturaliste, un pyrénéiste passionné, un esprit ouvert, un humaniste généreux, un homme d'humour et de cœur. Il est l'auteur et le coauteur de plusieurs ouvrages sur l'environnement, la nature et la pêche.

Incinération et obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité, à Clermont-Ferrand. Ses cendres seront dispersées aux sources de l'Allier.

– M. Aimé Michel Freydiier Dubreul, son époux, Philippe, Jean-Louis, Antoine, Jacques et Christine, Pierre Freydiier Dubreul, ses enfants,

Marine, Laura Freydiier Dubreul, ses petites-filles, Brigitte Richard, sa sœur, Les familles Richard, Freydiier, Dubreul, ses frères, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Suzanne FREYDIER DUBREUL, née **RICHARD**,

survenu le 1^{er} octobre 2000.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 4 octobre, à 11 heures, en l'église Saint-Martin de Cintray.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Villa Petite-Source, 74290 Talloires. Le Vieux Château, 27160 Cintray.

– M. Pierre Godard, son époux, Henri et Janine Godard et leurs enfants, Alain et Annick Godard et leurs enfants, Martine et Alain Plasman et leurs enfants, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, M^{me} Yvonne Picard-Bruyère, sa sœur, ont la douleur de faire part du décès de

 M^{me} Marguerite GODARD,

survenu à Caen, le 27 septembre 2000, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Conformément à ses volontés, le corps a été incinéré dans l'intimité familiale.

20, avenue Guynemer, 14150 Ouistreham. 22, avenue Emile-Zola, 75015 Paris. 40, rue Offenbach, 76960 Notre-Dame-de-Bondeville. 21, rue des Fontenelles, 92000 Nanterre. 31, avenue de Laumière, 75019 Paris.

– Bayonne. Capbreton. Tosse.

M^{me} Françoise Godon, Ses enfants et petits-enfants, Les familles Godon et Etcheber, ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre GODON, général de division (c.r.),

survenu le 30 septembre 2000, à l'âge de soixante-huit ans.

Les obsèques religieuses ont été célébrées ce mardi 3 octobre, à 10 h 30, en l'église Saint-Nicolas de Capbreton.

7, rue de Grammont, 64100 Bayonne.

<p>CARNET DU MONDE TARIFS AN 2000 - TARIF à la ligne</p> <p>DÉCÈS, REMERCIEMENT, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 140 F TTC - 21,34 € TARIF ABONNÉS 120 F TTC - 18029 €</p> <p>NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS 550 F TTC - 83,85 € FORFAIT 10 LIGNES <i>Toute ligne suppl. : 65 F TTC - 9,91 €</i> THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 € COLLOQUES - CONFÉRENCES : <i>Nous consulter</i> ☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42 Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr.</p> <p>Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.</p>
<p>– Agnès,</p> <p>à l'âge de trente-neuf ans.</p> <p>Les obsèques ont eu lieu en la cathédrale d'Embrun, le mercredi 27 septembre 2000.</p> <p>Cet avis tient lieu de faire-part.</p> <p>M. et M^{me} Charles Martin, 8, rue Victor-Maurel, 05200 Embrun.</p> <p>– Jacques et Michèle Mendelovici, Monique et Maurice Corbel, Nicole Levy, Anne, Laurent, Antoine, Marc, Manuel et Thomas, ses enfants et petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de</p> <p>Adèle MENDELOVICI,</p> <p>survenu dans sa quatre-vingt-huitième année, le 26 septembre 2000.</p> <p>Domaine du Loup-Le Verdon, 06800 Cagnes-sur-Mer.</p>
<p>– Genève.</p> <p>Charles MOREILLON</p> <p>nous a quittés le 27 septembre 2000.</p> <p>L'office a été célébré en l'Eglise évangélique libre de Carouge, le 2 octobre.</p> <p>Que ceux qui l'ont connu aient une pensée pour lui.</p>

– Bordeaux. Mérignac.

« *Free, free at last…* »

La maman de Marianne et Louis, L'épouse de Francis Collignon,

M^e Odile GRENOUILLEAU, ancien membre du conseil de l'ordre des avocats, présidente de l'UJA Bordeaux 1989-1990,

est décédée des suites d'un cancer, dans sa quarante-troisième année.

Les obsèques auront lieu à la chapelle Sainte-Bernadette d'Arlac, Mérignac, le mercredi 4 octobre 2000, à 9 h 30.

<p>Ni fleurs ni couronnes.</p> <p>Des dons pourront être faits à la Fondation Bergonie de Bordeaux, pour la lutte contre le cancer.</p> <p>Cet avis tient lieu de faire-part.</p>
<p>– Gérard Lavergne a la douleur de faire part du décès de ses parents,</p> <p>Odette et Pierre LAVERGNE,</p> <p>survenu en leur domicile, à Saint-Mandé (Val-de-Marne).</p>
<p>La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 4 octobre 2000, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame, 84, avenue du Général-de-Gaulle, à Saint-Mandé.</p>
<p>11 <i>bis</i>, avenue de Ségur, 75007 Paris.</p>
<p>– Julien, leur fils et petit-fils, Et sa maman, ont la tristesse de faire part du décès accidentel de</p>

<p>– M. et M^{me} Michel Quivy, M^{le} Françoise Quivy, M^{me} Etienne Quivy, M^{le} Annick Quivy, M. et M^{me} Jacques Viry, M. et M^{me} Vincent Poinso, ses enfants, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, M^{me} Jacques Le Donné, sa sœur, Et toute la famille, ont la grande tristesse de faire part du décès de</p>
<p>M^{me} Alice QUIVY, née MAUBERT,</p>
<p>le 25 septembre 2000, à La Seyne-sur-Mer.</p>
<p>La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église Saint-Hilaire de Poitiers (Vienne), suivie de l'inhumation dans la sépulture de famille.</p>
<p>83110 Sanary-sur-Mer.</p>

<p>– M. et M^{me} Michel Godard, son épouse, Noémie et Florian, ses enfants, Et toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de</p>
<p>M. Patrick LÉVIEUX, greffier en chef, coordonnateur du service administratif régional de la cour d'appel de Dijon,</p>
<p>survenu le 29 septembre 2000, à l'âge de quarante-quatre ans, après avoir lutté courageusement contre la maladie, bien que la lutte fût inégale.</p>
<p>Les obsèques seront célébrées le mercredi 4 octobre, à 14 h 30, en l'église Sainte-Chantal, à Dijon, où l'on se réunira, suivies de la crémation dans l'intimité familiale.</p>
<p>Votre message de sympathie pourra s'inscrire sur un livre d'amitié.</p>
<p>Selon la volonté du défunt, ni fleurs, ni couronnes, ni plaques.</p>
<p>Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.</p>

– Julien, leur fils et petit-fils, Et sa maman, ont la tristesse de faire part du décès accidentel de

Jean-Michel LESTCHINER et de **Jacques LESTCHINER**, survenu à Bruxelles, le 30 septembre 2000.

22, rue Oudinot, 75007 Paris.

– Dijon.

Francine Lévieux, son épouse, Noémie et Florian, ses enfants, Et toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de

M. Patrick LÉVIEUX, greffier en chef, coordonnateur du service administratif régional de la cour d'appel de Dijon,

survenu le 29 septembre 2000, à l'âge de quarante-quatre ans, après avoir lutté courageusement contre la maladie, bien que la lutte fût inégale.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 4 octobre, à 14 h 30, en l'église Sainte-Chantal, à Dijon, où l'on se réunira, suivies de la crémation dans l'intimité familiale.

Votre message de sympathie pourra s'inscrire sur un livre d'amitié.

Selon la volonté du défunt, ni fleurs, ni couronnes, ni plaques.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

<p>– Veneux-les-Sablons. Embrun.</p>
<p>M. et M^{me} Charles MARTIN, ses parents,</p>
<p>Gilles, son frère, Et Sarah Martin et leurs filles, Les familles Martin, Paties, Massot, Martel, Imbert, Francin, Do-Hûu, Bonnichon, Laroche, Longle, ses oncles, tantes, cousins et cousines, ont la douleur de faire part du décès accidentel de leur chère</p>
<p>Agnès,</p>

à l'âge de trente-neuf ans.

Les obsèques ont eu lieu en la cathédrale d'Embrun, le mercredi 27 septembre 2000.

<p>Cet avis tient lieu de faire-part.</p>
<p>– Jacques et Michèle Mendelovici, Monique et Maurice Corbel, Nicole Levy, Anne, Laurent, Antoine, Marc, Manuel et Thomas, ses enfants et petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de</p>
<p>Adèle MENDELOVICI,</p>
<p>survenu dans sa quatre-vingt-huitième année, le 26 septembre 2000.</p>
<p>Domaine du Loup-Le Verdon, 06800 Cagnes-sur-Mer.</p>

<p>– Genève.</p>
<p>Charles MOREILLON</p>
<p>nous a quittés le 27 septembre 2000.</p>
<p>L'office a été célébré en l'Eglise évangélique libre de Carouge, le 2 octobre.</p>
<p>Que ceux qui l'ont connu aient une pensée pour lui.</p>

– M^{me} Marie-Thérèse Jacqmin, née Payon, M. et M^{me} Jean Payon, ses sœur et frère, Les familles Payon, Jacqmin et Parthenay, ont la douleur de faire part du décès du

chanoine André PAYON, chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire, croix de guerre avec palme, capitaine de réserve,

rappelé à Dieu, le 1^{er} octobre 2000.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 5 octobre, à 10 h 30, en l'église Saint-Marcel, 80, boulevard de l'Hôpital, Paris-13^e, où il sera inhumé.

<p>– On nous prie d'annoncer le décès de</p>
<p>Roger POULAIN, architecte DPLG, ancien professeur, chef d'atelier à l'Ecole spéciale d'architecture,</p>
<p>qui a été incinéré le 18 août 2000, dans la plus stricte intimité, selon sa volonté expresse.</p>
<p>Ceux qui conservent de lui un bon souvenir pourront faire parvenir des dons à l'Institut Gustave-Roussy à Villejuif.</p>
<p>Cet avis tient lieu de faire-part.</p>

M. Alain Hardebolle, 151, rue Saint-Charles, 75015 Paris.

– M. et M^{me} Michel Quivy, M^{le} Françoise Quivy, M^{me} Etienne Quivy, M^{le} Annick Quivy, M. et M^{me} Jacques Viry, M. et M^{me} Vincent Poinso, ses enfants, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, M^{me} Jacques Le Donné, sa sœur, Et toute la famille, ont la grande tristesse de faire part du décès de

M^{me} Alice QUIVY, née **MAUBERT**,

<p>le 25 septembre 2000, à La Seyne-sur-Mer.</p>
<p>La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église Saint-Hilaire de Poitiers (Vienne), suivie de l'inhumation dans la sépulture de famille.</p>
<p>83110 Sanary-sur-Mer.</p>
<p>– M. et M^{me} Michel Quivy, M^{le} Françoise Quivy, M^{me} Etienne Quivy, M^{le} Annick Quivy, M. et M^{me} Jacques Viry, M. et M^{me} Vincent Poinso, ses enfants, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, M^{me} Jacques Le Donné, sa sœur, Et toute la famille, ont la grande tristesse de faire part du décès de</p>
<p>M^{me} Alice QUIVY, née MAUBERT,</p>

le 25 septembre 2000, à La Seyne-sur-Mer.

La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église Saint-Hilaire de Poitiers (Vienne), suivie de l'inhumation dans la sépulture de famille.

83110 Sanary-sur-Mer.

– L'inspection générale des bibliothèques a le regret de faire part du décès de

Gérard THIRION, inspecteur général honoraire des bibliothèques, ancien doyen de l'inspection,

survenu le 30 septembre 2000.

1, rue d'Ulm, 75005 Paris.

– Le docteur Thérèse Zourbas, M. et M^{me} Michel Zourbas et Sandrine, M. et M^{me} Denys Brunel, Laure et Stéphane, M^{me} Marie-Louise Lamiré, ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jean ZOURBAS, professeur honoraire de médecine, chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le vendredi 29 septembre 2000.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 6 octobre, à 10 h 30, en l'église Saint-Lambert de Vaugirard, rue Gerbert, Paris-15^e.

Anniversaires de décès

– Simone Buffet, Blanche Buffet, Et Pierre Bergé, rappellent qu'il y a un an, le 4 octobre 1999,

Bernard BUFFET

se donnait la mort.

Offices religieux

MOUVEMENT JUIF LIBÉRAL DE FRANCE FÊTE DE KIPPOUR

Rejoignez une communauté tolérante et ouverte sur le monde.

Faites de ces jours de repentir un moment de ferveur et de clarté. Au Mouvement juif libéral de France, hommes et femmes prient ensemble, en famille, en hébreu et en français. Cette année, découvrez le judaïsme libéral.

Yom Kippour dimanche soir 8 octobre à 19 h 30, et lundi 9 octobre, de 10 heures à 20 heures.

Salle de la Mutualité : 21, rue Saint-Victor, Paris-5^e Réservation des places au 01-44-37-48-48.

– La seule communauté juive libérale franco-anglophone de Paris et de la région parisienne annonce qu'elle célébrera les offices de Yom Kippour les 8 et 9 octobre 2000, à Paris-16^e. Le rabbin Tom Cohen dirigera les offices. Renseignements au 01-39-21-97-19.

<p><i>Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.</i></p>

Colloques

– L'institut Claude-Longeon (UMR 5037, Saint-Etienne - Antony McKenna) et le Centre d'histoire des systèmes de pensée moderne (université Paris-I-Panthéon-Sorbonne – Jean Salem), organisent

MERCREDI 4 OCTOBRE 2000, à 17 heures, au Club des enseignants de la Sorbonne (entrée rue Saint-Jacques)

une réception à l'occasion de laquelle sera remis à **Olivier Bloch** (professeur émérite à l'UFR de philosophie) le volume de *Mélanges* rédigé en son honneur.

Cours

DECouvrez L'INFORMATIQUE A DOMICILE

SPORTS L'équipe nationale du Cameroun, championne d'Afrique et championne olympique en titre, affronte les Bleus, champions du monde et d'Europe, mercredi 4 octobre, au

Stade de France de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). ● **SI LES LIONS INDOMPTABLES** accumulent le succès, l'état du football camerounais, en crise perpétuelle et privé de moyens importants,

est inquiétant. ● **LES JEUNES** se passionnent pour les exploits – et les salaires – de joueurs dont les meilleurs évoluent en Europe, mais peinent, faute de structures solides, à les im-

ter. ● **L'EQUIPE DE FRANCE**, qui doit pallier les retraites de Didier Deschamps et Laurent Blanc, sera privée d'un certain nombre de titulaires – Zinedine Zidane, Vincent Candela, Fa-

bien Barthez, Youri Djorkaeff, Christophe Dugarry blessés. ● **SAMEDI 7 OCTOBRE**, les Bleus joueront un nouveau match amical, contre l'Afrique du Sud, à Johannesburg.

Les succès du football camerounais cachent une crise profonde

Fort de son titre de champion olympique 2000, le Cameroun affronte l'équipe de France, championne du monde et d'Europe en titre, au Stade de France. Mais la bonne santé de l'équipe nationale ne suffit pas à faire oublier les difficultés quotidiennes des clubs locaux

LE VISITEUR arrivé au Cameroun pour la première fois est frappé au moins par deux images. Les maillots des grands clubs européens pullulent sur les marchés et disputent la vedette à celui des Lions indomptables, le surnom de l'équipe nationale. Le moindre lopin de terre inoccupé est transformé en terrain de football sur lequel jouent, toute la journée, des groupes de jeunes gens. Ils sont pour la plupart élèves des écoles, étudiants ou chômeurs. Ils désertent les bancs des classes et ceux des amphithéâtres pour se consacrer au ballon rond. Interrogez-les et ils vous répondront que l'école n'est plus le chemin qui « ouvre les portes de la vie au Cameroun ». L'exemple des

FOOTBALL

joueurs de l'équipe nationale, aux cursus scolaires modestes, est cité pour justifier cette passion exclusive. Les salaires des footballeurs camerounais dans les clubs européens où ils évoluent font des envieux. Et la fabuleuse épopée des coéquipiers de Rigobert Song Bahanag, le capitaine des Lions indomptables, lors de la Coupe d'Afrique 2000, gagnée aux tirs au but contre le Nigeria (2-2, à la fin du temps réglementaire et des prolongations), ajoutée au tout récent sacre olympique des camarades de Geremi Njitap Fotso, à Sydney, obtenu face à l'Espagne, à l'issue de la séance des tirs au but (2-2, à la fin du temps réglementaire et des prolongations), ont ravivé la flamme du football. Elle était, certes, loin de s'éteindre, mais elle vacillait au gré des querelles intestines de la Fédération camerounaise de foot-

ball (Fécafoot) et du bras de fer qui a opposé pendant six ans le gouvernement camerounais à la Fédération internationale (FIFA) au sujet de la politique managériale menée dans le pays.

Et pourtant les Lions indomptables avaient vécu quelques belles aventures, susceptibles de créer des vocations. En 1990, en Italie, ils s'étaient qualifiés pour les quarts de finale de la Coupe du monde, ce qu'aucune équipe africaine n'avait jamais fait jusqu'alors. En 1994, aux Etats-Unis, et en 1998, en France, ils étaient encore là à rivaliser avec les meilleures formations mondiales.

Mais le cœur et la manière n'y étaient plus tout à fait. C'est que le football camerounais, objet de plusieurs enjeux, vivait une crise sévère. L'année 2000 aura sonné le réveil : victoire en Coupe d'Afrique des nations des pouillains de Pierre Lechantre, l'entraîneur français de l'équipe, triomphe olympique des coéquipiers de Patrick Mboma, Samuel Eto'o Fils et Lauren Etame Mayer.

L'embellie des résultats contraste cependant avec la situation matérielle de la Fécafoot, des clubs et des nombreuses écoles de foot qui sortent de terre comme des champignons. Créée en 1959, la Fécafoot n'a acquis son premier siège digne de ce nom que quarante années plus tard. Elle était jusque-là logée dans le sous-sol du stade Ahmadou-Ahidjo de Yaoundé dans des locaux pour le moins sommaires. Particularité : elle est fréquemment éclaboussée par les scandales financiers.

Champion olympique, triple champion d'Afrique

- **La Fédération** camerounaise de football (Fécafoot) a été créée en 1959.
- **Pour la saison** 1999-2000, son budget se montait à 1,9 million de francs CFA.
- **Elle regroupe** 11 038 licenciés.
- **Seize clubs** évoluent en première division.
- **Outre le titre olympique**, emporté lors des Jeux de Sydney, l'équipe nationale

s'est adjugée trois Coupes d'Afrique (1984, 1988, 2000) et a atteint une fois la finale de l'épreuve (1986) en onze participations. Elle a également joué quatre fois la Coupe du monde (1982, 1990, 1994, 1998).

- **Le président** de la Fécafoot est Iya Mohamed
- **Le Français** Pierre Lechantre occupe les fonctions de directeur technique national.

Le contrôle des dividendes nés des succès est le principal enjeu des batailles d'influence auxquelles les dirigeants se livrent. Les élections à la Fécafoot ont des allures de joutes électorales. Le nouveau bureau élu en avril 2000, qui a pour président Iya Mohamed, par ailleurs directeur général de la Société de développement du coton (Sodecoton), a entamé une modernisation de la gestion. Pour la saison sportive 1999-2000, son budget était arrêté à 1,9 million de francs CFA. Il est alimenté par le sponsoring et les recettes des matches du championnat de division 1, qui ne mobilisent plus beaucoup de spectateurs.

Jadis très courus, les rencontres Canon-Tonnere ou Union-Racing, quatre des seize clubs de D1 les plus en vue, rapportent à peine une recette aux guichets de 1 million de francs CFA chacune. La crise économique, qui a durement frappé le pays ces dix dernières années, est responsable de cette baisse de fréquentation des stades.

Résultat : les équipes n'ont pas de structures et fonctionnent sans budget. Elles n'ont ni terrain d'entraînement ni siège social. Le pays lui-même ne dispose que de trois stades omnisports, dont l'état n'est pas brillant. Les joueurs vivent dans les conditions précaires et se contentent des primes de match oscillant entre

15 000 et 35 000 francs CFA. Ces revenus squelettiques poussent les jeunes à sauter sur la moindre occasion qui se présente à eux pour tenter, parfois à leur corps défendant, l'aventure professionnelle en Europe.

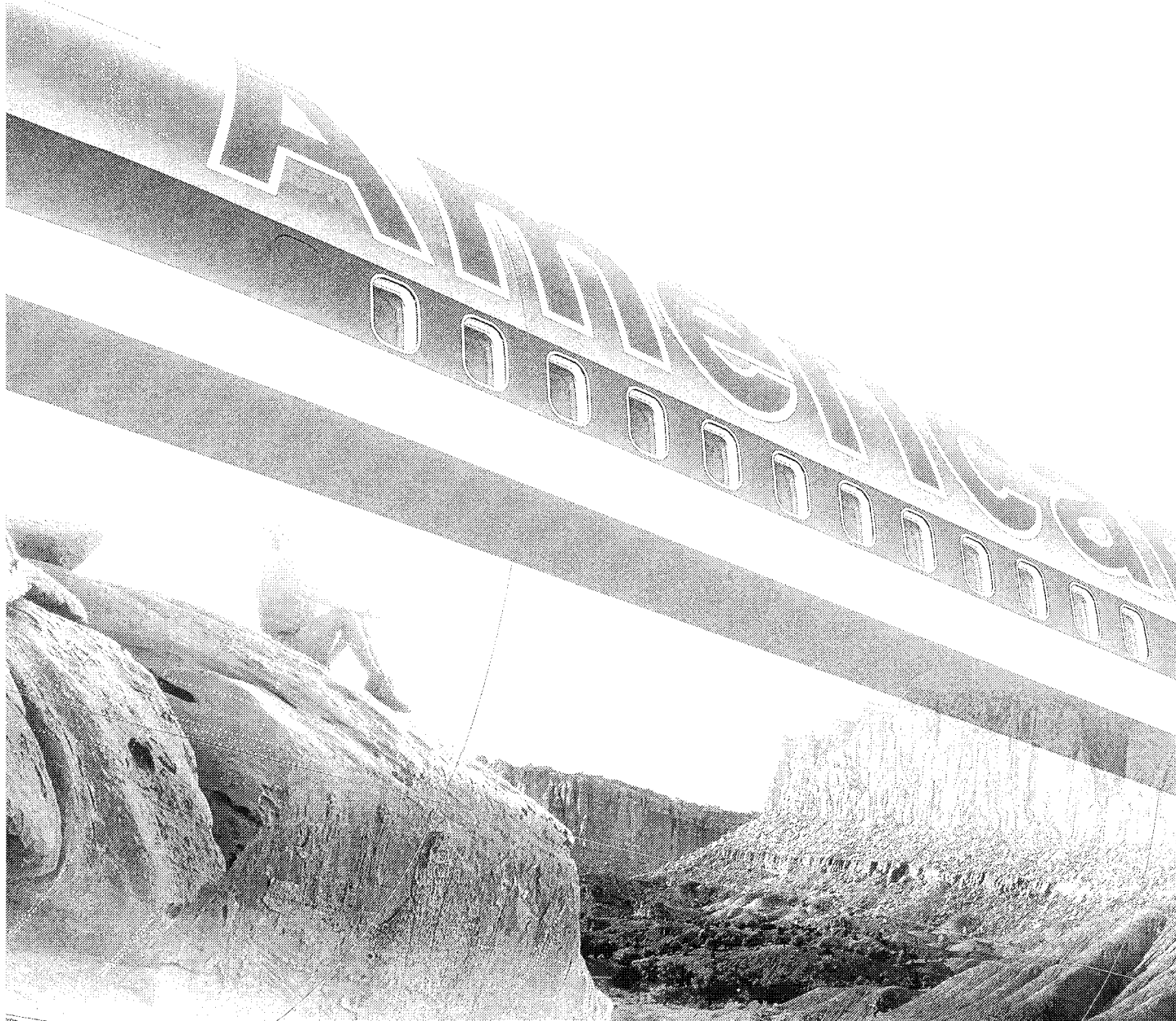
On assiste donc à un exode massif de jeunes talents. Les présidents de club réussissent parfois de belles opérations grâce à des transferts dont la plupart sont négociés par l'intermédiaire d'un agent, une profession qui a pi-

Pluie de forfaits sur les Bleus

Après les forfaits, annoncés, de Youri Djorkaeff et Christophe Dugarry, Roger Lemerre, le sélectionneur de l'équipe de France, a dû faire face, lundi 2 octobre, aux absences de Zinedine Zidane, Vincent Candela et Fabien Barthez, alors que son équipe s'apprête à jouer deux rencontres amicales face au Cameroun, mercredi 4 octobre, au Stade de France, et à l'Afrique du Sud, samedi 7 octobre, à Johannesburg. Compte tenu des « départs à la retraite » de Didier Deschamps et de Laurent Blanc, ce sont « les 6/11^e de l'équipe » que Roger Lemerre doit changer, ce qui « va bouleverser (ses) plans dans l'évolution tactique ». Pour faire face à cette série de défections, le sélectionneur national a convoqué Christian Karembeu (Middlesbrough) et Johan Micoud (Parma) mais a renoncé à appeler un troisième gardien. Malgré tous ces forfaits, Roger Lemerre « n'est pas disposé à faire des essais ». « En ce moment, je ne pense pas qu'il soit opportun d'ouvrir partout. Ouvrir la porte, ce serait faire s'évader tous les acquis », a-t-il assuré.

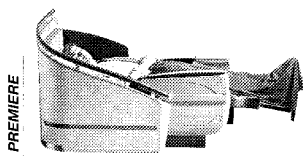
gnon sur rue en Afrique depuis quelque temps. Les dirigeants récupèrent ainsi d'un côté ce qu'ils perdent de l'autre puisqu'ils sont les principaux bailleurs des clubs, les partenaires économiques se faisant de plus en plus rares quand les subventions du gouvernement ont tendance à disparaître. La situation est encore bien pire en division 2 et en division 3, où les joueurs sont soumis au régime du bénévolat et du sacerdoce.

Brice Mbeze



Une liberté 100% American.

Désormais, sur American Airlines, que vous voyagiez en Première Classe, en Classe Affaires ou en Classe Economique, vous avez plus de liberté de mouvement que jamais, grâce à l'espace supplémentaire qui vous est offert. De l'espace pour s'étirer, croiser les jambes et voyager confortablement. Dès décembre, plus de la moitié de notre flotte internationale sera réaménagée. Rendez-vous à bord !



PREMIERE
Nouveaux fauteuils-lits pour un confort maximal et une intimité préservée.



AFFAIRES
Nouveaux sièges offrant un espace et un confort accrus.



ECONOMIE
En retirant des rangs de sièges, nous augmentons pour tous l'espace disponible pour les jambes.

membre de

Airlines®

Pékin rêve des Jeux de 2008

PENDANT les deux semaines des Jeux olympiques, il était impossible de marcher dans les rues de Pékin sans être assailli par les images des champions drapés dans la bannière rouge étoilée. Dans les gargotes situées au nord du temple du Soleil, derrière les vitres sales des devantures, la télévision était allumée en permanence. Les clients, le nez levé au-dessus de leur bol de nouilles, assistaient, ébahis, au triomphe de leurs couleurs.

UNE AFFAIRE D'ÉTAT

Gloire aux héros de la nation dont la moisson de médailles (28 d'or, 1 d'argent, 15 de bronze) les catapultés au troisième rang olympique, derrière les Etats-Unis et la Russie. Le président Jiang Zemin s'est fendu d'un message de félicitations : « De telles performances reflètent la vigueur de l'esprit du peuple chinois. » Les succès de Sydney importent pour l'avenir, et notamment pour la candidature de Pékin pour l'organisation des JO de 2008. Après le traumatisme subi en 1993 – lorsque le CIO retint de justesse Sydney au détriment de Pékin –, les Chinois pensent tenir le bon bout. Paris, Istanbul, Osaka et Toronto tenteront chacune de leur barer la route.

Pour le Parti communiste au pouvoir, l'opération est cruciale : il en espère la consécration de son infail-

légitimité. Le sport est ici politisé, à l'image de ce qu'il fut dans l'Europe de l'Est communiste. La médaille est une affaire d'Etat. Ce n'est probablement pas un hasard si le pays a recruté nombre d'entraîneurs de l'ancien bloc soviétique, notamment de l'ex-Allemagne de l'Est.

« Nouveau Pékin, grandes olympiques » : tel est le slogan officiellement retenu par la municipalité pour mettre en musique la campagne qui s'annonce. Aucun effort n'est épargné pour bâtir ce « nouveau Pékin » : quartiers populaires rasés, boulevards élargis, lignes de métro en projet. Afin de casser la fâcheuse image de ville polluée, on envisage de substituer sur une grande échelle le gaz naturel au charbon.

Et l'on verdit la cité. Les grands axes sont bordés d'ourlets de pelouse et de haies d'arbres, illuminés la nuit. Sur la place Tiananmen trône une décoration florale en forme d'anneaux olympiques. Les mini-parcs voués à la gymnastique – richement dotés en appareils – essaient, les panneaux publicitaires glorifiant l'anatomie de l'athlète aussi. C'est un « grandiose » tapis vert que l'on va dérouler sous le pas des prochaines délégations du Comité international olympique (CIO).

Frédéric Bobin

Les biotechnologies au secours des palmiers-dattiers du Maghreb

Pour contrer le bayoud qui décime les palmeraies, des plants sains sont fabriqués en éprouvette

Depuis un siècle, les palmeraies du Maroc et d'Algérie sont victimes d'un champignon microscopique, le bayoud. Pour aider au reboisement

de ces sites importants dans la vie économique de ces pays, quelques laboratoires de biotechnologie fabriquent par culture in vitro des

plants de palmier sains. L'un d'entre eux, récemment créé dans les Landes, envisage de produire dans un premier temps 40 000 palmiers par an.

BORDEAUX

de notre correspondante

« Ma première palmeraie a été une vision esthétique très forte. Je n'oublierai jamais les bruits, les cris des enfants, l'eau qui coule. C'était la vie », se souvient Jean-Luc Dedoubat, patron d'un petit laboratoire de biologie, Aquitaine Biotechnologies, spécialisée dans le palmier et installé à Biscarosse, dans les Landes. « Ensuite, j'ai sillonné des régions où sévissait le bayoud responsable de la création de cimetières entiers de palmiers-dattiers morts. J'ai été profondément touché », raconte le biologiste qui, pendant près de dix ans,

Deux techniques de culture in vitro

Depuis les premiers travaux réalisés à partir de 1970, la culture in vitro a évolué. Actuellement, il existe deux techniques de production des plants : l'organogénèse, appelée aussi caulogénèse « directe », et l'embryogénèse somatique. Parmi les six laboratoires internationaux privés qui travaillent sur le palmier dattier, quatre ont choisi la seconde technique. L'embryogénèse somatique, utilisée notamment par le laboratoire français Marionnet, passe par une phase de prolifération cellulaire et une régénération sur le cal (tissu végétal non organisé), sur lequel se forment les embryons de palmiers dattiers.

Jean-Luc Dedoubat, fondateur d'Aquitaine Biotechnologies, utilise, lui, la caulogénèse « directe » : elle consiste à produire des vitro-plants sans passer par cette phase du cal. « Cela limite les risques de variations génétiques », précise le biologiste, qui ajoute que, comme pour l'embryogénèse somatique, dix-huit à vingt-quatre mois sont nécessaires pour obtenir de jeunes pousses prêtes à être exportées.

est resté au Maroc, « pour apprendre à mieux connaître et combattre ce fléau » qu'est le bayoud.

Dans les palmeraies du Maroc, d'Algérie, de Tunisie, et jusqu'au Proche-Orient, il suffit de prononcer le nom de cette fusariose pour semer l'inquiétude. Le coupable est connu. C'est un champignon microscopique qui vit et se multiplie dans le sol, un véritable fléau pour les palmeraies, qu'il décime avec constance. Au contact des racines des palmiers-dattiers (*Phoenix dactylifera*), il se répand dans l'arbre fruitier par l'intermédiaire de la sève puis commence à attaquer le bouquet foliaire. Les pre-

mières atteintes de couleur blanchâtre apparaissent sur les palmes, d'où son nom de bayoud dérivé du mot *bied*, qui signifie blanc au Maroc. Deux à six mois plus tard, *Fusarium oxysporum* a accompli son œuvre : le *Phoenix dactylifera* est mort, totalement desséché.

Cette maladie cryptogamique a fait son apparition à la fin du XIX^e siècle dans la vallée du Draa, au sud du Maroc. Par contacts racinaires, elle s'est répandue dans tout le sud de l'Atlas marocain, où se trouve le plus grand nombre de palmeraies du pays. « La propagation a suivi certains axes de communication et de voyage », explique Mohamed Saaidi, consultant international indépendant sur cette maladie et ancien directeur de la station de recherche appliquée sur le palmier-dattier à Zagora, la plus importante d'Afrique du Nord. Comble de malchance pour les agriculteurs, le champignon se développe quand les meilleures conditions de production sont réunies : plus la palmeraie est irriguée, plus l'infection s'aggrave. Autre source d'inquiétude : les meilleures variétés d'arbres sont les plus sensibles à la maladie.

Les scientifiques estiment à 10 millions le nombre de palmiers-dattiers morts du bayoud au Maroc depuis un siècle. Il en resterait 5 millions, répartis sur 85 000 hectares. Aujourd'hui, toutes les palmeraies marocaines sont touchées à des degrés divers, à l'exception de la palmeraie de Marrakech. « Selon les variétés végétales, les régimes et les conditions de culture, on note chaque année une progression de 3 % à 15 % de la mortalité due à ce parasite », souligne Mohamed Saaidi. Trois millions de ces « arbres du désert » ont disparu en Algérie. La Tunisie est épargnée. Pour le moment. Mais la maladie « pourrait s'étendre, un jour, jusqu'au Proche-Orient, s'inquiète ce spécialiste. Il suffit d'un peu de terre contaminée sur les pneus d'une voiture ou sous les pieds de moutons en transhumance pour répandre le parasite. »

PEU DE SOLUTIONS

Les remèdes pour lutter contre la maladie ne sont pas légion. Il y a d'abord la technique traditionnelle qui consiste à récupérer les rejets que les arbres produisent pour ensuite les replanter. Mais un palmier-dattier n'en donne que trente à quarante pendant ses cent ans d'existence. Cette technique ancestrale ne permet donc pas de mener une politique massive de plantation, d'autant que les rejets, déjà en nombre insuffisant, peuvent aussi être porteurs du bayoud.

Le recours aux fongicides, quant à lui, a très vite été abandonné : trop dangereux pour l'environne-

ment, trop coûteux et d'une efficacité toute relative.

Restent les biotechnologies et la reproduction des variétés in vitro, qui présentent l'avantage de pouvoir produire en masse des sujets sains. Expérimentée en France en 1966, la culture in vitro n'est réellement opérationnelle que depuis la fin des années 80 (*Le Monde* du 8 novembre 1989). Sur les six laboratoires privés internationaux qui se sont spécialisés dans la culture in vitro du palmier-dattier, trois sont français : Palmdat à Tours, Marionnet en Sologne, près d'Orléans, et Aquitaine Biotechnologies, créé en juillet 1999 par Jean-Luc Dedoubat et sa femme Rahma, d'origine marocaine, tous deux passionnés par l'« arbre du désert ».

BEAUCOUP DE PATIENCE

Elle était à l'origine cadre à Meknès, dans un laboratoire spécialisé dans les biotechnologies. Lui a découvert les palmeraies marocaines au début des années 80, puis a été sollicité dans les années 90 pour participer à la création de Palmdat.

Fort de ses expériences, le couple s'apprête, aujourd'hui à Biscarosse, à relever à sa manière le défi du sauvetage des palmeraies. Le laboratoire qu'ils ont fondé devrait produire 40 000 vitro-plants d'ici à la fin 2001. Pas plus, car la culture in vitro demande énormément de patience. Mais dès que les installations seront rodées, la capacité de production devrait pouvoir augmenter : jusqu'à 150 000 plants par an si tout se passe bien.

Cette production de plants de palmiers sains ne représente cependant qu'une goutte comparée à la demande des pays du Maghreb. « Il faudrait dix à quinze millions d'arbres pour réhabiliter les palmeraies, les réhabiliter et les renouveler, se désole M. Saaidi. La culture in vitro seule ne suffira pas à sauver le palmier-dattier. La mobilisation et une meilleure gestion des ressources en eau, aujourd'hui gaspillée, sont nécessaires, tout comme l'amélioration des méthodes de production, restées souvent archaïques. »

Claudia Courtois

Accident nucléaire : Tokaimura, un an après

DES HABITANTS de la ville de Tokaimura (Japon) ont célébré symboliquement le premier anniversaire du plus grave accident nucléaire depuis Tchernobyl en réclamant l'abandon de l'énergie nucléaire et « la vérité sur l'accident ».

Le 30 septembre 1999, des employés de la société JCO avaient provoqué un accident de criticité (réaction nucléaire incontrôlée) au cours du processus de fabrication de combustible nucléaire. Deux techniciens, âgés de trente-cinq et quarante ans, avaient rapidement trouvé la mort et 439 personnes, dont 209 habitants, avaient alors été exposées à des doses de rayonnement supérieures aux normes.

Le correcteur orthographique de Synapse obtient réparation

L'ENTREPRISE SYNAPSE DÉVELOPPEMENT a obtenu 100 000 francs de dommages et intérêts pour diffamation publique, par un jugement de la chambre de la presse du tribunal de Paris rendu le 21 septembre, à la suite de la qualification de « fasciste » utilisée par les animateurs de l'émission « Nulle part ailleurs » (Canal+) en mars (*Le Monde* du 5 avril). La société estime à 400 000 francs les pertes liées à cette affaire engendrée par un fonctionnement imprévu de son logiciel de correction orthographique intégré à la version française du traitement de texte Word de Microsoft. Ce logiciel considérait « anti-stress » comme une faute et proposait en échange « anti-arabes ». Synapse s'est défendue en expliquant que ce remplacement regrettable tenait uniquement du mode de fonctionnement du correcteur qui détecte le nombre de signes communs entre les mots. A la demande de Microsoft, la société a expurgé de son logiciel tous les rapprochements sémantiques intempestifs.

DÉPÊCHE

■ INFORMATIQUE : le fabricant de microprocesseurs Intel a annoncé l'arrêt du développement d'une puce destinée au marché des ordinateurs bas de gamme et connue sous le nom de code « Timna ». L'entreprise se serait heurtée à une succession de bogues dans la conception de ce processeur, qui avait pour objectif de réduire le coût des ordinateurs. Intel explique que les récentes améliorations de la gestion de la mémoire et des fonctions graphiques des microprocesseurs ont rendu le lancement de « Timna » superflu. - (AP.)

nous vivons ensemble depuis longtemps, pourtant nous n'avons jamais été présentés.

Nous nous connaissons forcément. United Technologies c'est Pratt & Whitney, Carrier, Otis, Sikorsky, International Fuel Cells, Hamilton Sundstrand. Alors, que vous soyez en France, en Allemagne ou au Royaume-Uni nous vous avons forcément réchauffés, rafraîchis, transportés, fait monter ou descendre. Vous rencontrez nos produits tous les jours, ce qui explique d'ailleurs que nous ayons réalisé un bénéfice net supérieur à 1,6 milliards d'euros l'an passé. Maintenant que les présentations sont faites venez sur notre site web pour que nous puissions sympathiser.

 **United Technologies**
NEXT THINGS FIRST.
*En avant le futur.

www.fr.utc.com Paris SE:utx

Archéologie : création d'un syndicat de professionnels et de bénévoles

ALORS que le projet de loi sur l'archéologie préventive devrait être examiné en deuxième lecture devant le Sénat le 5 octobre, puis devant l'Assemblée nationale début novembre, une nouvelle organisation professionnelle fait son apparition : le Syndicat national des professionnels et des bénévoles de l'archéologie (SNPBA), domicilié à Dunkerque, est appelé à regrouper « la quasi-totalité des structures hors Association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN) : archéologues de collectivités, associations, bureaux d'études, bénévoles ».

« Ce syndicat, explique Yves Beauchamp, l'un des responsables du SNPBA, a pour vocation de défendre les acteurs de l'archéologie qui se retrouveront, aux termes de cette loi, en dehors de l'établissement public projeté. » Effectivement, le texte voté en février par l'Assemblée confie le monopole des fouilles préventives à un Etablissement public pour l'archéologie préventive (EPA), héritier de l'AFAN. Ce monopole a suscité la crainte

des équipes archéologiques relevant du CNRS, de l'Université, des collectivités territoriales et, surtout, celle des structures privées ou bénévoles à l'origine du nouveau syndicat.

Alors que les archéologues des collectivités territoriales semblent se satisfaire de la future loi, fortement amendée, les structures privées craignent d'être marginalisées. Pour contrebalancer le monopole de l'AFAN, le SNPBA appelle donc au renforcement des prérogatives des services régionaux de l'archéologie, ainsi qu'à celles des commissions interrégionales de l'archéologie, « qui doivent conserver leur rôle en toute indépendance de l'établissement public ». Il réclame aussi la pluralité des acteurs qui opèrent à l'échelon local, ainsi qu'« une gestion paritaire démocratique et transparente des fonds collectés ». Le projet de loi modifié par l'Assemblée nationale en février sera-t-il amendé en deuxième lecture ? On peut en douter.

Emmanuel de Roux

Le canard qui aimait les lentilles

Histoire courte d'un plat travaillé en profondeur

DU PETIT groupe de durs à cuire qui ont su imposer leur marque sur le regain de la marmite tricolore, Jean-Michel Lorain est certainement l'un de ceux à la ligne mélodique la plus claire. Entre Gagnaire le robespierriste, Michel Bras l'oblat des monts d'Aubrac ou Marc Veyrat, à Annecy, le furieux aux piolets d'argent, il peut facilement apparaître comme l'exemple d'un chef à l'âme tranquillisée. Benjamin, à quarante ans juste passés, des stars en place, sa démarche s'appuie sur le respect des grands usages dans le souci d'une émancipation rigoureusement surveillée.

Cherchons l'éducateur. Il enseignait à Crissier, près de Lausanne, c'était Fredy Girardet, cuisinier durant sa longue carrière régulièrement porté au rang d'incontestable. Jamais d'excès, que de la souplesse triomphante. Un oracle aussi suave à écouter que tentant à imiter. A la Bourgogne, dont il hérite de son père, le novice devait la piété filiale, en même temps que le travail de dessoudage des vieux poncifs gourmands, qui finiraient par faire entrer tout droit la région dans la muséographie nationale. Sur les bords de l'Yonne, à Joigny, il continue avec application de desserrer les mâchoires du piège terroir.

Il ne faudrait jamais se poser la question de savoir pourquoi un plat vous plaît. Encore moins de se mêler d'en deviner la cryptographie. De plus en plus savants, de plus en plus performants, les chefs majors ont déjà depuis longtemps largement dépassé nos capacités de jugement, nous laissant atterrir là où il leur semble bon de nous étonner. Bannie par les vieux maîtres, l'abstraction leur est aujourd'hui devenue nécessaire et composante es-

sentielle des nouvelles certitudes. A nous de nous laisser faire et de continuer à être bluffés. Jusqu'où pourrions-nous tenir, jusqu'où iront-ils ?

UN COMPAGNON DE ROUTE

Mais si l'on voulait comprendre tout de même ? Alors, on entraînerait Lorain dans les profondeurs de son confessionnal de la Côte Saint-Jacques et on lui ferait avouer la vérité pure sur le plaisir holoher et raisonnable qu'il investit à rythme régulier dans la mise au point de ses nouvelles préparations. On a dit que plus rien ne pouvait être inventé et que tout ne serait que répétitions détournées. La coupe des délices était pleine. C'est de moins en moins vrai. On le voit avec ce jeune néo-classique enjoué, s'amusant à se faire peur sur un clavier qu'il semble pouvoir désaccorder à volonté.

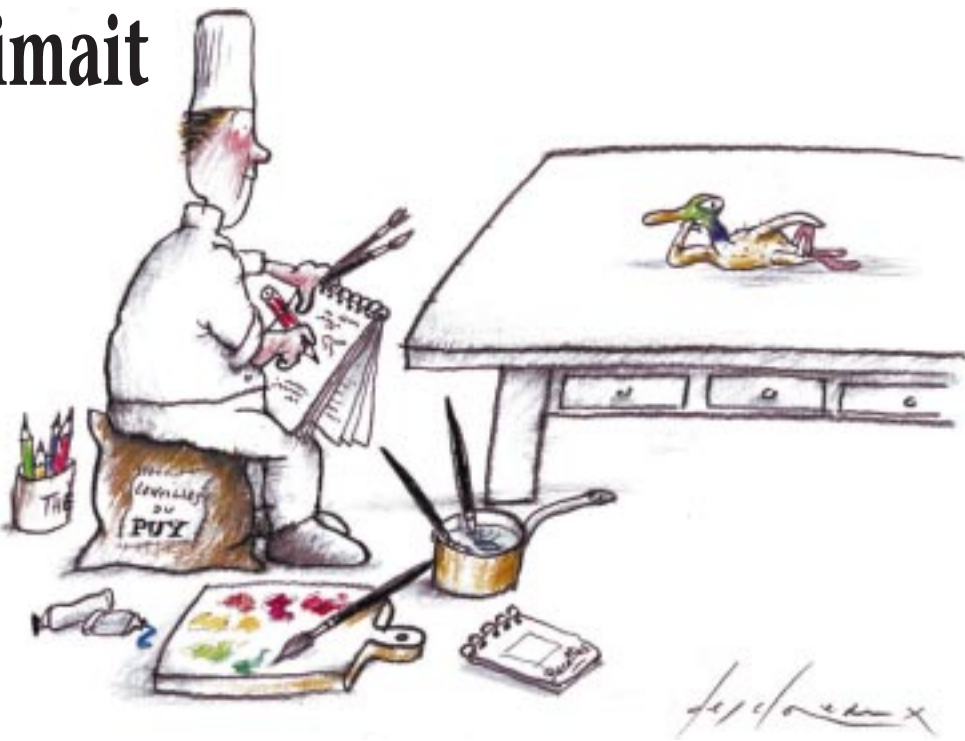
Il était entré en loge. Sous l'inspiration - que faire sans elle ? -, lui vient l'idée de l'alliance du thé vert, du canard et des lentilles ; l'abstraction leur est aujourd'hui devenue nécessaire et composante es-

sentielle des nouvelles certitudes. A nous de nous laisser faire et de continuer à être bluffés. Jusqu'où pourrions-nous tenir, jusqu'où iront-ils ?

nard, un compagnon de route très sûr, ne rechignait pas devant l'exercice, sinon que les lentilles lui semblaient plutôt incongrues, servies dans un trois étoiles habitué à garder ses volailles avec moins de rudesse. On verrait... Ici, Lorain, qui tenait à la démonstration, allait sortir ses carnets de route et ses croquis de repérages. Et expliquer.

L'animal serait « croisé », mi-sauvage, mi-d'élevage, ce qui le rendrait moins hostile aux louches fréquentations et plus apte à faire le gros dos. Pour le rassurer davantage, on allait lui adjoindre un gratin d'artichauts, chose très succulente, qui viendrait se positionner en appui confiant et complémentaire. Quid des lentilles ? Elles seraient vertes et du Puy, cuites à différents et savants bouillonnements successifs et présentées, comme par inadvertance, de chaque côté du plat, encadrant les tranches de l'animal en sentinelles bienveillantes.

DESSINS DESCLICHAUX



BOUTEILLE

AOC Rosé des Riceys 1996

MAISON MORIZE, PÈRE ET FILS

Les Riceys, aux confins de la Champagne et de la Bourgogne, situé sur le passage des armées des seigneurs qui se disputaient les deux provinces, a connu une histoire mouvementée. Trois clochers appartenant à trois évêchés et de nombreuses et opulentes maisons du XVII^e siècle en font une curiosité historique. Le terroir appartient à l'aire d'appellation champagne ; mais est autorisée, certaines années et sous certaines conditions, la production d'un vin tranquille, AOC Rosé des Riceys.

Ce rosé abouit est issu exclusivement du pinot noir de vignes anciennes à faible rendement. Les raisins doivent atteindre une maturité, taux d'alcool et de sucre, suffisante, pour que, si la température ambiante le permet, un début de fermentation puisse se produire. Diverses manipulations savantes sont ensuite nécessaires avant la fermentation en cuve semi-fermée, pendant trois jours et demi au maximum. Encore faudra-t-il qu'à la dégustation, le jus obtenu ait le fameux goût de rosé des riceys. Après la seconde fermentation, puis l'élevage (en cuves ou en fûts), le vin sera encore soumis au contrôle. A la Maison Morize, selon les années, les arômes sont plus ou moins prononcés, mais les vins jeunes évoquent toujours les fruits rouges, fraise, framboise, cassis. A déguster avec l'andouillette de Bar-sur-Aube, que Curnonsky préférerait cuite, ou bien celle de Troyes, qu'il mangeait crue !

★ Rosé des Riceys 1996 : 73 F. (11,13 €) la bouteille.

Morize, Père et Fils. 10340 Les Riceys. Tél. : 03-25-29-30-02.

TOQUES EN POINTE

Bistrot

AU MOULIN VERT

Le décor sans âge d'une guinguette au cœur de Paris, impersonnel et, pour tout dire, passablement suranné, peut révéler une heureuse surprise. La clientèle du quartier ne s'y trompe pas qui accorde ses faveurs au menu à prix fixe, kir maison, café et vin compris (une bouteille pour deux). Les nouveaux propriétaires ont fait confiance au chef, Antonio Da Costa, qui est à l'œuvre depuis treize ans, après une solide formation à l'Hôtel de Paris à Moulins, puis dans quelques grandes maisons, comme Haeblerlin et Troisgros.

D'un menu-carte très éclectique, l'on retiendra une savoureuse tête de veau gribiche, servie en entrée, ou bien une assiette de poissons marinés à la japonaise, puis un pavé de turbot rôti sauce choron (avec supplément), une selle d'agneau rôtie à la sarriette ou encore des sardines poêlées au beurre d'anchois. Plats du jour pour les habitués - persillé d'aile de raie, foie de veau aux fruits rouges - et parmi les desserts d'autrefois, l'inusable crêpe à l'orange façon Suzette. Quelques bouteilles à prix modestes pour améliorer l'ordinaire du menu. Service attentif. Prix fixe : 189 F (28,81 €).

★ 33, rue du Moulin-Vert, 75014 Paris. 01-45-39-31-31. Tous les jours.

Gastronomie

WADA

La cuisine japonaise, comme l'*ikebana*, l'art floral, suppose la création d'un forme sensible adaptée à chaque mets. Le décor, c'est celui que nous livre Tanizaki : « Quatre nattes et demie, éclairées à la chandelle, les bols de laque faits pour être devinés, scintillant sur la trame de la nuit. » Même si Wada possède l'éclairage électrique, il se dégage de ce restaurant un très étrange rapport entre la modestie du lieu et l'extraordinaire savoir-faire du chef, fils d'un pêcheur de Nagasaki, venu tardivement à la cuisine, comme s'il accomplissait son devoir filial. Le poisson, il connaît. A Rungis, chaque jour à l'ouverture du marché, à 2 h 30 du matin, il est au coude-à-coude avec les acheteurs des plus grandes maisons. Les bars de ligne - les plus gros -, le saumon label rouge, le thon ; il achète les meilleurs produits. Les germes de soja sont cultivés uniquement pour son usage. Même le riz est sélectionné.

Un goût de la perfection anime ce cuisinier qui, naturellement, prépare tout lui-même, à la commande. Une simple salade de tomates épluchées, quelques germes de soja, un peu de saké, la mesure est donnée de cette cuisine d'exception. Sushis, sashimis, ventre de thon, bonite, filets de bar et de saumon badigeonnés de saké, à peine effleurés par la vapeur ; ici une saveur d'algue, là un trait de soja. Wada, signifie « paix sur terre ». Un douloureux souvenir et un enthousiasme débordant animent ce perfectionniste, spécialiste du poisson. Cave de vins blancs. Service attentionné.

★ Menus : 85 F (12,96 €) (au déjeuner) ; 115 F (17,53 €) à 210 F (32,01 €). A la carte, compter 200 F (30,49 €). 19, rue de l'Arc-de-Triomphe, 75017 Paris. Tél. : 01-44-09-79-19. Fermé le dimanche.

Jean-Claude Ribaut

Le coquelet

Dans son ouvrage, publié en 1904, *La Cuisine et la pâtisserie anglaise*, Alfred Suzanne donnait la recette du *rook-pie*, le pâté de corbeau. Du lard, des jaunes d'œufs durs, quelques tranches de bœuf et un nombre suffisant d'estomacs de jeunes corbeaux, « abats bien lavés et qu'on aura pris soin de laisser tremper six heures dans du lait », comme le recommande l'auteur. Faire son ordinaire de ce genre d'oisillons n'a rien de bien engageant. De toute façon, près d'un siècle après la publication de cette recette, le petit volatile, quel qu'il soit, est une espèce gastronomique en voie de disparition. Adieu cailles sauvages, grives ou ortolans : dans les petits formats rares sont les survivants. Il en est pourtant un qui revient fort sur les étals, même si ses ventes ont, il y a quelques années, sérieusement battu de l'aile : c'est le coquelet. Ce gallinacé de poche a failli sombrer dans les années 80. C'est l'époque où le poulet en morceaux voit ses ventes décoller. Deux pilons dans une barquette, deux blancs dans une autre : tout d'un coup le célibataire peut se

contenter de l'aile ou de la cuisse. Auparavant, quand on n'était pas une famille nombreuse, point de salut ! Pour ne pas avoir à acheter un poulet entier pour soi tout seul (poids minimal 1 kilo pour un poulet label), la seule solution c'était le coquelet. Abattu plus jeune qu'un poulet, l'animal ne doit en effet pas peser plus de 650 grammes si l'on se réfère à la norme européenne publiée en 1991. Un texte toutefois particulièrement confus, puisqu'il autorise dans le même temps les poulets pesant « entre 651 et 750 grammes », à être appelés « poussins ». Ce qui est pour le moins troublant, le poussin devenant alors rien de moins qu'un gros coquelet.

Faisant fi de toute logique, on gardera seulement à l'esprit que, poussin ou coquelet, l'animal est loin d'être parvenu à sa maturité sexuelle quand il est abattu. Cela explique sans doute que sa chair soit un peu insipide, quand elle n'est pas cotonneuse, dans le pire des cas. Pour donner du relief au coquelet, on le sauve généralement en lui mariant citron ou poivre vert. Depuis peu, il existe pourtant un coquelet



qui affirme sa personnalité. Elevé par une petite trentaine d'éleveurs landais, ce volatile est issu d'une souche de poulet jaune « cou nu », à croissance lente. Nourri avec

65 % minimum de céréales et sans facteur de croissance (contrairement à la plupart des coquelets standards que l'on produit habituellement en Bretagne et dans les pays de Loire), ce coquelet parvient à son poids idéal d'abattage en une quarantaine de jours en moyenne et non pas vingt-cinq comme la plupart de ses concurrents.

Dans ces conditions, sa viande est évidemment plus ferme et plus goûteuse. Ce temps d'élevage allongé et cette meilleure alimentation ont, bien sûr, un coût. Par rapport à un coquelet standard, comptez un tiers du prix en plus. Le jeu en vaut sans doute la chandelle : en 1999, de l'abattoir de Picanton, dans les Landes, sont sortis neuf cent mille de ces coquelets nouvelle manière.

Guillaume Crouzet

★ Coquelet Saint-Sever (Les Fermiers landais) 35 F (5,34 €) environ le kilo.

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 1^{er}
A L'Escargot Montorgueil
Nouvelles formules : Midi Bistro 130 F et 180 F
Le Soir : Menu 180 F et Carte TLJ
38, rue Montorgueil - 01.42.36.83.51

PARIS 5^e
"Un des restos indiens plus connus" (TELERAMA)
MAHARAJAH
72, bd Saint-Germain 5e
139 F - 185 F - Climat.
01.43.54.26.07 / T.L.J.

PARIS 6^e
Vagenende
Maison classée, fondée en 1904
Cuisine traditionnelle et du marché
Service continu TLJ de midi à 1h du matin
142, bd Saint-Germain - 01.43.26.68.18

PARIS 6^e
LE POLIDOR depuis 1845
Authentique bistrot parisien de rencontre artistique et littéraire
Menu midi 55 F, 110 F et Carte 120 F - 41, rue Monsieur Le Prince
☎ 01.43.26.95.34 - O.T.L.J. jusqu'à 0h30

PARIS 7^e
NEW JAWAD
HAUTE GASTRONOMIE
Spécialités Pakistanaïses et Indiennes
A 100 m du Pont de l'Alma
Salle clim., insonorisée, cadre somptueux
Menu 99 et 140 F. Carte env. 200 F
12, av. Rapp 75007 Paris
Tlj - Tél. 01.47.05.91.37
NEW BALAL - 25 rue Taitbout
PARIS 9^e - Tél. 01.42.46.53.67

PARIS 7^e
LES MINISTÈRES
Depuis 1919 au cœur du quartier des antiquaires, LES MINISTÈRES, artisans dépositaires d'un savoir faire culinaire, élaborent sur place une cuisine de marché avec des produits frais et du terroir : confit de canard, foie gras, saumon fumé maison au bois de hêtre... et inventent une cuisine d'humeur au goût du moment : gratin de homard et d'écrevisses aux épinards Muscadine, assiettes gourmandes aux saveurs mélangées...
Un service courtois et bon enfant 7 jours sur 7 de midi à 23 heures en continu. Menu du jour 88 F et Menu du ministre 175 F apéritif et vin comp.
Menu étudié pour vos repas d'affaires ou familiaux de 10 à 150 couverts.
30, rue du Bac - Tél. 01.42.61.22.37
LE RESTAURANT DE LA BELLE ÉPOQUE

PARIS 9^e
LES AGAPES
SPÉC. du TERROIR et CATALANES
FORMULE 105 F - MENU 130 F
GRATIN de PÉTONCLES - GAZPACHO
CLIMATISÉ - 01.40.16.16.07
43, rue Le Peletier - F/Sam. Dim.

PARIS 14^e
AU MOULIN VERT,
une addition sans surprise 189 F déjeuner ou dîner. Kir maison, vin et café compris.
La cuisine directement inspirée du marché et de la saison se décline dans un menu large et varié : 12 entrées, grand choix de viandes et poissons, fromage ou dessert. Le chef élabore plats et sauces dans un savant équilibre de tradition et de qualité. Tout est frais et mijoté sur place avec un très bon rapport qualité/prix et servi dans un cadre verdoyant, spacieux et inattendu.
N° Alésia - 5mn de Montparnasse. Ts les jrs.
Salle de 20 à 80 personnes - 34 bis, rue des Plantes, Paris 14^e. Tél. 01.45.39.31.31 - www.aumoulinvert.com

PARIS 14^e
LA CREOLE
Ouvert tous les jours - 01.43.20.62.12
Spécialités des îles, dans une luxuriance de verdure et de sourires. Le rendez-vous du show-bizz, des arts et des lettres. L'un des plus anciens restaurants antillais de la capitale. Carte 220 F env.
122, boulevard du Montparnasse

PARIS 14^e
Bistrot Montsouris
Une bonne table dans un cadre chaleureux
"La Carte s'est gentiment encanaillée" JC Ribaut.
Œufs meurette, terrine de queue de bœuf, tête de veau ravigote, morue poêlée, poissons, Pauchouse (matelote bourguignonne au vin blanc). Huîtres en direct.
Suggestions de marché à l'ardoise. Formule 108 F, Carte 200 F
27, av. Reille - 01.45.89.17.05 - Fermé Dim./Lundi

77 SEINE ET MARNE
Les rendez-vous gourmands de LA MARE AU DIABLE
Déjeuners et dîners d'affaires dans ce très joli manoir qui abrita les amours de George Sand.
Superbes menus découverte de la cuisine du moment à 255 F et 275 F
Tél./Réservation : 01.64.10.20.90
R.N. 6 - 5 Km de Melun
http://www.lamareaudiable.fr
E-Mail : mareaudiable@wanadoo.fr

PARIS 14^e
MONIAGE GUILLAUME
Cheminée - Spécialités de Poissons et Bouillabaisse, Homards du Vivier.
Salon part. 25 pers. - Chbres confort**
MENU CARTE : 185 F/245 F
88, rue de la Tombe-Issore. Tél. 01.43.22.96.15

92 NEUILLY
Jarrasse
L'Ecailler de Paris
Restaurant gastronomique - Menu 215 F
4, av. de Madrid - ☎ 01.46.24.07.56
Ouv. TLJ - Salons particuliers - Voiturier

L'AMIDU VIN
RIEDEL
L'ORIGINAL
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS CONTACTEZ LA BOUTIQUE RIEDEL / SAINT-HILAIRE,
GALERIE ROYALE, ENTRÉES : 9, RUE ROYALE ET 8 BIS, RUE BOISSY-D'ANGLES,
75008 PARIS. Tél. : 01 42 66 59 21 - Fax : 01 40 17 01 07

Passage faiblement pluvieux

MERCREDI. Une dépression est centrée au sud de l'Islande. Une perturbation circule dans un flux d'ouest. Elle s'étend du Bordelais aux Ardennes et donnera des pluies faibles. A l'avant sur les régions de l'Est, le ciel sera souvent nuageux. Sur le Nord-Ouest, des éclaircies se développeront. Plus au sud, le soleil sera bien présent.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Nuages et belles éclaircies se partageront le ciel. Le matin, quelques averses pourront se produire le long des côtes de la Manche. Il fera de 14 à 17 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Le matin, le ciel sera couvert et faiblement pluvieux dans les Ardennes, l'Ile-de-France et le Centre. Quelques éclaircies se développeront l'après-midi. Il fera de 16 à 18 degrés.

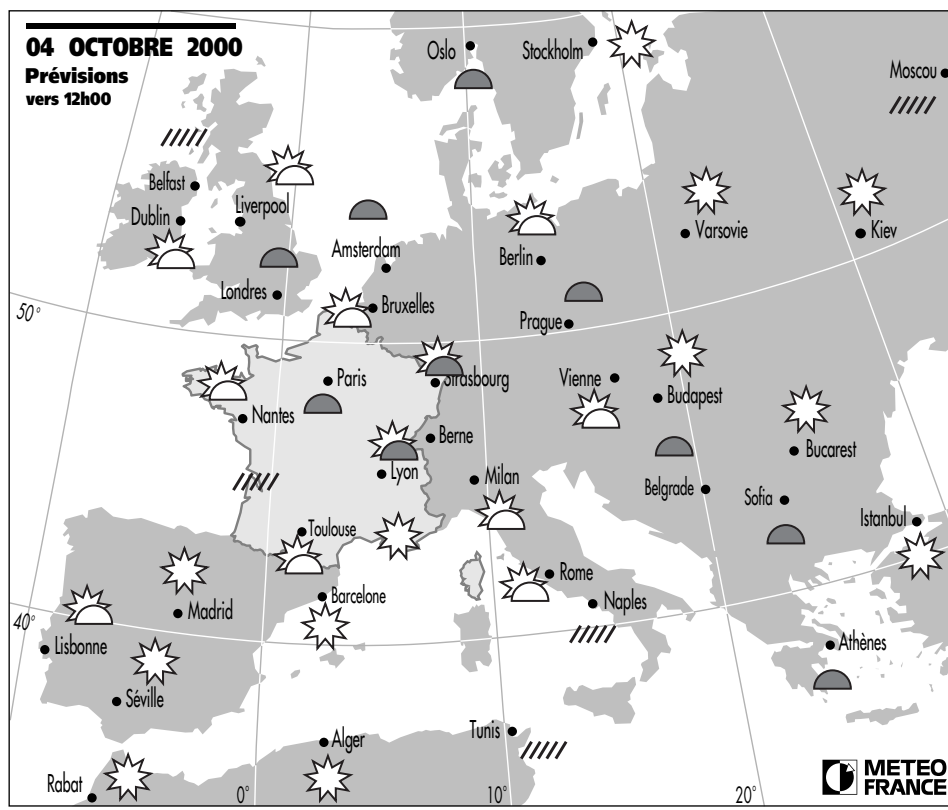
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Au lever du jour, nuages bas ou

bancs de brouillard seront souvent présents. Malgré quelques rayons de soleil l'après-midi, la grisaille aura du mal à se dissiper. Il fera de 16 à 18 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - En Poitou-Charentes et dans le nord de l'Aquitaine, le ciel sera couvert et faiblement pluvieux. Plus au sud, les brouillards se dissiperont et le soleil s'imposera. Il fera de 18 à 21 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - En Rhône-Alpes, la journée sera ensoleillée. Dans les autres régions, le ciel se voilera progressivement par l'ouest et des pluies faibles gagneront le Limousin en fin d'après-midi. Les températures seront comprises entre 17 et 19 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - En Corse, le temps sera variable et des ondées orageuses pourront se produire. Sur le pourtour méditerranéen, le soleil brillera. Il fera de 22 à 25 degrés.



(Publicité)

http://www.ebookers.fr

Marseille à Los Angeles

2740 FRF*

ebokers.fr
Vous êtes déjà là-bas

© 2000 ebookers.com pic Licence 1.05/677001
Tous droits réservés de disponibilité - TTC

PRÉVISIONS POUR LE 04 OCTOBRE 2000

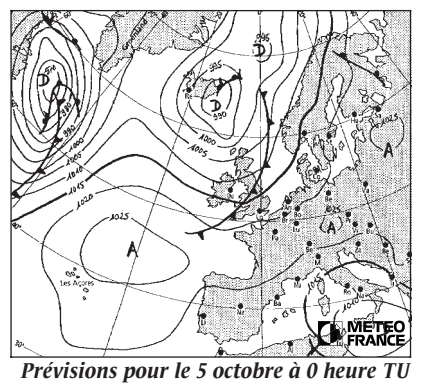
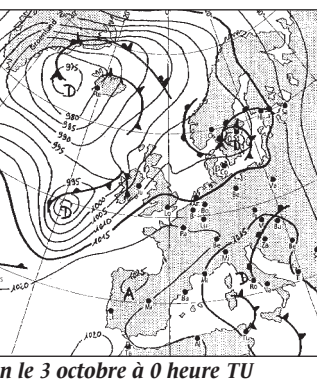
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	6/18 N
AJACCIO	16/22 N	11/18 S
BIARRITZ	12/20 S	16/24 N
BORDEAUX	12/21 P	10/18 C
BOURGES	7/19 P	8/20 S
BREST	12/15 S	14/23 S
CAEN	13/17 S	11/17 S
CHERBOURG	10/15 S	7/15 N
CLERMONT-F.	6/20 N	8/19 N
DIJON	7/19 N	9/21 S
GRENOBLE	6/20 S	11/18 C
LILLE	11/18 S	11/18 S
LIMOGES	8/18 P	12/21 S
LYON	9/19 N	24/30 S
MARSEILLE	12/22 S	21/26 S

EUROPE	AMSTERDAM	11/18 C
ATHENES	20/25 C	20/25 C
BARCELONE	16/22 S	7/14 P
BELFAST	10/18 C	14/22 C
BELGRADE	13/19 S	13/19 S
BERNE	8/20 S	8/20 S
BRUXELLES	10/19 S	10/19 S
BUCAREST	10/21 S	10/21 S
BUDAPEST	13/23 S	13/23 S
COPENHAGUE	12/17 C	6/15 S
DUBLIN	10/19 S	10/19 S
FRANCFORT	11/18 S	11/18 S
GENEVE	8/15 S	8/15 S
HELSINKI	8/15 S	8/15 S
ISTANBUL	18/24 S	18/24 S

AMÉRIQUES	BRASILIA	11/15 C
Buenos Aires	9/18 C	9/18 C
Caracas	13/26 S	13/26 S
Chicago	14/21 S	8/13 P
Lima	8/13 P	16/19 S
Los Angeles	11/15 C	11/15 C
Mexico	17/22 P	9/11 C
Montreal	15/25 S	15/25 S
New York	10/18 C	13/22 S
San Francisco	13/22 S	17/22 S
Santiago/Chili	13/22 S	13/22 S
Toronto	17/22 S	17/22 S
Washington	15/29 S	15/29 S

AFRIQUE	ALGER	15/24 S
Dakar	26/30 C	26/30 C
Kinshasa	21/31 S	21/31 S



Garde-meubles : mode d'emploi et précautions

EN ATTENDANT la livraison de son appartement tout neuf en janvier 2001, Laure C. a loué un studio et confié une partie de son mobilier à un garde-meubles. Le devis indiquait un loyer de 300 francs TTC (45,73 euros) par mois et par conteneur de 8 m³ et une garantie à 0,10 % de la valeur déclarée. « On m'avait confirmé par téléphone que le prix total de la location s'élèverait à 900 F pour trois conteneurs », assure Laure C. Effectivement, la première facture indiquait, pour le mois de janvier 1999, un montant de 900 francs se décomposant comme suit : « Trois conteneurs, garantie 300 000 francs. »

Mais pour le trimestre suivant, Laure C. se voit réclamer 1 261,28 francs par mois pour frais de garde de trois conteneurs de 4 m³ à 348,76 francs; soit 1 046,28 francs plus 215 francs de TVA. Renseignements pris, le supplément de 361,28 francs sur la somme totale serait destiné à payer l'assurance. « L'assurance sur 300 000 francs incluse dans le devis du déménagement était destinée à couvrir uniquement le transport de votre domicile vers notre garde-meubles. Tandis que le contrat de garde-meubles que vous nous avez retourné dûment signé sti-

pule une assurance distincte du devis de déménagement de 0,10 % par mois sur la valeur de votre mobilier », écrit le responsable de l'entreprise. Il ajoute : « L'assurance du premier trimestre 1999 ne vous avait pas été comptée tant que le malentendu persistait et que vous n'aviez pas encore lu, approuvé et signé votre contrat. »

PLUSIEURS ANOMALIES

Plusieurs anomalies apparaissent à ce stade. Tout d'abord, le devis fait figurer sur le même document le chargement du mobilier et le montant du loyer du garde-meubles, ce qui laisse place à la confusion. En effet, selon la norme (NF X50-813) de l'Association française de normalisation (Afnor), « la proposition contractuelle et le contrat définitif de garde-meubles doivent être indépendants des documents relatifs au service de déménagement ». De plus, le tarif de l'assurance prend en compte la totalité de la valeur du mobilier, alors qu'une partie seulement de celui-ci a été stockée au garde-meubles.

Conformément au contrat-type de la Chambre syndicale du déménagement et du garde-meubles, la proposition contractuelle doit in-

diquer le lieu de dépôt, le coût de la location et de l'assurance, ainsi que le montant des frais annexes (dossier, inventaire, sortie du garde-meubles) et des options (démontage des meubles, entreposage en salle climatisée, traitements anti-parasitaires). Le contrat définitif, signé lors de la mise en garde-meubles, reprend les éléments de la proposition et les complète : il comporte notamment les numéros des plombs scellant chaque conteneur.

Autre anomalie, le contrat mentionne des conteneurs de 8 m³ alors que les factures font référence à des conteneurs de 4 m³. « La location d'un conteneur de 4 m³ ne peut pas être supérieure à

celle d'un conteneur de 8 m³ », objecte Laure. En effet, le prix dépend d'un double critère : le volume occupé et la valeur attribuée au lot par le client. « Il peut y avoir 20 % à 25 % de différence entre les entreprises, selon les méthodes d'emballage », précise-t-on à la chambre syndicale. Certes, mais entre trois conteneurs de 4 m³ ou de 8 m³, la différence va du simple au double !

Enfin, Laure n'a pu obtenir aucune précision quant au lieu d'entreposage. Un tel refus d'information signifie souvent que la société a sous-traité le stockage des conteneurs à un confrère. Cette pratique est admise, mais le client doit en être averti et les coordonnées du

sous-traitant doivent lui être communiquées. L'entreprise demeure seule responsable vis-à-vis du client, et ce dernier est libre de refuser le sous-traitant.

« Si j'avais disposé d'informations plus claires au départ, j'aurais choisi une autre société », regrette Laure qui avait demandé plusieurs devis ; deux d'entre eux évaluaient d'ailleurs son mobilier à 14 m³ et 20 m³. Elle aurait pu également faire appel à son propre assureur. En effet, l'assurance responsabilité de l'entreprise de garde-meubles est incluse dans la location des conteneurs : « Le dépositaire est tenu de rendre la chose déposée dans le même état où elle se trouve au moment de la restitution. Les détériorations qui ne sont pas survenues par son fait sont à la charge du déposant. »

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

En clair, si lors d'une manutention, le déménageur laisse choir un conteneur, il est responsable. En revanche, pour un sinistre ne résultant pas d'une négligence ou des dégâts occasionnés par des intempéries, le client ne sera couvert que par une assurance complémentaire qu'il aura prise lui-même, ou bien qui aura été souscrite pour

lui par l'entreprise, pour un montant qui peut aller de 0,10 % à 0,30 % de la valeur déclarée. En ce cas, il est prudent d'exiger du responsable du garde-meubles la production d'un certificat récapitulant les garanties. Une telle assurance complémentaire n'est pas obligatoire, et elle peut être prévue par l'assurance « multirisques habitation » du déposant, si celle-ci garantit son mobilier « en tous lieux ».

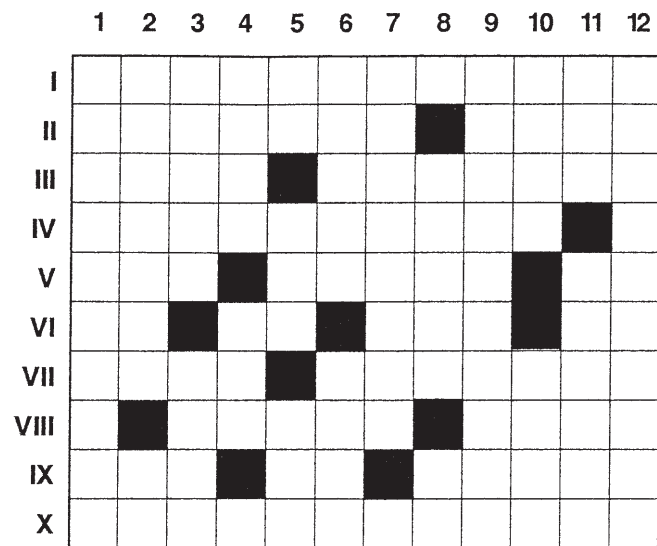
La situation s'est envenimée au point que Laure a reçu du déménageur un commandement de payer, assorti de la menace de faire procéder à la vente aux enchères de son mobilier. Cette sanction est prévue pour les mauvais payeurs (loi du 31 décembre 1903 modifiée, concernant les objets abandonnés). Mais elle ne concerne que les biens dont les frais de garde n'ont pas été acquittés par le client à l'issue du délai d'un an, sous réserve d'une mise en demeure de payer, et la vente aux enchères ne peut avoir lieu que sur ordonnance du juge d'instance. Une telle procédure peut difficilement concerner Laure, qui verse 900 francs chaque mois.

Michaëla Bobasch

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 237

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr



HORIZONTALEMENT

I. Le troisième œil des paparazzi. - II. Manque de volonté. Un point sur la rose. - III. Son jugement est important. De tout temps. - IV. Travaillent pour la Communauté. - V. Évite le patinage sur route. Des images à déchiffrer. Langue du Sud. - VI. Mesure prise sur la Muiraille. Personnel. Un joli teint. Participe gai. - VII. Capitale européenne. Déséquilibré. - VIII. Petit amateur de sang. Son charme et sa promenade viennent d'Angleterre. - IX. En ces lieux. Prend son temps

dans les déplacements. En panne de courant. - X. Nous mettent la larme à l'œil.

VERTICALEMENT

I. D'un goût douteux, il peut faire pas mal d'effet. - 2. Restés sous le choc. Démonstratif. - 3. En famille avec les muscadins. Hors du clergé. - 4. Bien que faible, il devrait sortir prochainement. Fils aîné d'Odin. - 5. Dans un colis. Classé quand il est grand. Homme pour homme. - 6. Pour une mise en boîte ou en bouteille. Cervidé. - 7. Ne devraient

pas resservir. - 8. Protègent les objets fragiles. Un peu d'égards, beaucoup d'ego. - 9. Pleine de douceur et de tendresse. - 10. Soutiennent le bâtiment. Ancienne capitale chinoise. - 11. Rogne d'autrefois. Réponse divine. - 12. Compliments.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 236

HORIZONTALEMENT

I. Coconisation. - II. Ebavurage. Rê. - III. Sésame. AG. Dp. - IV. Alité. Studio. - V. Remerciement. - VI. Isola. Etaï. - VII. Eur (rue). Atanals. - VIII. Nb. Ars. Iti. - IX. Narcoses. Lie. - X. Eczémateuses.

VERTICALEMENT

1. Césarienne. - 2. Obèle. Ubac. - 3. Casimir. Rz. - 4. Ovates. Ace. - 5. Numéro. Rom. - 6. Ire. Classa. - 7. Sa. Siat (sait). Et. - 8. Agate. Oise. - 9. Tégument. - 10. Détails. - 11. Ordinal. Ie. - 12. Népotismes.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

SCRABBLE® PROBLÈME N° 194

Non moins que savoir, douter me plaît

Non men que saper, dubbiar m'aggrada (Dante)

1. Tirage : A E E G I R V.

a) Trouvez et placez un mot de sept lettres.

b) Avec ce même tirage, trouvez six mots de huit lettres en le complétant avec six lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des mots placés sur la grille. L'un de ces huit-lettres est un nonuple.

N.B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

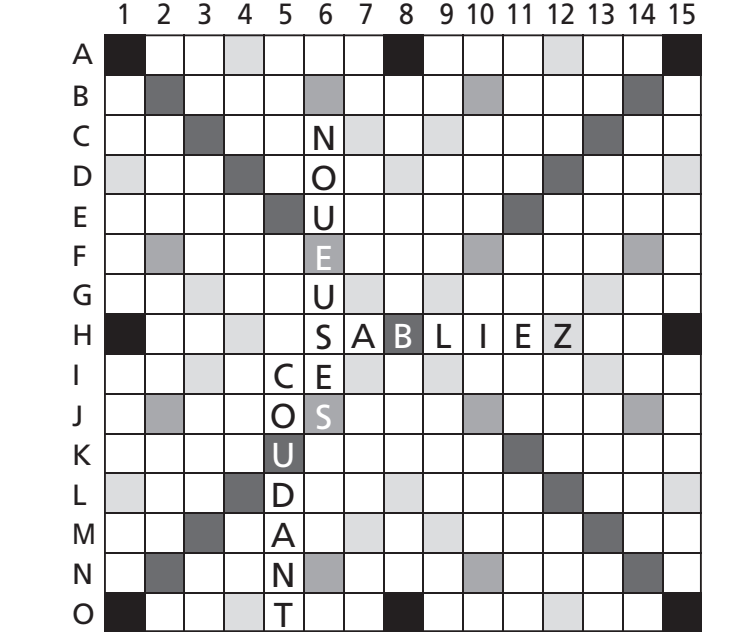
c) Il n'existe pas de verbe « fibrer ». Avec le tirage FIBREES, trouvez deux sept-lettres ; et, en vous appuyant sur les cinq lettres D E F L U, trouvez cinq huit-lettres.

Solutions dans Le Monde du 11 octobre.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE



Solutions du problème paru dans Le Monde du 27 septembre.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

- a) SAHRAOUI, du Sahara, 4 E, 72 - SOUHAITA, 3 B, 76.
- b) FUGACITE, 6 C, 68.

c) JOUA ou JOUI, D 1, 38 - JAUNI, 4 A, 53, en collante à droite de SOUHAITA.

d) BAVEUX - BILEUX - CAUSEUR - DOUTEUR ou X - GAGNEUR - LAQUEUR, ouvrier, ou X, de la laque - LIGNEUX, du bois - PIQUEUR ou X, valet de chien, en vénerie - PLUMEUR ou X - HIDEUR, grande laideur (pseudo-masculin) ou X.

Michel Charlemagne

CINÉMA

D'abord il y a *Esther Kahn*, la jeune comédienne juive londonienne, sortie d'une nouvelle d'Arthur Symons. Autour d'elle, Arnaud Desplechin a construit un film libre et audacieux qui mobilise toutes les ressources du cinéma pour évoquer le théâtre et la vie, le spectacle et le spectateur, sans jamais quitter des yeux ce personnage d'exception. Il y a ensuite le Gitano andalou Caco, qui pourrait être un stéréotype s'il n'était filmé par Tony Gatlif et incarné par le danseur Antonio Canales. Avec *Vengo*, le réalisateur réussit son pari : faire un film flamenco. Dans ce débarquement magnifique de personnages de cinéma que nous réserve la semaine, on distingue ensuite le couple formé par les acteurs Chow Yun Fat et Michelle Yeoh. Leurs portraits de chevaliers errants dans la Chine médiévale font du *Tigre et le Dragon* d'Ang Lee un émerveillement. Parce que le cinéma est aussi une histoire de paysages et de pays, on fera un détour par l'Espagne à l'occasion du Festival de Saint-Sébastien, et l'on plongera au *Cœur des ténèbres*, en découvrant les extraordinaires films tournés au Congo sous la colonisation belge que présente la Quinzaine du cinéma francophone.

Les « Cahiers », nouvelle génération

DEUX ANS après leur rachat par *Le Monde*, les *Cahiers du cinéma* font peau neuve. Le numéro d'octobre, 550^e depuis la création de la revue par André Bazin et Jacques Doniol-Valcroze (alors flanqués de Lo Duca et Leonide Keigel), affiche les ambitions d'une nouvelle formule confrontée à un délicat paradoxe. Les *Cahiers* doivent assumer un bel héritage. Lieu de l'excellence critique, ils furent le berceau de la nouvelle vague et un modèle universellement reconnu de la pensée sur et avec le cinéma incarné par Truffaut, Godard, Rohmer, Rivette, Chabrol, Douchet, Comolli, Téchiné, Bonitzer, Assayas, Narboni, Bergala, Daney, Biette... Et, simultanément à cet anniversaire, ils doivent construire une nouvelle approche d'un art en pleine mutation.

La belle tête de Maurice Pialat en couverture, le titre passionnant et tumultueux de l'entretien qu'il a accordé au rédacteur en chef des *Cahiers*, Charles Tesson (« Sur la colère »), le choix de cette personnalité essentielle du cinéma français depuis quatre décennies, son rapport conflictuel à la nouvelle vague et son statut de parrain malgré lui du jeune cinéma français fournissent la plus convaincante des réponses au dilemme des nouveaux

Cahiers dans un cadre qui fut l'une de ses marques de fabrique : l'entretien approfondi avec les grands cinéastes. Au fil de la maquette entièrement renouée, on retrouve l'affirmation des grands choix critiques de la rédaction, centrés ce mois-ci sur *La Captive*, de Chantal Akerman, et *Esther Kahn*, d'Arnaud Desplechin.

ZOOM

Un grand entretien avec Maurice Pialat et des contributions extérieures

L'ensemble de l'actualité cinématographique continue d'être étudiée film par film par les critiques « maison », avant que ne soit ressuscitée une institution des *Cahiers* jaunes des débuts, largement imitée depuis, le « Conseil des dix ». Outre le grand entretien, appelé à jouer un rôle central dans l'organisation de la nouvelle revue, celle-ci affiche trois modifications majeures. D'abord la systématisation et l'amplification du recours à des contributions extérieures – celles, en octobre, des philoso-

phes Jacques Rancière et Alain Renaud, du responsable de salle indépendant Roger Diamantis et du cinéaste Johann Van der Keuken.

Ensuite, s'inspirant de l'expérience plus ou moins tombée en désuétude du « Petit Journal » des années 70, le sommaire manifeste l'affirmation d'un espace plus journalistique où, à côté des comptes-rendus des festivals et du feuillet de la guerre des cartes d'abonnement dans les salles, on lira un excellent récit des tribulations d'Agnès Varda accompagnant à travers le monde *Les Glaneurs et la Glaneuse*, un entretien avec Philippe Sollers à l'occasion de son portrait de Guy Debord pour la télévision, ou des chroniques prenant en compte les rapports du cinéma à la musique, à la télévision, à Internet, à la vidéo, etc. Enfin, les *Cahiers du cinéma* manifestent leur volonté de prendre en charge également l'histoire du cinéma, avec pour commencer un dossier consacré au cinéaste Tod Browning, connu essentiellement pour *Freaks*, mais dont l'œuvre considérable doit être prochainement présentée à Paris.

J.-M. F.

★ *Cahiers du cinéma* n° 550. 122 p., 35 F (5,34 euros).

RENCONTRE

Benoît Delmas, cofondateur de Pitch

« Pitch est la première société française entièrement consacrée au développement de projets de cinéma et de télévision. A quels besoins répond-elle ?

– J'ai créé cette société au mois de juin avec un partenaire qui s'appelle Didier Creste. J'ai travaillé cinq ans comme directeur littéraire chez Charles Gassot, et j'en avais assez d'entendre dire que ce qui n'allait pas dans la production française, c'était le scénario. Je parlais également d'un second constat : en 1999, 4,5 milliards de francs ont été investis dans le cinéma pour 180 films, et sur ces 4,5 milliards, seulement 2,2 % ont été investis dans l'écriture.

– Comment fonctionnez-vous ?

– Avec des fonds propres et l'argent des premiers contrats qui arrivent. On institue quelque chose qui n'existait pas pour le cinéma mais à la télévision, c'est-à-dire un poste de directeur littéraire pour les scénarios. Pitch étant exclusivement une société de développement, nous n'avons pas droit aux aides au développement, car elles sont réservées aux maisons de production. Notre initiative rencontre un bon écho dans la profession : je trouve comme partenaires financiers soit des chaînes soit des producteurs. En France, il n'y a que six guichets de financement (en l'occurrence, les six chaînes de télévision). Nous pensons qu'il faut en trouver d'autres dans la mesure où les besoins du cinéma et ceux de la télévision ne sont pas les mêmes. Je crois qu'il est impossible de faire en France *Dans la peau de Daniel Auteuil*, cela ne marche pas, alors que les Américains sont capables de faire *Dans la peau de John Malkovich*. En plus, il y a beaucoup de maisons de production fragiles qui n'ont pas de moyens de développement. Nous pouvons servir de relais.

– Quels vont être les premiers projets de Pitch ?

– L'avantage d'une société de développement, c'est que nous n'avons pas de ligne éditoriale et nous ne tenons pas à nous fixer sur un cap. Il y a deux films avec Bernie Bonvoisin, l'un qui est une comédie, l'autre un thriller historique, ainsi qu'un film de Diane Bertrand cofinancé par TPS. A chaque fois, il y a un producteur ou une chaîne. Nous voulons rester petits, car le travail avec un auteur est très particulier. Je ne veux pas développer plus de douze projets par an, car ce ne serait pas consacrer le temps nécessaire à chaque projet. »

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

La transfiguration d'Esther

Esther Kahn. Tendue comme un thriller, le quatrième film d'Arnaud Desplechin accompagne la marche d'une jeune femme vers la lumière

Film français d'Arnaud Desplechin. Avec Summer Phoenix, Fabrice Desplechin, Ian Holm, Emmanuelle Devos, Frances Barber, Laszlo Szabo. (2 h 25.)

Oubliez ce que vous savez du film, du réalisateur, du Festival de Cannes, des nouveaux auteurs du cinéma français. Regardez seulement la beauté épurée, géométrique, du générique, fragments de visions dans les rues et sur les quais de Londres à la fin du XIX^e siècle. Ecoutez cette voix qui dit, en anglais, « *Esther Kahn était née dans une de ces rues sombres, malodorantes, aux étranges recoins, qu'on trouve aux abords des docks...* » Ce sont aussi les premiers mots de la nouvelle *Esther Kahn*, dans un recueil de l'écrivain anglais Arthur Symons.

L'histoire commence par l'enfance d'Esther, dans une famille pauvre d'immigrés juifs venus de Russie. Elle accompagne la longue marche de la jeune femme vers l'accomplis-

sement de son destin d'actrice et d'être humain. *Esther Kahn* est un thriller. Un film d'une tension énorme, un suspense d'autant plus efficace qu'on ne sait pas à quoi il tient. Ou alors si : à ce qui fait le plus peur, la liberté. Mais cette liberté n'est pas celle d'Esther, liberté dont l'avènement n'est qu'annoncé à la dernière minute du film. Auparavant, seule la nécessité s'impose à elle. Nécessité matérielle – tous les membres de sa famille de tailleurs travaillent dur pour quelques pennies. Nécessité de son propre caractère, indolent, à la fois buté et, par éclats, éruptif, difficile à comprendre pour son entourage. La nécessité de sa vocation, enfin.

Nul ne saura jamais quelle force prédestine Esther au théâtre mais le théâtre s'impose à elle dès qu'elle le rencontre. Il en faudra davantage pour qu'elle s'impose à lui, et c'est à ce trajet qu'est consacrée la majeure partie du récit. Un vieil acteur deviendra son mentor et lui conseillera finalement de... connaître

l'amour physique. Elle mettra ce conseil à exécution : un critique dramatique la déflorera sans lui inspirer plus d'émotion, mais lui fera, pour la première fois, ressentir le réel.

LES MOTS ET LE CORPS

Par la mise en scène – au sens strict : actrice, Esther doit être littéralement mise sur la scène –, Esther atteint cette réalité d'où elle était jusqu'alors exilée. Le réel est cet espace où les mots et les corps se confondent quand advient l'incarnation. Voilà le sujet d'*Esther Kahn*. Le film avait commencé par la séparation du verbe – le rituel juif de l'écriture de versets protecteurs de la mezouzah ; le partage de la parole qui fonde la communauté familiale – et de la chair ; la crise de la mère découvrant Esther se caressant aux cabinets (avec un journal !) ; le malentendu physique avec son amant ; la violence de la confrontation avec la sensualité représentée par l'apparition d'Emmanuelle Devos. Ce mystère du rapport entre

les mots et le corps hante la totalité du film.

La liberté est le terme de ce long apprentissage ; elle marque aussi la réalisation du film. Dans l'élan avec lequel le cinéaste recourt à tous les moyens nécessaires pour imprimer à son film son impérieuse marche en avant : cadre, rythme, lumière, voix *off*, ellipse, musique, citations et références, changement de ton, aparté, blague, mouvement de caméra, corps, voix et jeu des interprètes, stylisation extrême ou réalisme intraitable. Desplechin fait feu de toutes les armes du cinéma sans jamais céder à l'effet.

Pourquoi ce personnage de critique londonien a-t-il l'accent français ? Parce que l'acteur est français... Auriez-vous oublié que nous sommes au cinéma ? Pourquoi ces plans ultra-brefs, hachés, puis ces longues observations d'un monde couleur ardoise, ces plongées en lumière charbonneuse ? Pourquoi cette flaque blanche lorsque Esther change de statut social et de domici-

le après avoir commencé sa carrière d'actrice ? Parce que la lumière et le montage sont devenus éléments de jeu et de dialogue et peuvent librement raconter l'histoire, au même titre que les mots et les gestes.

FRONTIÈRE SYMBOLIQUE

Si on ne craignait le ridicule qui entoure, hélas !, ces mots-là, on dirait volontiers qu'au fronton d'*Esther Kahn* est gravée la formule « Liberté, égalité, fraternité », tant la mise en scène est exemplaire d'un rapport sans contrainte, mais respectueux de chacun, de chaque état, de chaque situation, et portant sur toutes les facettes du monde un regard chaleureux. C'est que le film sait (voilà sa liberté), ce qu'Esther ignore, et ne comprend qu'au terme de son apprentissage, après s'être littéralement démolé le portrait au cours d'une scène à la limite du supportable, en se cognant contre cette énigme qui fonde le spectacle, et la démocratie. Il sait l'existence et la nature de la rampe, la ligne qui sépa-

re la scène du monde et fonde les mécanismes séculaires de la représentation. Il sait que ce sont les questions les plus actuelles.

Dans la salle, l'homme-mots et la femme-corps sont séparés de part et d'autre de cette frontière symbolique. Sur scène, Esther construit l'espace où le verbe et la chair s'unissent pour exister, c'est-à-dire l'espace du jeu – on peut y jouer la mort aussi. En elle « *tout ce qu'elle avait désiré pendant la plus grande partie de sa vie était enfin venu.* » Par-delà le vrai et le faux dont le vieil acteur a réglé la place, la croyance alors peut se construire. La croyance dans les histoires et, exemplairement, les histoires comme le cinéma en raconte, ce cinéma qui va naître le lendemain du jour où se termine *Esther Kahn*. La croyance qui engendre, à tous les détours de ce film, l'émotion, la stupeur, le rire, l'interrogation. Mais aussi, toujours, la croyance dans la société des humains.

J.-M. F.

Arnaud Desplechin, cinéaste

« En français ou en anglais, mes personnages parlent ma langue »

« Y a-t-il longtemps que vous travaillez à cette adaptation d'une nouvelle d'Arthur Symons ?

– Oui, les projets de *Comment je me suis disputé* et d'*Esther Kahn* sont nés simultanément, un peu comme les deux pendants d'un diptyque. Esther apparaît d'ailleurs dans le premier film : c'est le nom et, dans une certaine mesure, le modèle du personnage joué par Emmanuelle Devos. Les deux films dessinent le portrait de deux sceptiques, Paul [que jouait Mathieu Amalric] et Esther, même si ensuite tout oppose les deux films : l'époque, le style, la langue, un personnage central masculin qui vit par le langage et une héroïne féminine qui s'exprime par son corps, etc. C'est l'un des aspects de la nouvelle qui m'avaient touché : Symons ne fait pas de différence entre ceux qui maîtrisent le langage et les autres.

– Auparavant, vous aviez déjà présenté vos deux premiers films, *La Vie des morts* et *La Sentinelle*, comme constituant un binôme.

– Je suppose que c'est plus facile pour moi de travailler ainsi. Lorsqu'on écrit, on produit un « reste ». Truffaut avait formulé cette évidence qu'on fait toujours un film contre le précédent ; c'est vrai, à condition de comprendre qu'on le fait aussi avec le précédent.

– Vous dites qu'après avoir lu le texte de Symons vous avez « vu » le film. Avez-vous eu

d'emblée l'idée de la forme cinématographique qu'il prendrait ?

– Pas du tout. Ce pouvait aussi bien être un court métrage qu'une série télé, ça aurait pu être en noir et blanc, mélanger plusieurs des nouvelles du livre... J'ai écrit le film par étape. D'abord une quinzaine de pages, pas du tout structurées, où j'ai noté des scènes, des pistes de réflexion. Ensuite trente-cinq pages, avec une première construction narrative. Et ainsi de suite. A chaque étape, nous avons retravaillé ce « matériel » avec Emmanuel Bourdieu. Le scénario a fini par être très détaillé, mais je me suis assuré qu'il reste du jeu, de l'espace au moment du tournage.

– Cette manière d'avancer par étape contribue-t-elle à donner cette liberté de narration qu'on ressent à la vision du film ?

– A chaque étape, j'essaie d'avoir le plus possible de munitions. Un exemple parmi cent autres : j'ai demandé à avoir sur le plateau le système optique qui permet la fermeture à l'iris, comme dans les films muets (on peut l'avoir gratuitement chez les loueurs de caméra). Mais il est impératif, au moment de l'utiliser, de savoir pourquoi.

– L'époque à laquelle se passe l'histoire a-t-elle un sens particulier ?

– L'époque est très importante parce qu'il s'agit de la période qui précède immédiatement l'invention du cinéma. Je n'ai pas un

rapport très facile au théâtre, je n'aurais pas su filmer une histoire se déroulant dans le milieu du théâtre après l'invention du cinéma.

– Pourquoi avez-vous choisi de faire jouer *Hedda Gabler* à Esther ?

– Je voulais qu'elle joue un personnage sombre et dangereux, même monstrueux, surtout pas une gentille victime. Et Ibsen est un auteur très proche du cinéma, ses pièces sont complètement en phase avec le cinéma muet.

– Est-ce par référence au cinéma muet que vous supprimez la voix d'Esther lorsqu'elle joue sur scène ?

– Pas consciemment, mais peut-être. Il n'y a qu'au cinéma qu'on peut enlever le son pour mieux voir les acteurs. Je le fais tout le temps lorsque je tourne : pour contrôler la qualité d'une prise, en particulier d'une scène de dialogues, je coupe le son.

– Diriger des acteurs en anglais ne vous pose pas de problème ?

– Ce n'est pas la langue qui pose problème, ce sont les acteurs ! Les comédiens anglo-saxons n'ont pas le même rapport à la mise en scène que les Français ; ils sont plus distants, attendent une relation à la fois plus formelle, plus préconçue et plus directive avec le réalisateur. De ce fait, j'ai dû me tenir un peu plus en retrait que d'ordinaire. La langue, elle, ne me pose pas de problème, c'est la langue de Symons, et la langue d'Esther,

telle que moi je la parle. Quel que soit l'idiome dans lequel je tourne un film, il faut que mes personnages parlent comme moi. Dans *Esther Kahn*, ils parlent anglais comme je le parle.

– Un tournage en langue anglaise pose aussi des problèmes de production.

– Cela pose d'abord des problèmes de réglementation : pour accéder aux aides françaises avec un film qui n'est pas en français, il faut s'expliquer longtemps, très longtemps, devant les commissions du Centre national de la cinématographie. Apparemment, j'ai fini par être convaincant. Ensuite, le problème est moins de tourner en anglais que de tourner en Angleterre. Comme tous mes films, *Esther Kahn* est entièrement en décors naturels, ce qui là-bas passe pour absurde. Tourner en décors naturels et en son direct à Londres est un cauchemar, sur le plan des autorisations, de la circulation, de l'état de la ville, et de l'hostilité des techniciens.

– Vous n'avez pas songé à tourner en studio ?

– Jamais. Ce ne serait tout simplement plus le même film. Je sais ce qu'est un film d'époque en décors naturels, je me souviens trop bien de mes souvenirs de spectateur découvrant *Jules et Jim* ou *La Marquise d'O*. La différence avec le cinéma de studio est infranchissable. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

du 28 septembre
au 29 octobre 2000
GRAND THÉÂTRE

Valère Novarina

L'ORIGINE ROUGE

avec Michel Baudinat, Didier Dugast, André Marcon, Laurence Mayor, Christian Paccoud, Dominique Parent, Dominique Pinon, Agnès Sourdillon, Léopold von Verschuer, Valérie Vinci, Daniel Znyk.

THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE
15 rue Malte Brun 75020 Paris 01 44 62 52 52

FIP
www.colline.fr

Tony Gatlif pour l'amour du « cante »

TROIS HEURES de l'après-midi chez Zimmer, au Châtelet. Contraste assez net entre les moules rococo, vaguement viennoises, et l'allure de Tony Gatlif, sa démar-

PORTRAIT

La voix du cinéaste gitan qui vit entre Paris et l'Andalousie, a tous les accents du Sud

che. Veste noire, chemise noire bien échantonnée sur poils noirs, bottes noires ; s'agirait-il de la tenue type des Gitans ? Très candide : « Non, non ; simplement, je m'habille toujours comme ça. Et depuis toujours. » Réponse pour le coup typiquement gitane de l'auteur de « Latcho Drom » et « Gadjó Dilo ».

Au fait, le surlyrisme de *Vengo*, les Mercedes aux portes ouvertes comme des oreilles d'éléphant indien, des chaînes en or aussi grosses qu'un câble de transatlantique, bagoues et perlouses, le couteau tiré pour un oui ou pour un non, sont-ce des stéréotypes ? Tics d'une certaine gitanerie ? « Mais pas du tout : ce sont les images obligées. Comment parler du flamenco sans parler du sang ? En filmant une histoire d'amour de gens qui courent dans les prés ? C'est pas joli, le flamenco. C'est le contraire du joli. Il faut faire très attention. D'autant

que l'erreur, je l'ai déjà commise. En flamenco, on ne se trompe pas deux fois. A vingt ans, j'ai fait un film, *Corre Gitano*, que j'ai raté. Je sais pourquoi je l'ai raté ; je l'ai fait pour plaire. Des filles à robe à pois, la géométrie des pieds, le contraste, des mains tendues dans l'air, toutes les conneries, je les ai faites. Ça m'a servi de leçon. J'en ai honte. »

A propos de mains, tant qu'il parle, les siennes volent dans la brasserie comme des oiseaux nerveux. L'accent ? Un mélange épique de tous les accents du Sud, et ceux du « Sud du Sud », le gitan, l'espagnol, la langue d'Oc.

« POUR DRAGUER LES FILLES »

Comment est venu le cinéma ? Par Monsieur Déserbais, l'instituteur d'Alger la Blanche : « On habitait la rue, pieds nus. On était les pauvres des pauvres. On n'avait jamais vu de journal, d'image, de photo. Petits Arabes, petits Gitans. Je ne vais pas faire du pathos : j'étais très heureux. Bon. Un jour, vers 1955, l'armée a installé une école en préfabriqué. Après, il fallait qu'ils nous y entrent, et ça, c'était impossible. D'abord, ils ont essayé les gardarmes. On se barrait. Puis, la farine, un kilo de farine par semaine. On piquait la farine et on se barrait. »

Alors est arrivé le maître d'école. Il était fou de cinéma, militant, communiste. On est devenu fous de cinéma. Il louait des films en 16 mm, Jeux interdits (*le premier*), *Vigo*,

Ford, la cinémathèque dans le terrain vague. Il nous racontait les pays, nous expliquait où ça se passait... »

Né en 1950, Gatlif connaît aussi bien la musique arabe que le flamenco. Il quitte Alger fin 1962. Il n'y est jamais revenu et en souffre. Se partage entre Paris et une maison en Andalousie pour disparaître. Le cinéma ? « Le cinéma, c'est venu à dix-sept ans. Pour draguer les filles. Avec mon père, on est allé voir Michel Simon en loge. Il jouait *Du vent dans les branches de sassafras*. Il a grogné, s'est énervé. Dès que je lui ai dit que je voulais faire du cinéma, il s'est adouci, incroyable, m'a parlé longtemps, m'a encouragé, c'était comme de demander une autorisation au père. J'ai compris que j'avais l'autorisation. » Pour *Vengo*, Gatlif trouve la distance : il laisse faire, à un moment il y a le feu, et là, la caméra est là.

« De toute façon, il suffit de créer les conditions, c'est très long, très précieux, pour simplement s'approcher des personnalités comme la Paquera ou la Caita. C'est avec ces personnes, leur vie d'excès, leur formidable liberté de tout, que l'on mesure l'étroitesse des personnages de cinéma. » Réalisateur, auteur, Tony Gatlif a également composé pour la bande-son : « Si je chante ? Oh ! très mal. Je fais tout très mal. Mais avec cœur. »

Francis Marmande



WILLIAM LAXTON

« Comment parler du flamenco sans parler du sang ? Le flamenco, c'est le contraire du joli. »

Les noces du flamenco et du cinéma

Vengo. Un film brutal et simple pour dire la vie de quelques chiens andalous

Film franco-espagnol de Tony Gatlif. Avec Antonio Canales, Orestes Vilasan Rodríguez. (1 h 30).

Tony Gatlif explique ce qu'il a voulu faire et ne pas faire en réalisant *Vengo* (lire ci-dessus). L'homme dit vrai. Il a tourné le dos à tout ce qui pourrait être une explication, une initiation à l'usage de ceux qui ne connaissent pas le flamenco ni les Gitans d'Andalousie. Tony Gatlif a pris tout le paquet : les cris des chanteuses quinquagénaires, les couteaux et les guitares tirés à la première occasion, les maquereaux en Mercedes, les familles qui se haïssent et les cousins qui s'aiment et il a mis tout ça en image. C'est à prendre ou à laisser. Il serait sage et bénéfique de prendre. Parce que cette brutalité, cette simplicité qui semble par instants confiner à l'imbécillité, sont en fait une grande générosité faite à ceux et celles qui viendront voir le film.

Vengo s'ouvre sur une longue séquence musicale sans rapport direct avec ce qui va suivre – une rencontre entre musiciens andalous, emmenés par le prodigieux guitariste Tomatito, et des chanteurs soufis marocains –, un moment d'une grande beauté, qui transporte le film en dehors des règles habituelles de la fiction, et plus particulièrement du mélodrame social.

Une fois passé ce sas, on s'attache aux pas d'un homme qui passera le film ivre ou en pleurs (ou les deux). Caco (le danseur Antonio Canales) a perdu sa petite fille, il veille sur son neveu infirme (Orestes Vilasan Rodríguez) dont le père a fui l'Andalousie, poursuivi par la vengeance d'un camp rival. Voilà, c'est le scénario, il tiendrait sur la bague d'un cigare, il suffit à nourrir cette entreprise d'évocation des esprits du flamenco.

Il ne faudrait pourtant pas prendre Tony Gatlif pour un hagiographe de la tradition flamenco. *Vengo* est parsemé de scènes ironiques parfois accompagnées de musiques parfaitement blasphématoires. Ainsi l'une des scènes situées dans la boîte à filles – l'un des enjeux de la *vendetta* entre les clans – est jouée et dansée au rythme d'un morceau intitulé *Techno del Rey*, composé par le metteur en scène, que l'on peut entendre à la fois comme une mise en garde ou comme une prophétie sur l'inéluctable transformation des traditions. Mais il ne s'agit là que d'un bref aparté. L'essence du film, ce sont ces images des collines pelées de l'Andalousie, ces

truands plus terrifiants que toutes les familles de la mafia réunies, qui entonnent des chants à faire pleurer Margot.

A chaque figure imposée de l'album d'images flamenco – la fête de famille bouleversée par la *vendetta*, les pourparlers entre les hommes des deux clans –, Gatlif fait surgir autre chose : de la musique, bien sûr, mais aussi des idées de cinéma, des gens imprévus, à commencer par l'adolescent infirme et débordant de vie, que son corps tordu devrait interdire de danse et de musique, mais qui déploie autant d'énergie à être heureux que son oncle à entretenir son malheur.

L'essence du film, ce sont ces collines pelées d'Andalousie, ces truands qui entonnent des chants à faire pleurer Margot

Antonio Canales fait un étrange travail d'acteur, posant son personnage par blocs – la tristesse, la colère, le désespoir – sans trop se soucier des transitions ou des nuances, sans même faire valoir ses qualités de danseur, puisque Gatlif filme souvent son visage en plans serrés. C'est aller à rebours des règles élémentaires de la comédie comme on la joue à l'écran, ce qui tombe très bien : *Vengo* ne tient compte des règles du cinéma que pour les contrarier.

Entre ces deux pôles – l'homme mortifère et l'enfant qui n'en finit pas de naître – du film circule une électricité tonifiante. On la voit aussi qui passe entre Paquera et Jerez, la chanteuse, et son guitariste. L'homme guette, mi-amoureux, mi-terrorisé, la prochaine éruption de la vieille artiste, préparant la juste réponse musicale. A ce moment, le film semble s'éloigner de son propos : Paquera se met à chanter juste au moment où la rivalité entre les deux clans doit connaître son premier paroxysme, à l'occasion d'un baptême. Mais la musique ne retarde ni ne précipite le déroulement de *Vengo*, elle est une manière de faire deux fois plus de cinéma, de trouver une autre mise en scène pour ce mélange de plaisir et de douleur qui irrigue le film.

T. S.

Kung-fu et sentiments dans la Chine impériale par Ang Lee

Tigre et Dragon. Le réalisateur taïwanais parvient à un parfait équilibre entre spectacle et sensibilité

Film américano-taïwanais d'Ang Lee. Avec Michelle Yeoh, Chow Yun Fat, Zhang Ziyi. (1 h 59).

C'est un film de kung-fu, entre autres. Dans *Tigre et Dragon*, tiré d'un classique de la littérature chinoise de cape et d'épée, on verra des combats spectaculaires, on s'initiera aux rudiments de la controverse qui oppose les écoles de Shao Lin et de Wu Tang quant à la bonne manière de combattre à mains nues ou à l'épée. On pénétrera un peu, si on ne l'a jamais fait, dans le monde des arts martiaux chinois, cette mythologie qui a irrigué tous les ghettos du monde en même temps que le reggae. On découvrira une étrange chorégraphie qui transforme les combattants en marionnettes magiques, en acrobates divins.

Les arts martiaux donnent au film d'Ang Lee son enveloppe charnelle. Mais, en voyant *Tigre et Dragon*, on se souviendra que le dernier roman adapté par le réalisateur, né à Taïwan et installé aux Etats-Unis, fut *Raison et Sentiments*, de Jane Austen. Le binôme de la romancière britannique est ici transposé dans une Chine médiévale plus rêvée que reconstituée. Dans cet univers des merveilles (Ang Lee fait un usage à la fois munificent et sobre de l'imagerie de la Chine impériale), éclôt peu à peu une tragédie.

On découvre d'abord un couple adulte : Li Mu Bai (Chow Yun Fat, qui fut récemment le roi de Siam de Jodie Foster dans *Anna et le roi*) et Shu Lien (Michelle Yeoh), deux maîtres en arts martiaux qui viennent – en toute intégrité – leurs



WARNER BROS

Jen (Zhang Ziyi), fille de famille le jour, guerrière la nuit.

talents, et se consomment depuis des années d'une passion réciproque mais jamais consommée. Li Mu Bai aspire à la retraite et confie son épée à Shu Lien afin que celle-ci la convoie jusqu'à la capitale. A Pékin, son chemin croise celui d'une adolescente, Jen (Zhang Ziyi), fille de famille le jour, guerrière la nuit. Entre le code d'honneur rigoureux des chevaliers errants et les désirs inextinguibles de la jeune fille, *Tigre et Dragon* (la traduction intégrale du titre anglais est « *tigre tapi, dragon caché* ») reprend cette opposition entre la patience et l'imprévisibilité) se transforme alors en drame à la fois séduisant et cruel.

Michelle Yeoh a été l'une des premières vedettes féminines des films d'arts martiaux. Sa puissance physique, son élégance lui servent ici à construire un personnage complexe de femme indépendante, prisonnière du destin qu'elle s'est elle-même construite. Gracile, imprévi-

sible, dangereuse, la débutante Zhang Ziyi lui fait pièce dans ce qui est avant tout un film consacré aux femmes. Le Li Mu Bai de Chow Yun Fat est légèrement ridicule, une condition que l'acteur assume avec élégance. Ce chevalier errant avance toujours avec un temps de retard sur les personnages féminins, les deux héroïnes bien sûr, mais aussi une sorcière spectaculaire, à laquelle Ang Lee fait don d'une profondeur et d'une complexité que lui envieront bien des méchants de cinéma.

DES COMBATS ÉLÉGANTS

Tigre et Dragon n'est pas fait que de combats, mais ils jouent dans le film le rôle central que tiennent les chansons dans une comédie musicale réussie, à la fois résumés et moteurs de la progression dramatique. Ils sont ici d'une élégance confondante. Régés par Yuen Wo-Ping, responsable des étranges

ballets de *Matrix*, les affrontements mélangent exploits athlétiques et effets spéciaux. Les héros sont allés assez loin dans leurs initiations pour disposer de pouvoirs surnaturels et se sont affranchis des lois de la gravité ; il ne faut donc pas s'étonner de les voir voler de cime en cime dans une forêt de bambous. Mais l'effort physique, la tension et l'envol des corps restent toujours au premier plan, définissant et redéfinissant sans cesse les personnages.

A la poursuite de l'épée légendaire, qui a bien sûr été volée, en sinuant le long de complots de cour et d'intrigues amoureuses, le film avance, gagnant en densité au fil des minutes. A mi-parcours, *Tigre et Dragon* prend le temps d'un détour par les déserts de l'Ouest de la Chine. Ces espaces méritent la destinée cinématographique de Monument Valley. Leur grandeur sert ici d'écrin à une idylle entre Jen et un bandit. A rebours des règles de l'amour courtois, c'est la jeune fille qui se lance à la poursuite du malandrin, en une succession de chevauchées, de combats et de scènes de comédie galantes qui sont un pur ravissement.

Une fois clos cet intermède, qui à lui seul justifie l'existence de ce film, *Tigre et Dragon* reprend son cours de tragédie sereine et spectaculaire, menant jusqu'à son paroxysme inévitable l'antagonisme entre l'aspiration à la sérénité de Li Mu Bai et Shu Lien et le désir de liberté de Jen Yu. De ce film d'une constante beauté s'exhale une tristesse sans amertume et le bonheur d'une histoire bien dite.

Thomas Sotinel

Un film chinois financé par les Américains

roman de Wang Du Lu soit une femme m'a tout de suite attiré, surtout dans une société où les femmes sont réprimées. »

Dans la masse de talents asiatiques et en particulier hongkongais importés par Hollywood depuis le début des années 90, Ang Lee tient une place particulière. Jet Li, Chow Yun Fat, John Woo ou Tsui Hark auront effectué le voyage aux Etats-Unis pour réaliser ou interpréter des films identiques à ceux qu'ils tournaient dans leur île, mais adaptés à des valeurs hollywoodiennes qui ont nécessairement bridé leur talent. La carrière américaine d'Ang Lee a des accents de schizophrénie puisqu'elle a consisté à se fonder dans une tradition à laquelle le cinéaste taïwanais était étranger. *The Ice Storm* décrivait le désarroi des années du Watergate à travers plusieurs familles d'une ville de banlieue. *Ride With The Devil*, inédit en France, mettait en scène un épi-

sode de la guerre civile américaine d'où ressortait d'abord le profond détachement de son réalisateur : « *The Ice Storm a été ma première expérience du film d'époque. C'était aussi la première fois que je n'exerçais pas le contrôle complet d'un film. J'avais davantage l'impression de traiter un concept qu'une histoire. Et, au final, The Ice Storm est surtout un collage. Avec Ride With The Devil, c'était la première fois que j'expérimentais une production aussi lourde avec des scènes d'action, ce qui m'aura au moins été utile pour Tigre et Dragon. »*

INCURSION AMBITIEUSE EN ASIE

Ce film représente l'une des incursions les plus ambitieuses du cinéma américain en Asie – il est en partie produit par le bureau de la Columbia à Hongkong, qui est l'une des majors qui a investi le plus lourdement en Asie. Mais cette incursion s'est effectuée, chose rare, sans aucune tentative d'amé-

ricanisation. « *Le projet était paradoxal. C'est le film dont je suis le plus proche à la fois culturellement et personnellement, et il s'est fait en partie avec de l'argent américain. Il n'y a pas si longtemps, il semblait absolument impensable de réaliser un film américain en langue chinoise. Ce sont surtout des séquences de films de kung-fu qui m'ont marqué. Ils ne proposaient que très rarement des histoires fortes. Beaucoup de films de kung-fu sont médiocres. Ce sont par nature des films de série B. Mais ce que j'apprécie dans *Raining in The Mountain*, de King Hu, ou *La Rage du tigre*, de Chang Cheh, c'est l'image qu'ils donnent de la Chine historique. D'ailleurs, la présence dans Tigre et dragon de Cheng Pei-Pei, l'une des stars des films de la Shaw Brothers dans les années 60, rentre rigoureusement dans cette volonté de leur rendre hommage. »*

Samuel Blumenfeld

HORS CHAMP

■ **FESTIVAL : La festo do cinema frances se déroulera du 12 au 16 octobre à Lisbonne.** Cette manifestation consacrée au cinéma français est initiée par l'ambassade de France à Lisbonne et coordonnée par Unifrance. L'événement associe les exportateurs français, les distributeurs portugais, la SIC, la plus importante chaîne de télévision privée portugaise et la Cinémathèque portugaise. Une sélection de sept films sera présentée au public, dont *Sade*, de Benoît Jacquot, *Saint-Cyr*, de Patricia Mazuy, *Harry, un ami qui vous veut du bien*, de Dominik Moll, et *La Parenthèse enchantée*, de Michel Spinosa.

■ **TOURNAGE : Laetitia Casta poursuit sa carrière au cinéma.** Le mannequin doit tenir le rôle principal du prochain film de Raoul Ruiz, *Les Ames fortes*, d'après le roman de Jean Giono. Elle doit ensuite enchaîner avec *Rue des plaisirs*, le nouveau film de Patrice Leconte, où elle aura comme partenaires Patrick Timsit et Daniel Auteuil. Située au début du siècle, l'intrigue décrit l'univers des maisons closes.

■ **RÉCOMPENSE : les European Films Awards ont effectué leur sélection.** Sur les 200 films nommés, le conseil d'administration des EFA en a retenu 40. Les films français sélectionnés sont *Beau travail*, de Claire Denis, *Code inconnu*, de Michael Haneke, *Harry, un ami qui vous veut du bien*, de Dominik Moll, *Himalaya*, d'Eric Valli, *Le Goût des autres*, d'Agnès Jaoui et *Ressources humaines*, de Laurent Cantet.

Le cinéma espagnol apparaît en retrait à Saint-Sébastien

Le jury du festival a décerné la Conque d'or à « La Perdicion de los hombres », du Mexicain Arturo Ripstein

SAINT-SÉBASTIEN
de notre envoyé spécial

Principale manifestation cinématographique de la péninsule Ibérique, le Festival de Saint-Sébastien, dont la 48^e édition s'est tenue du 21 au 30 septembre, peine toujours à s'imposer comme jouant dans la même catégorie que Cannes, Venise et Berlin, ses rivales naturelles. Marginalisé durant l'époque franquiste, puis ayant souffert de la faiblesse économique de la cinématographie nationale, le festival basque demeure pénalisé par le calendrier : Locarno, Venise et Toronto le privent de la plupart des films les plus en vue. A ces handicaps, la manifestation, présidée pour la dernière fois cette année par le critique Diego Galan, oppose traditionnellement deux atouts : la qualité de son accueil, et la haute tenue de ses rétrospectives.

Rien à redire en 2000 sur le premier aspect. En revanche, les rétrospectives consacrées à Carol Reed et à Bernardo Bertolucci, pour légitimes qu'elles soient, constituaient des rendez-vous moins exceptionnels, tandis que les premières réalisations de cinéastes américains des années 60 formés par la télévision (Arthur Penn, John Frankenheimer, Sidney Lumet, Martin Ritt, Franklin Schaffner, George Roy Hill...) ne mobilisaient que les festivaliers les plus spécialisés. En

revanche, les sélections offraient quelques bonnes surprises. A commencer par le réjouissant, terrifiant, splendide et absurde film d'Arturo Ripstein, *La Perdicion de los hombres*, à juste titre gratifié de la récompense suprême.

Tragi-comédie loufoque en noir et blanc et plans-séquences autour du meurtre du plus macho et du plus maladroit joueur de base-ball de la campagne mexicaine, le film est à la fois une virulente dénonciation de la misère (matérielle, sexuelle, intellectuelle) dans laquelle barbotent tous ses personnages, et une très fine (et très drôle) étude sur le rôle de la parole comme inépuisable alternative à la réalité, pour le meilleur et pour le pire. Il forme ainsi un très convaincant diptyque avec le précédent film de

ce réalisateur prolifique, (insuffisamment) remarqué à Cannes, *C'est la vie...*, transposition de *Médée* dans les bas-fonds de Mexico, également écrit par la compagne du réalisateur, Paz Alicia Garciadiego, elle aussi fort justement récompensée du Prix du scénario.

Décidément bien inspiré, le jury, présidé par Stephen Frears, a aussi distingué au sein de son palmarès presque entièrement latin l'étonnant *Paria*, de Nicolas Klotz, troublant par sa manière d'immerger la fiction qui met en scène séparément puis rapproche deux personnages au sein de l'univers des clochers parisiens. Sans éviter tous les pièges du naturalisme, le résultat est d'une force digne et incomfortable. Autre film français en

compétition, la nouvelle réalisation de François Ozon, *Sous le sable*, aurait elle aussi pu prétendre à une récompense, par exemple celle de la meilleure interprétation féminine. Elle est en effet magnifiquement portée par Charlotte Rampling, dans le rôle d'une femme qui se retrouve un jour seule face à l'énigme de la disparition de l'homme de sa vie. Loin des outrances qui avaient marqué ses débuts, le réalisateur y fait preuve d'une subtilité rigoureuse, qui donne à ce quatrième film une puissance inattendue.

FAIBLESSE ARTISTIQUE

Le Prix d'interprétation est allé à Carmen Maura, pour *La Comunidad*, d'Alex de La Iglesia, présenté en ouverture du Festival. La comédienne mérite sans doute la récompense, mais pas dans ce film, où elle joue à l'unisson du scénario, de la réalisation et de ses partenaires : dans une outrance grimaçante qui, à en juger par la majorité des nombreux titres espagnols présentés par le Festival dans ses différentes sections, semble être le nec plus ultra de l'art cinématographique tel qu'on le conçoit à Madrid, Barcelone, Valence ou Burgos. Présenté comme l'œuvre-phare du cinéma espagnol pour cette année, signé d'un de ses réalisateurs les plus en vue, *La Comunidad* n'est pas seulement stupide, vulgaire et hideux : il manifeste explicitement une haine de la collectivité qui implique une haine du cinéma lui-même.

On en trouve, parmi d'autres exemples, une variante particulièrement caricaturale avec *Era otra vez*, présenté comme le premier film Dogma espagnol, et qui s'avère une sitcom où des yuppies imbéciles se racontent sans fin leurs tribulations sexuelles. Même lorsqu'elle épargne aux spectateurs ces surenchères de potaches prétentieux, la réalisation demeure le principal handicap de ce cinéma. Ainsi quand il

affronte des sujets sociaux, parfois avec un certain talent de narration (*El Otro Barrio*, de Salvador García Ruiz, face-à-face psychologique hanté par le refoulement de la lutte de classes), ou à tout le moins une détermination dénonciatrice (*El Bola*, d'Achero Manas, contre les mauvais traitements infligés aux enfants par les parents), ou lorsqu'il s'attaque à des thèmes d'actualité (*El Viaje de Arian*, d'Eduard Bosch, sur le terrorisme basque). Mis à part le talent hors norme de Pedro Almodovar (qui se prépare à tourner aux Etats-Unis), et en attendant le nouveau film du jeune Catalan Marc Recha, dont *L'Arbre aux cerises* a soulevé les plus vifs espoirs – ou en rêvant d'un retour derrière la caméra du grand Victor Erice –, la faiblesse artistique du cinéma espagnol apparaît inversement proportionnelle à son dynamisme économique.

Même si les professionnels se plaignent d'un recul de leur part de marché en 2000, l'industrie du cinéma a en effet connu un incontestable essor depuis le milieu de la décennie. Ce phénomène s'explique en grande partie par les investissements massifs consentis dans l'ensemble de l'audiovisuel par deux géants économiques. Telefonica (la société nationale, privatisée, des télécoms) et Sogécable, financée notamment par le groupe de presse Prisa et par Canal +, sont devenues les contributeurs majeurs de la production, de la distribution et de l'exploitation. A ces interventions massives du secteur privé s'ajoute l'obligation des chaînes publiques (deux réseaux nationaux et dix chaînes régionales) d'investir 5 % de leur chiffre d'affaires dans la production. Ce puissant appui matériel a engendré un développement quantitatif, que le cinéma espagnol n'a pas (encore ?) transformé en amélioration qualitative de même ampleur.

J.-M. F.

Le palmarès

● **Les prix officiels.** Conque d'or : *La Perdicion de los hombres*, d'Arturo Ripstein (Mexique). Prix spécial du jury : *Paria*, de Nicolas Klotz (France). Conque d'argent du meilleur réalisateur : Reza Parsa pour *Fore Stormen* (Suède). Conque d'argent du meilleur acteur : Gianfranco Brero, dans *Tinta roja*, de Francisco Lombardi (Pérou). Conque d'argent de la meilleure actrice : Carmen Maura dans *La Comunidad*, d'Alex de La

Iglesia (Espagne). Meilleure photographie : Nicola Pecorini, pour *Harrison's flowers*, d'Elie Chouraqui (France). Meilleur scénario : Paz Alicia Garciadiego, pour *La Perdicion de los hombres*. ● **Les autres prix.** Prix du meilleur jeune réalisateur : Edoardo Winspeare, pour *Sanguine vivo* (Italie). Prix du public : *Nationale 7*, de Jean-Pierre Sinapi (France). Prix de la jeunesse : *Fore Stormen*. Prix de la critique internationale : *La Perdicion de los hombres*.

ON N'A PAS PLUS INTÉRÊT À ÊTRE EN AVANCE QU'EN RETARD.

RIGHT SOLUTIONS, RIGHT ON TIME

LES BONNES SOLUTIONS AU BON MOMENT. EN VOUS AIDANT À ADOPTER LES SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES DONT VOUS AVEZ BESOIN AU MOMENT OÙ VOUS EN AVEZ BESOIN, MICROSOFT VOUS PERMET D'ÊTRE À L'HEURE EXACTE DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE. PARCE QUE LA BONNE TECHNOLOGIE POUR LES ENTREPRISES D'AUJOURD'HUI, C'EST CELLE QUI SERT DÈS AUJOURD'HUI.

POUR EN SAVOIR PLUS, WWW.MICROSOFT.COM/FRANCE/RIGHT.

Microsoft

Un dynamisme économique à l'avenir incertain

Avec 131 millions d'entrées en 1999, le cinéma espagnol a connu une année record, parachevant une croissance continue depuis le début de la décennie. Les recettes ont enregistré une hausse de 85 % en sept ans. Ces augmentations sont directement liées à celle du nombre d'écrans, passé de 1 087 en 1992 à 3 343 en 1999. 90 longs métrages espagnols (autre chiffre record) ont été produits au cours de l'année 1999, tandis que les films de ce pays obtenaient un part de marché de 15 %, inédite depuis longtemps, dans un pays colonisé par les importations hollywoodiennes depuis la suppression des mesures de protection.

La part de marché du cinéma espagnol a pourtant baissé en 2000, et certains professionnels s'inquiètent de l'inflation généralisée. Le patron d'Alta films et principal indépendant du pays, Henrique Gonzales Macho, estime ainsi qu'une trentaine de titres risquent de ne pas pouvoir être distribués. A rebours des discours officiels, il doute des possibilités du marché hispanophone outre-Atlantique, affirmant que c'est en Espagne même que les solutions doivent être trouvées, en particulier au niveau de la distribution, contrôlée par les Américains.

Les comédiens à qui perd gagne

Tout va bien, on s'en va. Ses interprètes sont le seul véritable enjeu de ce drame familial

Film français de Claude Mourieras. Avec Miou-Miou, Sandrine Kiberland, Natacha Régnier, Michel Piccoli. (1 h 35.)

Dans la bonne ville de Lyon vivent trois sœurs. Chacune a son existence, son caractère, ses ennuis. L'aînée dirige vaille que vaille l'école de tango léguée par les parents disparus, occupe la maison familiale, materne un peu les deux autres, élève seule sa fille, semble à la fois raisonnable et malheureuse. La deuxième est la seule à gagner correctement sa vie, elle s'énervait sans arrêt pour n'importe quoi. La plus jeune mène une vie de bohème en attendant qu'on reconnaisse ses talents de pianiste. Et puis leur père, disparu quinze ans plus tôt, qu'elles ont renié et voulu oublier depuis qu'il les a abandonnées, elles et leur mère, revient.

Il est vieux, il est seul et triste, misérable et un peu hautain. Il perd à moitié la tête. Elles sont furieuses. Ensuite... ensuite, sur ce point de départ ultra-romanesque, d'un artifice revendiqué, deux partitions distinctes vont se jouer simultanément. Il y a le scénario, qui aligne les morceaux de bravoure, les scènes « à faire », les répliques chocs. Tandis que les sœurs

s'affrontent, se fuient, se déchirent autour du traitement à réserver au patriarcat prodigue, que lui-même enchaîne des situations dramatiques fabriquées au moule, la gratuité affectée de ce déchaînement de sentiments extrêmes et de répliques trop écrites plombe irrémédiablement le récit. Le film, pourtant, ne se borne pas à ce seul état de romanesque assez poussif.

Il comporte une deuxième facette, plus retorse et plus intéressante : être à la fois un défi aux acteurs et leur mise en rivalité. Un seul s'en tire vraiment, maître Piccoli dans ses œuvres, naïf et roublard, se dispersant et se rassemblant avec une virtuosité affable de prestidigitateur, respectant la partition et l'enveloppant d'une nuée de variantes. Mal loties par le scénario, ses trois partenaires féminines ont davantage de mal. Elles se battent pourtant avec un beau courage, et ne méritent certes pas d'être classées comme à l'arrivée d'une compétition sportive. D'autant que la présence de trois très bonnes actrices reste le plus sûr plaisir offert par ce film par ailleurs si crispé sur la gravité des thèmes qu'il entend évoquer, si affecté dans la description des comportements qu'il montre.

J.-M. F.

Coup de projecteur au cœur des ténèbres

L'histoire du Congo de Léopold II à Kabila, en quelques films, missionnaires ou militants

EN 1897, alors que le Congo était encore propriété personnelle du roi des Belges, Léopold II, deux cent cinquante Congolais, originaires de toute la colonie, furent acheminés par bateau et par chemin de fer jusqu'à Tervuren, petite ville de la région bruxelloise, où ils furent exposés à la curiosité du public, dans le cadre de l'Exposition universelle organisée cette année-là. L'été fut particulièrement froid et pluvieux, sept de ces objets de curiosité moururent de pneumonie ou de grippe.

Boma Tervuren, le documentaire réalisé sur ce sujet, est projeté dans le cadre de la neuvième Quinzaine du cinéma francophone, présentée à partir du 2 octobre au Centre Wallonie-Bruxelles de Paris. Le programme de la manifestation fait la part belle aux images venues de la colonie royale, léguée par Léopold II à la Belgique, indépendante depuis 1960. Avec *Boma Tervuren*, qui revient - avec un peu de maladresse dramatique mais surtout beaucoup de justesse historique - sur les horreurs de la fondation de la colonie, on verra un autre documentaire, tourné pour la télévision belge, *Indépendance Cha Cha*, histoire du pre-

mier tube panafricain des indépendances, une chanson remise au goût du jour à Kinshasa lors de la chute de Mobutu Sese Seko.

Cette sélection permettra de revoir les deux films que le cinéaste haïtien Raoul Peck a consacrés à Patrice Lumumba, le premier ministre de l'indépendance, assassiné sur ordre de la Maison Blanche en 1961 : un documentaire de 1992 et le film de fiction qui sort en salles le 4 octobre.

Mais surtout on découvrira des films rares tournés pendant l'époque coloniale à l'usage des colonisés. *Bongolo* a été tourné par André Cauvin, un cinéaste lié à l'administration coloniale, en 1955. L'histoire d'un infirmier congolais du « bien-être indigène » chassé du village où il dirige un dispensaire par les forces obscurantistes est prétexte à la diffusion de la propagande coloniale et à la captation de rituels animistes. La pauvreté du discours en faveur de l'œuvre civilisatrice de la Belgique est écrasée par la splendeur des masques et des objets, comme cette tenture en velours du Kasai sur laquelle se détache le méchant roi à qui est promise la bien-aimée du héros. D'une médiocrité cinématographique certaine, le film n'est pourtant pas dépourvu d'honnêteté intellectuelle, pointant sans ambiguïté l'une des principales tares du système colonial belge, qui reposait sur une stricte ségrégation raciale.



« Bongolo et la princesse noire », documentaire filmé en 1955.

graphique certaine, le film n'est pourtant pas dépourvu d'honnêteté intellectuelle, pointant sans ambiguïté l'une des principales tares du système colonial belge, qui reposait sur une stricte ségrégation raciale.

RÉSONANCES CONTEMPORAINES

Une part importante de la production coloniale fut le fait de missionnaires : l'abbé André Cornil - dont on verra *Kikitu, le boy au cœur pur* - ou le Père Albert Van Haelst, inventeur du couple comique Maramata et Pili Pili, qui avait acquis assez de popularité pour laisser un souvenir encore vivace chez les plus âgés des Congolais.

La vision enchaînée de ces films conduit très logiquement à la tragédie congolaise contemporaine. Comme le dit l'un des témoins de *Boma Tervuren*, rapprochant en un raccourci saisissant l'échec de Léopold II et celui des dirigeants contemporains : « *Le Congo, c'est toujours raté.* »

Mais la Quinzaine du cinéma francophone permettra aussi de se remémorer la colonisation française avec le très percutant et très bref film de René Vauthier, *Afrique 50*, tourné au Mali et en Côte d'Ivoire il y a un demi-siècle, à un moment où les troupes françaises décimaient encore les villages qui ne s'acquittaient pas de l'impôt colonial. Et si *Voyage au Congo* de Marc Allégret (1926) ne montre que la splendeur des traditions des peuples parqués dans l'Afrique-Equatoriale française, il suffira de lire le journal que Gide rapporta du voyage effectué avec le cinéaste (*Voyage au Congo*, Folio) pour compléter le tableau.

Thomas Sotinel

★ Du 2 au 13 octobre, Centre Wallonie-Bruxelles, 46, rue Quincampoix, 75004 Paris. M^o Hôtel-de-Ville ou Rambuteau. Tél. : 01-53-01-96-96. 15 ou 25 F (2,30 euros ou 2,80 euros).

Les meilleures entrées en France

FILMS	nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	% d'évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1 Les Rivières pourpres	1	817 733	548	—	817 733
2 L'homme sans ombre	2	315 939	551	▼ -45 %	987 449
3 Apparences	3	230 625	537	▼ -25 %	1 108 083
4 O'Brother	5	105 724	268	▼ -19%	1 157 269
5 Virgin Suicides	1	96 923	69	—	96 923
6 Space Cowboys	4	86 991	398	▼ -27 %	783 694
7 60 secondes chrono	6	86 404	389	▼ -22 %	2 234 938
8 Harry, un ami ...	8	78 724	377	▼ -14 %	1 614 984
9 Yi Yi	2	37 991	58	▲ +16 %	79 296
10 La Famille Foldingue	5	37 566	154	▼ -17 %	615 504

* Période du mercredi 27 septembre au dimanche 1^{er} octobre inclus

L'automne est pourpre. *Les Rivières pourpres*, de Mathieu Kassovitz, dont le lancement a correspondu à la mise en circulation de la carte Gaumont-MK2, réalise un score digne des superproductions américaines, moins que *M : I-2*, mieux que *X Men*. *Les Rivières pourpres* ont suivi leur cours torrentueux malgré une critique défavorable, sur les traces de pneus de *Taxi 2*. L'autre phénomène de la semaine a pour nom Sofia Coppola. *Virgin Suicides*, le premier film de la réalisatrice, sorti dans une petite combinaison de salles, fait mieux que, par exemple, *Space Cowboys*, projeté sur cinq fois plus d'écrans. Enfin, on remarquera, sur la ligne consacrée à *Yi Yi*, le long film taïwanais d'Edward Yang, une anomalie que l'on ne rencontre que rarement dans ce tableau hebdomadaire : une variation positive d'une semaine sur l'autre qui démontre le pouvoir d'attraction du cinéma d'Extrême-Orient. Débuts difficiles, en revanche, pour l'autre triomphe critique de la semaine écoulée, *La Captive*, de Chantal Akerman, qui n'a pour l'instant attiré que 11 740 spectateurs sur 32 écrans.

Source : "Ecran total"

Vie et mort d'un Africain libre

Lumumba. Une vaine tentative d'éclairer un peu la tragédie congolaise

Film français de Raoul Peck. Avec Eriq Bouaney, Alex Descas, Maka Kotto. (1 h 56.)

Patrice Lumumba a été tué sur ordre du président Eisenhower, le 17 janvier 1961, au Katanga, la province la plus méridionale du Congo, qui avait cessé d'être belge depuis moins d'un an. Patrice Lumumba, postier à Stanleyville (aujourd'hui Kisangani), en avait été le premier ministre. Sa popularité au Congo s'était étendue au reste du continent, qui le plaçait, aux côtés de Kenyatta et Nkrumah, parmi les héros des luttes anticoloniales. Cette gloire fugitive et la brutalité du sort que lui réservèrent les Etats-Unis et leurs alliés belges et congolais (il fut longuement torturé avant d'être abattu, son corps fut dépecé et brûlé) en ont fait le premier martyr des indépendances africaines.

Le cinéaste haïtien Raoul Peck avait déjà consacré un documen-

taire à Lumumba. Il revient sur le sujet par le biais d'un film historique, joué par des acteurs. Très vite, on le sent paralysé face à son histoire, comme s'il la jouait trop complexe, trop chargée d'émotions pour s'y lancer à corps perdu. Le film prend un ton détaché, didactique. Le scénario recourt aux saynètes emblématiques, chargées de dévoiler une facette de l'histoire de Patrice Lumumba, mais aussi de l'indépendance du Congo. C'est sans doute ce souci de clarté qui est à l'origine de ces dialogues sans âme, souvent dits d'une voix atone, comme si les mots des politiciens africains, de Lumumba comme de ses alliés ou adversaires, n'avaient jamais été les leurs.

De toute façon, cette entreprise pédagogique est vouée à l'échec. L'indépendance du Congo généra un tel désordre - sabotages des colons belges, menées sécessionnistes au Katanga, interventions de tous les services secrets de la planète - qu'il est vain de vouloir en rendre compte de manière ordonnée. Les saynètes se neutralisent les unes les autres, déversant une masse d'informations à la fois incomplète et impossible à assimiler. Et pourtant le film repart sans cesse à l'assaut de l'histoire, se précipitant toujours vers la solution de mise en scène la plus simple, la plus évidente, sombrant souvent dans le cliché.

Au centre de cette accumulation d'efforts, il y a la présence assez frappante d'Eriq Bouaney. Est-ce sa faute ? Celle de la mise en scène ? L'acteur ne convainc guère du magnétisme que les témoins prêtent à Lumumba. Mais Lumumba, bien avant que l'Occident ne signe sa mise à mort, était condamné. La colonisation belge, qui avait interdit l'enseignement supérieur aux Africains, avait depuis longtemps préparé son échec. L'acteur montre ainsi un Lumumba pris dans un mouvement qu'il est incapable de maîtriser, et donne à ce versant du personnage une élégance et une dignité émouvantes. Vers la fin de *Lumumba*, lorsque l'impuissance du personnage historique rejoint celle de la mise en scène, le film trouve ainsi une certaine justesse.

T. S.

LES NOUVEAUX FILMS

LA CARPE

■ Quelques mots pour signaler ce film pas vraiment nouveau, puisque réalisé en 1964 par le Tchèque Jiri Hanibal. Mais l'histoire, destinée aux petits, est charmante. Un petit garçon tombe amoureux d'une carpe la veille de Noël, mais il se trouve que la carpe est dans son pays le mets national traditionnellement passé à la casserole durant les fêtes. Son père en ramène une grosse à la maison, que le garçonnet va s'acharner, par tous les moyens, à sauver du couteau qui la menace. Entre le poisson à la grande bouche et aux yeux doux et le petit garçon, une vraie aventure, tendre et poétique, commence...

J. M. Film tchèque de Jiri Hanibal. Avec Lija Prachai, Jirina Jiraskova, Jaromir Dvaracek. (29 min.) En complément de programme : « *Et la poussière retombe* », de Louise Johnson.

MONSIEUR CONTRE MADAME

■ Que reste-t-il aux couples qui n'ont plus que la haine ou l'indifférence en partage ? En réponse à ce sujet de prédilection du cinéma moderne, l'administration française a créé Aade Mediation, structure d'aide à l'enfance et à la famille. Claudine Bories a tourné ce documentaire, chaque samedi, durant neuf mois, dans un local de Bobigny. Il accueille les couples séparés avec enfants qui ne parviennent pas à se conformer aux droits

de visite fixés par le tribunal. Installant sa caméra au cœur de l'appartement, le cinéaste filme les entretiens entre les parents et le médiateur, le mépris avec lequel se toise le couple, l'instrumentalisation des enfants, qui deviennent des enjeux de pouvoir. Laissant hors-champ les causes qui ont mené à ces désastres, la mise en scène consiste à enregistrer leurs effets : l'incompréhension, l'hostilité, l'évitement, la rancune et la volonté de faire mal. Les hommes, généralement privés du droit de garde, s'y dévoilent plus faibles et plus démunis que les femmes : on est ici dans l'envers du décor social, sur la face d'ombre du désir, au bout des mots, au-delà de la chair.

Jacques Mandelbaum Film français de Claudine Bories. (1 h 32.)

ESTHER KAHN

(Lire la critique page 34)

VENGO

(Lire la critique page 35)

TIGRE ET DRAGON

(Lire la critique page 35)

TOUT VA BIEN, ON S'EN VA

(Lire la critique page 36)

LUMUMBA

(Lire la critique ci-dessus)

CE QUE JE SAIS D'ELLES

D'UN SIMPLE REGARD

GALAXY QUEST

UNE BLONDE EN CAVALE

La critique de ces films paraîtra dans une prochaine édition.

T'as le bonjour de Nagui !

RTL

8H30/10H

SORTIR

SAINT-ÉTIENNE

Biennale du design

Sur le thème des « *Energies inventives* », la deuxième biennale du design, organisée par la ville de Saint-Etienne et l'Ecole des Beaux-arts, réunira des professionnels venus d'une centaine de pays, du 7 au 15 octobre. Cité pionnière de l'union des arts et de la machine, la ville de Manufacture accueille dans huit lieux, dont le prestigieux Musée d'art moderne, ateliers,

colloques et expositions, notamment sur le groupe Totem, le Portugais Souto de Moura, Pierre Guariche pour la Cité radieuse de Le Corbusier à Firminy, les designers François Bauchet, Bernar Venet, le plasticien minimaliste Donald Judd. *Biennale internationale Design Saint-Etienne 2000, Ecole des Beaux-Arts, 15, rue Henri-Gonnard, 42000 Saint-Etienne. Tél. : 04-77-47-88-05. e-mail : biennale@institutdesign.fr.*

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Quatuor Artemis

Mozart : *Quintette pour clarinette et cordes KV 581*. Brahms : *Quintette pour clarinette et cordes op. 115*. Stravinsky : *Pièces pour quatuor à cordes*. Sharon Kam (clarinette).

Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, Paris 1^{er}. Le 4, 20 heures. Tél. : 01-40-20-84-00. De 100 F à 135 F.

Général Alcazar, Tété *Ivry-sur-Seine (94)*. Le Tremplin, 5, rue Raspail. Le 4, 20 heures. Tél. : 01-45-15-07-07. 50 F.

Bourvil tendresse

Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2^e. Du 3 au 7 et du 10 au 14, 20 heures. Tél. : 01-42-61-89-96. De 60 F à 80 F.

Michel Jonasz

Olympia, 28, bd des Capucines, Paris 9^e. Du 3 au 22, 20 h 30 ; le 8, 17 heures. Tél. : 01-47-42-25-49. 224 F, 268 F et 310 F.

Claude Nougare

Palais des congrès, pl. du Général-Koenig, Paris 17^e. Du 3 au 12, 20 h 30. Tél. : 01-44-07-37-43. De 90 F à 130 F.

Les 1001 Vies d'Ali Baba

Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19^e. Les 4, 5 et 6, 20 h 30 ; le 7, 16 h 30 et 20 h 30 ; le 8, 14 heures. Tél. : 01-42-08-60-00. De 213 F à 293 F.

Les Yiddishe Mamas et Papas

Auditorium Saint-Germain, 4, rue Félibien, Paris 6^e. Les 4, 5, 6, 12, 13 et 14, 20 h 30. Tél. : 01-44-07-37-43. De 90 F à 130 F.

Les Musiques du Khorassan

Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10^e. Jusqu'au 7, 20 h 30. Tél. : 01-53-45-17-00. 160 F.

RÉGIONS

Compagnie Geneviève Sorin

Théâtre du Merlan, avenue Raimu, Marseille (13). Les 4 et 5, 19 heures ; les 6 et 7, 21 heures. Tél. : 04-91-11-19-21. 100 F.

Le Chant du cygne

d'Anton Tchekhov, mise en scène de Roger Planchon.

Espace 44, 84, rue du Général-Buat, Nantes (44). Les 4, 6, 7, 10, 11, 16, 21 heures ; les 5, 9, 17, 20 heures ; le 15, 15 heures. Tél. : 02-51-88-25-25. De 70 F à 145 F.

Romanès, un cirque tsigane

Théâtre de Cornouaille, 4, place de la Tour-d'Auvergne, Quimper (29). Du 3 au 7, 20 h 30. Tél. : 02-98-55-98-55. 100 F et 120 F.

Le Tartuffe ou l'Imposteur de Molière, mise en scène de Claude Duparfait.

Théâtre national de Toulouse, 1, rue Pierre-Baudis, Toulouse (31). Du 4 au 7, et du 11 au 14, 20 heures ; les 8 et 15, 16 heures. Tél. : 05-34-45-05-05. 110 F. Jusqu'au 15 octobre.

REPORT

Compagnie Antonio Marquez

Le spectacle de danse de la Compagnie Antonio Marquez, prévu du 4 au 8 octobre à 20 heures à l'Opéra-Bastille, Paris 11^e, est reporté. D'autre part, les horaires du spectacle sont modifiés : le 7 octobre à 18 heures et les 10 et 12 octobre à 22 h 15, au lieu de 20 heures. Tél. : 08-36-69-78-68.

25 - 30 Octobre

FIAC2000

EXPOSITIONS PERSONNELLES POUR L'AN 2000

PAVILLON DU PARC PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES

Reed-OIP:
Tél. : 01 41 90 47 80
www.fiac-paris.com

EN VUE

■ Le rabbin **Eli Yishaï**, chef du parti ultra-orthodoxe Shass, accuse **Ehoud Barak** de vouloir « vider l'Etat d'Israël de son caractère juif », en autorisant les avions de la compagnie El Al à voler le samedi.

■ Un marchand d'alcool du Birobidjan, région autonome juive de Russie créée par Staline en 1934, propose de la vodka casher aux amateurs pieux de boissons fortes.

■ **Philippe Gui Ledrich**, alcoolique de Thionville, naufragé du pastis, poursuit en justice la société Pernod-Ricard.

■ Dimanche 24 septembre à Uppington, en Afrique du Sud, un sexagénaire à table a été frappé à mort par sa compagne, à coups de fourchette et de couteau.

■ Si plus de la moitié des Allemands laissent leur portable allumé pendant l'amour, à table, le quart d'entre eux préfère l'éteindre pour ne pas être dérangé, d'après un sondage de la revue *Focus*.

■ Les clients sont autorisés à offrir des bananes à **Mélanie**, vendeuse, et à **Daniel**, batelier, qui, pour 2 000 deutschemarks, passeront dix jours en string derrière les barreaux d'une cage aménagée dans une discothèque des environs de Berlin.

■ Par un trou creusé à la cuillère, neuf détenus se sont échappés dans la nuit de samedi 31 septembre à dimanche 1^{er} octobre d'une prison d'Oldenburg, en Allemagne.

■ Les policiers de Scotland Yard, lancés dans l'opération « voyager », accompagnés de chiens policiers, appuyés par un hélicoptère, pour investir une maison de la banlieue de Londres où logeait un trafiquant de drogue, ont appris d'une voisine, intriguée par leur remue-ménage, que, depuis deux mois déjà, le suspect dormait en prison.

■ Le guerrier africain empaillé, exhibé pendant plus de 90 ans au Musée d'histoire naturelle de Banyoles, restitué par l'Espagne, rapatrié mardi 26 septembre à Gaborone au Botswana, repose en attendant d'être inhumé dans un cercueil spécial muni d'une vitre.

■ **Saint François Fogolla**, « martyr de Chine », se livrait au trafic d'antiquité, **saint Auguste Chapdelaine**, « martyr de Chine », violait les jeunes mariées et **saint Albert Cresticelli**, « martyr de Chine », fut assassiné par la population qui ne pouvait plus supporter ses péchés, d'après l'agence *Chine nouvelle*.

■ En le sommant d'ajouter un contraceptif à ses graines, la Mairie de Londres fait perdre d'une main ce qu'il gagne de l'autre à **Bernard Rayner**, installé à Trafalgar Square, dernier vendeur de nourriture pour pigeons.

Christian Colombani

LES SANCTIONS passent, le *Kronenzeitung* reste – et n'a vu dans le rapport des trois « sages » européens sur l'Autriche aucune raison de changer ses habitudes. Sous la signature du « poète » Wolf Martin, l'un de ses auteurs attirés, ce quotidien, qui influence près de la moitié de l'opinion autrichienne, a livré récemment, en seize octosyllabes bien cadencés, le fond de l'affaire : les mesures d'isolement diplomatique, par lesquelles les Quatorze entendaient protester contre l'entrée du FPÖ au gouvernement, sont le fruit d'une conspiration, menaçante pour l'avenir de l'Occident, des « rouges » et des juifs.

Comme on n'est plus à l'époque du *Völkischer Beobachter* et que

Les rimes antisémites du « Kronenzeitung »

Sous la signature du « poète » Wolf Martin, l'un des quotidiens les plus populaires d'Autriche publie contre la France et l'Europe quelques sonnets aux relents trop connus



l'antisémitisme, en Autriche comme ailleurs, tombe sous le coup de la loi, les choses ne sont pas formulées exactement dans ces termes-là. Mais les habitués du *Kronenzeitung* savent entendre ce que leur

suggère entre les lignes leur poète favori, dont les œuvres sont toujours publiées en bonne place sous le titre « Rimé dans le vent ».

« Ce qu'a dit M. Moscovici, Herr Rabinovici le répète aussi », commence le « poème », qui fait rimer le nom du ministre français chargé des affaires européennes et celui du jeune écrivain autrichien Doron Rabinovici, l'un des animateurs du mouvement oppositionnel Offensive démocratique. Le fait que ces deux personnes soient juives n'est, bien sûr, qu'un détail indépendant de la volonté de l'auteur.

« Rouge-vert [l'opposition parlementaire des socialistes et des écologistes] aussitôt se précipite, poursuit-il, transforme l'Allemagne en satellite. "Combattez la droite ! »

est le commandement. Rouge est le drapeau de l'Europe. Et qui ne vogue pas sous cette couleur/Doit être surveillé et morigéné. »

Nul ne s'étonnera dans ces conditions que « le palais de l'Élysée ressemble tant au vieux Kremlin ». Ni que, sous d'aussi sombres auspices, « le futur de l'Europe [soit] bouillillé », tandis que « l'euro s'effondre dans un bruit de ferraille ». « Les vraies valeurs foutent le camp/et l'Occident, est-il mourant ? », interroge, angoissé, le troubadour du *Kronenzeitung*.

Wolf Martin n'en est pas, loin de là, à sa première allusion antisémite. Il y a quelques années, au moment où le FPÖ de Jörg Haider menait une mémorable campagne contre un certain nombre d'artistes

et d'intellectuels de gauche, dont le ministre de la culture Rudolf Scholten, celui-ci avait eu droit à quelques vers ciselés dans le marbre : « Scholten est chez nous ministre/Ét souvent invité en Terre sainte. Cela est bon. Cela est juste. Mais le contraire ne serait pas plus mal. » Le message a été entendu, et M. Scholten, prototype, pour le lectorat du *Kronenzeitung*, de l'élite juive viennoise éloignée de l'Autriche profonde, a dû quitter son poste.

« GÉNÉRATIONS D'HERMÈNEUTES »

Fin mars encore, à l'insistance du Consistoire israélite, le quotidien de Hans Dichand était rappelé à l'ordre par le Conseil de surveillance de la presse autrichienne [garant de l'éthique professionnelle, notamment en matière de discrimination raciale] à cause d'un autre poème, publié le 16 février. Ironisant sur les craintes suscitées par l'ascension de la droite populiste, Wolf Martin y affirmait : « Que les juifs fuient maintenant l'Autriche/Ça ne risque sûrement pas d'arriver. Car même pour les plus acharnés des anti-Haider/On vit infiniment mieux dans ce "pays nazi"/Que sur la Terre sainte tellement vantée. »

Il est d'ailleurs rarissime que le mot « juif » apparaisse clairement dans ce genre de textes. Comme le soulignait, dans le quotidien libéral *Der Standard*, la philosophe Isolde Charim, le *Kronenzeitung* a fabriqué depuis la guerre « des générations d'herméneutes qui savent comment lire leur journal, et ce qu'un nom veut dire ».

Joëlle Stolz

DANS LA PRESSE

RTL

Alain Duhamel

■ Dans le conflit du Proche-Orient, la France joue, depuis des mois et des mois, un rôle actif et positif, parce qu'il est discret et modeste. Pour une fois, les vieux complexes vis-à-vis des Américains sont laissés de côté. Il s'agit d'être utile, et c'est aussi pourquoi la rencontre Arafat-Barak se tiendra à Paris sous le parrainage de Madeleine Albright. (...) Le gouvernement ne cesse d'être mobilisé ; Jacques Chirac téléphone plusieurs fois par semaine à Yasser Arafat et parle souvent plus d'une heure avec le premier ministre israélien Ehoud Barak. Hubert Védrine tient les fils avec tous les protagonistes. Tout

cela échouera peut-être et Ariel Sharon a fait tout son possible pour que l'impasse et la violence l'emportent. Devant cette tragédie, c'est une mince satisfaction sans doute que Paris ait été à la hauteur des circonstances. Au moins, est-ce le cas.

FINANCIAL TIMES

■ La commission, forte de soixante-deux membres, chargée de rédiger un projet de charte des droits fondamentaux des citoyens de l'Union européenne a terminé ses travaux lundi 2 octobre et remis son texte aux dirigeants européens qui doivent se réunir pour l'étudier lors d'un sommet spécial, la semaine prochaine, à Biarritz. Tel qu'il est actuellement, ce projet ressemble à un compromis difficilement atteint, qui ne correspond ni aux désirs de

ses partisans ni aux craintes de ses opposants. (...) La plupart des 53 articles de la charte tombent dans la catégorie des « choses agréables à avoir », plutôt que dans celle des « choses nécessaires à avoir ».

BFM

Philippe Alexandre

■ Entendre Robert Hue, planté sur les marches en marbre du palais de justice, déclarer que le Parti communiste n'a jamais perçu un centime d'une entreprise, c'est à peu près aussi abracadabrante que lorsque Dominique Strauss-Kahn affirme n'avoir jamais voulu savoir ce qu'il y avait sur la cassette de Jean-Claude Méry. Le patron du Parti communiste s'indigne que l'on ose faire l'amalgame entre le financement du PCF et toute autre affaire en cours

d'examen par la justice. Mais force est de constater qu'il adopte lui aussi, comme d'autres personnalités politiques de grande importance et notoriété, un système de dénégation impavide qui laisse paniquer. (...) Pendant des années, le Parti communiste a répété que son financement provenait exclusivement des cotisations des militants, de la vente du muguet du 1^{er} Mai et des vignettes. Et ceux qui se permettaient de ricaner étaient de fiéffés réactionnaires. Aujourd'hui, le parti n'a plus beaucoup de municipalités, de militants. Le financement public qu'il reçoit peut-il permettre de s'offrir un journal quotidien et des campagnes nombreuses ? On peut espérer que les juges ne se contenteront pas, eux, des dénégations vertueuses de Robert Hue.

opennap.sourceforge.net

Les réseaux gratuits de partage de musique se multiplient et se renforcent



justice décidait de fermer le système original, l'accroissement du nombre d'utilisateurs et du volume d'échanges n'en serait sans doute pas affecté. En effet, le serveur central de Napster ne contient pas de musique, il se contente de mettre en rapport les internautes grâce à

un moteur de recherche et de faciliter les transferts de fichiers, qui se font directement entre le détenteur et le demandeur. En revanche, en quelques mois d'échanges intensifs, les utilisateurs ont constitué d'innombrables banques musicales personnelles, qui sont à leur tour

mises en partage : l'offre s'accroît ainsi de façon exponentielle.

D'autre part, la communauté internationale du logiciel libre (Open Source) a déjà fabriqué des clones de Napster. L'association Source Forge, basée à Boston, distribue gratuitement un logiciel-serveur baptisé OpenNap : tout internaute possesseur d'une connexion stable peut désormais créer son propre centre de partage, autour duquel les amateurs de musique gratuite viendront s'agréger. OpenNap est en fait plus puissant que le Napster d'origine, car les nouveaux centres serveurs peuvent être interconnectés, ce qui rendra le système plus fiable, plus robuste et beaucoup moins vulnérable...

Par ailleurs, OpenNap rend possible l'échange de toutes sortes de fichiers, y compris de la vidéo et des bases de données. Pour passer de Napster à OpenNap, les utilisateurs de base doivent simplement télécharger une nouvelle interface, par exemple le logiciel libre Gnapster.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

CONCENTRATION

■ Exodus Communications, le plus grand hébergeur de sites Web aux États-Unis, a racheté l'un de ses principaux concurrents, Global Center (filiale de l'opérateur international de réseaux Global Crossing, basé aux Bermudes), pour 6,5 milliards de dollars en actions. Le nouveau groupe a annoncé l'ouverture prochaine de filiales en Asie. - (AP.)

AUTOMOBILES

■ Selon une étude menée par l'université de Californie, les voitures neuves vendues par les grands concessionnaires via Internet coûtent en moyenne 2 % de moins que celles vendues de façon classique par les mêmes vendeurs. - (Reuters.)

MYOPATHIE

■ L'Association française contre les myopathies (AFM) a ouvert un nouveau site « à destination des malades et de leurs proches, des professionnels de santé et des chercheurs, mais aussi du grand public ». Il publiera notamment une rubrique d'information sur les maladies neuromusculaires et un bilan de la recherche sur les thérapies géniques dans le monde. www.afm-france.org

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date :

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :

Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99F TTC/min)

Le Monde (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

C'est la guerre par Luc Rosenzweig

LES IMAGES, les fameuses images, les atroces images de la mort du jeune Palestinien Mohamed, tué dans les bras de son père, ont fait le tour du monde, et sont revenues à leur point de départ, au milieu du sifflement des balles, des bruits de chenilles sur le bitume, de ronflements d'hélicoptères. Au milieu de la guerre. C'est délibérément que nous avons choisi, hier, de ne pas commenter ces images, alors qu'elles constituaient d'évidence un événement télévisuel de première grandeur. Nous ne nous sentions ni le droit ni le courage de heurter de front l'émotion et la sensibilité de millions de téléspectateurs bouleversés en délivrant « à chaud » les réflexions que ces images nous inspiraient. Que, par exemple, nous considérions comme un miracle qu'il n'y ait pas plus d'enfants palestiniens de douze ans, et même moins, qui ne perdent la vie, alors qu'on

les laisse affronter l'armée israélienne à coup de pierres, pendant que d'autres Palestiniens font le coup de feu contre Tsahal... Que, de plus, ces images exceptionnelles ne changeront rien, ou presque, à la situation, qu'elles n'aient pas la force historique d'autres images qui ont pu, comme lors de la guerre du Vietnam, accélérer la fin d'une guerre.

Car le conflit en cause, celui qui met aux prises depuis plus d'un demi-siècle les Juifs et les Arabes, n'est pas de ceux qui s'épuisent par lassitude, de ceux où les mouvements d'une opinion publique extérieure peuvent influencer de manière décisive sur son évolution. Que la logique profonde et permanente de chacun des protagonistes se résume à une seule phrase : « Chez vous, vous êtes chez moi. » Que, dans chacun des camps, on ne diverge que sur les méthodes pour faire cesser ce scandale en faisant en sorte d'être

seul, et que ce « chez-soi » soit le plus grand possible. Il y a les patients (« colombes » israéliennes et « modérés » palestiniens), et les brutaux (« extrémistes » des deux bords). Qu'Ariel Sharon est certes l'auteur d'une « provocation irresponsable » (Jacques Chirac), mais qu'il est aussi un formidable révélateur d'une attitude largement partagée en Israël, y compris par ceux qui combattent politiquement le Likoud et son chef : « Pourquoi serais-je exclu de ce mont du Temple que d'autres appellent l'esplanade des Mosquées ? » L'irruption, sur nos écrans, d'une parcelle particulièrement tragique de cette guerre, qui révèle tous ceux qui pensent que la vie d'un enfant est la chose au monde la plus précieuse, peut inciter à porter, rapidement et sans appel, condamnation de ceux qui l'ont provoquée. Mais qui est-ce ? Voilà. C'est tout. C'est la guerre, comme on dit c'est la vie.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

20.55 Vie privée, Vie publique. Invités : Christine Deviers-Joncour, Mercedes Milla, Sophie Moniotte, Christophe Basson... **France 3**

21.00 La France de la Renaissance. **Forum**

22.00 Quand souffle l'esprit du surf. **Forum**

MAGAZINES

18.50 Nulle part ailleurs. Invités : Marie-Georges Buffet ; Macha Makaeieff et Jérôme Deschamps ; Kelly Slater ; Bebel Gilberto. **Canal +**

19.00 Archimède. **Arte**

19.30 et 1.00 Rive droite, rive gauche. **Paris Première**

20.50 Culture pub. Spécial humour. **M 6**

21.30 L'Invité de PLS. Jean Tiberi. **LCI**

22.15 Ça se discute. A quel âge faut-il couper le cordon ? **TV 5**

23.35 Les Dossiers de l'Histoire. Les fées du logis. **France 3**

0.15 Howard Stern. James Cameron ; Donald Trump. **Paris Première**

0.35 Zone interdite. Enfants terribles : discipline et punition. **M 6**

DOCUMENTAIRES

20.15 360°, le reportage GEO. Le Mystère des forêts. [2/4]. **Arte**

20.45 La Vie en face. La Fusillade de Mole Street. **Arte**

21.00 Arafat, au-delà du mythe. **Histoire**

21.25 Le Kurdistan, les montagnes de la haine. **Odyssée**

21.40 Fra Angelico. Dieu, la nature et l'art. **Planète**

22.00 Claude Lévi-Strauss. [5/6]. **Histoire**

22.15 Them@. Internet : l'explosion des réseaux. Tokyo, la e-génération. e-business, marche ou rêve. **Arte**

22.25 La Quête du futur. [13/22]. Où vivrons-nous demain ? **Planète**

22.45 Les révélations de la glace. **Odyssée**

22.55 Ça s'est passé en R.D.A. Quarante ans de propagande politique. **Planète**

23.15 Art Blakey's Jazz Messengers. **Muzzik**

0.00 La Vie en face. L'Enfant et son revolver. **TSR**

0.30 La Case de l'oncle Doc. Sur la route des zébus. **France 3**

SPORTS EN DIRECT

21.00 Boxe. Combat international. Poids lourds : Tony Halme - Yacine Kingbo. **Eurosport**

MUSIQUE

21.00 « Symphonie pour cordes », de Mendelssohn. Par l'Orchestre de chambre de Lausanne, dir. Jesus Lopez Coboz. **Muzzik**

21.30 « La Messe de l'homme armé ». Musique de Des Prés. Lors du Festival de musique baroque, en 2000. Par l'Ensemble A Sei Voci et la Maîtrise des Pays de Loire, dir. Bernard Fabre-Garrus. **Mezzo**

21.45 Solti dirige la « Symphonie n° 4 », de Mendelssohn. Par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise. **Muzzik**

23.15 « L'Ange de feu ». Opéra de Prokofiev. Mise en scène de David Freeman. Par l'orchestre et le Choeur du théâtre Mariinski, dir. Valery Gergiev. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

20.30 Anibal. Pierre Boutron. **Festival**

22.45 Rencontres interdites. Christiane Balthasar. **M 6**

SÉRIES

20.40 Le Visiteur. Télépathie. **Série Club**

20.45 Invasion planète Terre. L'avatar. **13ème RUE**

21.30 Absolutely Fabulous. Mother (v.o.). **Canal Jimmy**

22.20 Twin Peaks. Episode n°1 (v.o.). **13ème RUE**

22.30 Ally McBeal. La promesse (v.o.). **Téva**

23.20 Dharma & Greg. The Ex-Files (v.o.). Yogo and Bod (v.o.). **Téva**

23.25 Taxi. High School Reunion (v.o.). **Série Club**

23.45 The Practice. **Série Club**

FILMS

14.15 Les Cannibales. Manolo de Oliveira (Fr. - Port., 1988, v.o., 95 min). **Ciné Cinémas 3**

15.10 Irma Vep. Olivier Assayas (France, 1996, 100 min). **Cinéstar 1**

15.15 Les Démons de Jésus. Bernie Bonvoisin (France, 1996, 115 min). **Ciné Cinémas 2**

16.50 The Fallen Sparrow. Richard Wallace (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 95 min). **Ciné Classics**

17.15 Men in Black. Barry Sonnenfeld (Etats-Unis, 1997, 100 min). **Cinéfaz**

18.10 Un monde parfait. Clint Eastwood (EU, 1993, v.o., 135 min). **Ciné Cinémas 3**

18.25 Touchez pas au grisi. Jacques Becker (France, 1953, N., 95 min). **Ciné Classics**

20.30 Le Monde perdu. Irwin Allen (Etats-Unis, 1960, 95 min). **Ciné Cinémas 1**

21.00 Le Cerveau. Gérard Oury (France, 1968, 115 min). **Cinétoile**

21.00 La Haine. Mathieu Kassovitz (France, 1995, N., 95 min). **Ciné Cinémas 3**

22.20 J'ai engagé un tueur. Aki Kaurismäki (Finlande, 1990, 80 min). **Cinéfaz**

22.30 Nocturne indien. Alain Corneau (France, 1989, 105 min). **Paris Première**

23.40 Funny Games. Michael Haneke (Autriche, 1997, 105 min). **Cinéfaz**

0.20 Sept ans de réflexion. Billy Wilder (Etats-Unis, 1955, 105 min). **Ciné Cinémas 2**



1.15 Riz amer. Giuseppe De Santis. Avec Raf Vallone, Silvana Mangano (Italie, 1949, N., v.o., 110 min). **France 2**

Le Monde TELEVISION

FRANCE 2

1.15 Ciné-club : Riz amer (Riso amaro). Cette chronique néoréaliste de la vie des « mondines » (ouvrières saisonnières des rizières de la vallée du Pô), à laquelle se mêle une intrigue policière, est devenue une œuvre culte. Cinéaste marxiste, Giuseppe De Santis a filmé, en 1949, dans les décors naturels de l'Italie du Nord, des scènes dramatiques et lyriques rappelant le grand cinéma soviétique

d'Alexandre Dovjenko et Marc Donskoï. Et il a utilisé le montage parallèle de façon épique. L'érotisme de Silvana Mangano – débutante dont on voulait faire une « bombe sexuelle » – sert à caractériser une fille du peuple à laquelle les romans-photos ont tourné la tête. Mais l'actrice américaine Doris Dowling (voleuse mêlée aux mondines), Vittorio Gassman en voyou au sourire de loup, et Raf Vallone – dans son premier rôle – sont des personnages aussi forts, aussi étonnants.

ARTE

22.15 Them@ : Internet. Chaque mardi, du 3 au 24 octobre, Arte propose de se brancher sur le Web. Pour commencer, Tokyo, la e-generation, qui nous apprend comment Internet a bouleversé le quotidien des Japonais. A 22 h 50, e-business, marche ou crève, ou le parcours du combattant des créateurs de start-up, suivi pour finir de Finlande, le pays des start-up, une nation entièrement versée dans les nouvelles technologies.

GUIDE TÉLÉVISION

DEBATS

16.30 Gore - Bush. **Public Sénat**

21.00 Il y a dix ans, l'Allemagne réunifiée. **Forum**

22.00 Paris, capitale de la haute couture. **Forum**

23.00 Nord-Sud, une médecine à deux vitesses. **Forum**

MAGAZINES

14.15 Envoyé spécial. Violences conjugales. Pour un montage de dollars. Le prix de la vie. P-s : Profession sommelier. **TV 5**

14.50 C'est mon choix. Si vous n'êtes pas canon, vous ne ferez pas craquer ! **TSR**

15.45 Planète animal. L'Afrique, paradis des insectes. **TMC**

16.00 Saga-Cités. La dernière bataille des anciens combattants marocains. **France 3**

18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. **LCI**

18.50 Nulle part ailleurs. Invités : Valérie Lemerrier ; Christophe Bourseiller. **Canal +**

19.30 et 0.05 Rive droite, rive gauche. **Paris Première**

20.05 Viva. Paysans, pas d'avenir pour la nostalgie ! Invité : Yvan Dro. **TSR**

20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La jeunesse communiste de RDA. **Arte**

20.55 Des racines et des ailes. La convivialité. Les habits neufs de Beaubourg. L'école du respect. Fête à Venise. **France 3**

21.00 Paris modes. Les collections prêt-à-porter femmes printemps-été 2001 à Londres. **Paris Première**

21.05 Faits divers. Qui a tué Elie Farès ? **TV 5**

22.30 Paris dernière. **Paris Première**

22.35 Ça se discute. Quelle vie pour les femmes de l'extrême ? Invités : Audrey Ferreras ; Catherine Maunoury ; Laurence de la Ferrière ; Susan Fisher-Hoch. **France 2**

22.45 52 sur la Une. Gros et bien dans sa peau. **TF 1**

0.20 Culture pub. Spécial humour. **M 6**

0.50 Le Club. Invité : Alain Delon. **TMC**

20.00 Hollywood Backstage 4. **Ciné Classics**

20.15 360°, le reportage GEO. Le Mystère des forêts. [3/4]. **Arte**

20.30 Matra-Renault, l'Odyssée de l'Espace. **Planète**

21.00 Le XXe siècle. Birmanie, la guerre oubliée. Le Tsar, le docteur du tsar et l'espion. **Histoire**

21.00 Classic Archive. Rita Streich. **Mezzo**

21.25 Le Grand Jeu, URSS / USA : 1917 - 1991. [5/6]. 1964 - 1980 : Désarroi et glaciation. **Planète**

22.00 Satchmo. La vie de Louis Armstrong. **Mezzo**

22.20 Marilyn Monroe. The Child Goddess. **Ciné Classics**

22.25 Le Neuvième Printemps. **Planète**

23.15 Inde. La démocratie sans complexe. **Odyssée**

23.30 Musiques en chœur. [1/4]. Afrique du Sud : guerriers zoulous. **Planète**

23.30 Toshiko Akiyoshi. Jazz is my native language. **Muzzik**

0.35 La Lucarne. The Star, Marina Abramovic. **Arte**

0.35 Mémoire vivante. [1/2]. **TSR**

SPORTS EN DIRECT

20.30 Football. Match amical. France - Cameroun. **TF 1**

DANSE

20.00 Avant la parade. Ballet. Chorégraphie d'A. Preljocaj. **Muzzik**

21.00 « Didon et Enée ». Ballet. Chorégraphie de Mark Morris. Musique de Purcell. Par le Mark Morris Dance Group. Avec Mark Morris (Didon la sorcière), Guillermo Resto (Enée), et l'Orchestre baroque et le chœur de chambre Tafelmusik. **Muzzik**

0.40 I'm Sitting in a Room Different from the One You are in Now. Ballet. Chorégraphie de Joao Fiadeiro. Avec Joao Fiadeiro. **Mezzo**

MUSIQUE

19.00 « Symphonie n° 5 », de Malher Avec Roland Berger, cor soliste. Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Leonard Bernstein. **Mezzo**

20.15 Debussy par Sawaki et Grenet. Sonate n° 1 pour violoncelle et piano en ré mineur. **Mezzo**

20.25 Le Quartetto di Roma. Le Quatuor op. n° 15, de Fauré. Avec Marisa Candeloro, piano ; Arrigo Pelliccia, violon ; Raoul Mancuso, alto ; M. Amphitheatrof, violoncelle. **Muzzik**

21.45 Musica. Alcina. Mise en scène de Jossi Wieler et Sergio Morabito. Par l'Orchestre et les Chœurs du Staatsoper de Stuttgart, dir. Alan Hacker. **Arte**

22.30 Jazz Box. Lors du Festival international de jazz, en 1998. **Muzzik**

0.30 Marianne Faithfull et Paul Trueblood. Au Spectrum, à Montréal, en 1997. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

19.00 Graine de héros. Robert Townsend. **Disney Channel**

20.45 Les Ténébres de l'aube. John D. Patterson. **RTL 9**

22.15 Jalna. Philippe Monnier [5/8]. **TV 5**

22.30 Les Mammies poules. Art Wolff. **Téva**

22.45 Ma fille, ma rivale. Ron Lagomarsino. **M 6**

23.45 La Maison des bois. Maurice Pialat [7/7]. **Histoire**

COURTS MÉTRAGES

0.25 Flash Bach. Le Paradoxe. Carsten Fiebele. **Arte**

1.30 Libre court. Mon frère. Mathia Fegyveres. **France 3**

SÉRIES

18.20 Les Simpson. Lézards populaires. **Canal +**

18.25 Dharma & Greg. Pitoyable Pete. **M 6**

19.20 Frasier. Daphne, je t'abhorre. **Série Club**

19.45 The Practice. Premier degré. **Série Club**

20.40 Homicide. Cachotteries. **Série Club**

21.00 Star Trek, Deep Space Nine. La mission. **Canal Jimmy**

21.25 Profiler. Pour un instant de gloire (v.o.). **Série Club**

22.05 Les Brigades du Tigre. Les Compagnons de l'Apocalypse. L'auxiliaire. **Festival**

22.15 Millennium. Le juge (v.o.). **Série Club**

22.35 New York District. La main de Dieu (v.o.). Mauvaise foi (v.o.). **13ème RUE**

23.25 Taxi. Paper Marriage (v.o.). **Série Club**

23.35 Les Soprano. Toodle Fucking. **Canal Jimmy**

23.45 The Practice. Premier degré (v.o.). **Série Club**

0.30 La Quatrième Dimension. Qu'est-ce qu'il y a à la télé ? **Série Club**

FILMS

13.20 Uranus. Claude Berré (France, 1990, 100 min). **Ciné Cinémas 2**

14.00 La Chatte. Henri Decoin (France, 1958, N., 105 min). **Cinétoile**

14.10 Céline. Jean-Claude Brisseau (France, 1992, 85 min). **Ciné Cinémas 3**

15.05 La Prisonnière espagnole. David Mamet (Etats-Unis, 1997, 110 min). **Ciné Cinémas 1**

16.55 Les Cannibales. Manolo de Oliveira (Fr. - Port., 1988, v.o., 95 min). **Ciné Cinémas 1**

17.10 Le Monde perdu. Irwin Allen (Etats-Unis, 1960, v.o., 95 min). **Ciné Cinémas 3**

18.00 L'Eclipse. Michelangelo Antonioni (France - Italie, 1962, N., v.o., 120 min). **Ciné Classics**

18.25 Le Monde perdu, Jurassic Park. Steven Spielberg. Avec Jeff Goldblum, Julianne Moore (Etats-Unis, 1997, 125 min). **Ciné Cinémas 2**

18.30 La Haine. Mathieu Kassovitz (France, 1995, N., 95 min). **Ciné Cinémas 1**

20.30 Snake Eyes. Brian De Palma (Etats-Unis, 1998, 95 min). **Canal + Vert**



22.15 Les Démons de Jésus. Bernie Bonvoisin. Avec Thierry Frémont, Jacqueline Danno, Bernie Bonvoisin, Patrick Bouchitey (France, 1996, 115 min). **Ciné Cinémas 1**

22.30 Le facteur sonne toujours deux fois. Bob Rafelson (Etats-Unis, 1981, 125 min). **RTL 9**

23.05 Men in Black. Barry Sonnenfeld (Etats-Unis, 1997, v.o., 100 min). **Cinéfaz**

23.25 Touchez pas au grisi. Jacques Becker (France, 1953, N., 95 min). **Ciné Classics**

0.10 L'homme qui en savait trop. Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1956, v.o., 115 min). **Cinétoile**

0.50 Francisca. Manolo de Oliveira (Fr. - Port., 1981, v.o., 165 min). **Ciné Cinémas 2**

22.15 Les Démons de Jésus. Bernie Bonvoisin. Avec Thierry Frémont, Jacqueline Danno, Bernie Bonvoisin, Patrick Bouchitey (France, 1996, 115 min). **Ciné Cinémas 1**

22.30 Le facteur sonne toujours deux fois. Bob Rafelson (Etats-Unis, 1981, 125 min). **RTL 9**

23.05 Men in Black. Barry Sonnenfeld (Etats-Unis, 1997, v.o., 100 min). **Cinéfaz**

23.25 Touchez pas au grisi. Jacques Becker (France, 1953, N., 95 min). **Ciné Classics**

0.10 L'homme qui en savait trop. Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1956, v.o., 115 min). **Cinétoile**

0.50 Francisca. Manolo de Oliveira (Fr. - Port., 1981, v.o., 165 min). **Ciné Cinémas 2**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.35 Sunset Beach. 18.25 Excluf. 19.00 Etre heureux comme. 19.05 Le Bigdil. 20.00 Journal, Tiercé, Météo. 20.55 Papparazzi. Film. Alain Berberian. 22.55 Le Temps d'un tournage. 23.00 Ciel mon mardi ! Sexe, stop en encore ?

1.15 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

16.40 Des chiffres et des lettres. 17.10 et 22.50 Un livre. 17.15 Qui est qui ? 17.50 70's Show. 18.25 JAG. 19.15 Mardi, c'est Julie. 19.50 Un gars, une fille. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Le Saint. Film. Phillip Noyce. 22.55 On a tout essayé. 0.30 Météo, Journal. 1.15 Riz amer. Film. Giuseppe De Santis (v.o.).

FRANCE 3

17.45 C'est pas sorcier. 18.15 Un livre, un jour. 18.20 Questions pour un champion. 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo. 20.10 Tout le sport. 20.20 C'est mon choix... ce soir. 20.55 Vie privée, Vie publique. 23.00 Météo, Soir 3. 23.35 Les Dossiers de l'Histoire. Les fées du logis. 0.30 La Case de l'oncle Doc. Sur la route des zébus.

CANAL +

16.05 Le Pire des Robins des Bois. 16.25 A tout jamais, une histoire de Cendrillon. Film. Andy Tennant. ► En clair jusqu'à 20.40 18.20 Les Simpson. 18.50 Nulle part ailleurs. 20.40 Fourmiz. Film. Eric Darnell et Tim Johnson. 22.00 Beowulf. Film. Graham Baker. 23.35 Les Misérables. Film. Bille August (v.o.). 1.45 Football américain.

ARTE

19.00 Archimède. 19.45 Météo, Arte info. 20.15 360°, le reportage GEO. [2/4] Le Mystère des forêts. 20.45 La Vie en face. La Fusillade de Mole Street. 22.10 Them@. Internet : l'explosion des réseaux. 22.15 Tokyo, la e-génération. 22.50 e-business, marche ou rêve. 23.45 Finlande, le pays start-up. 0.10 Moteur de recherche. 0.20 Trainspotting. Film. Danny Boyle (v.o.). 1.55 Le Tour du monde en 80 bières. Téléfilm. Marc-Henri Wajnberg.

M 6

18.25 Dharma & Greg. 19.00 Charmed. 19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo. 20.05 Notre belle famille. 20.40 E = M 6 Découverte. 20.50 Culture pub. Spécial humour. 22.45 Rencontres interdites. Téléfilm. Christiane Balthasar. 0.35 Zone interdite.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Fiction. Albert et Charlie, d'Olivier Dutaillis. 22.12 Multipistes. 22.30 Surpris par la nuit. Je suis mort un 26 décembre. Invités : Sophie Bouquet ; Philippe Ramon ; Gaëlle Guenolec ; Anne-Marie Revol ; Frédéric Boyer.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Un mardi idéal. Invités : Elsa Maurus, Bertrand Renaudin ; Les Yiddishes Mamas et Papas. 22.30 Jazz, suivez le thème. Basin Street Blues. 23.00 Le Conversatoire. Avec les artistes de La Belle Héléne. RADIO CLASSIQUE 20.40 Les Rendez-vous du soir. La musique à Venise au temps de Tiepolo. Œuvres de Griseldi, Vivaldi, Marcello, Albinoni, Haendel, Galuppi, Hasse. 22.38 Les Rendez-vous du soir... (Suite). Œuvres de Gade, Mendelssohn, R. Schumann.

Le Monde TELEVISION

PUBLIC SÉNAT

16.30 Débat Gore-Bush. Public Sénat, qui partage avec LCP-AN les programmes de la Chaîne parlementaire, propose les 4, 12 et 18 octobre, à 16 h 30, la retransmission intégrale traduite des trois « duels » télévisés opposant les deux candidats à l'élection présidentielle américaine de novembre : le vice-président Al Gore, candidat démocrate, et son rival républicain, le gouverneur du Texas, George W. Bush.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Festival Musica. Durant le concert d'ouverture du Festival Musica de Strasbourg, on entendra La Melancholia, de Pascal Dusapin, un univers rude et sombre mais cohérent, et le Concerto de l'Allemand Wolfgang Rihm, Dithyrambe pour quatuor à cordes et orchestre, créé le 25 août, d'un abord plus ingrat, marqué par l'expressivisme schoenbergien avec des jaillissements en apparence désordonnés.

PLANÈTE

20.50 Matra-Renault : l'Odyssée de l'Espace. Vingt-quatre ans après sa création, l'Espace, automobile conçue par Matra pour Renault, à laquelle peu de gens croyaient (neuf exemplaires vendus le premier mois !), est toujours un best-seller. Tous les constructeurs ont copié ce véhicule, modulable au gré de chacun. Son histoire est clairement et intelligemment contée dans ce documentaire de Fabrice Maze.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour. 14.45 En juin, ça sera bien. 16.05 Pi égale 3,14... 16.35 Les Ecrans du savoir. 17.25 100 % question 2e génération. 17.55 Correspondance pour l'Europe. 18.30 L'Éléphant d'Afrique. 19.00 Connaissance. Les Tiques, des vampires à fleur de peau. 19.45 Météo, Arte info. 20.15 360°, le reportage GEO. [3/4] Le Mystère des forêts. 21.45 Musica. Alcina. Opéra de Georg Friedrich Haendel. 0.25 Flash Bach. Le Paradoxe. 0.35 La Lucarne. The Star, Marina Abramovic. 1.35 Le P'tit Bleu. Téléfilm. François Vautier.

FRANCE 2

13.55 Un cas pour deux. 15.00 Rex. 15.50 Tiercé. 16.00 La Chance aux chansons. 16.40 Des chiffres et des lettres. 17.10 Un livre. 17.15 Qui est qui ? 17.55 Friends. 18.20 JAG. 19.15 Mercredi, c'est Julie. 19.50 Un gars, une fille. 19.55 et 20.45 Tirage du Loto. 20.00 Journal, Météo. 20.55 Les Monos. Jeux de lois. 22.35 Ça se discute. Quelle vie pour les femmes de l'extrême ? 0.40 Journal, Météo. 1.05 Des mots de minuit.

FRANCE 3

13.55 et 1.40 C'est mon choix. 14.58 Questions au gouvernement. 16.00 Saga-Cités. La dernière bataille des anciens combattants marocains. 16.25 MNK. 17.45 C'est pas sorcier. 18.15 Un livre, un jour. 18.20 Questions pour un champion. 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo. 20.10 Tout le sport. 20.20 C'est mon choix... ce soir. 20.55 Des racines et des ailes. 22.55 Météo, Soir 3. 23.25 Hope and Glory. Film. John Boorman (v.o.).

CANAL +

14.30 Seinfeld. 14.55 JO de Sydney. 16.50 Invasion planète Terre. 17.30 Vision d'Escaflowne. 17.55 Cowboy Bebop. ► En clair jusqu'à 21.00 18.20 Les Simpson. 18.50 Nulle part ailleurs. 20.30 Le Journal du cinéma. 21.00 La Courtisane. Film. Marshall Herskovitz. 22.45 La Fiancée de Chucky. Film. Ronny Yu. 0.25 D'une vie à l'autre. Film. Richard LaGravenese (v.o.).

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
 ○ Tous publics
 ○ Accord parental souhaitable
 ○ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
 ○ Public adulte
 ○ Interdit aux moins de 16 ans
 ○ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
 ■■ On peut voir
 ■■ A ne pas manquer
 ■■■ Chef-d'œuvre ou classique
 Les symboles spéciaux de Canal +
 DD Dernière diffusion
 ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Soldat, soldate

par Pierre Georges

LES FEMMES sont des Anglais comme les autres. C'est ainsi qu'on pourrait résumer l'aimable avancée émanicipatrice proposée aux jeunes soldates insulaires par le ministre de la défense britannique. Considérant que toute discrimination sexiste devait être bannie, y compris sur les champs de bataille, Geoff Hoon, le ministre, propose donc que, pour ce qui est de l'infanterie et du « combat rapproché », les femmes puissent y prendre toute leur part. Ce que le règlement intérieur interdit formellement pour l'instant.

Or, considère le ministre : « Les femmes sont déjà aux avant-postes dans les forces armées, dans les unités de l'artillerie, comme pilotes de chasse ou sur des navires de guerre, ce qui signifie qu'elles sont tout aussi susceptibles que les hommes d'être amenées à tuer des gens au combat. Et donc ce serait la même chose si elles servaient dans l'infanterie. » Yes, sir ! Indubitable.

Cette proposition, qui devrait faire notablement avancer la cause des femmes, n'est pas sans nous rappeler une sorte de « nard » hollywoodien, aperçu un soir de désœuvrement télévisuel, où l'on voyait Demi Moore déguisée en « marine », sa jolie boule à zéro, partager les joies sans mélange de l'entraînement des troupes de choc. Même qu'à la fin elle tuait lors d'une expédition commando contre les méchants Arabes. Comme une grande. Comme un homme.

Donc, mesdames les Anglaises, désormais, tirez les premières ! N'ayant jamais douté ici de la capacité combative des femmes, nettement surentraînées en raison de siècles de lutte contre la domination machiste, on peut envisager qu'à l'heure d'aller éventuellement au casse-pipe elles ne

seront pas les moins efficaces et les moins courageuses. Mais est-ce bien, hors les principes, une réelle avancée, un vrai progrès émanicipateur ?

De même, et pour se mettre en conformité avec le droit européen, voici que, en matière de travail de nuit, les femmes françaises vont être placées sur un pied d'égalité juridique et réglementaire avec les hommes. Beaucoup de femmes travaillaient déjà de nuit. Et de façon tout à fait légale, usuelle et indispensable, dans mille et un métiers, de l'infirmière au médecin, du taxi à la restauration, des télécommunications aux médias, etc. Mais, là, il s'agit plutôt de l'industrie et de sa main-d'œuvre postée, des fameuses « trois-huit » pour assembler des composants électroniques, des automobiles ou tout ce que l'on voudra. Donc, réglementairement, et à la demande notamment des pays nordiques, la femme européenne échappera à cette discrimination inadmissible. Elle pourra travailler la nuit. Est-ce un progrès, une injustice réparée ? Ou bien, comme on serait tenté de le penser ici, le véritable progrès ne serait-il pas qu'homme ou femme, indistinctement, ne soient plus taillables et « salariales » à merci, la nuit ?

Enfin, voici, pour finir, quelques informations parfaitement discriminantes entendues ces jours-ci au motif de la non-discrimination. De la femme, outil statistique de première qualité, nous avons appris : 1° Qu'elle boit de plus en plus, c'est-à-dire trop. 2° Qu'elle fume de plus en plus, comme une sapeuse. 3° Qu'elle est devenue la cible prioritaire des commerciaux au Salon de l'auto. Bref, qu'elle est devenue définitivement un pauvre diable d'homme comme les autres !

Retour au Maroc de deux des trois frères Bourequat

RENÉ-MIDHAT ET BAJAZET-JACQUES – deux des trois frères Bourequat – étaient attendus, mardi 3 octobre au Maroc. Ils doivent participer samedi au « pèlerinage » organisé sur le site du bain-mouir de Tazmamart par le Forum Vérité et Justice (FVJ), avec trois cents personnes, dont des anciens rescapés du bain et des familles de disparus. Les autorités marocaines ont autorisé ce voyage vers l'un des centres de détention de sinistre mémoire créés par le roi Hassan II. Les frères Bourequat, de nationalité française, avaient été enlevés en juillet 1973 par les services secrets marocains après que l'un d'entre eux eut averti Hassan II d'un complot qui se tramait contre lui. On ne les a eus que dix-huit ans plus tard. A Tazmamart, ils ont connu le noir absolu de cellules de 2 mètres sur 3 mètres, au milieu des scorpions et dans une puanteur extrême. Les trois frères furent libérés en décembre 1991 et renvoyés en France. Depuis, l'un d'eux, Ali-Auguste, a choisi de s'installer aux Etats-Unis.

Six nouveaux cas de « vache folle » dépistés en France

LE MINISTÈRE de l'agriculture a annoncé, lundi 2 octobre, que six nouveaux cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB, ou maladie de la « vache folle ») avaient, ces derniers jours, été diagnostiqués en France. Les six troupeaux concernés, soit plus d'un millier de bovins, ont été abattus. Trois de ces cas ont été dépistés à partir du test Prionics, les trois autres correspondant à des animaux souffrant de la forme clinique de la maladie. Les six cas concernent les départements des Côtes-d'Armor, du Finistère, du Doubs, de Maine-et-Loire, de la Manche et de la Vendée. Selon les calculs officiels du ministère de l'agriculture, qui ne comptabilise les cas qu'après abattage des troupeaux, le nombre total d'animaux atteints d'ESB dépistés depuis le début de l'année s'élève à cinquante-cinq, dont treize à partir du test de dépistage. Jean Glavany, ministre de l'agriculture, en déplacement à Quimper, a estimé, lundi 2 octobre, que, pour l'année 2000, le nombre de cas pourrait s'élever à « 60, 70 ou 80 », ajoutant toutefois que cette estimation « n'avait pas de caractère scientifique ». Pour M. Glavany, « le dispositif de sécurité alimentaire, et notamment l'abattage systématique des troupeaux, ne sera ni levé ni amoindri ».

■ AUDIOVISUEL : les chaînes thématiques se constituent en un lobby européen. L'Association des chaînes thématiques italiennes

(ACTI) et les télévisions françaises de l'Association des chaînes du câble et du satellite (Acces) ont annoncé, mardi 3 octobre, leur réunion au sein de l'Association européenne des chaînes thématiques (AECT), qui sera basée à Bruxelles. Leur première revendication est la « liberté d'accès des chaînes thématiques aux différents supports de diffusion ».

3e cycle du CNAM

MARKETING INDUSTRIEL

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

Cours et séminaire d'études de cas (150 h. sur 9 mois : soirs et samedis) coût : 1 100 F/an (Tarif 99).

Brochure sur demande écrite au : CNAM Marketing Industriel 292, rue Saint-Martin - 75003 PARIS Tél. : 01 40 27 21 30 - 01 40 27 22 24 mail : nehme@cnam.fr

PRESENTATION DU CYCLE SAMEDI 23 SEPT 11h MARDI 26 SEPT 18h 30 Limite d'inscription : 5 OCT

Tirage du Monde daté mardi 3 octobre 2000 : 512 721 exemplaires. 1-3

Les Etats-Unis retirent de leur marché un million de tonnes de maïs transgénique

Des traces d'un maïs OGM, interdit à la consommation humaine, ont été retrouvées dans des galettes

LES FONCTIONNAIRES du ministère américain de l'agriculture commencent, cette semaine, à arpentier les régions de culture de maïs. Leur mission : visiter les fermes pour récupérer plus d'un million de tonnes de maïs génétiquement modifié. Le gouvernement vient en effet de décider de retirer du marché le maïs d'une certaine variété transgénique, qui pourrait avoir des effets allergènes. Autorisé pour l'alimentation animale, ce maïs Starlink, produit par la société européenne Aventis, n'est pas autorisé aux Etats-Unis pour la consommation humaine. Or on le retrouve en quantité non négligeable dans des galettes distribuées par la compagnie Kraft Food, filiale de Philip Morris.

L'histoire commence en août, quand l'association Friends of the Earth (Les Amis de la Terre) demande à un laboratoire réputé pour ce type d'analyse, Genetic ID, de tester des galettes de maïs distribuées en supermarché. Elles sont fabriquées pour le compte de Kraft Food par une filiale de Pepsi-Cola au Mexique, avec de la farine

moulue au Texas. Il s'agit de savoir si elles contiennent des traces de Starlink, un maïs doté d'un gène de résistance à certains insectes, dit Bt.

Genetic ID, basé à Fairfield, dans l'Iowa, analyse au moyen d'une technique classique de PCR (polymerase chain reaction) les galettes et découvre qu'elles contiennent du maïs Starlink dans une proportion de 1%. Or si Starlink a été autorisé par l'EPA (Environmental Protection Agency, le ministère de l'environnement), en 1998, pour l'alimentation animale, il ne l'est pas pour les produits destinés aux humains. En effet, il est suspecté de présenter des caractères allergènes.

Les associations groupées dans un collectif, Genetically Engineered Food Alert, menacent alors l'USDA et les compagnies concernées d'un recours en justice. Kraft Food constate la contamination de ses produits et, le 22 septembre, décide de retirer de la vente les quelque 2,5 millions de boîtes de galettes en circulation. Le 26 septembre, Aventis annonce qu'elle

arrête la commercialisation de la variété Starlink. Et quelques jours plus tard, l'EPA et l'USDA enjoignent la compagnie européenne de racheter aux cultivateurs concernés le maïs Starlink en circulation. Les administrations annoncent qu'elles procéderont elles-mêmes au retrait, et se feront rembourser ultérieurement par Aventis. Le coût de l'opération devrait atteindre 70 millions de dollars (518 millions de francs), la quantité concernée 1,1 million de tonnes, pour une surface de culture de 130 000 hectares. Cela représente 1% de la production de maïs des Etats-Unis.

SÉCURITÉ MAXIMALE

La nouvelle est doublement importante : c'est la plus grande opération de retrait d'OGM jamais effectuée, et c'est la première fois que les Etats-Unis sont eux-mêmes impliqués dans un phénomène de contamination transgénique. Les associations environnementales ont enfin réussi à y attirer l'attention des consommateurs et à prouver de manière incontestable le ca-

ractère incontrôlé de la diffusion des OGM. De surcroît, les grands groupes agroalimentaires ont choisi, plutôt que l'affrontement, la voie de la sécurité maximale. La réaction de Kraft Food a été soutenue par une organisation professionnelle de distributeurs, la Grocery Manufacturers of America. Kraft Food ne s'est d'ailleurs pas contentée de retirer les produits litigieux : elle n'a pas hésité à émettre des « recommandations » aux autorités. Elle demande notamment que les autorisations pour des OGM ne puissent être partielles, c'est-à-dire ne distinguant pas alimentation humaine et animale. Elle requiert de surcroît que des procédures de détection incontestables soient mises en place et appliquées systématiquement. Au total, la position des promoteurs des OGM vient de recevoir un coup très violent. L'ironie est que cela provienne d'un produit développé en Europe, le continent moteur de la contestation antitransgénique.

Hervé Kempf



avec LesEchos

Le coût des communications téléphoniques locales de votre opérateur



PORTRAIT
Pierre Estève invente ses musiques en créant de nouveaux sons sortis d'instruments virtuels.
P. IV

CITOYEN

La télévision associative passe par les tuyaux du Net. Le petit monde de l'audiovisuel alternatif français connaît ses premiers balbutiements.

P. V



MÉTIER

Pour mettre en scène des jeux sur CD-ROM, le scénariste multimédia doit d'abord prendre la place du joueur.

P. X



TECHNIQUES

Demain, la souris ne sera plus l'unique outil de navigation sur le Réseau. De simples mots vont devenir des commandes vocales.

P. VIII

ENTREPRISES

Michael Treschow, président du fabricant d'électroménager scandinave Electrolux, veut construire des machines intelligentes.

P. VI



ENQUÊTE

A la conquête du client internaute

Le concept de l'entreprise organisée autour du client **replaces l'internaute acheteur sur un piédestal**

IL FUT un temps où l'épicier du village connaissait le nom de tous ses clients. La notion de client avait ensuite un peu perdu de son sens avec l'ère de la production de masse. Mais, depuis déjà presque dix ans, le « client » est à nouveau l'objet de tous les fantasmes des entreprises. La littérature sur le sujet abonde. Ainsi, en exergue à un livre intitulé *Gestion de la relation client* (Eyrolles), cette phrase de Jack Welch, célèbre PDG de General Electric : « *Ce sont les clients qui paient nos salaires.* »

Des années 60 aux années 80, la stratégie des entreprises était fondée sur l'élaboration d'un produit, le destinataire final de l'objet étant superbement ignoré. Aujourd'hui, dans un monde où seul le service au client permet de différencier une offre, les entreprises ne devraient plus leur supériorité qu'à leur capacité à prendre la température de la

demande mieux que d'autres. Cette inversion de paradigme, ce « retour au client, principal fonds de commerce des entreprises », a son corollaire : le modèle de l'entreprise « centrée autour du client », à la satisfaction duquel travaillent tous les départements : du marketing au service après-vente, en passant par les services techniques.

Aujourd'hui, la technologie permet ce recentrage, et le sacre du client internaute. La Toile rend possible le dialogue en direct avec chacun des clients. Les informations recueillies sont analysées par une constellation d'applications – automatisation de centre d'appels, extraction et croisement de bases de données. Ces applications sont regroupés sous le vocable d'« eCRM » (electronic Customer Relationship Management, gestion de la relation client en ligne). Malgré le battage médiatique des éditeurs,

les Siebel, Pivotal et autres, à ce sujet (le marché mondial de l'eCRM atteindrait 5 milliards de dollars d'ici deux ans, selon IDC), très peu de sociétés européennes sont encore passées du concept à la pratique.

Et pour cause : l'investissement initial est considérable, de plusieurs dizaines de milliers à plusieurs millions d'euros, et la mise en place de l'eCRM nécessite la remise à plat de toute l'organisation de l'entreprise, pour la « centrer » autour du cyberconsommateur. WineandCo est une pionnière en la matière. La start-up aixoise, qui vend du vin en ligne, conçoit l'eCRM comme le cœur de sa stratégie : « *C'est notre seule valeur ajoutée sur le créneau des vendeurs de vin en ligne* », assure Marc Perrin, son PDG. La société a donc consenti une dépense énorme – quelques millions de francs rien que pour l'achat des licences informatiques –, et même débauché le spécialiste du concept chez Arthur Andersen, Caroline Doussot.

WineandCo a acheté des logiciels de personnalisation de l'offre (une sorte de sommelier automatique) et des applications qui permettent de faire basculer les différents canaux d'accès au client l'un sur l'autre : le centre d'appels sur le fichier clients des commerciaux, les données recueillies sur le Web. « *Nous pouvons aller jusqu'à la personnalisation individuelle, grâce à un outil de "collaborative filtering", utilisé aussi par Amazon, qui permet d'envoyer par mail des conseils à l'un en s'inspirant de la consommation des autres* », explique Caroline Doussot. Mais la start-up a dû s'organiser autour de « community managers », spécialistes du marketing, responsables de communautés d'acheteurs préalablement identifiées qui jouent aux chefs de projets et tirent tous les autres services pour répondre aux attentes de la communauté.

Au-delà de son coût, le concept de l'eCRM a aussi ses limites. Il ne tient que si les internautes acceptent de jouer le jeu en donnant des

informations sur leurs goûts, sans les falsifier. L'eCRM ouvre aussi la boîte de Pandore des entorses au droit. Les logiciels d'eCRM peuvent aller bien au-delà de ce que la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) autorise. Que dire, en effet, de ces applications qui permettront bientôt aux marchands en ligne de ne personnaliser les offres que pour les internautes qui consomment le plus (car la personnalisation a un coût), et qui remettent en cause l'égalité des internautes devant l'achat en ligne ?

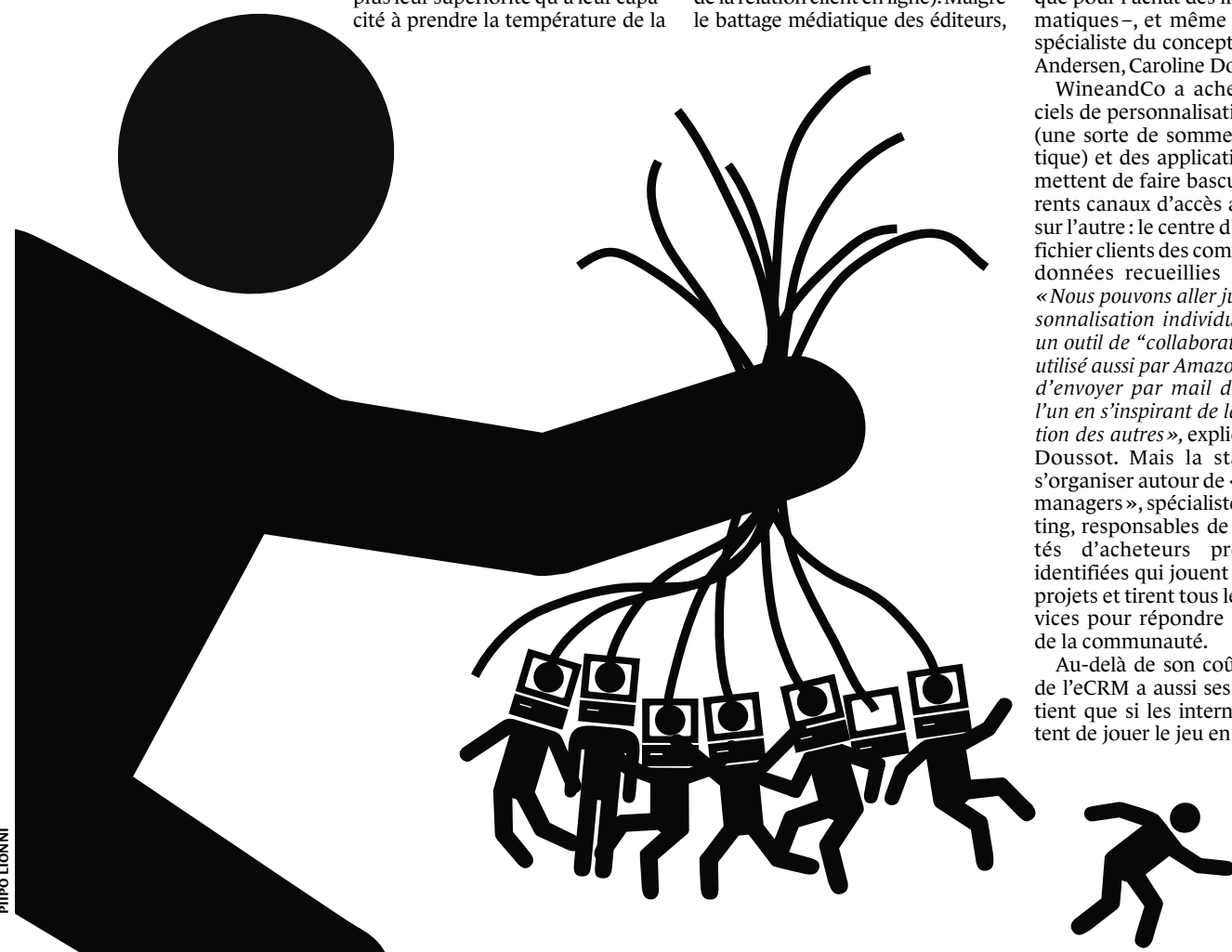
Si le Web sonne le retour des vendeurs épiciers, ce sera peut-être celui des vendeurs qui distinguent les clients à la longueur de leur ardoise. Alors que le concept de CRM en est à ses premières mises en pratique, il reste aux cybermarchands à montrer que la relation avec leurs clients est construite sur une confiance réciproque.

Cécile Ducourtieux



Du premier contact à la fidélisation, tous les départements de l'entreprise s'organisent autour du cyberconsommateur

Lire page III



PIPO LIONNI

Grâce à Internet et aux logiciels de la relation client, les entreprises se rapprochent aujourd'hui d'une connaissance individuelle de l'internaute. Mais attention aux abus.

PUBLICITÉ

Suivre le client : un arsenal coûteux pour les entreprises

L'arrivée du Net a accéléré la prise de conscience, chez les entreprises, de l'importance des techniques de suivi des clients

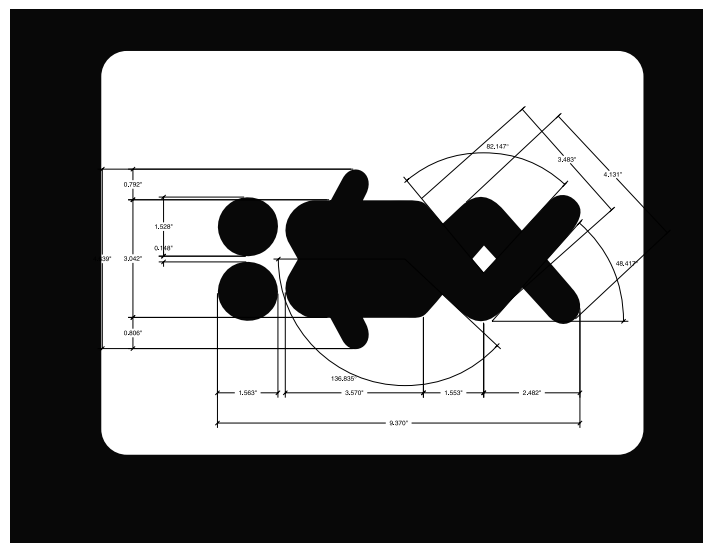
COMBIEN «vaut» un client? Cette question, que personne ne se posait il y a cinq ans, est au cœur des préoccupations des cyberentrepreneurs... et de plus en plus d'entrepreneurs tout court. Les calculs ont commencé avec la téléphonie mobile et la télévision par satellite : pour évaluer la valeur des opérateurs malgré leurs pertes de démarrage, les analystes financiers ont attribué une valeur moyenne par abonné. Un abonné à CanalSatellite ou TPS vaut 2 500 euros, et celui d'Itineris, SFR ou Bouygues Telecom, 4 000 euros. Ce calcul est devenu essentiel à l'heure de l'Internet. Comment valoriser un site qui propose du contenu gratuit, emploie 10 personnes et dégage un minuscule chiffre d'affaires mais des pertes imposantes? Avec sa base de clients. Aujourd'hui, un inscrit sur un fournisseur d'accès (Wanadoo, LibertySurf, etc.) est «valorisé» envi-

ron 3 300 euros. Les mesures d'audience sont donc devenues un indicateur clé, et attirer, puis retenir, le client est maintenant une nécessité vitale.

Certaines entreprises de la «vieille économie» se sont alors rendu compte qu'elles étaient assises sur une mine d'or. Car la distribution, la banque, l'assurance, l'hôtellerie ou les opérateurs de télécoms détiennent des millions de clients. Et les nouveaux outils logiciels, tout comme les techniques de «traçage» sur Internet, leur permettent aujourd'hui de mieux les cerner, pour pouvoir mieux les recruter, leur vendre plus, les faire revenir plus souvent et avec des coûts moindres.

«Le CRM [Customer Relationship Management, ou gestion de la relation client] est étudié dans les écoles de marketing depuis dix ans, remarque Philippe Cassoulat, consultant chez la société de conseil Valoris, mais les outils informatiques permettant sa mise en pratique sont opérationnels depuis à peine plus d'un an en Europe.» Non pas qu'avant l'entreprise ne se souciait pas de connaître son client, mais les renseignements restaient parcellaires et mal exploités. Les solutions logicielles vendues par les ténors américains du secteur, Siebel, Pivotal, Vantive, permettent une approche enfin globale.

Recueil des données, ciblage, modélisation par profils, études de comportement à partir des transac-



tions passées ou par comparaison avec des profils similaires, centralisation des fichiers des commerciaux, personnalisation de l'offre, mise en place de centres d'appels, suivi en temps réel de la commande, service après-vente, traitement des réclamations... la panoplie est impressionnante. «Aujourd'hui», explique Olivier Laury, un responsable marketing de Bouygues Telecom, on est capable de lancer une campagne destinée aux 18-25 ans qui n'habitent plus chez leurs parents, basés en province et au réseau relationnel étendu. Il suffit de croiser les données des clients de notre offre étudiante avec leur adresse et leur relevé de téléphone. On leur enverra un télémessage pour leur proposer une tarification mieux adaptée. Ainsi, on économise le coût d'une campagne publicitaire de masse, on fidélise le client et on actionne le bouche à oreille favorable.»

Mais la mise en place de ces outils informatiques est complexe et coûteuse. Selon une étude de Cap Gemini et Ernst&Young auprès de

200 grandes entreprises européennes, seules 39 % d'entre elles ont déjà un outil opérationnel et, souvent, il ne couvre pas toutes les étapes (connaissance du client/ciblage marketing/efficacité de vente/service et fidélisation après vente). En France, les trois premiers éditeurs de logiciels spécialisés n'ont pas plus de 50 clients chacun.

«L'approche est encore immature, relève Laurent Carrière, chez Siebel. Le CRM [e pour electronic] est à la mode, et les entreprises arrivent sans projet précis, pensant que le logiciel va faire le travail. Elles sont aussi noyées sous l'abondance de l'offre. Il est impossible de faire le big-bang, il faut souvent mener un projet par phases, tester puis adapter. Surtout, la mise en place d'un projet de CRM en ligne [eCRM] demande une implication de la direction générale. L'automatisation des forces de vente, par exemple, exige des commerciaux d'entrer leurs fichiers clients dans le système. Ils se sentent là dépossédés de leur pouvoir et craignent d'être "fiqués" par leur chef. Il faut leur démontrer qu'ils au-

ront moins de tâches ingrates, plus d'arguments de vente et de volumes à prospecter, que le taux de réponse sera amélioré. Aux Etats-Unis, les commerciaux considèrent le logiciel d'eCRM comme un instrument améliorant les conditions de travail, au même titre que la voiture de fonction!»

«L'avènement d'Internet (traçage des pages vues, actualisation immédiate des données, personnalisation possible de l'offre, e-mail marketing...) a ouvert des possibilités, mais aussi renforcé les exigences, alors que, sur un site, les concurrents ne sont qu'à un clic, renchérit Philippe Cassoulat. On ambitionnait d'avoir une relation au client "one to one et en temps réel". Aujourd'hui, on parle plutôt de "one to few dans un temps acceptable".» Enfin, de tels outils demandent un investissement coûteux. Selon le président de Pivotal, Norm Francis, «il faut compter en moyenne deux ans pour rentrer dans ses frais; mais, à terme, l'augmentation de productivité des employés dépasse 15 %, et le taux de satisfaction des clients croît d'environ 20 %».

Cependant, quand le site de vente de cosmétiques Vitago.com, sur une équipe de 60 personnes, compte 12 esthéticiennes dédiées au conseil-client, il faut que le chiffre d'affaires suive! «Un outil eCRM est séduisant pour un cyberépicié, explique Pierre Bouriez, président de Houra.fr, car c'est un vrai avantage concurrentiel face à un supermarché traditionnel qui ne connaît que les "passages en caisse". Mais, pour savoir ce que le client a mis/enlevé de son chariot virtuel, nous avons dû investir au moins 10 millions.» Reste que c'est un investissement stratégique.

Gaëlle Macke

Le chantier d'AGF AssurFinance

Depuis deux ans, AGF AssurFinance (vente de produits d'assurance-vie) s'est lancé dans un vaste chantier d'implantation d'un outil de gestion de la relation client d'envergure. «Nous avons conçu le projet à l'été 1998, se souvient Xavier Harlay, directeur du marketing, et commencé à mettre en place le logiciel en septembre 1999. Il faut encore former nos 3 800 commerciaux utilisateurs, pour qu'ils s'approprient l'outil, ce qui prendra au moins un an. Les contacts de toute nature d'un client avec les AGF, quel que soit le canal de vente, seront mémorisés. Et cette base sera accessible à tous dans l'entreprise. Auparavant, le client n'était connu que du vendeur; là, il le sera de toute l'entreprise. La mise en œuvre de ce projet CRM est donc complexe et l'investissement, lourd. Entre les coûts du logiciel, de l'intégrateur, la formation, les consultants marketing, et la mobilisation du service informatique et des cadres, l'addition dépasse 100 millions de francs, et le retour sur investissement n'est pas attendu avant cinq ans. Mais ce projet est stratégique. A terme, le chiffre d'affaires additionnel devrait être substantiel.»

Un eldorado pour les éditeurs

Le marché est prometteur, mais les acteurs sont nombreux

CRM (Customer Management Relationship), eCRM (e pour electronic) : ces trois ou quatre lettres sont sur toutes les lèvres. La gestion de la relation client, sans ou avec recueil de données sur le Web, est le nouvel eldorado des éditeurs informatiques. D'ici deux ans, selon le cabinet IDC, le marché mondial devrait atteindre 5 milliards de dollars, et le nombre des grandes entreprises européennes et américaines équipées, doubler. La CRM est devenue le segment le plus porteur du secteur informatique. L'offre se multiplie (quelques centaines d'éditeurs!), déferlant depuis les Etats-Unis.

Pourtant, aucun des éditeurs ne propose toute la palette eCRM -

automatisation de la vente, campagnes marketing, gestion du support client. Certains, comme la société française Marketic One, sont très spécialisés sur des outils d'automatisation marketing. Mais l'américain Siebel, né en 1993, qui propose des progiciels intégrés de gestion de la relation client, domine largement le marché. Il y a un an, AMR Research classait Vantive, Clarify et Siebel comme les trois premiers éditeurs du secteur. Mais aujourd'hui, sur le trio de tête, seul Siebel est encore indépendant, contrôlant près de la moitié du marché mondial, avec 1,5 milliard de dollars de chiffre d'affaires. Il est cependant suivi de près par les éditeurs de progiciels de gestion intégrée, les SAP, Oracle, JD Edwards et autres, qui, installés dans les entreprises pour prendre en charge les fonctions de gestion (comptabilité, paie, GPAO [gestion de production assistée par ordinateur]...), investissent sur les applications en liaison avec le client final, leur marché traditionnel arrivant à saturation. Le chiffre d'affaires CRM d'Oracle at-

teindrait aujourd'hui 242 millions de dollars. Peoplesoft a procédé à l'acquisition de Vantive, et l'allemand SAP a acquis l'éditeur K&V Infosystems en 1998.

En France, les ventes (licences et services associés) de progiciels CRM n'ont cependant atteint qu'un petit 4 milliards de francs en 1999, 30% de plus qu'en 1998 pourtant, selon IDC. Cependant, les éditeurs y croient: Fred Hessabi, directeur général Europe du Sud de Siebel, assure: «Une entreprise ne peut pas se lancer dans l'e-business sans faire appel au CRM, à moins de vouloir faire le bonheur de ses concurrents.» La messe est dite. Les entreprises n'ont plus qu'à s'équiper.

Cependant, l'investissement est de taille. Selon Andrew Parker, analyste chez Forrester Research, la fourchette de prix est très large, puisqu'elle dépend de la taille de la société et de la solution choisie: pour une solution complète, l'investissement pourrait ainsi varier de dizaines de milliers à plusieurs millions d'euros. Le logiciel en lui-même ne paraît pas si cher: chez

Microstrategy, un module et son infrastructure reviennent à 235 000 francs pour cinq utilisateurs. Siebel propose des logiciels entre 20 000 et 40 000 francs par utilisateur.

Mais, au prix du logiciel, il faut ajouter les coûts générés par sa mise en place et la formation de l'ensemble des personnes qui l'utiliseront. Selon Karim Bahloul, consultant IDC, «l'investissement dans un programme CRM se partage dans les mêmes proportions entre la formation, le conseil, l'intégration et la technologie.»

Pas de panique cependant. Les éditeurs proposent une offre adaptée aux petites et moyennes entreprises, parfois avec un système de location. Les programmes sont déployés selon une approche par étapes, à partir d'investissements de petite taille. Pour Karim Bahloul, «les entreprises s'orientent pour l'instant vers les outils destinés à l'automatisation des ventes et du marketing. Elles achètent les modules petit à petit.»

Anaïs Jouvancy

Clés

Les internautes n'aiment pas se confier en ligne

Alors que le taux de retours pour un mailing papier est de 5% de réponses, l'apparition d'une fenêtre ou d'un bandeau du type "Répondez à ce questionnaire..." sur le Web ne génère que 1% de réponses.

Selon IDC, le marché mondial de la CRM pesait 34,4 milliards de dollars en 1999 et devrait dépasser la barre des 125,2 milliards de dollars en 2004.

125,2

«La CRM n'est pas de la technologie, c'est une stratégie d'entreprise qui peut se mettre en œuvre tactiquement par sous-projets. Acquérir de nouveaux clients, étendre la relation commerciale et les fidéliser, tel est l'objectif de tout projet de CRM.»

Colleen Amuso, GartnerGroup, cité dans le site PlaneteClient.

«Il est impossible de faire le big-bang, il faut souvent mener un projet par phases, tester puis adapter», Laurent Carrière, chez l'éditeur de logiciels Siebel

Le droit français face à la relation client

«**DÉCOUVREZ** comment vous êtes pisté sur Internet.» Cette accroche sur la page d'accueil du site de la CNIL souligne bien la préoccupation actuelle quant à l'utilisation des données personnelles sur Internet. Avec le développement de la gestion de la relation client, les entreprises utilisent des méthodes de plus en plus sophistiquées pour recueillir le maximum de données sur les comportements et les goûts des consommateurs. La base de données est donc l'outil essentiel de tout système d'information orienté client. En France, l'utilisation de données personnelles est protégée par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, complétée par la directive européenne de 1995. «Tout traitement d'information nominative doit être déclaré à la CNIL», rappelle Thierry Jarlet, directeur de la communication de la CNIL.

Quand elle fait une déclaration auprès de la commission, l'entreprise s'engage à respecter certains principes. Elle doit dire ce qu'elle compte faire des données et doit s'engager à les protéger. Toute personne doit toujours pouvoir s'opposer au traitement d'informations nominatives la concernant. Pour évaluer la mise en œuvre de la protection des données personnelles, la CNIL a réalisé une enquête sur cent sites français de commerce électronique au mois de d'avril. Les résultats ne sont pas très rassurants: 55% d'entre eux n'indiquent pas aux internautes ce qu'ils font de leurs données. Les outils dédiés à l'e-CRM (gestion électronique de la

relation client) sont tellement sophistiqués qu'il est parfois difficile à la CNIL de trancher.

«Si une entreprise se base sur le traitement automatique d'un questionnaire rempli par un client pour lui accorder ou non un crédit, elle est hors la loi. Une réponse ne peut être qu'humaine, et la personne ne peut pas être réduite à une catégorie statistique», explique Thierry Jarlet.

Pour que le client ne se sente pas pisté à son insu, mieux vaut lui expliquer pour quelles raisons des informations sont collectées. C'est la méthode de WineandCo, site de vente de vin, qui a mis en place une stratégie de la relation client très avancée. «En France, la culture de la protection des données personnelles a plus de vingt ans et le public français est très sensible à ce problème. Il est donc essentiel d'établir une relation de confiance avec lui», souligne Jean-Christian Lamborelle, directeur juridique de WineandCo. Ainsi, l'équipe de développement marketing met en place très progressivement des questionnaires à remplir sur le site, tout en indiquant à l'internaute l'intérêt de l'offre personnalisée qui en découle.

Si le modèle économique de l'e-CRM est mondial, les réglementations dans ce domaine varient d'un pays à l'autre. La CNIL protège l'internaute français du trafic de données sans son consentement, contrairement aux Etats-Unis. Mais comment s'assurer de l'honnêteté d'un site américain pour des données d'un visiteur français?

Sylvie Fonmarty

Chaque lundi avec

Le Monde
DATÉ MARDI

retrouvez

LE MONDE ECONOMIE

Traquer le consommateur sur le Net

LE CONSOMMATEUR, sur le Web, cultive le mystère. Préférant l'ombre de son écran d'ordinateur à la lumière des néons des supermarchés, le cyberacheteur est encore un inconnu ou presque. Consodata, le leader européen de l'information marketing comportementale, qui s'appuie sur le large questionnaire qu'il envoie chaque année à dix-huit millions de foyers français, a réussi à grands traits à en dresser le portrait-robot. Population encore marginale, les cyberacheteurs représenteraient à peine 2% des foyers français et seraient « des couples de moins de 50 ans, vivant en Ile-de-France, au niveau de vie élevé et dont le besoin de consommation est à relier à l'arrivée d'un nouveau-né ».

Le profil idéal du cyberacheteur, en somme, pour appâter commerciaux et services marketing des sites marchands, qui usent de toutes les ficelles du Web pour en savoir un peu plus sur lui afin de devancer ses attentes. Pour le connaître, les marchands du Net ne lésinent pas sur les moyens. Sur la Toile, la collecte d'informations est partout. Active, d'abord, lorsqu'elle se fait avec la complicité de l'internaute. « Rentrent dans cette catégorie, les techniques déclaratives de collecte de données, lorsque l'internaute laisse son e-mail pour s'abonner, par exemple, à une mailing-list ou de demander des informations ou de la documentation, ou lorsqu'il remplit des formulaires d'enregistrement », explique Reza Ghaem-Maghami, directeur général de Framfab France.

Une mine pour les services marketing, en théorie du moins : « Pour l'instant, il est plus difficile de faire remplir des questionnaires en ligne que sur papier », remarque Philippe Guilbert, directeur scientifique du groupe CSA TMO. A titre de comparaison, alors que le taux de retours pour un mailing papier est de 5% de réponses, l'apparition d'une fenêtre ou d'un bandeau du type « Répondez à ce questionnaire... » sur le Web ne génère que 1% de réponses. Pour contrer cet inconvénient, les sites rivalisent d'imagination. Par exemple, l'accès à certains sites n'est rendu possible que si le visiteur donne un certain nombre de renseignements. Mais le dosage est délicat : s'il y a



Les habitudes de consommation des internautes n'ont pas de prix pour les spécialistes du marketing

trop de zones à remplir, l'internaute risque de fuir ou de donner des informations erronées.

D'autres sites n'hésitent pas à jouer sur la fibre vénale de l'internaute en lui proposant, en échange de son précieux avis, services gratuits, voire récompenses, sous forme de bons d'achat ou de voyage, par exemple. Mais peut-on vraiment accorder quelque fiabilité à des données récoltées grâce à une carotte capable de transformer un simple surfeur en sondé professionnel ?

Chez Baobab, une start-up qui s'est spécialisée dans le recueil d'avis de consommateurs pour

le compte de sites marchands, Geoffroy Moreno, son directeur commercial, précise que « tous les garde-fous, en particulier un système d'identification du mail de l'internaute, sont mis en œuvre pour repérer les "professionnels" qui biaiserait les réponses ». En un mois, un de ses clients, un site de vente en ligne de voitures, a ainsi recueilli autour de quatre mille avis. « Envoyer un mail est moins intimidant, plus immédiat que d'envoyer un courrier », explique encore Geoffroy Moreno. Autre limite à la connaissance du client sur Internet, sa bonne foi. Sur Internet comme face à un questionnaire papier, l'internaute peut se révéler un brin menteur. Qui n'a jamais cédé à la tentation de se rajeunir ou de gonfler son salaire par questionnaire interposé ?

Face à ces chausse-trappes, les spécialistes du marketing utilisent aussi des techniques de pistage (« tracking ») qui enregistrent l'internaute à son insu. Grâce à des logiciels qui permettent de le suivre en permanence sur les sites qu'il visite et d'analyser ensuite son comportement en ligne, les services

marketing disposent ainsi du portrait virtuel de leur client. « C'est l'équivalent du "dis-moi ce que tu consultes, je te dirais qui tu es" », précise, Jean-Claude Jamet, fondateur de Profile For You, une entreprise spécialisée dans l'analyse comportementale des internautes.

Mais tous ces outils, qui appartiennent à la grande famille de l'e-CRM (gestion en ligne de la relation client), parce qu'ils associent à un profil des goûts ou des habitudes sans jamais en indiquer explicitement l'identité, sont, de l'avis de Philippe Guilbert, de CSA TMO, « assez limités, car ils ne qualifient pas l'individu ». Autre limite, la quantité et la complexité des données qu'ils brassent peuvent rendre, au final, toute conclusion impossible. Pis : à force de vouloir connaître son client, on risque de le perdre. Car, ce soit sur Internet ou chez son commerçant de quartier, le consommateur reste imprévisible, et surtout peu disposé à se laisser prendre dans les mailles du filet à provisions des marchands.

Catherine Rollot

Le.top.des.réseaux

www.crmcenter.com

Le portail de la CRM (Customer Relationship Management, gestion de la relation client). Il propose de nombreux services pour suivre l'actualité de celle-ci en France : les nouveautés logicielles, les dernières entreprises équipées, les offres d'emplois, un glossaire, une newsletter hebdomadaire, les événements, une revue de presse. Mais rien n'est en accès libre. L'inscription est gratuite, à condition évidemment de laisser au site un nom, un numéro de téléphone et le nom d'un employeur.

www.planeteclient.com

Il s'agit d'un site très professionnel qui sait mettre son contenu en valeur avec une hiérarchisation de celui-ci (les communiqués de presse en bas à gauche, l'édition en haut à gauche et les dernières nouvelles en haut à droite). Les entrepreneurs curieux de leur état d'avancement sur le chemin de l'eCRM pourront répondre au questionnaire « Évaluez votre maturité ». Il est même possible de poser des questions à des gourous du centre d'appels ou du marketing « one-to-one ».

www.infosmd.com

L'actualité du marketing direct. Ce site s'adresse avant tout aux spécialistes du marketing; mais l'internaute « tout-venant », s'il est vraiment curieux des us et coutumes de cette profession, y trouvera aussi son compte, notamment s'il consulte les « Astuces et conseils ». Où il apprendra comment supprimer les doublons sur une base de données clients, ou comment une entreprise qui vend des biens d'équipement pour la maison, en constante recherche de nouveaux fichiers de comportement à louer ou à échanger, peut être informée des nouveautés.

www.crm-forum.com

Un site américain bien utile pour surveiller ce qui bouge aux Etats-Unis, pays très en avance dans le concept du client roi. Comme sur les sites français, des actualités, des forums de discussion, la livraison des dernières études de marché d'analystes.

www.cxp.fr

Nourri des études du Centre d'expertises sur les progiciels (CXP), ce site abrite une base de données très importante des progiciels existant en France (12 000 descriptifs de produits mis à jour en permanence), notamment en matière de gestion de la relation client. Les éditeurs y sont recensés en fonction de leur offre et de leurs secteurs économiques d'intervention. Des adresses utiles de prestataires de services sont également consultables, ainsi qu'un carnet d'adresses des grands utilisateurs de progiciels en France.

Une sélection de Cécile Ducourtieux

Glossaire

CRM et eCRM

Le CRM (Customer Relationship Management, gestion de la relation client) recouvre à la fois le concept d'entreprise centrée autour de son client et tous les outils logiciels qui permettent effectivement de mettre ce concept en pratique et qui, concrètement, gèrent les canaux de communication entre l'entreprise et son client. L'eCRM ajoute la composante Internet, donc non seulement un canal supplémentaire de communication avec le client, mais aussi de nouvelles pratiques, notamment le marketing en « one to one » (voir ci-dessous).

One to one

Technique de marketing utilisée par les sociétés pour mener des relations commerciales personnalisées avec les acheteurs, les clients, les partenaires. Cette méthode est aussi un outil de fidélisation, mais aussi de conquête sélective de marché, et permet aux entreprises de connaître en détail chaque client et d'interagir avec lui de façon personnalisée. D'abord appliquée au télémarketing, elle touche désormais l'Internet par le biais du courrier électronique.

Datawarehouse

Littéralement, « entrepôt de données », le « datawarehouse » est un système d'aide à la décision. Il permet aux entreprises de disposer, dans une base virtuelle, d'une description très complète des clients, par types de produit, par divisions ou même par canaux de distribution. Le « datawarehouse » classe ces informations, les qualifie et les rend cohérentes. A ce titre, il est considéré comme un pilier de la gestion de la relation client.

Profiling

Comme « profil ». Il s'agit de l'analyse comportementale de l'internaute, grâce aux traces que celui-ci laisse sur un site : réponse à des questionnaires en ligne, montant du panier qu'il a commandé... Avec cette méthode, le spécialiste du marketing sera capable de ranger les internautes par catégories, de leur attribuer un profil : dépensier mâle de moins de 25 ans, amateur de gadgets high-tech revenant sur le site dix fois par mois, etc.

Tracking

Comme « traque ». Correspond à l'ensemble des méthodes et outils (en particulier les « cookies », petits logiciels chargés de recueillir discrètement des informations, notamment sur la récurrence des visites, le type de browser utilisé par l'internaute) utilisés par un vendeur en ligne pour repérer son internaute acheteur en puissance. Le « tracking » permettra le « profiling ».

Attitude pro-active

Dans une entreprise dûment centrée sur son client, ce devrait être l'attitude de l'ensemble du personnel, exercé au maniement d'outils comparateurs de profil et ayant toujours en tête le fait que le client est la première valeur de l'entreprise. Par exemple, quand un client appelle le service de support client pour un conseil, le personnel dudit service en profite pour vendre un produit susceptible de répondre à ce problème. Tous les employés peuvent devenir vendeurs, en quelque sorte.

UN CYBERMARCHAND ORGANISE AUTOUR DE SON CLIENT

Tous les départements de l'entreprise

partagent des informations sur le client de manière à être réactifs à ses moindres désirs. Suivons les circuits de l'information sur le client dans l'entreprise.

LE CIRCUIT DU PREMIER CONTACT

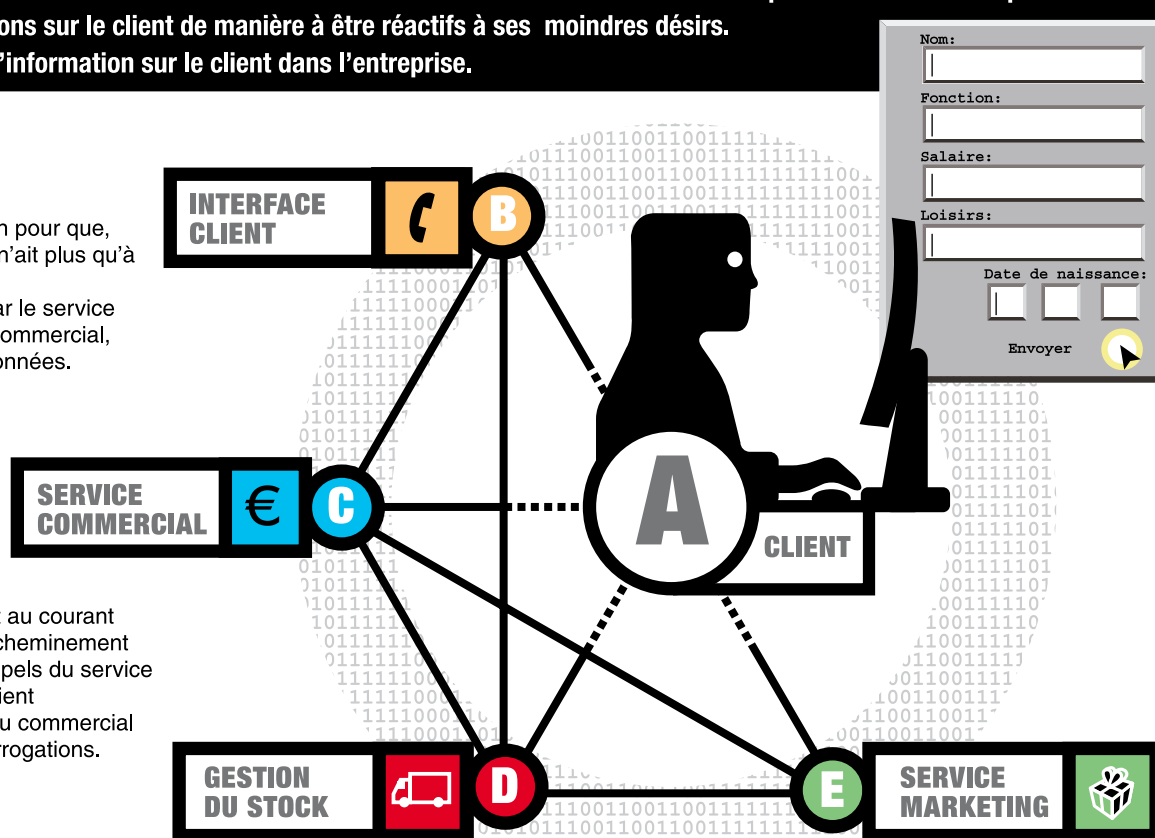
Le cyberacheteur remplit un formulaire d'identification pour que, lors des achats suivants, il n'ait plus qu'à cliquer pour commander. Ces données, recueillies par le service client, sont transmises au commercial, qui complète sa base de données.

LE CIRCUIT DE LA COMMANDE

L'internaute envoie un e-mail de commande. Le service client, relié au logiciel de gestion des stocks de l'entrepôt, le tient au courant par mail tout au long de l'acheminement de son colis. Le centre d'appels du service client a accès au dossier client dans la base de données du commercial et répond à toutes ses interrogations.

LE CIRCUIT DE LA FIDÉLISATION

Le marketing recueille les informations du commercial et, grâce à des outils de « profiling », range les internautes clients dans une multitude de cases (en fonction du panier moyen et du nombre de visites sur le site par mois et en fonction des bons ou des mauvais payeurs). Il leur propose en conséquence des promotions, une newsletter ou des services personnalisés.



63%

des internautes français ont déjà eu l'occasion de communiquer des données personnelles sur Internet d'après une étude réalisée par Ipsos-Médialangues et Emap Francez en juin 2000.

Retour sur investissement

« Il faut compter au moins deux ans pour rentrer dans ses frais, [après l'investissement dans un système d'eCRM]; mais, à terme, l'augmentation de productivité des entreprises dépasse 15% », assure Norm Francis, PDG de Pivotal.



Gestion de la relation client

René Lefebvre, Gilles Venturi

Cet ouvrage identifie clairement les enjeux de la relation client et dresse un panorama complet de l'offre, en détaillant les solutions de CRM disponibles et les stratégies des différents éditeurs.

Il donne aux décideurs de véritables points de repère pour le choix d'une solution de CRM et la conduite de projets. 334 pages, Editions Eyrolles, 2000

RETROUVEZ NOS ENQUÊTES SUR interactif.lemonde.fr

PUBLICITÉ

Carnet interactif

Ukibi

Marc Chanteloube (42 ans) a été nommé vice-président des ventes d'Ukibi. Cette société a développé un modèle d'activité basé sur la vente de solutions de carnets d'adresses aux sites portails Web et WAP, aux sites de communauté, aux sites marchands et aux fournisseurs d'accès Internet. Marc Chanteloube compte plus de seize années d'expérience dans l'industrie technologique et informatique. Il est notamment à l'origine du démarrage de Compaq en France, où il a été directeur des ventes grands comptes.

Cythere/nurun

Maeva Patron (30 ans) est nommée responsable de la communication de Cythere/nurun en France et sera responsable de la communication pour Nurun en Europe. Tête de pont pour le développement européen de Nurun dans le domaine du conseil et de l'ingénierie en solutions Internet, Cythere/nurun est spécialiste de la stratégie marketing dans les technologies du Web. Auparavant, Maeva Patron avait occupé pendant trois ans différentes fonctions au sein du département communication du Boston Consulting Group après avoir travaillé chez Euro RSCG.

Publicis-ebrand

Karim Stambouli (31 ans) est nommé directeur conseil de Publicis-ebrand. Il a auparavant été directeur marketing de Nexdom.com, portail de l'immobilier. Il rejoint la filiale ebrand du groupe Publicis, où il va travailler aux stratégies de positionnement, de communication et à l'intégration et l'optimisation des parcours client.

Agenda

Internet B to B : les deux jours essentiels

Les 17 et 18 octobre

Près de 40 intervenants – cabinets de conseil, éditeurs et entreprises clientes – animeront conférences et tables rondes. Le 17 octobre est consacré aux aspects stratégiques de l'e-business ainsi qu'aux grandes applications du domaine (e-CRM [gestion de la relation client en ligne], Net mobile...). Le 18 octobre est dédié aux places de marché électroniques : typologie, enjeux économiques, création d'une place ou adhésion en tant que partenaire seront les principaux thèmes abordés. Paris, Automobile-Club de France.

■ Renseignements : 01-44-39-85-00

Les premières Journées internationales du droit du commerce électronique

Du 23 au 25 octobre

Organisé par l'Edhec (Ecole de hautes études commerciales) du Nord, en collaboration avec l'Ecole du droit de l'entreprise de la faculté de droit de Montpellier, ce colloque a pour ambition d'enrichir le débat relatif aux enjeux juridiques liés à l'essor du commerce électronique. Seront notamment abordés le cadre juridique international du commerce électronique, les questions concernant la notion de personne, le contrat et les problèmes posés en matière de droit international privé. Nice. Renseignements : 04-93-18-32-79

■ www.edhec.com

Cartes 2000

Du 24 au 26 octobre

Forum international pour les technologies de la carte et les applications sécurisées. Trois trophées Sésames récompenseront la meilleure innovation technologique, la meilleure application tous secteurs confondus et, nouveau cette année, la solution la plus innovante de sécurisation des échanges électroniques sur Internet. Paris, CNIT la Défense. Renseignements : 01-49-68-52-61

■ www.cartesexpo.com

NetWorld/Interop

Du 7 au 9 novembre

NetWorld/Interop sera le rendez-vous de plus de 550 exposants présentant les innovations technologiques et les dernières solutions entreprises des marchés Internet, réseaux et télécommunications. C'est une occasion unique, pour les décideurs de toutes les entreprises de mieux comprendre les enjeux techniques et stratégiques des nouvelles technologies, vecteurs essentiels de développement. Paris Expo, porte de Versailles. Renseignements : 01-46-39-56-56

■ www.interop.fr

WAP Convention

Les 21 et 22 novembre

Ce rendez-vous sera l'occasion de faire le point sur l'Internet mobile grâce à des conférences, exposants, présentation des stratégies de start-up, experts internationaux et grands acteurs du secteur. Paris, Cité des sciences et de l'industrie de La Villette. Renseignements : 01-47-70-45-80.

■ www.wapconvention.com

Une sélection de Sylvie Fomarty

PUBLICITÉ

Le chant des ordinateurs

Pierre Estève insuffle à sa musique les influences des mélodies, des instruments du monde et de la technologie

LA MUSIQUE est souvent une histoire de chapelles, de sensibilités s'ignorant gentiment, se toisant quelquefois avec dédain. Le compositeur Pierre Estève est à la croisée de toutes ces portées musicales « ethno » aussi bien que « techno ». Son discours et ses compositions sont capables de transformer une querelle cacophonique des Anciens et des Modernes en une mélodie claire d'un joyeux badinage. Alors qu'un des projets qu'il conduit avec l'Ircam (Institut de recherche et coordination acoustique/musique) est l'invention d'instruments virtuels, le visiteur peut l'observer assis par terre au milieu de son studio d'enregistrement high-tech ; avec, dans les mains, deux baguettes terminées par de gros bigorneaux balinais. Il fait sonner des morceaux de corail étalés sur le sol. Ces bouts de calcaire serviront d'instruments pour son prochain album, *Pierre*.

Déjà deux concept-albums de sa collection « Made In » ont vu le jour : le premier *Bamboo*, uniquement interprété avec des instruments fabriqués avec cette herbe géante, puis *Métal* – sortie programmée en octobre –, joué par des instruments métalliques. « Je commence par fabriquer des instruments. » Pierre Estève aime les voyages ponctués de la découverte d'instruments inédits. Pour son prochain album, les instruments vont revêtir des formes aussi diverses qu'excentriques. « Je vais enregistrer des morceaux en me servant des stalactites et des stalagmites, d'une grotte habitée par l'homme préhistorique, juste à côté des Eyzies. »

Comme une idée ne vient jamais seule, Pierre Estève vient de mettre au point avec son jeune complice, Julien Olivier, une boîte à musique d'un nouveau type, ni synthétiseur ni sampler. « Ce n'est pas une console, mais un vrai instrument de musique, on va dire plutôt entre un Tamagotchi et un instrument de musique. »

Son cheminement dans la vie est fait d'allers et retours entre les inspirations, les styles et les genres et les pays. Ses groupes de rock aux riffs échevelés côtoient les médailles d'or du Conservatoire en



VINCENT PANGOL

guitare classique aux lisses accords harmoniques délicatement apposés. Passé par le conservatoire d'Avignon et Montpellier, Pierre Estève affiche aujourd'hui, à 39 ans, une activité multiple. « La composition est mon orientation numéro un », affirme-t-il.

Par ailleurs, aussi impliqué dans des activités de recherche que dans les nouvelles technologies, il s'est vu confier une direction de collection à l'Ircam. « Je compose également de la musique de jeux vidéo, et j'enseigne à l'Institut international du multimédia, qui forme en quatre ans des chefs de projets multimédias. »

Pierre Estève a composé de nombreuses musiques de jeux. Chez Cryo, l'éditeur de jeux vidéo, les succès d'édition sont les *Chronique de la lune noire*, *Dragon Lore II* et surtout *Atlantis II*. Signe des temps, les CD de ces bandes-son sont maintenant dans les bacs des disquaires, au

même titre que les bandes originales des films. « La musique des jeux est éditée à part. Cela nous permet d'offrir une meilleure qualité du son par rapport au jeu. En plus, nous rajoutons des morceaux inédits. En revanche, on élimine ce que l'on appelle la "musique contextuelle de jeu" », précise-t-il.

Le développement exponentiel des performances et des capacités de mémoire des ordinateurs permet d'envisager une nouvelle approche des musiques des jeux vidéo. Pierre Estève a développé un logiciel qui modifiera la musique en cours de jeu. L'idée est de pouvoir faire jouer à l'ordinateur un morceau de musique en fonction de l'évolution du scénario, des réactions du joueur, donc des informations que reçoit la machine. « La musique changera en fonction des conditions psychologiques du personnage du jeu. L'ordinateur envoie un ordre au moteur

son, qui génère un résultat sonore différent. Ce logiciel est donc lié à la musique ; soit elle est toute prête, soit la musique est décomposée en modules dans ses abstractions premières, que le moteur son s'occupe d'assembler. » Ce type de composition est donc, pour Pierre Estève, un exercice long et cérébral, étalé sur un à deux ans pour un jeu vidéo.

Ces réflexions sont bien loin du projet de lutherie virtuelle à l'Ircam, qui repose sur l'idée d'utiliser les logiciels conçus au fil des ans par les chercheurs de cet institut proche de Beaubourg pour inventer des instruments nouveaux. Sans existence physique réelle, néanmoins, ils sonnent grâce à une banque de sons et à l'ordinateur. Un moyen pour Pierre Estève d'inventer une nouvelle réalité sur des principes connus de physique acoustique.

Alain Thomas

A bon droit

La CNIL et la cybersurveillance des salariés

LA COMMISSION nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est depuis longtemps sensible aux atteintes provoquées par la collecte d'informations nominatives dans le monde du travail. Son 20^e rapport annuel de la CNIL, présenté le 5 juillet 2000, a été l'occasion de rappeler certains principes relatifs à la gestion des ressources humaines, tant au stade du recrutement qu'à propos de ce que la commission qualifie de « cybersurveillance des salariés en entreprise ».

Comme le souligne ce rapport, la question n'est pas entièrement nouvelle. Déjà, une loi du 31 décembre 1992 avait « posé les jalons d'un droit "informatique et libertés" dans l'entreprise », en édictant certains principes dans les relations entre employeurs et salariés. De même, la Cour de cassation considère de façon constante que nul moyen de preuve ne peut être opposé par l'employeur aux salariés si ces derniers n'ont pas été préalablement informés de la mise en place de systèmes de surveillance et de contrôle, et ce, quelle que soit la technologie utilisée.

Au fil de ses recommandations sur les écoutes téléphoniques, la CNIL est même allée plus loin : elle considère que les salariés doivent être prévenus non seulement de la mise en place et de l'existence de

tels systèmes, mais aussi des conséquences individuelles qui pourront en résulter et des périodes pendant lesquelles les conversations sont enregistrées. En outre, la CNIL recommande notamment que les salariés puissent disposer de lignes non connectées au dispositif d'écoute.

Mais ce sont les nouvelles technologies de réseau et le « tout-numérique » qui ont, pour la CNIL, des incidences considérables sur le rapport salarial. En même temps qu'elles systématisent l'usage des nouvelles technologies de l'informatique, les entreprises se trouvent confrontées à des besoins croissants de sécurité et recourent à l'adoption de mesures techniques qui ont pour objet de conserver la trace des flux d'informations, souvent nominatives. C'est ainsi que toutes les utilisations faites par les salariés se trouvent, par la même occasion, enregistrées.

La CNIL rappelle également que les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) sont « ergonomiques, faciles à l'emploi et parfois ludiques » et vont « amener les entreprises à veiller à ce que leurs salariés n'en fassent pas un usage abusif, sans lien avec leur activité professionnelle ». La Commission voit là une évolution qui a conduit la surveillance des salariés du contremaître aux « contre-

maîtres électroniques » que constituent les badges, à l'ère du « contremaître virtuel ».

A partir de ces constatations, la CNIL a décidé d'entreprendre une étude d'ensemble dans le but d'aboutir à la rédaction prochaine d'une recommandation, « appelant l'attention de l'ensemble des acteurs tout à la fois : – sur les mesures techniques devant être prises pour sécuriser les architectures en réseau et tout particulièrement les fichiers de l'entreprise (analyse des connexions, firewall, proxy) ; – sur les capacités de la technologie à produire des traces qui, rassemblées, conservées et combinées, identifieraient chacun à par-

tir de processus intellectuels inférés de ces traces ; – sur la nécessaire information des salariés à l'égard de l'usage que l'employeur pourrait faire des données de trafic de connexion ».

Des consultations, notamment des organisations syndicales et patronales, ont déjà été menées et devraient par conséquent permettre l'adoption d'une recommandation fort attendue.

Alain Hazan
Avocat à la cour

■ www.cnil.fr
■ www.droit-technologie.org

PUBLICITÉ

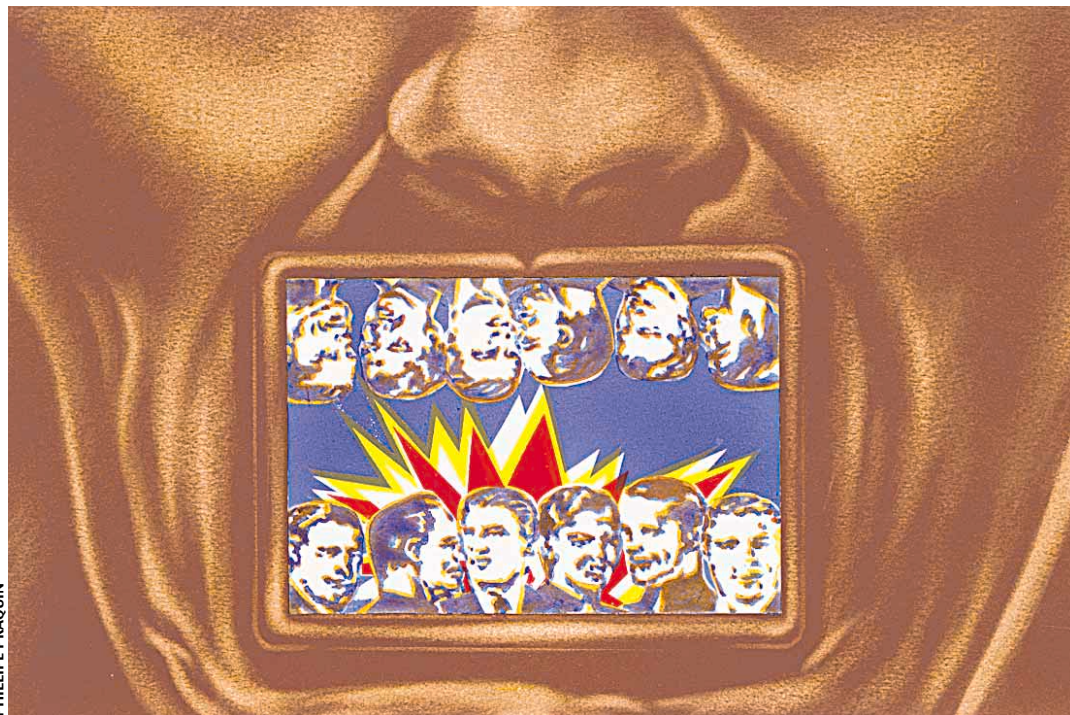
Les balbutiements de la **Web TV** à la française

Association

Les projets de télévision d'expression libre trouvent dans Internet une nouvelle manière de conjuguer le verbe s'exprimer

FREESPEECH. Libre parole, en français. Son nom est déjà un poing dressé, une revendication en soit. En couvrant les manifestations des anti-OMC (Organisation mondiale du commerce) à Seattle, en novembre 1999, Freespeech.org a été propulsée chef de file des télévisions d'expression libre et citoyenne sur le Réseau. Fondée au nom du premier amendement des Etats-Unis d'Amérique, cette télévision mélange les genres sans états d'âme. Une émission réalisée par des intégristes religieux côtoie un documentaire produit par un groupe anarchiste ou la retransmission d'un meeting politique des Républicains. Freespeech bénéficie du soutien financier de fondations et d'aides privées, très répandues outre-Atlantique. On peut même verser, en ligne, 25 à 75 dollars pour aider la chaîne à subvenir à ses besoins. Apparemment, cela suffit à la faire vivre convenablement, puisque cette Net TV se permet le luxe d'être aussi visible sur le câble et le satellite.

En France, la situation est tout autre. Le premier à avoir mis en place un projet de Net TV participative est François Manceaux. Producteur de documentaires télévisés sur les problèmes sociaux et la délinquance juvénile, il a d'abord rêvé en 1997 d'une chaîne thématique sur le câble et le satellite, un peu à la manière du cousin américain. Télévision Création Citoyenne, c'était son nom, devait être financée par une souscription auprès des associations participant à la grille de programmes. « Une utopie ! », reconnaît aujourd'hui François Manceaux, qui, à partir de l'été 1998, s'est recentré sur un projet d'une télévision uniquement diffusée sur le Web, Citoyenne-tv.net, mais qui a le mérite de continuer d'exister encore aujourd'hui.



Loin de bénéficier des moyens d'un grand de la télévision sur le Net comme Canal Web, la Citoyenne dispose d'un petit studio situé au rez-de-chaussée d'une arrière-cour. On y découvre des appareils vidéo numériques grand public, ainsi qu'un plateau télé constitué d'une table en aggloméré badigeonnée d'une couche de peinture noire.

Après un an et demi de fonctionnement, le succès pointe enfin son nez. La Web TV est parvenue à acquérir une certaine légitimité dans le monde associatif. Son site, qui compte plus de 500 heures de programmes vidéo disponibles, attire par mois 10 000 à 15 000 visiteurs, qui passent au moins dix minutes à regarder un programme de la chaîne.

La Citoyenne privilégie les partenariats éditoriaux en direction des associations, avec, par exemple, à partir d'octobre, un magazine hebdomadaire consacré aux cent ans de la loi 1901 et réalisé en collaboration avec le site Web Place-publique.fr, portail fédérateur des initiatives citoyennes dans l'Hexagone. En 2001, la chaîne arpentera également les routes de France pour débattre chaque mois au sein d'un des nombreux « espaces publics numériques » que le gouvernement est en train de mettre en place.

Mais le petit monde de l'audiovisuel alternatif français ne se résume pas à Citoyenne-tv. D'autres télé, telles la marseillaise Primitivi.com ou plus récemment Zaleatv.org, adoptent des démarches plus radi-

cales. Ces chaînes de télé associatives ont entrepris un combat pour donner une meilleure visibilité aux programmes issus de ce qu'elles appellent le « tiers secteur audiovisuel » (secteur non commercial et à but non lucratif). Régulièrement, elles exhortent le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) et les pouvoirs publics « à soutenir, plutôt qu'à entraver, l'émergence des chaînes associatives telle que la nouvelle loi sur l'audiovisuel la rend enfin possible sur le câble, le satellite, en hertzien analogique et numérique ».

Zaleatv regroupe une dizaine de bénévoles autour de Michel Fiszbín, ancien franc-tireur de la radio FM Carbone 14, et veut ni plus ni moins que lancer une chaîne associative qui regroupe toutes les initiatives télévisuelles à l'échelon national. Très inspirés par Freespeech TV, aux Etats-Unis, les responsables de Zaleatv ont d'abord testé sur la Toile des programmes de leur cru afin de cerner les réactions du public. Zaleatv a mis aussi en ligne des documentaires tels que *Marée noire, colère rouge*, réalisé en 1978 à la suite du naufrage de l'*Amoco-Cadiz*. Vingt-deux ans après, le film passait pour la première fois sur le petit écran... d'un ordinateur.

Ces documentaires et reportages ont séduit les internautes, si l'on en croit la réaction de Multimania, l'hébergeur gratuit de Zaleatv. Celui-ci a en effet décidé d'éradiquer le compte de la Web télé associative, la « communauté des internautes » in-

voquant un « nombre de hits [visiteurs] trop élevé pour zaleatv.org par rapport au nombre de pages hébergées par Multimania ». Mais Zaleatv la militante est têtue. Pour le principe, elle ne cédera pas tant que Multimania n'aura pas rouvert son compte. De même qu'elle entend bien faire pression sur les pouvoirs publics afin qu'ils prennent à bras-le-corps la question du financement des télévisions associatives et qu'ils trouvent un moyen d'instaurer un fonds de soutien sur le même modèle que celui qui est dédié aux radios associatives sur la bande FM. Sinon, Net ou pas Net, les télévisions associatives demeureront de simples vœux pieux.

Marc Bourhis

Le **franc-tireur** de l'audiovisuel

Portrait

David Guez est à l'origine d'un portail dont le but est de permettre à chacun de créer sa propre Net TV

FAIRE de la télévision devient presque abordable sur le Net, y compris pour des projets d'expression libre et citoyenne sans grands moyens. Les matériels vidéo numériques se démocratisent, et les fournisseurs d'accès Internet et autres communautés virtuelles se mettent à surfer sur la vague de la Net TV. Ces opérateurs du Réseau proposent la plupart du temps gratuitement la mise en ligne des vidéos sur des pages personnelles. Alors, pourquoi ne pas profiter de cette opportunité pour diffuser des œuvres audiovisuelles inédites et ses opinions politiques ? C'est ce que se disent de plus en plus de francs-tireurs de l'audiovisuel.

David Guez est de ceux-là. Il considère Internet comme une auberge espagnole, et aime, à force de patience et de connaissance approfondie de la Toile, contourner les obstacles dressés devant lui par les hébergeurs gratuits lorsque la diffusion vidéo devient trop gourmande, à leur goût, en bande passante. « Si un hébergeur français refuse d'héberger mes fichiers vidéo, je vais cher-

cher n'importe quel hébergeur américain qui me proposera 20 dollars par an le gigaoctet. » Il faut dire que ce jeune artiste autodidacte de l'informatique fait un peu figure de Géo Trouvetou dans le petit monde de la Web TV alternative.

Tombé dans l'informatique à 14 ans, comme il aime à le dire, il a mené depuis, plusieurs projets citoyens prometteurs. Le premier en date est Tv-art.net, né il y a environ deux ans et qui vise à offrir un espace de libre expression audiovisuel aux artistes du Web, une sorte de galerie virtuelle. Au printemps dernier, il est à l'origine de Teleweb.org, un petit portail dont le but est de permettre au tout-venant de créer sa Net TV personnelle. Teleweb.org ne propose pas l'hébergement en tant que tel, mais simplement une aide à ceux qui veulent lancer à peu de frais une télévision personnelle ou associative sur le Web, en les aiguillant vers des hébergeurs gratuits ou payants, français ou étrangers qui acceptent de diffuser de la vidéo « streamée » (en continu).

Depuis le lancement de Teleweb en mars dernier, plus de 500 Web TV ont été répertoriées sur ce portail non commercial. Très peu d'entre elles cependant mettent à disposition de l'internaute plus de deux ou trois vidéos. Les Web TV qui ont le plus de succès sont avant tout celles qui, comme Télé Bocal, chaîne locale parisienne, sont diffusées également sur le câble. Télé Bocal propose notamment chaque mois des reportages sur une manifestation assez peu médiatisée sur la télévision traditionnelle.

M. Bo.

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ CITOYENNE DU WEB SUR LE SITE interactif.lemonde.fr

Tribune

Hébergeurs et Constitution

POUR la deuxième fois, le Conseil constitutionnel a censuré des dispositions législatives sur la responsabilité des intermédiaires techniques sur Internet. Sa décision du 27 juillet 2000 a été prise sur ce point en application de l'article 34 de la Constitution. Elle implique qu'un fournisseur d'hébergement ne peut plus être tenu pour responsable d'un contenu hébergé, sauf s'il refuse de se conformer à une décision judiciaire d'en interdire l'accès. Sans préjuger de situations particulières (obligation contractuelle ou lien de subordination) liant fournisseurs d'hébergement et auteurs de contenus hébergés, ces derniers sont maintenant beaucoup plus à l'abri d'atteintes abusives à leur droit à l'expression publique, les fournisseurs d'hébergement étant désormais largement prémunis contre des pressions extérieures qu'ils subissaient jusqu'ici. La France devient ainsi le premier pays doté d'une législation réellement respectueuse de la démocratie et des libertés sur Internet, sans pour autant empêcher que chacun assume la responsabilité de sa communication publique.

La comparaison de cette décision à celle de juillet 1996, concernant l'amendement Fillon à la loi sur la réglementation des télécommunications, est riche d'enseignements. Dans un paysage politique différent,

avec, aux affaires, la droite en 1996 et la « gauche plurielle » en 2000, il y a eu tentative de transfert du pouvoir du Parlement – faire la loi – et de celui de l'autorité judiciaire – dire le droit – à d'autres entités : organisme administratif en 1996, sociétés privées – les fournisseurs d'hébergement – en 2000, Internet devenant l'instrument d'une contractualisation toujours plus forte de la société, jusqu'en matière pénale. Dans les deux cas, le juge constitutionnel a dû rappeler leurs devoirs au gouvernement et au Parlement.

Autre similitude, les dispositions censurées ont été introduites en « cavalier », en 1996, dans la loi sur les télécommunications comme en 2000 dans la loi sur l'audiovisuel, dans le souci d'apporter une réponse hâtive à une pression pourtant résistante. Suite à des affaires largement médiatisées, François Fillon, alors ministre (RPR) des télécommunications, puis Patrick Bloche, député (PS), ont en effet introduit, dans des projets de loi dont l'objet était tout autre, des amendements relatifs à la responsabilité des intermédiaires techniques, respectivement en 1996 et en 2000.

Plus intéressant encore, la saisine du Conseil visait surtout, dans les deux cas, à faire barrage à d'autres dispositions que celles relatives à Internet, au point qu'en 2000 le juge constitutionnel a dû examiner d'of-

fice la disposition finalement censurée. Il y a eu en effet quasi-unanimité de la classe politique sur cette disposition. Seuls les communistes l'ont contestée dans les débats parlementaires, les Verts les rejoignant mollement sur la seule question de l'identification préalable, qui n'a pas fait l'objet d'une censure puisqu'elle relève d'un positionnement politique dépassant le rôle du Conseil constitutionnel.

Si ces « cavaliers » n'avaient pas été introduits dans des textes par ailleurs politiquement très importants, il n'y aurait peut-être pas eu de saisine du Conseil constitutionnel. Au-delà des spécificités d'Internet, combien de dispositions législatives en vigueur sont-elles alors non constitutionnelles ? Si le Conseil devient l'unique rempart de la démocratie et des libertés là où le politique n'en finit plus de faillir, il devient urgent que l'accès au juge constitutionnel pour les groupements de citoyens fasse partie intégrante de l'accès au droit, les groupes de parlementaires disposant de cette capacité depuis 1974.

Meryem Marzouki, chercheuse au CNRS et responsable de l'association IRIS (Imaginons un réseau Internet solidaire)

■ Meryem.Marzouki@iris.sgdg.org

PUBLICITÉ

Electrolux veut brancher votre maison

LE PRÉSIDENT d'Electrolux, l'un des plus gros fabricants mondiaux d'électroménager, avait hâte de tester l'une des dernières innovations de ses ingénieurs : un aspira-



teur « intelligent », programmé pour traquer seul la poussière partout dans la maison. Michael Treschow a suivi les instructions, a allumé l'appareil et est parti faire des courses. Mais, quand il est rentré chez lui, il a découvert le robot cassé, gisant au pied de l'escalier. « Les prototypes tiennent souvent plus du concept que de la réalité », admet-il.

Voilà l'ultime défi en matière de business sur Internet : transformer un secteur industriel lourd et ringard vendant banalement de l'électroménager en fournisseur de matériel domotique à haute valeur ajoutée. L'enjeu est de taille pour cette énorme entreprise, qui pèse 16 milliards d'euros, mais aussi pour le secteur électroménager tout entier. S'il ne parvient pas à se brancher sur Internet, Electrolux est condamné à stagner sur son marché mature, à faible croissance. Même si le groupe suédois mise sur une augmentation des ventes d'environ 5% cette année - une performance meilleure que celle de ses concurrents -, la plupart des consommateurs ne remplacent aujourd'hui leurs appareils que quand ils sont hors d'usage, c'est-à-dire pas plus d'une fois tous les dix ans. Et, quand ils se décident, leur choix les porte souvent vers ceux qui coûtent le moins cher.

DES ATOUTS EUROPÉENS

Rien d'étonnant, donc, si les géants mondiaux de l'électroménager font la course pour injecter des octets dans leurs produits très « vieille économie ». Whirlpool s'est associé à Sun et à Cisco pour fabriquer des appareils reliés à Internet. GE Electroménager et Maytag travaillent, eux, avec Microsoft. Cependant, Mike Treschow est persuadé que son entreprise suédoise, qui commercialise ses produits en Amérique sous la marque Frigidaire, peut battre ses rivaux améri-



cains en s'appuyant sur l'avance européenne en matière d'économies d'énergie et de téléphonie mobile. En janvier, il a créé une coentreprise, e2Home, avec un partenaire compatriote, le géant du téléphone mobile Ericsson. « Pour être vraiment "intelligents", les appareils doivent pouvoir communiquer entre eux et être accessibles de n'importe où, explique Mike Treschow. Ericsson va nous aider à accomplir cet exploit. »

Mike Treschow pense que les Européens pourraient être les premiers, avant les Américains, à acheter ce genre d'électroménager. En Europe, les prix de l'énergie et de l'eau sont élevés, or les machines high-tech, même si elles sont chères à l'achat, permettront de faire des économies à long terme. Les nouveaux lave-linge, déjà commercialisés sur le Vieux Continent, mesurent la conductivité de l'eau de rinçage, arrêtant ainsi automatiquement le cycle de rinçage dès que les détergents sont dissous.

Bien entendu, ces astuces, toutes révolutionnaires qu'elles soient, ne vont pas transformer cette industrie

ennuyeuse en une nuit. Les appareils électroménagers high-tech restent des produits expérimentaux dans un secteur de production de masse. « Passer d'une boîte blanche standard à un appareil hypersophisticated est un exercice délicat », explique Niklas Eckman, du cabinet d'études Carnegie, à Stockholm.

LE CLAN WALLENBERG

Pour l'instant, la profession a l'œil rivé sur la diminution des coûts et la rationalisation des marques. Le jour même de sa prise de fonctions, en 1997, Mike Treschow a annoncé la fermeture de 23 sites industriels et de 50 entrepôts, entraînant le licenciement de quelque 12 000 salariés. Ce jour-là, à 57 ans, avec son physique de footballeur, sa poignée de main énergique et son grand sourire, le président a passé dans les comptes une provision exceptionnelle de 330 millions d'euros et gagné son surnom de « Mike the Knife » (Mike le Couteau).

La carrière de Mike Treschow est représentative de l'élite suédoise. Titulaire du diplôme d'ingénieur de l'institut de technologie de Lund, il est lié aux titans du capitalisme national, le clan Wallenberg. Dans les veines de son épouse, Christine-Charlotte Gyllenkrok, coule du sang Wallenberg, par sa grand-mère. Mike Treschow demeure d'ailleurs, avec son épouse et ses deux enfants, sur le domaine des Wallenberg, dans les environs de Stockholm.

Jeune ingénieur, Mike Treschow a rejoint le groupe des Wallenberg, Atlas Copco, fabricant d'équipements de construction et de matériel de forage minier. Il a passé vingt-deux ans chez Atlas Copco, dont il est devenu le président. Au début des années 90, en pleine récession, Atlas Copco a perdu un quart de ses ventes, mais Mike Treschow l'a maintenu rentable. « Il est parvenu à hisser les marges bénéficiaires à un niveau que personne ne croyait possible », dit Susan Anthony, une analyste du Crédit lyonnais de Londres. Mike Treschow adore le sport et passe ses loisirs à chasser et à jouer au tennis ou au golf. Quoi qu'il fasse, il aime gagner. Il dit lui-même qu'il est un « concurrent redoutable ».

Sa réussite chez Atlas Copco et ses liens avec le clan Wallenberg ont conduit Mike Treschow chez Electrolux. Les Wallenberg possèdent 21% du capital de cette société et disposent d'une minorité de blocage au conseil d'administration ; aussi, quand ils eurent besoin d'un dirigeant ayant fait ses preuves pour remettre l'entreprise sur les rails, ils s'adressèrent naturellement à quelqu'un qu'ils connaissaient.

Pendant les années 80, Electrolux avait fait une série d'acquisitions, augmentant en taille mais sans réaliser les économies d'échelle qui auraient permis d'améliorer la rentabilité. La surcapacité de production et les activités en double prédominaient, la direction antérieure ayant refusé de prendre les mesures qui s'imposaient en matière de restructuration. La thérapie de choc de Mike Treschow a payé. Depuis qu'il a pris les rênes, les marges sont passées de 2,3% en 1997 à 6% l'an dernier. Le 11 août, le groupe a annoncé une hausse des bénéfices de 26% au premier semestre, à 491 millions d'euros, pour 7,3 milliards d'euros de ventes. Les craintes concernant

Electroménager Michael Treschow, président du fabricant d'électroménager scandinave, veut transformer de tristes boîtes blanches en machines intelligentes

les marchés brésilien et américain, où le principal concurrent d'Electrolux, Maytag, avait affiché des résultats médiocres, ont fait chuter l'action du suédois, tombée d'un plus-haut de 33 euros en janvier à 19 euros le 4 septembre.

Mais les analystes reconnaissent les performances de Treschow. « Michael a apporté un dynamisme et un enthousiasme inattendus à ce secteur », dit Anthony. Rien n'arrête Mike Treschow, à qui l'on prête actuellement des négociations en vue du rachat de Maytag pour 4,4 milliards d'euros. Cela accroîtrait la présence d'Electrolux sur le marché américain, plus rentable. Pas question, pour Treschow, de commenter ces rumeurs ; il préfère parler de ses projets high-tech et de ses nouvelles machines adaptées au Web. « Nous devons convaincre les consommateurs de remplacer leurs machines plus souvent, car nous les avons dotées de nouvelles innovations à valeur ajoutée », dit-il.

Electrolux a franchi le premier pas vers l'âge de l'information il y a deux ans quand il a présenté le Screenfridge, un réfrigérateur dont la porte est munie d'un écran d'ordinateur. Equipé du système d'exploitation de Microsoft Windows 98, ce frigo du futur propose des recettes de cuisine et même des transmissions vidéo de préparations culinaires. Une fois les produits scannés grâce au lecteur de code-barres présent dans l'appareil, celui-ci sait quand ils arrivent à leur date de péremption et signale qu'ils doivent être remplacés. Ce genre d'appareil est, certes, séduisant, mais Mike Treschow pense que l'électroménager high-tech ne sera vraiment intéressant que quand il sera relié à un réseau.

UN CONTRÔLE PAR MOBILE

e2Home, la coentreprise Electrolux-Ericsson, a été lancée en même temps que le produit pilote Live-In Kitchen, un dispositif centré autour d'un écran télé mobile que l'on installe, au niveau des yeux, sous un placard de cuisine. L'écran est divisé en icônes représentant chacune un appareil électroménager et accompagnées d'un petit visage qui sourit quand l'appareil est connecté et fonctionne, fronçant les sourcils si quelque chose ne marche pas. Tous les appareils sont contrôlés par téléphonie mobile. On peut ainsi, depuis sa voiture, démarrer le préchauffage

du four ou régler la température du chauffage de son domicile. Si un brûleur est resté allumé, les membres de la famille sont avertis par téléphone.

Vu que, en Europe, la tarification de l'électricité varie généralement selon les heures de consommation, ce système permet de faire des économies en programmant le lavage de la vaisselle ou les temps de cuisson aux heures les moins chères. « Nous sommes en mesure d'améliorer la qualité de vie du consommateur et de lui faire faire de grosses économies », dit Per Grunewald, directeur exécutif d'e2Home. Les appareils sont reliés à une base de données centrale. Quand les comestibles sont consommés, le réfrigérateur peut les mettre automatiquement sur la liste des courses. Quand on a mis trop de lessive dans la machine à laver ou que la température est trop élevée, la machine envoie un message d'alerte via le Net.

Par ailleurs, Electrolux expérimente actuellement un nouveau mode de commercialisation : au lieu de vendre les appareils, on les donne gratuitement et on fait payer à la consommation. Depuis février, quelque 9 000 foyers de l'île de Gotland sont équipés de lave-linge reliés à Internet qui leur coûtent environ 1,3 euro par lessive. Chaque mois, les utilisateurs reçoivent une note d'électricité détaillée indiquant le nombre de lessives facturées. Le lave-linge sera remplacé gratuitement au bout de 1 000 cycles de lavage, ce qui devrait correspondre, d'après Electrolux, à environ cinq ans d'utilisation pour une famille avec deux enfants. Les consommateurs seraient satisfaits ne pas avoir à déboursier une grosse somme pour l'achat de la machine. Les défenseurs de l'environnement devraient apprécier les efforts réalisés en matière d'économies d'énergie et de lutte contre le gaspillage. Electrolux parviendrait ainsi à vendre ses machines d'occasion en tant que solution de rechange peu chère à la location et remplace aussi les nouvelles machines plus rapidement. « Nous devenons un prestataire de services qui assure le nettoyage des vêtements, et non plus seulement un vendeur de machines à laver », explique Mike Treschow.

Cependant, si l'avenir est radieux, en théorie, la réalité demeure incertaine. Les réactions à l'expérience de Gotland ont été mitigées. L'entreprise pensait que les consommateurs prendraient soin de leur machine, ce qui reste à prouver. Quant au Screenfridge, deux ans après son lancement, seuls quelques prototypes ont été fabriqués. Mais, au final, les avantages potentiels des appareils électroménagers nouvelle génération devraient l'emporter sur les inconvénients. Depuis sa triste expérience avec l'aspirateur-robot, Michael Treschow continue de tester les prototypes de sa société. Il a ainsi essayé le nouveau robot qui tond le gazon. La machine a parfaitement fonctionné. « Toute la famille l'adore, un peu comme un animal familier », raconte-t-il. Si Mike Treschow parvient à nous faire aimer notre réfrigérateur autant que notre chien, il aura déjà franchi un grand pas vers la réalisation de l'e-maison.

William Echikson



Start-up



Collectis, des ciseaux pour l'ADN

Couper les chromosomes d'une cellule pour corriger les gènes malades grâce à des « ciseaux » à ADN. Telle est la technologie développée par Collectis, une start-up née en janvier dernier et « incubée » au sein du campus de l'Institut Pasteur de Paris. Ses fondateurs, les docteurs André Choulïka, David Sourdive et Arnaud Perrin, sont chercheurs en génétique moléculaire à l'Institut Pasteur.

Travaillant dans deux laboratoires, l'un sur les souris, l'autre sur les levures, André Choulïka et Arnaud Perrin ont mis leurs compétences en commun il y a une dizaine d'années, « en faisant fi des "barrières" habituelles entre labos », plaisante aujourd'hui David Sourdive, qui les a rejoints pour créer Collectis. Résultat : l'invention des « ciseaux moléculaires » extrêmement précis que sont les méganuclease. Des protéines qui vont casser le fil d'ADN là où se situe le gène défaillant à l'origine de la maladie.

« En fait, cela revient à faire du traitement de texte », explique David Sourdive, directeur général de la société, qui compte aujourd'hui une petite dizaine de personnes. « Alors que les méthodes actuelles de thérapie génique ajoutent des "béquilles génétiques" imprécises, souvent mal tolérées par l'organisme, la technologie inventée par Collectis est un véritable processus de rénovation du génome », souligne André Choulïka, le PDG. Cette sorte de chirurgie fine sur l'ADN s'appuie sur le système naturel d'entretien de l'organisme : lors de l'exposition au soleil, les rayons UV cassent l'ADN en différents points ; la cellule n'a de cesse, alors, de tailler puis de reconstruire. »

A chaque maladie génétique correspond une certaine erreur d'écriture sur un gène. Dans chaque cas, pour réparer le séquençage, c'est une méganuclease bien particulière qui convient. En moins de vingt minutes, elle fait son découpage. Elle est alors dégradée par l'organisme, puis disparaît.

La technologie peut être appliquée aussi bien dans la lutte contre des maladies d'origine virale ou d'origine héréditaire, dans la production de médicaments que dans l'amélioration d'espèces végétales et animales. Collectis, qui, il y a deux semaines, a été distinguée par le deuxième prix spécial du Concours national d'aide à la création d'entreprise de technologies innovantes, s'est vu octroyer la subvention maximale, soit un chèque de 3 millions de francs. Comme l'a expliqué Roger-Gérard Schwartzberg, ministre de la recherche, « si le concours prend en compte l'originalité et la technique, il s'attache aussi à privilégier les bonnes études de marché, les qualités commerciales et le réalisme de gestion ».

Or le marché visé par la start-up, qui espère faire son premier tour de table dans les semaines à venir, c'est toute l'industrie pharmaceutique. Collectis ambitionne l'introduction en Bourse d'ici à la fin 2004. Comme l'explique André Choulïka : « Si nous parvenons à imposer l'ingénierie des génomes comme un métier à part entière, et si nous privilégions les alliances stratégiques, on peut espérer prendre pied sur un marché de 220 milliards de dollars annuels d'ici cinq à dix ans. »

Anais Jouvancy

www.collectis.com

RETROUVEZ UNE SÉLECTION D'ARTICLES BUSINESSWEEK - E.BIZ SUR LE SITE interactif.lemonde.fr

PUBLICITÉ

« Les grands portails sont les gagnants d'Internet »

PETER BRADSHAW, 36 ans, est responsable du suivi des valeurs Internet en Europe (150 sociétés) à la banque américaine Merrill Lynch.

Interview

Voilà maintenant un an qu'Internet fait sa révolution en Europe. Avec le recul, le marché européen a-t-il connu un développement conforme aux attentes ?

Le nombre d'internautes a crû à grande vitesse : là, les prévisions de tous les cabinets d'études, qui semblaient optimistes, ont explosé. En revanche, le surfeur européen se laisse moins aisément convaincre que l'américain de devenir un client. Les progressions de la cyberpublicité et de l'e-commerce s'avèrent un peu décevantes. Les raisons ? L'Europe est loin d'être un marché aussi homogène que les Etats-Unis : pour atteindre 70% de la population, il faut traduire en cinq langues. De plus, les taxes ne sont pas harmonisées et sont plus élevées qu'outre-Atlantique. Enfin, il y a l'obstacle des moyens de paiement : seul un Allemand ou un Italien sur sept possède une carte de crédit.

Peut-on aujourd'hui dégager des modèles économiques gagnants sur Internet ?

Depuis six mois et depuis le mini-krach sur les valeurs high-tech, les capital-risqueurs, investisseurs et cyberentrepreneurs sont assez désorientés, plébiscitant un type de modèle un jour, le rejetant le lendemain. Les faillites médiatiques d'e-distributeurs comme Boo.com ont sonné l'hallali pour le commerce électronique grand public [business-to-consumer, B to C, en anglais]. Il s'agissait de se réorienter vers le commerce interentreprise [business-to-business, B to



MARK LANTZEL

B], moins gourmand en capitaux et plus vaste.

Mais, s'il est vrai que le marché du B to B représentera dix fois celui du B to C en 2005, il sera aussi beaucoup moins profitable. Une plate-forme d'achats interentreprise en ligne ne peut espérer dégager qu'une marge d'exploitation de 2 à 3% de son chiffre d'affaires, tandis qu'un bon site marchand atteindra une marge de 10 à 15%. La mode s'est aussi portée sur le secteur de l'« infrastructure Internet » (éditeurs de logiciels, agences Web, applications pour la vidéo, le mobile, etc.), prétendument moins risqué. Pourtant, sur ce segment, conserver son avance n'a rien d'évident alors que les technologies évoluent toujours plus vite.

Pour moi, ce sont les grands portails généralistes qui ont le mieux réussi sur le Net. A l'origine, ils n'étaient censés être, comme leur nom l'indique, que le premier point de passage de l'internaute, le temps

de l'aiguiller vers sa destination. Mais il est maintenant clair que, loin d'être des portails, les Yahoo!, MSN, AOL, T-Online, Freeserve, Wanadoo et Terra, sont devenus des maisons où l'internaute passe plusieurs fois par jour, où il s'installe, n'allant surfer ailleurs que quand il veut « s'offrir une sortie ».

Ainsi, sur les dix sites d'Europe les plus visités en juillet (selon le cabinet MMXI), sept sont des portails. Ces sites ont su concocter une offre hybride qui « colle » à l'usage qu'ont les gens d'Internet. Nous avons effectué un sondage sur la manière dont les internautes occupent leur temps de connexion : ils passent 38% du temps à lire ou écrire des e-mails, 24% à rechercher un renseignement et seulement 38% à profiter des contenus en ligne (contenus éditoriaux, jeux ou shopping en ligne).

Les portails, grâce à leurs moteurs de recherche, à leurs services de messagerie, de calendrier,



d'agenda, voire de comparaison des prix, d'enchères et de forums, ainsi qu'à leurs résumés de l'actualité par thèmes, sont les seuls à respecter la règle des 3C (communication-contenu-commerce), reine sur le Net.

Dans un cybermonde où il existe des dizaines de millions de sites, c'est moins dans la production de contenus que dans leur distribution, c'est-à-dire dans le travail d'agrégation, de classement, de hiérarchisation de ces contenus, que réside la valeur ajoutée. D'ailleurs, nombre de sites de contenu ou de commerce payent aujourd'hui pour être présents sur un portail. Le top 0,1% de tous les sites Internet capturent près d'un tiers de tout le trafic sur le Web (1) ! Ainsi, non seulement les portails séduisent la plus large audience, mais en plus ils ont les coûts de production les plus bas, puisqu'ils importent l'essentiel du contenu d'autres sociétés partenaires.

Ce succès du concept de portail a fait le jeu des américains en Europe...

Sur les dix premiers sites en Europe, sept appartiennent à des « envahisseurs américains ». Ce sont les inventeurs de la formule, et des sociétés comme Yahoo! (premier site européen), AOL ou Lycos ont construit des marques devenues des références. De plus, elles avaient accumulé trois à cinq ans d'expérience avant d'arriver en Europe et, dans leur métier, où il n'y a pas de barrière à l'entrée, ni technologique ni financière, l'avantage du pionnier est énorme. Et elles ont compris que le contenu devait être 100% local.

Mais, à mon avis, elles n'ont pas gagné la partie. Dans chacun des grands pays européens, elles font face aux filiales des ex-monopoles de télécoms, leaders dans leur territoire. Ces Net-entreprises ont su construire des sites populaires et bénéficient de l'appui de leurs maisons mères. Ainsi, elles ont « les poches profondes » : Wanadoo dispose d'un trésor de guerre de près de 2 milliards d'euros et T-Online, de 4 milliards, soit le triple de celui de Yahoo! Elles dépensent donc sans compter en publicité et accumulent

des rachats pour grossir et s'internationaliser. Depuis cet été, les grandes manœuvres se sont accélérées avec l'acquisition de l'américain Lycos par l'espagnol Terra, de l'espagnol Ya.com par T-Online, de World Online par l'italien Tiscali et du suédois Spray par Lycos Europe. Les géants des télécoms du Vieux Continent vont aussi profiter de l'arrivée de l'Internet mobile, qui occasionnera une redistribution des cartes.

De plus, selon nos calculs, le nombre d'internautes via le téléphone portable devrait dépasser le nombre d'internautes via un PC dès 2003. Et l'Europe est en avance sur les Etats-Unis dans les télécoms de nouvelle génération [WAP et UMTS]. Aujourd'hui, 22% des Européens de l'Ouest ont accès à un PC connecté au Net, mais 42% possèdent un téléphone portable. Nombre d'Européens débiteront donc sur Internet par ce biais. Les opérateurs de téléphonie mobile, détenteurs de 20 à 30% de part de marché dans leur pays, vont imposer l'affichage automatique de leur portail sur les téléphones de leurs abonnés.

Dans ce cadre, un pari comme celui de Vizzavi, portail paneuropéen mis en place par Vivendi et Vodafone-Mannesmann, a du sens. Mais cela restera un système ouvert et les portails du monde du PC, comme AOL ou Yahoo! resteront accessibles et peuvent compter sur la loyauté de certains de ceux qui les fréquentaient déjà sur PC. L'enjeu est crucial, car je suis persuadé que l'internaute ne voudra avoir affaire qu'à un portail, qu'il surfe via un téléphone, un PC ou une télé.

Le développement de grandes net-entreprises européennes ne va-t-il pas être freiné par l'actuelle défiance de la Bourse pour ces valeurs ?

Tout est allé trop vite en Europe. Aux Etats-Unis, les net-entreprises se sont créées, ont attendu deux ans pour entrer en Bourse, et ce n'est qu'après avoir fait mieux que leurs prévisions cinq à six trimestres de suite que leurs actions se sont emballées. En Europe, les entreprises n'avaient pas encore de locaux qu'elles étaient valorisées sur le mo-

dèle de leurs rivaux américains, à des niveaux stratosphériques. Les secousses du marché américain des valeurs high-tech Nasdaq ont donc amené un brutal retour à la réalité, faisant chuter les actions Internet européennes de 40 à 90%. Et elles ne vont pas remonter tout de suite, vu le retard à l'allumage de la publicité en ligne et de l'e-commerce en Europe. Cependant, « l'Internetmania » n'est pas un délire spéculatif. En 1995, il n'existait qu'une net-entreprise, AOL, qui ne valait en Bourse qu'un petit milliard de dollars. Aujourd'hui, les 400 valeurs Internet dans le monde affichent une capitalisation boursière de près de 800 milliards de dollars (180 pour l'Europe). De mémoire d'investisseur, aucun secteur industriel n'a connu une croissance aussi exponentielle et n'a créé autant de valeur en aussi peu de temps et avec un investissement de départ aussi faible.

En Europe, en quatre ans, le nombre d'internautes devrait quasiment tripler, les revenus de la publicité en ligne vont découpler, ceux de l'e-commerce seront multipliés par 15 et ceux des transactions interentreprises par 18. Mais, selon moi, les trois quarts des cyberentreprises européennes actuelles vont disparaître d'ici là. Inutile donc de chercher la perle rare. Il faut parier sur les net-leaders actuels ou sur les entreprises traditionnelles qui ont su se positionner sur le Réseau. Soit ceux qui n'ont pas besoin de la Bourse pour se financer !

Propos recueillis par Gaëlle Macke

(1) Chiffre donné par Michael Mauboussin dans son livre *Absolute Power: The Internet's Hidden Order*.



★ Traduit de l'anglais par Maxime Chavanne et Françoise Paicher

★ Les pages « Entreprises » sont réalisées par les rédactions du « Monde interactif » et de « Business Week/e.biz ».

eToys pourra-t-il retrouver le sourire ?

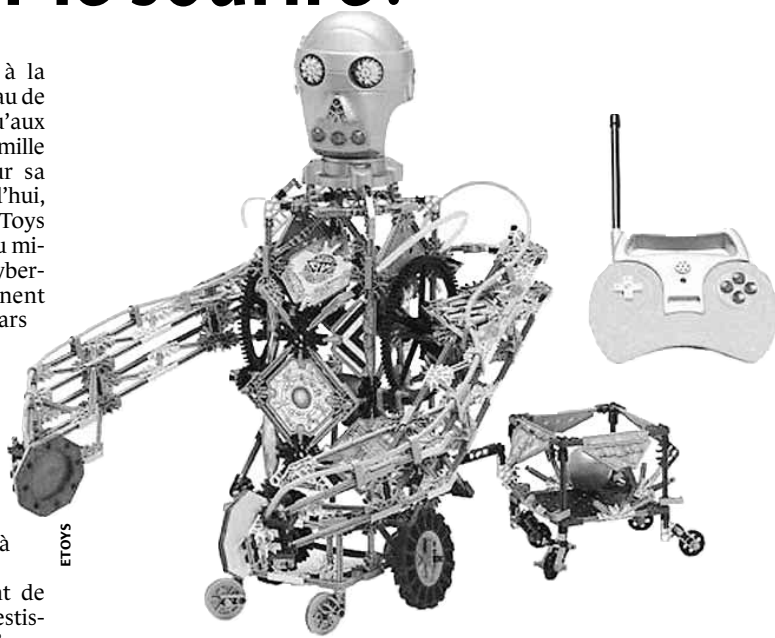
UN ENFANT de six ans à la plage, coiffé d'un grand chapeau de paille, un sourire fendu jusqu'aux oreilles : voilà la photo de famille qu'a choisie Toby Lenk pour sa carte de visite. Mais qu'aujourd'hui, à l'âge de 38 ans, le PDG d'eToys puisse encore sourire relève du miracle. En effet, les pertes du cybermarchand de jouets atteignent 189,6 millions de dollars (210,6 millions d'euros) pour l'année échue au 31 mars 2000, avec un chiffre d'affaires de 104,2 millions de dollars (115,7 millions d'euros). En outre, le titre eToys, après avoir atteint un sommet à 86 dollars (95,55 euros), s'est effondré, et se maintient à 5 dollars (5,55 euros).

En juin dernier, s'efforçant de stopper l'hémorragie des investisseurs et d'amasser un ballon d'oxygène de 100 millions de dollars (111 millions d'euros), le PDG annonçait un exercice profitable dès 2003. Et puis, le 10 août, son concurrent, Toys'R'Us, annonçait un partenariat avec le poids lourd du Web, Amazon.com.

Alors, à quoi attribuer ce large sourire qui s'accroche au visage de Toby Lenk ? Pour commencer, il affirme qu'eToys dégagera des bénéfices plus tôt que prévu : à l'horizon 2001. Moteur de cet optimisme, une stratégie aujourd'hui fermement calée, menée sur un triple front : asseoir son activité sur un système d'exécution des commandes intégré, investir agressivement en publicité, et diversifier son offre produits pour se parer contre une saisonnalité tout en pics et en creux, cauchemar du secteur du jouet.

L'an dernier, eToys s'est déchargé d'une partie de ses activités d'expédition sur Fingerhut [un site marchand, vendant des bijoux comme de l'électronique, NDT], un transfert que le PDG dit aujourd'hui regretter. Ce fiasco s'était soldé par la livraison d'un million de cadeaux de Noël le 26 décembre !

Aujourd'hui, fort d'un nouveau système de distribution intégré, eToys dispose d'entrepôts sur les côtes est et ouest. Outre l'original, celui de San Francisco, l'entreprise



Jouets

Le vendeur en ligne réorganise son expédition et diversifie ses produits

de jouets s'est dotée d'un nouveau dépôt à Blairs (Virginie). Les commandes sont livrées au client à temps, précise Lenk, qui met l'accent sur le taux exceptionnellement bas des erreurs d'emballage. Pour chaque envoi, un ordinateur calcule le poids induit par le libellé du bordereau de commande et le compare au chiffre qui s'affiche sur la balance. En cas d'incohérence, le colis est inspecté et l'erreur corrigée.

Pourtant, l'accord signé entre Toys'R'Us et Amazon.com met son concurrent en pole position sur l'un des sites de commerce électronique les plus actifs du Web, tout en lui donnant accès à la logistique d'Amazon, inégalée sur le marché. Cette menace qui pèse sur eToys, son PDG la balaise d'un revers de manche. « Le jouet arrive en avant-

dernière position d'une longue liste de produits qu'on vient chercher sur Amazon », souligne-t-il, précisant qu'eToys reste leader en part de marché, et cela malgré les astuces de Toys'R'Us pour séduire le client, telles que les ristournes ou l'expédition sans frais de la marchandise.

Pour consolider sa position, Lenk veillera à rappeler eToys au bon souvenir de sa clientèle potentielle. A cette fin, son budget prévisionnel de publicité est en ligne avec celui de l'an dernier : 26 millions de dollars (près de 29 millions d'euros) pour le seul trimestre des fêtes. Il est même question de le gonfler un peu. Mais Lenk compte surtout sur une diversification des produits d'eToys, en partie pour subir, à un degré moindre, la saisonnalité qui affecte le secteur du jouet.

Les analystes restent confiants, estimant les perspectives du PDG moins tirées par les cheveux qu'il n'y paraît. Pour autant, « eToys doit relever un défi de taille », admet Holly Becker, analyste chez Lehman Brothers. Selon ses estimations, en dépit de prévisions de chiffre d'affaires révisées à la baisse, la perspective d'un exercice profitable n'est pourtant pas exclue pour l'année prochaine.

Jeanette Brown

PUBLICITÉ

LA COMMANDE VOCALE

Si le pari de la synthèse vocale – qui donne la parole à l'ordinateur – est gagné depuis longtemps, celui de la commande au son de la voix bute sur de nombreux problèmes, tant techniques que linguistiques. Rien ne dit, en effet, qu'une langue parlée puisse un jour être totalement comprise par un logiciel. Par le biais d'Internet, de nouvelles applications contournent cependant la difficulté. De simples mots deviennent alors des commandes vocales permettant de naviguer sur le Réseau.



La voix s'invite sur le Web

LE CLIC, cheville ouvrière de la navigation sur Internet, vivrait-il ses dernières heures? D'aucuns le disent, en tout cas, sérieusement menacé par la parole. Qu'il s'agisse de petits moteurs de reconnaissance vocale ou de «portails vocaux» accessibles depuis un téléphone, de nouvelles interfaces profitent en effet des progrès réalisés par les logiciels de reconnaissance vocale pour menacer d'obsolescence la navigation dite classique.

Interactive Speech Technologies, start-up lilloise fondée en février dernier, vient ainsi de mettre au point un plug-in permettant de naviguer sur le Web grâce à la voix. Le programme, qui ne pèse pas plus de 150 Ko, s'incruste dans le navigateur et s'active aussitôt qu'une page intégrant cette technologie est chargée. Une fenêtre s'ouvre et affiche la liste des mots clés associés à la page. La simple prononciation, dans le microphone de l'ordinateur, d'un de ces mots ou d'une phrase tels que «Retour au menu» ou «Contactez-nous», remplace alors le clic sur le lien correspondant.

Sur un ordinateur de bureau, concède Anselme Dewavrin, cofondateur d'Interactive Speech Technologies, le système n'apporte aux développeurs «que l'image de marque donnée au site». Et aux internautes, «l'aspect ludique de cette nouvelle forme de navigation». L'originalité du moteur de reconnaissance vocale de l'entreprise lilloise, primée le 20 septembre par l'Anvar (Agence française pour l'in-

Navigation
Plusieurs technologies
laissent imaginer
la fin du clic
comme unique
outil de navigation

novation) et le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, serait ailleurs. Car, pour les responsables d'Interactive Speech, son avenir serait suspendu à celui des technologies de l'Internet mobile (WAP [Wireless Application Protocol], UMTS [Universal Mobile Telecommunications System]). «Sur des téléphones dont le clavier se limite à quelques touches, la voix offre de nouvelles perspectives de navigation», assure Anselme Dewavrin.

De même que les pages HTML (HyperText Markup Language) converties en WML (Wireless Markup Language) sont accessibles depuis un téléphone WAP, l'ajout de quelques lignes de code dans une page Web et l'installation du plug-in dans le téléphone seraient suffisants pour naviguer à la voix. «L'intérêt de ce système, poursuit-on à Interactive Speech, c'est que l'information vocale peut être traitée en in-

terne et n'encombre pas le Réseau. Et seules des technologies extrêmement légères peuvent être intégrées à des téléphones mobiles.»

Toutefois, des technologies plus complexes permettent aussi l'incursion de la voix sur la Toile. Aux Etats-Unis, où le WAP ne soulève guère l'enthousiasme, un simple téléphone peut, depuis cet été, être considéré comme un point d'accès au Réseau, via ce qu'il est convenu d'appeler un «portail vocal». Le principe en est simple : l'utilisateur compose un numéro de téléphone et, dans une langue naturelle, questionne un automate. Pour l'heure, les domaines couverts sont très limités : il s'agit des cours de valeurs boursières, de la météo, des résultats sportifs, de l'état du trafic ou des programmes de cinéma. Mais, une fois la question posée, de puissants logiciels de reconnaissance vocale interprètent la question et piochent sur le Web les réponses appropriées.

Les logiciels ne se contentent pas, dans ce cas, d'identifier des sons. Il faut aussi que les mots fassent sens. Les machines mises à contribution disposent donc d'immenses bases de données lexicales et «comprennent» un certain nombre de tournures sémantiques. «Par exemple, explique un spécialiste, si je dis : "Je veux m'asseoir sur une chaise" et que le logiciel hésite entre "chaise" et "falaise", il choisira "chaise" parce qu'il a auparavant identifié le mot "asseoir".» Quant aux réponses récupérées sur Internet, elles sont «lues» par l'auto-

mate à l'internaute. Plus d'écran, plus de clavier, plus de clic, mais un simple interlocuteur virtuel.

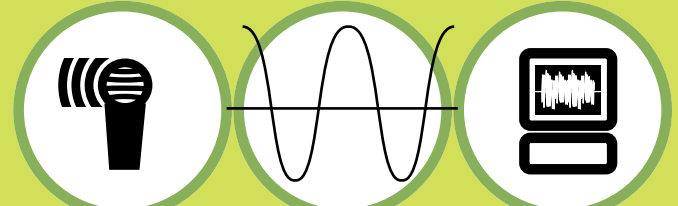
Outre-Atlantique, certains anticipent déjà la fusion entre téléphone classique et Réseau. America Online (AOL), l'un des plus gros fournisseurs d'accès à Internet, vient d'acquiescer Quack, qui, aux côtés de BeVocal, Shoutmail ou Tellme, compte parmi les premiers portails vocaux. «La technologie de Quack nous aidera à étendre nos services au-delà de l'ordinateur et donnera à nos clients la possibilité de transformer un téléphone en terminal d'accès à AOL», explique Ted Leonsis, l'un des patrons d'AOL. En France, Fimatex, un broker en ligne, a mis en place, cet été, un service équivalent, mais dédié au passage d'ordres en Bourse. Pas question, dans le cas présent, de faire la jonction avec Internet.

Et pour cause : les espoirs placés, en France, dans l'émergence du WAP ne légitiment pas les tentatives de fusion entre téléphonie classique et accès au Réseau qui ont cours aux Etats-Unis. Là-bas, si le clic n'est pas mort, il devra bientôt partager son écrasant monopole sur la navigation. Reste à inventer un mot qui serait aux cordes vocales ce que «clic» est à l'index de la main droite.

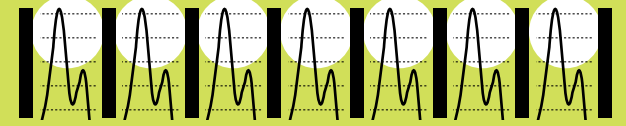
S. Fo.

- www.interactivspeech.com
- www.quack.com
- www.tellme.com
- www.bevocal.com
- www.shoutmail.com

PRINCIPE



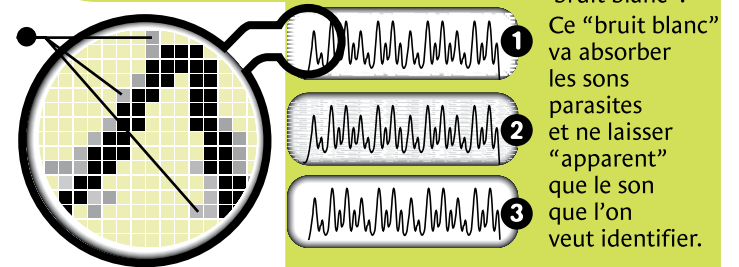
Les ondes sonores sont changées en signaux électriques par le microphone, qui transmet ces informations à la carte son de l'ordinateur.



Le signal est découpé en petits "paquets" de 20 microsecondes, c'est la durée de la plus petite unité de son émise par un être humain.

DISTINGUER LA VOIX DU BRUIT

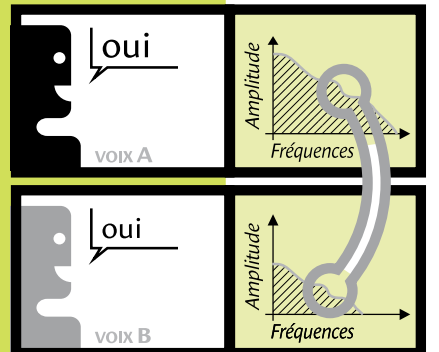
Sur chacun de ces paquets de 20 microsecondes, on ajoute artificiellement un bruit de fond uniforme que l'on appelle "bruit blanc".



Ce "bruit blanc" va absorber les sons parasites et ne laisser "apparent" que le son que l'on veut identifier.

GOMMER SES PARTICULARISMES

Le spectre d'une voix peut être représenté par la somme d'une infinité de fonctions simples. Pour ne garder que ce qui est commun à toutes les intonations, le logiciel ne prend en compte que les premières fonctions de cette suite. Ce qu'on appelle le "cepstra".



LES OBSTACLES DÉLICATS À SURMONTER

Longueur des voyelles

Prononcer le même mot en allongeant une voyelle peut conduire le logiciel à l'erreur. Par exemple, "Heelloo" n'a pas la même traduction énergétique que "Hellooo". Le logiciel peut donc ne pas identifier les deux prononciations comme un seul et même mot.

Pertinence d'un son

Dans le bruit ambiant, il est délicat au logiciel de "décider" si un bruit émis équivaut à un mot. L'homme fait la différence entre un bruit parasite et les informations sonores pertinentes. Les logiciels ont, quant à eux, les plus grandes difficultés à classer les sons par ordre de pertinence et à ignorer les bruits parasites.

Début et fin de l'analyse

De même qu'il est complexe de définir la pertinence d'un son, les logiciels ont du mal à définir le début et la fin d'un mot. Si le début, ou la fin d'un terme, est chuchoté, à hauteur du bruit de fond, le logiciel peut ne pas le reconnaître.

APPLICATIONS

Navigation sur l'Internet

Les clics sont remplacés par des commandes sonores, définies dans le code des pages Web consultées. Aujourd'hui sur PC – demain sur l'Internet mobile (WAP, UMTS...) – prononcer des mots clés pourra remplacer l'action de cliquer. Il faut toutefois inventer des plug-in suffisamment légers pour être incorporés aux téléphones portables.

Serveurs téléphoniques "intelligents"

Mis en place par des courtiers en ligne ou les sociétés de chemins de fer, ils permettent aux clients de passer des ordres complexes avec un taux de reconnaissance proche de 90%. Des phrases différentes : "Vendre tout" ou "Je voudrais vendre toutes mes actions" provoquent la même réaction du logiciel.

Traduction simultanée

Les prototypes actuellement testés font appel à trois technologies : la reconnaissance vocale, la traduction et le TTS (Text To Speech). Cette dernière est presque intégralement maîtrisée. C'est la traduction qui reste le plus problématique. Lernout & Hauspie a mis au point un prototype de traducteur en temps réel coréen-néerlandais dont les résultats seraient impressionnants.

Eduquer l'oreille de l'ordinateur

Jean-Luc Gauvain est chercheur au Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur (Limsi) du CNRS, à Orsay (Essonne).

Interview

Vous avez récemment organisé un congrès international, à Paris, autour de la reconnaissance vocale. Quels sont les progrès réalisés dans ce domaine?

Chaque année, les progrès réalisés sur les algorithmes et les modèles acoustiques et linguistiques

permettent de réduire les marges d'erreur de 10 à 15 %. Aujourd'hui, pour comprendre une conversation spontanée entre deux personnes, l'homme reste cinq à dix fois meilleur qu'une machine. L'objectif est, bien sûr, de réduire ce rapport.

L'une des voies explorées consiste à maximiser la quantité de données d'apprentissage de l'ordinateur tout en minimisant la supervision du chercheur. Par exemple, nous faisons «écouter» à la machine des documents sonores portant sur un sujet précis et, dans le même temps nous lui donnons accès – via Internet, par exemple – à des documents écrits sur le même thème. En faisant le lien entre les sources sonore et textuelle, l'ordinateur «apprend» presque tout seul. Après tout, un enfant qui apprend une langue procède d'une façon assez identique...

A très long terme, nous cherchons à rendre les machines capables des mêmes capacités de compréhension de la langue que les hommes. Mais les systèmes actuels, malgré leurs imperfections, nous ouvrent déjà un vaste champ d'applications.

Les limites auxquelles vous vous heurtez sont-elles uniquement dues à une trop faible puissance de calcul?

Le problème n'est pas vraiment là. C'est dans l'élaboration des modèles que l'on pêche. Il est, en effet, très complexe d'intégrer toutes les contraintes d'une langue dans un logiciel. Les modèles linguistiques

avec lesquels nous travaillons s'appuient sur les mêmes grandes idées qu'il y a dix ou quinze ans. De deux choses l'une : soit on a trouvé les meilleures idées possibles il y a quinze ans, soit on n'a pas trouvé mieux. Personnellement, je pense qu'il reste des progrès à faire dans ce domaine. Une autre difficulté réside dans le fait que notre discipline est au carrefour de plusieurs sciences : l'informatique, l'électronique, la statistique et la linguistique...

Les langues se prêtent-elles plus ou moins bien à la reconnaissance vocale?

Au Limsi, nous travaillons sur le français bien sûr, mais aussi sur l'allemand, l'anglais et le mandarin. Nous nous attaquons à l'arabe. Le français et l'allemand ont des structures grammaticales complexes à modéliser, et les logiciels ont les plus grandes peines à identifier les accords en genre et en nombre. Ces problèmes se posent moins pour l'anglais, où les difficultés résident plus dans l'analyse acoustique. Pour résumer, je dirais qu'il ne devrait pas y avoir de langues ne se prêtant pas à la reconnaissance vocale. Toutes les langues ont évolué avec le même «cahier des charges» : véhiculer un message avec un débit d'informations sensiblement équivalent.

Propos recueillis par Stéphane Foucart

■ www.limsi.fr

PUBLICITÉ

Une galerie d'artistes interactive

COLLECTION « ARTISTES CONTEMPORAINS » :
Adami, Cane, Combas, Di Rosa, Klasen et Hiqilly.
Editeur : Artexa Média & Communication
Support : 6 CD-ROM hybrides (PC et Mac)
Prix : 240 francs (36,6 euros) le CD-ROM

L'ART contemporain n'inspire apparemment pas les éditeurs multimédias. Il faut fouiller dans les rayons pour trouver quelques CD-ROM comme ceux qui sont conçus



par Artexa Média & Communication (anciennement André Chenue Multimédia), avec simplicité, où chaque artiste est montré en quatre points : un portrait mêle une vidéo, des interviews, quelques œuvres-jalons ; une galerie propose une exposition commentée ; un portfolio permet de considérer en tout petit format toutes les œuvres reproduites dans les programmes ; enfin, des « repères » aident à inscrire l'artiste dans les divers courants esthétiques qui lui sont proches (Cane et Support-Surface, par exemple).

La genèse de cette collection a son originalité : dépourvue de motivation commerciale réelle, il s'agit d'une façon, pour l'éditeur, de se donner une image de marque. André Chenue avait en charge, au XVI^e siècle, le mobilier royal, les œuvres d'art, la vaisselle, en cas de déménagement. Aujourd'hui, il s'agit du premier transporteur d'œuvres d'art au monde. C'est aussi l'une des rares entreprises à dépasser les deux siècles d'âge. Son activité l'a placée en contact avec de nombreux artistes vivants, d'où l'idée de cette collection « Artistes contemporains ».

Le choix des artistes pourrait indiquer un goût des auteurs, plus sensibles sans doute aux démarches décoratives comme celle d'Adami, où toute une pensée de l'image est cependant sous-jacente : « *L'image a une double racine celle du vrai que nous voyons et celle de l'état d'âme où nous nous trouvons. La couleur est dans ce que nous pensons, non dans ce que nous voyons.* »

Chaque artiste a ainsi collaboré au CD-ROM qui lui est consacré avec l'intention de se fabriquer une espèce de carte de visite. Adami esquisse sa philosophie de l'art, Cane lit une sorte de credo selon lequel peinture, sculpture et design s'inspirent mutuellement, Combas évoque « l'énergie pure » qui motive sa peinture, celle de l'enfance et de la rock music... Chacun s'inscrit dans une présentation toujours identique qui rend visible sa singularité. Klasen, par exemple, compose un large panneau au fil du CD-ROM et donne l'impression

Six CD-ROM pour présenter l'art d'aujourd'hui avec portraits des artistes, interviews et œuvres majeures

qu'il peint pendant la consultation et qu'il achève son travail au moment où l'on quitte le programme. Tous disent leur attachement à la liberté conquise, que ce soit par rapport aux idéologies ou à l'art institutionnel.

On regrette néanmoins l'absence d'un regard sur les tableaux : l'art contemporain effraie encore assez, et peu de critiques se risquent à quelque lecture d'œuvres comme celles qui animent le CD-ROM du Louvre par exemple. Pourtant, la composition d'un tableau de Di Rosa, la relation de Cane aux estampes japonaises, les découpes d'Adami, offrent au concepteur multimédia l'occasion de composer des programmes en forme de regard porté, à la fois analytique, érudit et sensible.

Mais les CD-ROM consacrés à l'art contemporain sont rares ; aussi, ne serait-ce que pour montrer quelques superbes agrandissements, cette collection a-t-elle le mérite de concilier l'art et la technologie d'une même époque.

Patrick Longuet **CANALPLUS.FR**



Les héritiers virtuels de M. Spock

STAR TREK VOYAGER: Elite Force
Editeur : Activision
Support : CD-ROM sur PC
Prix : 269 francs (41 euros)

ELITE FORCE commence comme un épisode de la fameuse série télévisée « Star Trek ». Le vaisseau *Voyager* répond à un appel de détresse, mais c'était une embuscade tendue par une intelligence malveillante. Catapulté dans un ciel météorologique de vaisseaux, *Voyager* est retenu en captivité par un puissant champ gravitationnel et condamné à dériver au milieu d'un océan de débris métalliques, sans défense face à de nombreux ennemis. A vous, joueur, de sortir l'USS *Voyager* de ce piège mortel.

A mi-chemin entre le massacre pur à la Quake III et la « subtilité » de Half-Life, le *Star Trek Voyager: Elite Force* a de quoi plaire, et pas seulement aux fans de la série télévisée. Avant tout, c'est un bon jeu d'action, avec un scénario solide, des personnages secondaires à l'intelligence artificielle réaliste, une interactivité omniprésente... et un moteur graphique 3D performant, celui de Quake III, qui a été repris par Raven Software. Sans oublier un mode multijoueur complet et efficace, intégrant jusqu'à 12 joueurs dans une partie.

Le joueur incarne l'enseigne Munro, membre de la Force Elite de l'USS *Voyager*. Il travaille en équipe, entouré de compagnons d'armes avec chacun une spécialité : sniper, tireur d'élite, démolisseur, médecin, etc. Leur objectif est, bien sûr, de découvrir qui est à l'origine du champ gravitationnel.

Le scénario se dévoile au fur et à mesure d'une trentaine de missions. Des situations variées qui entretiennent l'équilibre du jeu. Ici, le joueur doit faire preuve de patience pour progresser, sans se faire détecter, à l'intérieur d'un vaisseau étranger. Là, il doit être adroit pour débrancher le réacteur de *Voyager* avant qu'il n'explose. Ailleurs, il fonce armé jusqu'aux dents, affrontant une myriade d'ennemis.

Dans la plupart des missions, le joueur bénéficie de l'appui de ses coéquipiers. Ces derniers lui fournissent des informations, ouvrent des portes, éliminent à distance certains ennemis tenaces...

Avec *Elite Force*, les fans retrouveront une multitude de détails « authentiques » qui leur rappelleront la série, comme l'intérieur du *Voyager*, le « phaseur » (l'arme de poing de l'équipage), le capitaine Janeway, le docteur Holo...

Hai Nguyen

Sabir cyber

Mobile

Le téléphone classique (« fixe », précise-t-on maintenant) a vécu un siècle un quart dans un extrême dénuement lexical. Inventé dans un XIX^e scientifique où il était de bon ton d'aimer le grec (*photographie, cinématographie, électricité*), le téléphone s'est contenté d'un seul mot pour désigner la chose (*le combiné, le poste*), la technique, l'usage (*téléphoner*) et l'ensemble du système. Ce mot unique était aussi la raison d'être d'un monopole public, ce n'est sans doute pas sans rapport.



Aujourd'hui, nous ne sommes plus de cette sorte d'hommes des bois. Le téléphone du début du XXI^e siècle caracole en soulevant des nuages de mots : *GSM, portable, cellulaire, terminal*, etc.

Ce tohu-bohu a une histoire : on a d'abord dit *radiotéléphone*, mot nimbé du charme désuet des antiques années 80. Les Québécois disaient déjà *cellulaire*, parce que la technique de ce réseau repose sur des cellules qui quadrillent le territoire. Aujourd'hui encore, on dit *cellphone* aux Etats-Unis, ou *sélulé* en créole haïtien. Les premiers branchés, à Deauville, parlaient de leur *Motorola*. On dit encore un *GSM*.

Petit à petit, c'est le mot *portable* qui s'est imposé (« Eteignez votre portable, s'il vous plaît »). Mais voici que pousse *mobile*, surtout chez France Télécom. A la Bourse des mots, il est avisé d'acheter du *mobile* dès aujourd'hui, c'est une valeur de croissance. Comme *portable* d'ailleurs, le mot est le même en anglais. Ses sens proches ont de fortes connotations positives dans l'entreprise : vois, patron, comme je suis mobile (et non por-

table, qui fait poids) ! Le cadre mobile a déjà intériorisé la flexibilité. Il va vite, c'est un nomade sans la moustache, ni la détestable habitude de saccager les business plans des sédentaires.

Mobile a ses lettres de noblesse dans la physique scolaire (la cinématique justement), comme dans l'art « moderne » (un mobile de Calder). Et puis, il est riche d'une histoire longue de sept siècles. Héritier du latin *mobilis*, de *movere* (comme *moteur*), il a semé en chemin *meuble*. Un meuble est mobile, autant qu'un immeuble est immobile. Ce qui n'empêche pas l'immobilier de connaître des mouvements.

Petit malin, le mot peut être l'objet du mouvement, mais aussi sa cause : le mobile du crime, ou, plus généralement celui d'une action quelconque. Mais, comme il désigne alors un but, on peut remarquer qu'il sait être point de départ, point d'arrivée et aussi jouter du trajet. Ce furet a su également réussir la plus spectaculaire fusion-acquisition du XX^e siècle avec *automobile*. Les deux compères en ont bénéficié : *auto* a pu ensuite croire en sa capacité de vivre une carrière solo. Cependant, c'est bien *mobile* qui l'avait propulsé là, car sans lui il ne serait qu'un pédant maladroit. Mais, dans cette ombre propice, *mobile* a sans doute devoré en silence son partenaire trop confiant. Aujourd'hui, l'*auto*, c'est la pollution ; le *mobile*, c'est la liberté. Beau travail !

Cléo **CANALPLUS.FR**

★ Les pages « Cyberculture » sont réalisées par les rédactions du « Monde interactif » et de Canal+.

PUBLICITÉ

Profil

Curriculum vitae idéal

Formation : un diplôme d'information-communication, d'édition, d'audiovisuel, idéalement complété d'un troisième cycle en multimédia.

Compétences appréciées : une solide culture dans les domaines de l'esthétique, de l'image, de la vidéo. Avoir un esprit créatif, des idées originales et savoir travailler en équipe. Une bonne connaissance des logiciels d'image et d'édition.

Salaire : entre 150 KF et 250 KF par an suivant expérience

Statut : travaille souvent en free-lance avec un statut d'auteur. Mais il peut être en contrat avec une entreprise d'édition multimédia.

Formations

A notre connaissance, il n'existe pas de formations diplômantes uniquement orientées vers la scénarisation multimédia. Cependant, plusieurs formations proposent dans leur cursus des cours d'écriture de scénarios multimédias.

MST information et communication, option hyperdocuments multimédia

Université Paris-VIII, UFR langages, informatique, technologie, 2, rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis Cedex 02. Tél. : 01-49-40-64-27. ■ www.univ-paris8.fr

DESS Hypermédias (réalisation multimédia et édition électronique)

Université Paris-VIII, département Hypermédias UFR 6, 2, rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis Cedex 02. Tél. : 01-49-40-64-25. ■ hypermedia.univ-paris8.fr

DESS ingénierie du multimédia

Université de Metz, 7, rue Marconi, 57070 Metz. Tél. : 03-87-31-55-11. ■ www.univ-metz.fr

DESS Transfert de savoir et nouvelles technologies

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Le Mont Houy, 59313 Valenciennes Cedex 9. Tél. : 03-27-51-12-34. ■ www.univ-valenciennes.fr/dess-tsnt/

Bibliographie

Ecrire pour le multimédia, Ariane Mallender, Dunod, 2000, 196 pages, 128 francs (19,5 euros).

Cet ouvrage est destiné à tous ceux qui ont envie d'écrire un produit multimédia interactif, ou qui sont chargés d'en superviser l'écriture. Il a pour objectif d'aider à structurer l'écriture : le plan, le déroulement, le scénario... A l'aide d'exemples concrets, tirés de produits du marché, il montre comment passer du stade de l'idée aux étapes plus concrètes de l'étude, de la conception, de la présentation globale du projet pour enfin aboutir à l'écriture proprement dite du produit.

Les produits interactifs et multimédia, Françoise Séguy, PUG (Presse universitaire de Grenoble), 140 pages, 85 francs (13 euros). Une exploration détaillée des trois obstacles majeurs qui freinent aujourd'hui la conception des produits interactifs : le recours à des méthodes inadéquates; l'utilisation abusive de nouvelles technologies et une compréhension insuffisante des spécificités de ces produits.

Le scénariste multimédia dans la peau du joueur

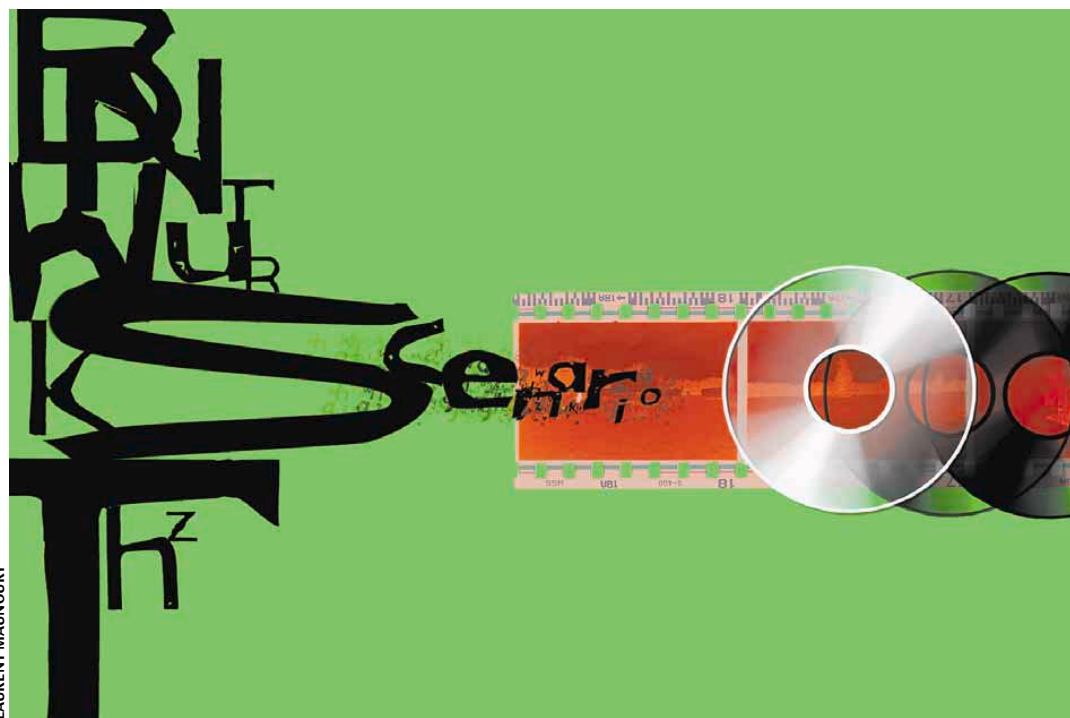
« QUAND j'écris une fiction historique, je dois veiller à ce que tous les éléments correspondent bien à la réalité de l'époque. Il faut retrouver les décors, donner une âme aux personnages, recomposer les musiques et les sonorités d'un autre siècle. »

Cécile Haziot n'est pas metteur en scène au cinéma, mais scénariste multimédia. Elle a notamment été réalisatrice et coscénariste du dernier jeu sur CD-ROM édité par Montparnasse Multimédia, *Rome, le testament de César*, un jeu d'aventures au cœur de la Rome antique. C'est elle qui décide de l'esthétique générale des projets et de leur contenu, en collaboration avec les graphistes et les auteurs. En tant que scénariste, elle décrit ce que l'utilisateur va pouvoir trouver à l'écran, les décors, l'atmosphère, les personnages et tous les parcours de navigation possibles.

Cécile Haziot s'appuie sur une solide formation artistique. Après avoir suivi des cours d'arts graphiques, elle étudie durant cinq ans le cinéma et l'esthétique à la Sorbonne et obtient une maîtrise de cinéma et d'audiovisuel. Tout en vivant sa passion pour le théâtre au sein de différentes troupes, elle participe à la réalisation de plusieurs courts métrages.

Toujours désireuse d'explorer de nouveaux terrains, elle découvre le multimédia au milieu des années 90. « Cela regroupait tout ce que j'avais pu faire et apprendre auparavant. C'était la rencontre entre l'écriture, l'image, le son », se souvient-elle. Cécile suit alors une formation de concepteur multimédia puis participe à la réalisation de plusieurs CD-ROM chez Edusoft et Index + avant de rejoindre Montparnasse Multimédia en 1999.

Même si les similitudes sont nombreuses entre l'écriture d'un film et celle d'un CD-ROM tant au



Cécile Haziot met en scène des jeux culturels sur CD-ROM

niveau du récit que des interactions entre les personnages, « l'écriture d'un jeu sur CD-ROM est cent fois plus difficile que l'écriture d'un film. Pour un CD-ROM, il faut en plus se projeter dans la peau de l'utilisateur et imaginer tous les choix qu'il va avoir envie de faire », explique Cécile Haziot.

En effet, l'interactivité offerte par le support a profondément modifié les codes d'écriture. Un scénariste multimédia s'apparente à un scénariste de cinéma qui doit en outre penser l'histoire de façon non li-

néaire. Un travail de longue haleine, car l'auteur doit absolument tout prévoir : les réactions des personnages, leurs actions, les déplacements de l'utilisateur dans le récit, les variations de décors, de scènes... Pour un projet d'envergure, le scénariste travaille en collaboration avec plusieurs dizaines de personnes. « C'est un travail d'équipe, exactement comme au cinéma, et il faut une véritable alchimie entre les différents membres puisque la réalisation d'un projet dure au moins une année », note Cécile Haziot. Le CD-ROM *Rome, le testament de César* a ainsi mobilisé soixante personnes.

Cécile Haziot a une préférence pour la création de jeux d'aventures historiques, tout en veillant à ce que le projet garde toujours une dimension culturelle. « Le jeu peut devenir un formidable vecteur de connaissance. Le joueur doit ap-

prendre en prenant du plaisir. Au cinéma, on allait voir *Ben Hur* pour se distraire mais en même temps on prenait beaucoup, sur l'époque, l'histoire. Je veux faire la même chose avec les CD-ROM », explique-t-elle.

Pour écrire des jeux à caractère historique, Cécile Haziot doit mélanger habilement la fiction à la réalité avec l'aide d'historiens et de spécialistes. Pour cela, son expérience au théâtre et au cinéma est des plus précieuses. « Dans un projet, ce qui m'intéresse le plus, précise-t-elle, ce sont les reconstitutions historiques, trouver les costumes et les décors qui permettent à l'utilisateur de s'immerger complètement dans l'époque. Le jeu vidéo devient ainsi une machine à remonter le temps qui permet au joueur de rencontrer des civilisations disparues à jamais. »

Sylvie Fomfart

Les ratés des premiers cyberentretiens

Vidéoconférence Les premiers essais de recrutement en ligne n'ont pas été très concluants

VOUS ENVOYEZ votre CV par mail? Vous créez votre propre site Web pour mettre en valeur vos compétences techniques? Vous n'avez encore rien vu! Demain, vous serez cyberinterviewé par des recruteurs installés de l'autre côté de l'écran! Demain, ou peut-être après-demain... Car les « premiers cyberentretiens » de l'Hexagone proposés au Salon des métiers du Net les 19 et 20 septembre n'ont guère été concluants. Chef d'orchestre de cette « innovation », Alain Added n'avait pourtant pas ménagé ses talents de communicant pour en faire un événement : communiqués de presse, annonce de la manifestation sur le site www.jobpilot.fr, partenariat avec Vtel Corporation... Résultat : un joli coup de pub pour ce patron des cabinets LCI et Phone Global Ingénierie, spécialisés dans le recrutement informatique et multimédia, mais un bilan mitigé.

Proprets bien que minuscules, les trois studios qui devaient permettre de réaliser, via un système de vidéoconférence par Internet, une trentaine d'entretiens à distance sur deux jours n'ont jamais fait le plein. Les cafouillages techniques, eux, n'ont pas fait défaut : son saccadé, coupures d'images... Qu'importe ! Le cyberentretien est l'avenir du recruteur, jure Alain Added, qui prévoit d'équiper ses sept succursales françaises d'ici à janvier 2001. « La

technique est légère, peu coûteuse, beaucoup moins contraignante que la visioconférence classique. »

Pas de quoi léziner donc : « Nous offrirons une Webcam aux entreprises qui possèdent déjà une ligne RNIS et qui passent contrat chez nous », promet Alain Added. Une philanthropie qui prête à sourire, même si le recruteur ne manque pas d'arguments convaincants pour défendre son projet : « Les cabinets de recrutement, comme les entreprises, aiment avoir un premier contact avec les candidats dont ils ont reçu le CV. Or il est matériellement impossible de recevoir tout le monde. Les cyberentretiens permettent d'opérer rapidement et efficacement une première sélection. » Le téléphone ne jouait-il pas déjà ce rôle de premier filtre? « Il ne faut pas se voiler la face : on recrute aussi beaucoup sur l'image », confie sans états d'âme le chef d'entreprise.

Pour Magali Divier, cadre au département des ressources humaines d'Europstat, une des rares entreprises à avoir testé le système le 19 septembre, « les cyberentre-

tients représentent d'abord un gain de temps ». « Nous passons trop d'heures, dit-elle, à décortiquer les CV. Au moins, avec cette méthode, on sait en quelques minutes s'il est opportun de faire déplacer le candidat. » De fait, ces derniers apprécient le système. « J'aimerais travailler aux Etats-Unis, et l'on me propose ici de passer un entretien avec une grande société de Seattle sans quitter mon lieu d'habitation, c'est vraiment l'idéal », explique Nathalie Damour, titulaire d'un DEA d'économie. Las ! Ce 19 septembre, la connexion avec les Etats-Unis tarde à venir... Déception ? « Je suis venue sans grandes illusions : pour moi, c'était juste sympa d'essayer une nouvelle technique de recrutement. »

Décidément, les cyberentretiens ne sont pas la panacée ! Même Alain Added en convient : « Ce n'est qu'une technique de plus à disposition des recruteurs : elle ne remplacera pas les autres procédés existants. » Ouf ! On croyait être passé à côté d'une révolution !

Sophie Godat

PUBLICITÉ

Le Monde INTERACTIF
16-18, quai de la Loire, 75019 Paris.
Tél. : 01-53-38-42-60. Fax : 01-53-38-42-97. E-mail : hitech@lemonde.fr.
Directeur de la publication : Jean-Marie Colombani.
Rédacteur en chef : Bertrand d'Armagnac.
Secrétaire général de la rédaction : Claudine Boeglin.
Directrice artistique : Maria Mercedes Salgado.
Rédaction : Pierre Bouvier, Cécile Ducourtieux (Entreprises), Guillaume Fraissard (Portrait), Gaëlle Macke (Entreprises), Stéphane Mandar (Citoyen), Corinne Manoury (Techniques), Hai Nguyen (Cyberculture), Catherine Rollot (Métiers), Olivier Zilbertin (Enquête).
Edition : Olivier Herviaux.
Réalisation : Nathalie Le Dréau, Alex Monnet, François Montintin.
Révision : Christiane Tricoit.
Publicité : Le Monde Publicité. Directeur général : Stéphane Corre, Caroline Séjournant, directrice de clientèle (01-42-17-39-56). Isabelle Quodverte (01-42-17-38-58).
Impression : Le Monde Imprimerie.

Les articles extraits de BUSINESS WEEK traduits et reproduits dans ce numéro sont la propriété de The McGraw-Hill Companies, Inc. © 2000. Tous droits réservés.
Articles translated and reprinted in this issue from BUSINESS WEEK are copyrighted 2000 by The McGraw-Hill Companies, Inc. All rights reserved.

interactif.lemonde.fr